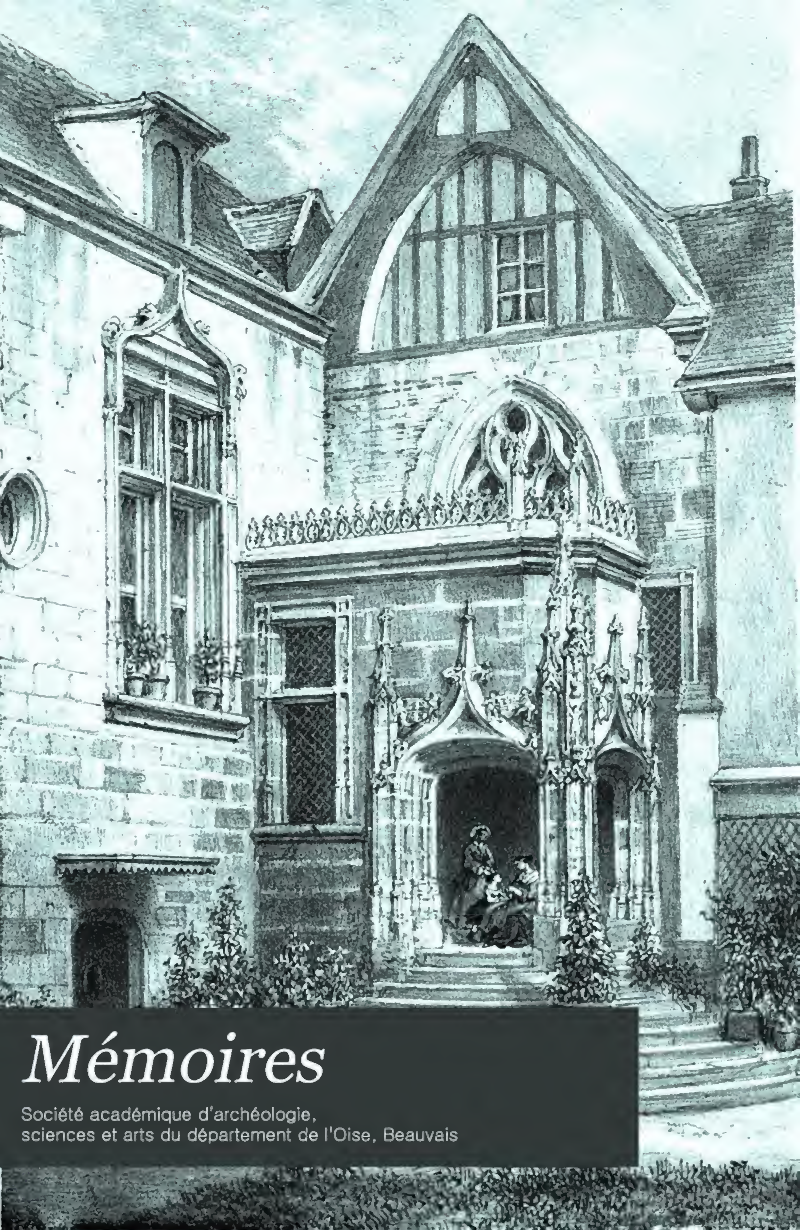


Mémoires

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, Beauvais

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

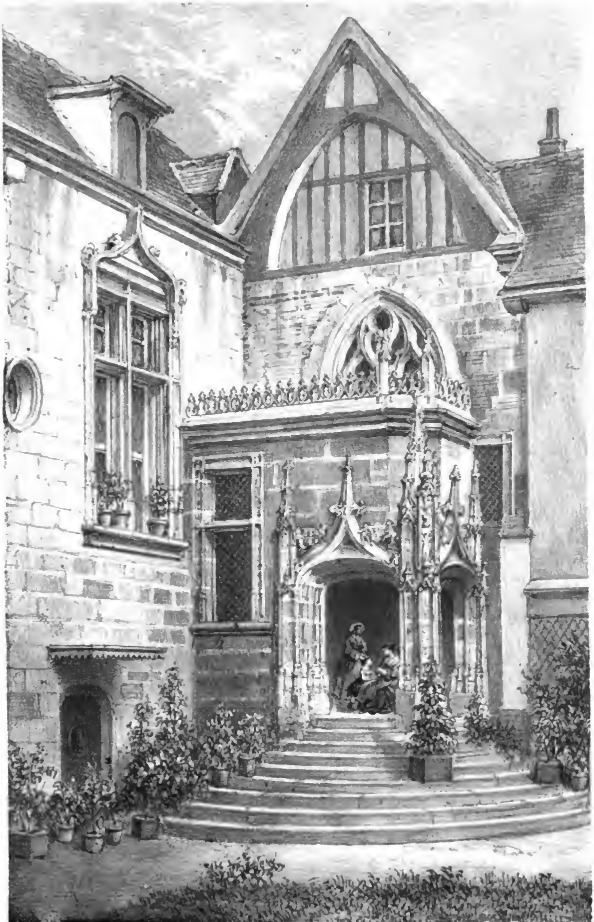
TOME VII. 3

TROISIÈME PARTIE.

BEAUVAIS,

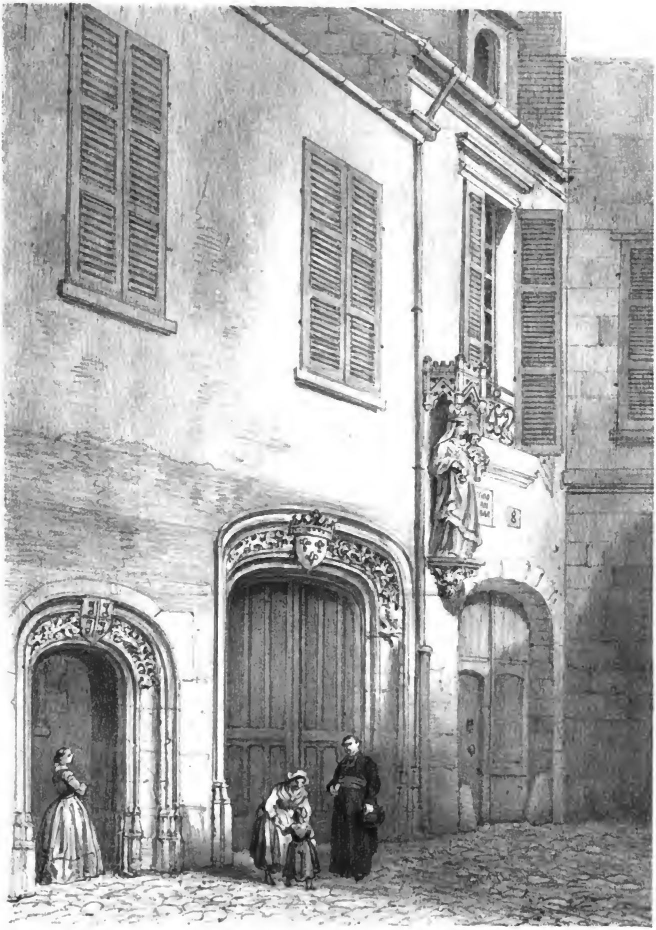
Imprimerie de D. PERE, rue Saint-Jean.

1870.



Deroy del et lith *Imp Lemercier & Cie Paris*

8ème MAISON CANONIALE RUE DU CLOITRE St PIERRE, No 2.



Deroy del. et lith. — Imp. Lemercier & Cie Paris

9ème MAISON CANONIALE RUE DE LA BELLE IMAGE Nº 8



Deroy del et lith

Imp Lemercier & Cie Paris

22e MAISON CANONIALE RUE DU PRÉVOST N° 18
du côté de la rue Ste Véronique

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

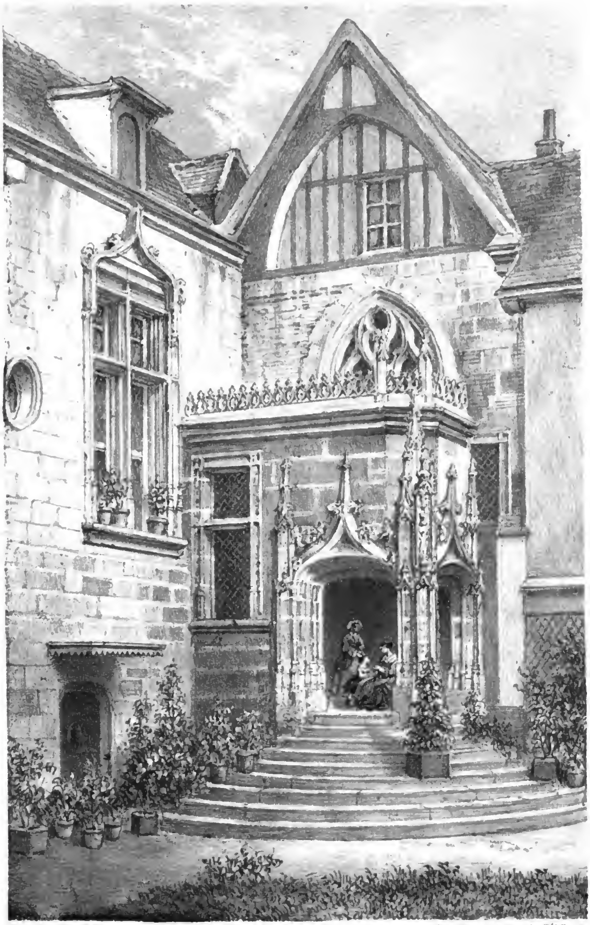
TOME VII. 3

TROISIÈME PARTIE.

BEAUVAIS,

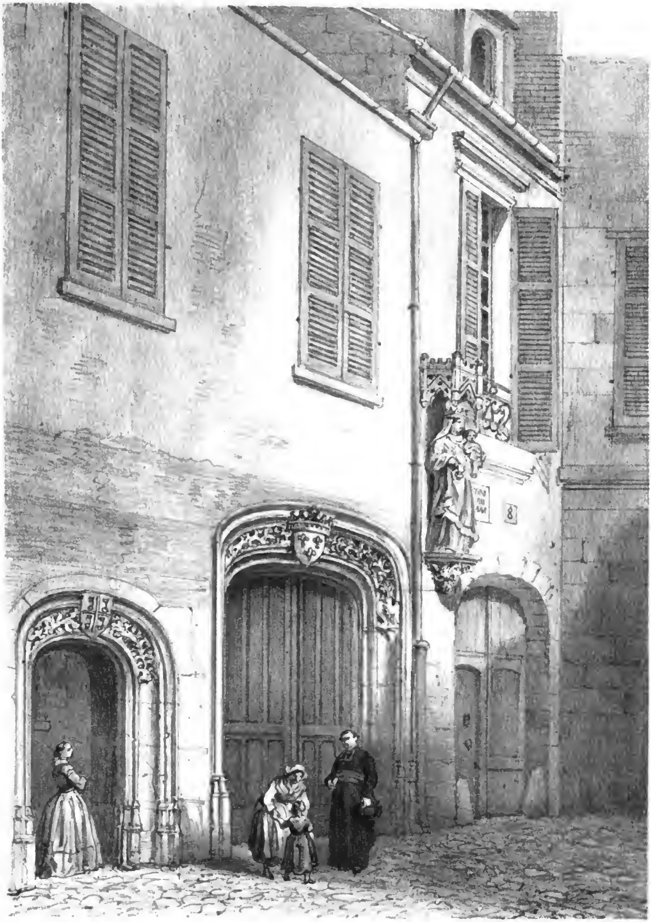
Imprimerie de D. PERE, rue Saint-Jean.

1870.



Deroy del. et lith. *Imp. Lemercier & Cie Paris*

8ème MAISON CANONIALE RUE DU CLOITRE S^T PIERRE, N°2.



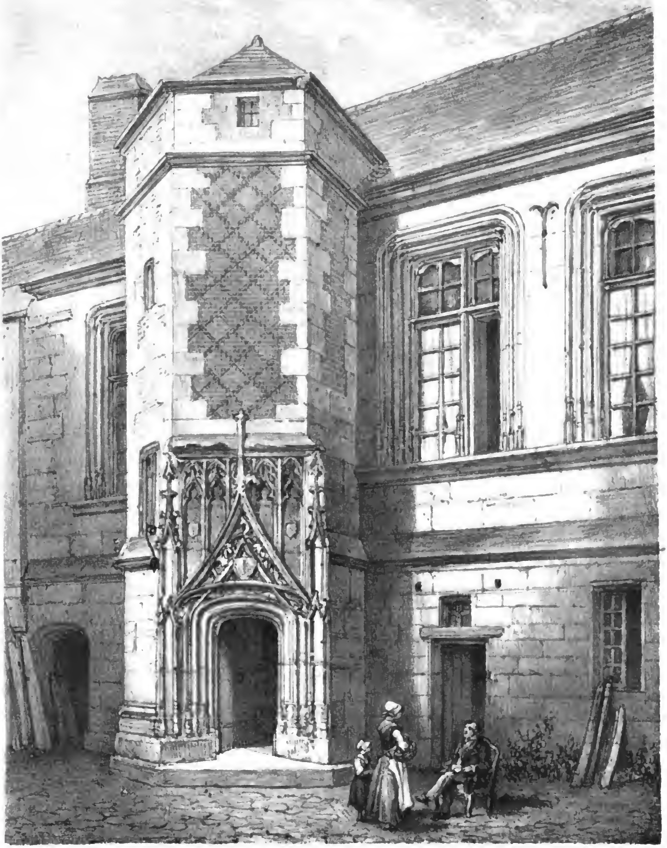
Deroy del. et lith. *Imp. Lemercier & Cie Paris*

9ème MAISON CANONIALE RUE DE LA BELLE IMAGE N° 8



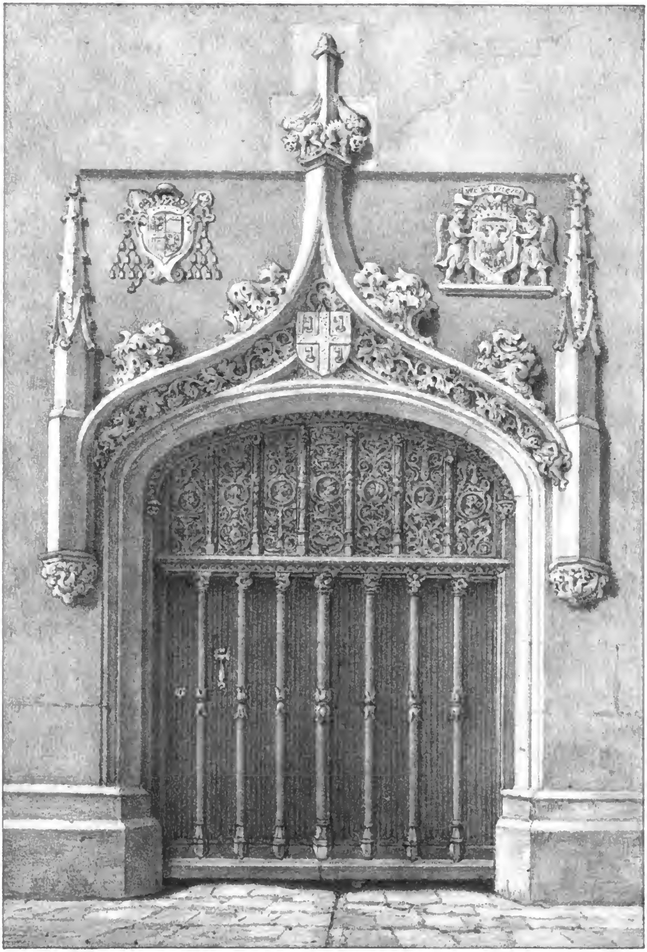
Deroy del et lith. *Imp. Lemercier & Cie Paris*

22e MAISON CANONIALE RUE DU PRÉVOST No 18
du côté de la rue Ste Véronique



Deroy del et lith. *Imp. Lemercier & Cie Paris*

23.e MAISON CANONIALE RUE S^TE VERONIQUE N.º 10



Deroy del et lith. Imp. Lemercier & Cie Paris

24e MAISON CANONIALE RUE Ste VÉRONIQUE No 8.

NOTICE

SUR

L'ABBAYE DE FROIDMONT

(ORDRE DE CITEAUX.)

Sur la lisière de la forêt de Hez, à dix-sept kilomètres à l'est de Beauvais, entre Hermes, Bresles et Bailleul-sur-Thérain, se trouve une ferme aux grands airs. Coquettement inclinée sur le versant septentrional d'une colline abrupte, elle voit serpenter à ses pieds le ruisseau de Tryc et domine les vastes marais tourbeux qui la séparent de Bresles. Ses bâtiments ont été bien remaniés, mais les démolitions et les reconstructions n'ont pu faire complètement disparaître cet aspect grandiose, ce caractère tout particulier que les communautés religieuses savaient donner à tout ce qu'elles bâtissaient. Le voyageur, qui passe près d'elle, se dit : ce devait être un édifice monacal. Il ne se trompe pas, cette ferme est le dernier débris d'une opulente abbaye. Il n'y a pas un siècle que là se voyait encore, avec ses nombreuses cellules et sa belle église, le monastère de Notre-Dame de Froidmont (*Monasterium Beatæ Mariæ Frigidimontensis*). Des fils de saint Bernard, des religieux descendant de l'austère Citeaux y vivaient dans la retraite, partageant leur temps et leur vie entre la prière,

le travail et la mortification. Ils y vécurent pendant de longs siècles et un jour ils en sortirent chassés au nom de la liberté et de la fraternité républicaines. Qui donc redira ce qu'ils ont été, comment ils y sont venus, et comment ils en sont partis? Essayons de le faire.

Le commencement du XIIe siècle fut signalé, en France, par une espèce d'enthousiasme, par une recrudescence de goût pour la vie monastique. Un jeune homme, qui fut plus tard l'oracle et le thaumaturge de son époque, avait donné l'impulsion à ce mouvement religieux. Bernard, quittant le monde, à la tête de trente jeunes seigneurs des plus illustres familles de Bourgogne, qu'il avait entraînés par sa parole de feu, était venu frapper à la porte de la sévère réforme de Citeaux, et demander à échanger son manteau de fourrures et son haubert d'acier contre l'humble coule de saint Benoît. Cet exemple fit sensation et dès ce moment les novices affluèrent dans le pauvre monastère que Robert, abbé de Molesme, avait fondé dans la forêt de Beaune, pour remédier au relâchement et aux abus que la richesse et l'esprit du siècle avaient introduits dans la plupart des abbayes bénédictines.

Bientôt le nouveau monastère ne suffit plus à contenir ses nombreux habitants. Chaque année un essaim partait pour aller sous d'autres cieux chercher un abri et donner l'exemple du travail et de l'austérité. Partout on s'empressait de les recevoir, et les grands seigneurs se faisaient un honneur de les avoir sur leurs terres et de subvenir à leurs besoins. Souvent même ces fiers hommes d'armes sollicitaient comme une faveur la fondation de l'une de ces maisons dans le voisinage de leur manoir féodal. Ils leur abandonnaient la plus grande partie des vastes forêts qui composaient le plus ordinairement leur domaine pour qu'elle fût mise en valeur. Ils se compensaient de cet abandon en retenant quelques cens. Le serf, courbé sur la glèbe, voyait ces religieux de bon œil parce qu'ils partageaient avec lui les rudes travaux des champs, et le noble les estimait parce qu'ils priaient pour lui et cultivaient ses terres.

La Ferté (1113), Pontigny (1114), Clairvaux (1115), Morimond (1115), furent les premières filles de Citeaux; mais ces filles, sous la puissante influence de saint Bernard, en fondèrent un grand nombre d'autres. Clairvaux donna naissance à Ourscamps en

Noyonnais (1129), et de là vinrent les religieux qui s'établirent à Froidmont en 1134.

C'était du temps que l'évêque Eudes ou Odon II occupait le siége de Beauvais. Quoique les communautés cisterciennes fussent déjà fort répandues en France, le diocèse n'en possédait encore aucune, quand une dame illustre et pieuse les y introduisit. La fille du comte Hugues de Dammartin et de Raïde ou Rohardè de Bulles, Alix, d'autres disent Adélaïde de Dammartin, dame d'Achy, Bulles et autres lieux, avait perdu Lancelin de Beauvais, son mari, et consacrait les loisirs de son veuvage aux œuvres de piété et à la fondation de maisons religieuses. Déjà elle avait établi l'ordre de Fontevrault sur ses terres de Wariville, et elle voulut en faire autant pour l'ordre de Citeaux dont elle entendait dire beaucoup de bien. Il fallait auparavant assigner un endroit pour s'y fixer. Comme elle possédait de vastes propriétés sur le mont de Hermes, dans la forêt de Hez et dans les marais qui bordent la petite rivière de Trye, elle pensa que ces lieux solitaires pourraient convenir aux disciples de saint Bernard, et résolut de les leur offrir. Seulement quelques difficultés étaient à aplanir pour que l'exécution du projet ne fût pas entravée. La collégiale de Saint-Michel de Beauvais et le prieuré de Villers-Saint-Sépulcre percevaient la dîme des terres qu'il s'agissait de céder, et le chapitre cathédral les grevait de certains droits seigneuriaux. Avant de les affecter à cette fondation, la dame de Bulles désirait les affranchir de ces charges et les donner quittes et franches, comme on disait alors. D'un autre côté, il fallait aviser à donner aux religieux un logement convenable, en attendant qu'ils pussent en construire un, selon toutes les prescriptions de la règle cistercienne. Or il y avait, non loin de là, un ermitage où vivaient plusieurs saints hommes dans la retraite et la prière. Ils occupaient leurs loisirs à la culture d'un petit champ d'où ils tiraient leur nourriture. L'emplacement, situé sur le versant septentrional du Mont-César, avec ses cellules, semblait fort à propos, mais avant d'en disposer, il fallait décider les ermites à l'abandonner et obtenir l'assentiment du seigneur de Bailleul dans la mouvance duquel était la terre.

Dame Alix ne se laisse pas arrêter pour si peu ; elle s'adresse à l'évêque de Beauvais, lui fait part de ses intentions et lui demande son concours pour aplanir les difficultés.

Odon, religieux lui-même, élevé sur le siége épiscopal, se montre empressé et déploie le zèle le plus actif pour hâter l'accomplissement de ce pieux dessein. Par son entremise, le chapitre de la cathédrale renonce à ses droits, celui de Saint-Michel transige moyennant quelques redevances (1), et l'abbé de Saint-Germer, pour son prieuré de Villers-Saint-Sépulcre, abandonne les siens. Les ermites, heureux de concourir à cette grande fondation, cèdent leurs cellules et vont s'établir à Parfondeval, près de la chapelle de Saint-Arnoult. Pierre de Bailleul consent à tout ; et donne les terres qui avoisinent l'ermitage en échange d'autres propriétes situées sur la même montagne, mais plus près de son manoir, que lui offre la dame de Bulles (2).

On se hâte alors de faire aux cellules de l'ermitage les appropriations particulières demandées par la règle de Citeaux. Un oratoire, un cloître, une salle de chapitre, un réfectoire, un dortoir, une porterie, un logement pour recevoir les hôtes, sont aussitôt préparés. Le saint instituteur de Citeaux ne voulait pas que le changement de demeure pût troubler en rien le genre de vie des religieux, et il fallait que tout fût organisé pour que l'office divin, la lecture, la méditation, le travail, le jeûne et les veilles n'eussent à souffrir aucune interruption. Quand tout fut prêt, l'évêque Odon se mit en rapport avec l'abbé d'Ourscamps pour obtenir des religieux. Le monastère n'avait que cinq années d'existence, mais il contenait déjà un nombreux personnel. Galéran de Baudemont, qui le gouvernait, acquiesça à la demande de l'évêque de Beauvais, et se rendit à Bresles pour visiter les lieux. Il trouva les bâtiments convenablement disposés et en état de recevoir la petite communauté, jusqu'au temps où l'on pourrait en construire d'autres dans un lieu plus conforme à l'esprit de l'ordre et sur le modèle des monastères cisterciens. L'emplacement que lui désignèrent l'évêque et la dame de Bulles, sur les bords de la Trye, au pied du mont de Hermes et à l'entrée de la forêt de Hez, lui plût beaucoup pour l'établissement définitif du monastère. Il s'accordait avec les recommandations

(1) Pièces justificatives, n° 1.

(2) Pièces justif., n° 2.

pressantes des premiers chapitres généraux, qui voulaient que l'on choisît pour leurs maisons des vallées désertes, des lieux bas et marécageux, voisins des grands bois, afin que personne ne vînt les troubler dans leur retraite, et qu'ils eussent sous la main toutes les choses nécessaires à la vie (1).

I. — **Manassès** (1134).

Nul obstacle ne s'opposait plus au départ de la colonie. L'abbé d'Ourscamps convoque alors, selon l'usage, ses religieux à l'église, mande à ses pieds, au degré du presbytère, le moine *Manassès*, homme d'une vertu consommée, et lui remet la croix de bois entre les mains. Lui adjoignant ensuite douze compagnons choisis parmi les plus fervents de la communauté, il les envoie, pèlerins du Christ et de la pénitence, arroser de leurs sueurs une nouvelle contrée, pour y faire germer, avec les fruits de la terre, les fleurs des plus belles vertus. Obéissants jusqu'à la mort, ainsi qu'ils l'ont juré au jour de leur solennel engagement, les humbles moines s'inclinent sous la parole et la main bénissante de leur abbé, et se mettent en route accompagnés par leurs frères jusqu'à la porte du monastère. C'est là qu'ils se donnent le baiser d'adieu. Mettant en la Providence toute leur espérance, ils n'emportent pour bagages qu'un missel, un bréviaire, les livres exigés pour le chant de l'office divin, avec la sainte règle, le livre des *Us* qui renfermait la Charte de charité, et les règlements des chapitres généraux de l'année 1119 à 1134 (2). Peut-être y avaient-ils ajouté un calice d'argent et les ornements de laine nécessaires au service de l'autel. Dans cet équipage, ils traversent le Bossontois et arrivent enfin au pied du mont César, où Odon de Beauvais les accueille avec la joie la plus vive et les installe dans leurs modestes cellules. C'était en 1134, ainsi que nous l'apprennent ces deux vers des annales de l'ordre de Cîteaux :

> *Annus millenus centenus terdecimusque*
> *Quartus erat, quando Mons Frigidus exit ab Urso.*

(1) *Instituta cap. gener.*, cap. I.

(2) *Ibidem*, cap. III.

Cependant, des ouvriers élevaient le monastère définitif sur les bords de la Trye : les bâtiments réguliers étaient nombreux ; mais on déployait tant d'activité, qu'en moins de deux ans les religieux purent en prendre possession. Quand l'église fut achevée, l'évêque de Beauvais vint en faire la consécration solennelle et la dédier à Notre-Dame, la patronne de l'ordre. L'abbé d'Ourscamps, Galeran de Baudemont, l'assistait comme abbé père immédiat. La fondatrice, Alix de Dammartin de Bulles, Manassés, Lancelin, Renaud et Béatrix, ses enfants, les seigneurs des environs, les populations du voisinage, formaient un imposant cortége. Tout le monde était heureux de faire un cordial accueil à ces bons religieux, qui, tout en se livrant aux exercices de la prière et de la mortification, se faisaient un devoir de demander à la terre et à leur travail personnel, comme le dernier des serfs, leur pain de chaque jour.

Après la cérémonie, Alix et ses enfants, Pierre et Raoul de Bailleul, Richelde de Bresles, les maires Pierre et Warnier, les habitants de Hermes, vinrent se dévêtir entre les mains de l'évêque des biens et droits dont ils faisaient don au nouveau monastère, et le prier de l'en investir. Odon le fit avec plaisir, et lui-même, pour ne pas rester en arrière de générosité, renonça en sa faveur à tous les droits féodaux qu'il avait ou pouvait avoir sur les terres, bois, pâturages, prés, eaux, dîmes, usages que les religieux possédaient ou pourraient posséder dans l'étendue du territoire de Bresles. A la demande de Galeran, il promit de faire dresser un acte authentique, aussitôt son retour dans sa ville épiscopale, pour confirmer toutes ces donations et servir de titre à l'abbaye. Il tint à sa parole, et cet acte, que nous publions aux pièces justificatives, n° 2, et dont nous donnons ici la traduction, est daté de l'an 1136 (1).

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.
« Odon, par la volonté divine, évêque de Beauvais, au monas-
« tère de Tric, et aux frères qui l'habitent, tant à présent qu'à
« ceux qui l'habiteront à l'avenir, à toujours salut. C'est une
« œuvre de charité pour des frères de condescendre aux désirs

---

(1) Cette charte d'Odon a aussi été publiée par Louvet, t. I, p. 576 et suiv., et par le *Gallia Christiana*, t. X, Instrum. eccl. Bellovac., n° XIX.

« de leurs frères, et pour des religieux d'en agir de même à l'é-
« gard des autres religieux ; c'est pourquoi, nous montrant fa-
« vorables aux pieuses prières de notre frère Galeran, abbé
« d'Ourscamps, du consentement et par la concession de notre
« chapitre cathédral tout entier, nous concédons aux frères de
« Trie, actuellement existants, et à ceux qui viendront à l'ave-
« nir, la propriété perpétuelle des terres, bois, pâturages, prés,
« eaux, voire même des dîmes, qu'ils ont acquis ou pourront
« acquérir à l'avenir dans l'étendue de notre mouvance féodale,
« ainsi que de tous les droits d'usage sur le territoire de Bresles.

« Or, Adélaïde, dame de Bulles, et ses fils Lancelin, Manassès
« et Renaud, et leur sœur Béatrix et les filles de ladite Béatrix,
« Hildeburge et Mathilde, ont donné, en perpétuelle aumône,
« pour en jouir en toute franchise, par notre main auxdits
« frères de Trie, toute la terre et seigneurie, tant terres labou-
« rables que larris qu'ils possédaient sur le mont de Hermes,
« jusqu'au grand bois appelé Hez, et une certaine partie de ce
« bois, c'est-à-dire toute celle contenue entre les bornes placées
« pour la délimiter dans la longueur et la montagne, jusqu'au
« marais dans la largeur, et dans le marais tout ce qui leur ap-
« partenait entre la rivière et le bois, c'est-à-dire depuis un bout
« du bois de Hez jusqu'à l'autre, et toute la partie de rivière qui
« était à eux. Ils concédèrent aussi toutes les acquisitions que
« lesdits frères avaient faites ou pourraient faire dans l'étendue
« de leur mouvance seigneuriale. En outre, ils donnèrent aux-
« dits frères de Trie tout droit d'usage dans leurs bois, tant de
« Hez et de La Houssière qu'autres, soit pour mener paître leurs
« troupeaux, quels qu'ils fussent, soit pour y couper du bois
« de chauffage, soit pour y abattre le bois nécessaire à leurs
« constructions, et cela sans redevance aucune, soit de panage (1),
« soit autre introduite par quelque coutume que ce fût.

« Les maires (2), Pierre et Garnier, abandonnèrent au profit

(1) Le droit de *panage* était une redevance que les usagers payaient au propriétaire du bois pour y mener paître leurs troupeaux, et surtout pour y conduire leurs porcs à la glandée.

(2) Sous la féodalité, les seigneurs donnaient à fief à des particuliers le droit de faire les ajournements aux plaids de la seigneurie, à tous ceux

« desdits frères tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur les
« biens donnés ci-dessus, et s'interdirent toute réclamation à ce
« sujet sous prétexte de quelque coutume que ce fût.

« Les gens de Hermes renoncèrent aussi, au profit desdits
« frères, à tous les droits d'usage qu'ils avaient dans la portion
« de bois susénoncée et sur les larris de la montagne, moyen-
« nant l'échange que leur firent les seigneurs de Bulles.

« En outre, à la demande des ermites qui demeuraient jadis
« au Froidmont et du consentement de Pierre de Bailleul, qui
« leur avait aumôné le droit de demeurer sur sa terre, nous
« avons investi les frères de Trie de tout ce que lesdits ermites
« possédaient et qu'ils avaient remis entre nos mains, pour que
« lesdits frères le possédassent à perpétuité sans trouble aucun.

« Pierre de Bailleul leur donna aussi, en échange de ce qu'il
« avait reçu des seigneurs de Bulles, sur la montagne et au-
« dessus de Bailleul, la terre qu'il avait près de la maison des
« ermites; la moitié d'une aunaie dont le maire de Bresles pos-
« sédait l'autre moitié; la moitié des prés dont ce même maire
« avait aussi l'autre moitié, et la moitié de toute la terre qui
« est entre la fontaine d'Aléric et la terre de Roger, et entre la
« montagne et le marais, et dont Raoul de Bailleul possédait
« l'autre moitié.

« En outre, ce même Raoul de Bailleul leur accensa sa moitié
« de ladite terre, moyennant neuf deniers de cens payables
« chaque année à la fête de saint Remi.

« La femme d'Odon, Richelde, donna aussi en aumône, aux
« frères de Trie, la terre qu'Herfride, son père, maire de Bresles,
« lui avait donnée en la mariant à Clermont, et qui est située
« entre le marais, du côté de Bresles, et la montagne de Froid-
« mont, et cela avec l'assentiment de son père, d'Odon, son
« mari, et de ses héritiers.

« Et tout ce que dessus, de l'autorité divine, nous ordonnons

---

qui en relevaient, et d'opérer les saisies dans toute l'étendue de ces terres. Le fieffé percevait un droit pour ces diverses fonctions. Son fief, qui n'avait pas de justice ordinairement, portait le nom de *mairie*, et lui-même s'appelait *maire*. Ces maires féodaux sont à peu près remplacés aujourd'hui par nos huissiers.

« que ce soit toujours arrêté et complétement inattaquable, et « nous le confirmons par l'apposition de notre sceau. Fait l'an « de l'Incarnation du Seigneur MCXXXVI, indiction XIVe, épacte XV. « Intervinrent comme témoins : Henri, archidiacre, Jean, fils « du châtelain, maître Guillaume, Drogon de Mello, et Drogon « et Renaud, ses fils, Guy de Vaux. »

Le monastère prit le nom de Notre-Dame de Trie de sa situation sur les bords de la petite rivière de Trye, et non, comme des auteurs, trompés par la ressemblance des noms, l'ont pensé, de la famille de Trie, originaire du Vexin français. Ces auteurs, que Louvet ne cite pas du reste (1), s'illusionnaient étrangement en allant même jusqu'à dire que ce monastère devait sa fondation aux sires de Trie, lorsque toutes les chartes, datées des premières années de son existence, et surtout celle de l'évêque Odon, leur sont contraires. Aucune d'elles ne fait mention de ces seigneurs, qui n'occupèrent Mouchy-le-Châtel que plus tard. Cet oubli ne s'expliquerait pas. Il est bien plus simple et plus vraisemblable d'attribuer ce nom à la rivière qui baigne les murs de l'abbaye.

Le nom de Trie disparut peu à peu pour faire place à celui de Froidmont, qui apparaît dès 1150 et qui se conserva jusqu'à la destruction du monastère.

L'habitation provisoire qu'avait occupée la communauté porta toujours le nom de Vieille-Abbaye après qu'on l'eût abandonnée, et la ferme qui l'a remplacée le porte encore aujourd'hui. C'est un écart de la commune de Bailleul-sur-Thérain.

Cependant, Manassès, que Galeran avait donné pour abbé à la petite colonie, voyait augmenter le nombre de ses religieux et aussi bien les ressources pour subvenir à leurs besoins. Pour avoir part aux prières de ces saints moines, chacun s'empressait de leur donner des biens. Les seigneurs surtout tenaient à honneur d'être comptés parmi leurs bienfaiteurs. C'est ainsi que nous voyons, l'établissement à peine fondé, un illustre chevalier, voisin de la dame de Bulles, Beaudoin de Fournival, donner, en 1134, du consentement d'Agnès, sa femme, et de Lancelin, Hubert et Erine, ses enfants, la moitié du territoire de Gouy,

---

(1) Louvet, t. I, p. 578.

près Noyers-Saint-Martin. La donation en valait la peine; mais aussi déplut-elle fortement aux religieux de Breteuil, qui s'opposèrent à ce qu'elle eût son effet et prétendirent qu'ils avaient des droits sur cette terre. Baudoin vint en garantie et démontra, par des preuves testimoniales irrécusables, que c'était là une querelle de la plus insigne mauvaise foi, attendu qu'Ilger, le père d'Agnès, sa femme, de qui provenait cette terre, avait jadis terminé le différend qui s'était élevé entre eux et lui à ce sujet, en leur abandonnant des rentes sur les terres de Rosoy et d'Hardivillers, pour se libérer de leurs réclamations. Force fut à l'abbé de Breteuil d'en convenir; mais il persista à réclamer trente sols qu'il avait prêtés sur ce bien, disait-il. Pour avoir la paix, les religieux de Froidmont lui donnèrent les trente sols qu'il demandait, et proposèrent une transaction au sujet de la dîme, dont il avait la sixième partie. Ils craignaient que la perception de cette dîme ne donnât lieu à de nouvelles vexations. Les abbés arbitres, Galeran, d'Ourscamps, et Erchenger, de Saint-Martin-aux-Bois, insistèrent pour un accommodement, et enfin l'on décida que pour tenir lieu de cette dîme les religieux de Froidmont paieraient, chaque année, à ceux de Breteuil, trois mines de blé de cens pour chaque charrue de terre qu'ils cultiveraient. L'incident était vidé (1).

Cette querelle paraît surprendre tout d'abord, mais ne doit pas étonner quand on sait que les Bénédictins non réformés, comme l'étaient les religieux de Breteuil, voyaient de très-mauvais œil la réforme de Citeaux, et ne manquaient pas de le faire sentir en toute occasion. La pénitence austère des Cisterciens reprochait trop hautement aux autres leur vie molle et oisive pour ne pas soulever contre eux les clameurs des tièdes. On les taxait de novateurs, de fauteurs de schisme et de scandales, de gens homicides d'eux-mêmes; cela s'explique, mais cela ne se justifie pas. Tous les Bénédictins, du reste, ne pensaient pas de

---

(1) Archives de l'Oise, cart. de Froidm., t. II, p. 527.

Il existe aux archives de l'Oise, indépendamment d'un très-grand nombre de pièces originales, un cartulaire de l'abbaye de Froidmont, en trois volumes in-folio. Il en existe plusieurs autres à Paris, à la Bibliothèque Impériale.

la même manière, surtout en face de la grande personnalité de saint Bernard, de la diffusion de son ordre et de l'accueil chaleureux que partout lui faisait le peuple. Plusieurs même tenaient à se montrer bienfaisants à leur égard. Ainsi, en 1135, l'abbé de Vezelay accensait aux Cisterciens de Froidmont la dîme que son prieuré de Saint-Remi, de Montreuil-sur-Brêche, avait droit de percevoir sur la terre de Gouy. Les religieux de Breteuil eux-mêmes voulurent faire oublier leurs anciennes vexations en leur donnant à cens, en 1143, les grosses et menues dîmes qui leur appartenaient sur le territoire de Gouy, et celles de Grandmesnil. Ils invitèrent l'abbé Manassès à venir en leur monastère, et lui firent la plus cordiale réception. L'abbé, à son tour, pour ne pas rester en arrière de bons procédés, leur céda le tiers des dîmes de Wavignies, à la condition toutefois qu'ils n'en prendraient pas sur les terres que ses religieux cultivaient dans ce territoire. On se quitta en bonne intelligence (1).

Manassès avait assez l'expérience du monde pour savoir que, si des frères en religion lui avaient déjà cherché noise pour les biens de son monastère, le moment viendrait où les hauts seigneurs, ses turbulents voisins, craindraient moins encore de le troubler dans leurs possessions. C'était le siècle des croisades, et ces hardis chevaliers n'avaient pas appris, dans ces excursions lointaines, à se montrer plus scrupuleux qu'auparavant sur le bien d'autrui; ils aimaient fort les déprédations, et la résistance les irritait. Pourtant, deux autorités étaient encore sacrées à leurs yeux : c'était celle du pape et celle du roi. L'abbé de Froidmont eut recours à elles, et sollicita leur appui. Le roi Louis-le-Gros, par une charte donnée à Paris et datée de l'an 1137, confirma cette abbaye, l'affranchit de toute puissance séculière, amortit tous ses biens et la prit sous sa protection spéciale (2). Le pape Eugène III la confirma également par lettres du IV des calendes du mois d'août 1147 (3), ainsi que ses biens de Gouy, de Brunvillers, de Grosmesnil et de Mauregard. En outre, cette

(1) Cartul. de Froidm., t. II, p. 530.

(2) Pièces justificatives, n° 3.

(3) *Ibidem*, n° 4.

bulle exemptait de la dîme toutes les terres que les religieux cultivaient par eux-mêmes ou à leurs frais, ainsi que les nourritures de leurs animaux, et frappait d'excommunication quiconque aurait la témérité de les troubler dans leur abbaye ou dans leurs granges, et de leur nuire d'une manière quelconque. Il fallait alors ces comminations pour obtenir la paix, et malgré l'esprit de foi de ces siècles, elles ne suffirent pas toujours. Nous verrons dans la suite avec quelle insistance les papes les répétaient.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette de donner une idée de la vie intérieure du monastère.

La prière et le travail étant les deux occupations principales de la vie chrétienne, la règle cistécienne prescrivait l'accomplissement de ce double devoir de la manière la plus rigoureuse. Toute l'abbaye de Froidmont prie donc et travaille. Aucun de ses membres n'en est dispensé; mais afin d'obtenir un résultat plus parfait, on a, dans une certaine mesure, partagé la tâche commune. De là la division en moines et en frères convers, empruntée à la règle de Saint-Benoît.

Le moine travaille sans doute et la règle l'oblige à le faire; mais surtout il prie : c'est là son occupation essentielle, et à laquelle tout autre doit céder; il prie en commun; souvent le conseil du Sauveur et sa prière est la prière liturgique, le chant et la psalmodie institués par l'église et selon le rite déterminé par elle. Le frère convers prie aussi, mais sa grande occupation est le travail des mains. C'est lui surtout qui cultive les terres et mène paître les bestiaux. Il part de bonne heure pour ces emplois et n'assiste pas à tous les offices du chœur, mais dans ces diverses occupations, le silence de la méditation et de la prière ne l'abandonne point; ce laboureur, ce pâtre est toujours un religieux, et il ne doit pas l'oublier. Le moine est clerc et le convers ne l'est pas, mais l'un comme l'autre est astreint aux mêmes vœux, jouit des mêmes privilèges, est traité de la même façon. Moines et convers ne forment qu'un seul corps, dont les convers sont les bras, et les moines la tête et le cœur.

Tous sont obligés aux vœux ordinaires de chasteté, de pauvreté individuelle et d'obéissance, auxquels se trouve jointe l'obligation caractéristique du silence perpétuel.

La porte du monastère est complètement interdite aux femmes, et on ne doit pas même les recevoir dans l'église ni dans les enclos des granges, sans une autorisation spéciale du Souverain Pontife. Les constitutions et la bulle du pape Grégoire IX, des ides de juillet de l'an 1235, sont formelles à cet égard.

Posséder quelque chose en propre et en user comme si c'était à soi, est considéré comme une faute énorme, et un statut du chapitre général de l'an 1183 prescrivait contre elle l'excommunication et la privation de la sépulture ecclésiastique.

Le silence, étant le nerf de toute discipline régulière, doit être strictement observé, disent les constitutions, et il n'est jamais permis, à moins de nécessité, de le violer, en quelque temps et en quelque lieu que l'on soit. Si l'on a besoin de s'entretenir avec quelque frère, on doit en demander la permission au supérieur, et le faire brièvement aux heures et aux lieux indiqués. La règle accordait toutefois par jour une heure de récréation, où l'on pouvait causer, mais pour s'entretenir de choses édifiantes seulement; cette récréation avait lieu après Matines, en hiver, et après le repas du soir en été.

L'emploi de tous les moments de la journée est strictement déterminé. Les moines se lèvent tous les jours à deux heures du matin pour chanter les Matines et les Laudes. En hiver, les Laudes sont séparées des Matines par la récréation. Les convers, travaillant plus péniblement que les moines, ont plus de sommeil; du treize septembre au jeudi-saint, ils se lèvent, quand on commence le dernier psaume du premier nocturne; et de Pâques au treize septembre, ils ne se lèvent qu'au commencement des Laudes.

A cinq heures et demie, Prime. Puis on se rend dans la salle capitulaire. L'assemblée s'ouvre par la lecture du martyrologe et la récitation des prières qui terminent l'office de Prime. On lit ensuite un passage de la règle, sur lequel l'abbé fait une courte glose, et quand, après l'absoute des défunts, le supérieur a dit: « *Loquamur de ordine nostro* : Parlons de notre ordre, » alors a lieu la coulpe. Celui qui se reconnaît coupable de quelque acte répréhensible, soit qu'il ait violé la règle, soit qu'il ait brisé ou perdu quelque objet, se prosterne à sa place, couvert de son capuce. Après un moment de silence, l'abbé lui dit: *Quid dicis?* le coupable répond : « *Mea culpa.* » On lui ordonne de se lever

au nom du Seigneur; il s'avance au milieu du Chapitre, se découvre pour être bien reconnu, confesse sa faute, en reçoit la pénitence et retourne à sa place, quand le supérieur le lui a permis. Et s'il arrive que par oubli, négligence, manque de courage peut-être, un délinquant passe sous silence son manquement, le frère, qui a été témoin du délit, est tenu de l'accuser pour lui, en déclinant le nom du coupable. « Mon frère N., dit-il, a commis telle faute; » mais il doit se contenter de dire la faute purement et simplement sans commentaire aucun. Et le coupable aussitôt de se prosterner à terre, de s'avancer au milieu de la salle pour entendre la correction et recevoir un châtiment plus rigoureux, pour ne pas s'être accusé lui-même. C'est la recommandation de saint Benoît (1). Quelle école d'humilité!

A huit heures et demie, Tierce et Messe chantée. Tous les moines doivent y être, et celui qui étant sorti, disent les statuts de Froidmont (2), ne serait pas rentré à la reprise de l'Introït, devrait aller s'en accuser. Sexte suit la Messe et None se chante vers midi.

On ne pouvait faire plus de deux repas proprement dits par jour; cependant à ceux qui ne pouvaient attendre le diner, comme les convers, les moines chargés d'un travail extraordinaire, les jeunes gens, on permettait une collation le matin. Ce déjeuner consistait en un quart de livre de pain et le tiers d'une hémine de vin (3). Il était interdit en carême, ainsi que les jours des Rogations, les quatre-temps et les vigiles.

On dinait à midi et l'on soupait au coucher du soleil, de Pâques à la Pentecôte. Il en était de même de la Pentecôte à l'Exaltation de la sainte Croix (14 sept.); seulement alors, les mercredis et vendredis, on ne mangeait pas avant trois heures, à moins que la fatigue causée par le travail des champs n'y mît obstacle. Du quatorze septembre au carême, on dinait à trois heures et le souper était supprimé. En carême, il n'y avait qu'un repas et il se faisait au coucher du soleil (4).

---

(1) *Us antiq.* cap. LXX. — *Nomastic. cirterc.*, p. 165. — *Reg. S*[ti] *Bened.* cap. XLVI.

(2) Pièces justificatives, n° 5.

(3) L'hémine contient 93 centilitres.

(4) *Nom. cirterc.*, p. 189.

La règle de saint Benoît interdisait l'usage de la viande à tous les religieux qui n'étaient point malades. Chez les Cisterciens, on défendit même, dès l'origine, les légumes accommodés au gras, et un statut du Chapitre général de 1152 condamne à jeûner au pain et à l'eau, pendant sept vendredis, tout religieux qui en aurait mangé sciemment dans une maison d'un autre ordre (1). Les malades eux-mêmes durent s'abstenir de viande tous les jours, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et tous les samedis de l'année. Au XIV[e] siècle, l'ancienne ferveur s'était déjà si bien relâchée sur ce point que le pape Benoît XII dut intervenir pour rappeler à l'observance primitive; mais le relâchement s'introduisit encore, et les articles de Paris de l'an 1493 permirent à tout l'ordre l'usage de la viande les dimanches, mardis et jeudis, excepté pendant l'Avent, de la Septuagésime à Pâques et dans les Rogations. La nourriture ordinaire se composait donc à Froidmont de poisson, d'huile, de beurre, de fromage et d'œufs; mais en Avent, du lundi gras à Pâques, aux quatre-temps de septembre et les veilles de la Pentecôte, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre, de Saint-Laurent, de l'Assomption, de Saint Mathieu, de Saint-Simon et Saint-Jude et de la Toussaint, on ne pouvait user que de légumes et de poisson.

Ce n'est seulement qu'en 1350, que l'on fut autorisé à manger du lait en Avent au lieu de poisson (2).

La quantité d'aliments, pour chaque jour, était fixée, par la règle de saint Benoît, à deux plats cuits, un par repas, quand il y avait deux repas, et tous les deux au même repas quand il n'y en avait qu'un seul, et à une livre de pain et une hémine de vin. Petit à petit, cet ordinaire fut augmenté, surtout par la générosité des bienfaiteurs, qui firent des donations *ad pitanciam*, c'est-à-dire, à la charge par l'abbé de faire servir à ses moines une pitance ou plat supplémentaire à certains jours déterminés. Pendant le temps de la moisson, l'ordinaire était aussi augmenté, et le nombre des plats porté à quatre par jour. Alors chaque moine avait à dîner et à souper, en outre des *pulmenta regularia*, un plat de pitance et une demi-livre de pain en plus.

---

(1) Nomast. cist., p. 351.

(2) Nomast., p. 601, 679.

A Froidmont, quand une fête solennelle tombait un vendredi ou était transférée en ce jour, même en carême, il y avait toujours pitance; seulement ceux qui avaient l'habitude de déjeuner ne pouvaient en profiter. L'abbé avait la faculté d'accorder ce supplément quand bon lui semblait; le prieur le pouvait aussi en son absence, mais il ne pouvait le faire que trois fois. Quand c'était son tour de faire la cuisine, il lui était loisible d'ajouter quelque chose à l'ordinaire; mais lui seul avait ce droit. Les coutumes de Froidmont accordaient aussi quelque chose en plus à ceux qui faisaient les hosties ou pains à messe, quand le reste du couvent n'avait que l'ordinaire (1).

Chaque moine faisait la cuisine à son tour et personne n'était exempté de cette charge.

Les moines ne portaient point la barbe longue et devaient se raser et faire leur tonsure, jadis six fois l'an, èt neuf fois depuis 1191. Mais en 1257, le cardinal Jean de Tolède demanda au chapitre général, d'après l'ordre du Pape, que les frères fussent rasés plus souvent, afin qu'ils se présentassent à la sainte-table d'une manière plus décente. Le chapitre général se hâta de condescendre au désir de Sa Sainteté et décréta douze rasures dans l'année. Enfin en 1294, il fut décidé que l'on se raserait tous les quinze jours (2). Un moine était chargé de la garde des peignes, des ciseaux et des rasoirs; il devait les mettre en état et les livrer aux jours fixés. Les frères convers ne se rasaient jamais la barbe.

Les habits étaient de laine commune et non teinte, gris plutôt que blancs. Un statut du chapitre général, de 1269, ordonne aux moines de porter des coules blanches au chœur. A Froidmont, les coutumes spéciales les prescrivaient pour les Matines jusqu'à Prime, en hiver, et jusqu'après Laudes seulement, en été. Ce ne fut qu'en 1466 que la couleur grise fut assignée aux convers comme caractère distinctif. Le vêtement était entièrement conforme aux prescriptions du chapitre IV de la règle de saint Benoît. Il consistait en une tunique ou robe étroite à manches, descendant à mi-jambe, la chemise était inconnue, en une coule ou robe plus large aussi à manches et munie d'un capuchon,

---

(1) Pièce justificative, n° 5.

(2) D. Martène : *Thesaurus anecd.*, IV, 1107, 1108.

une ceinture, des bas et des souliers; pour le travail, on remplaçait la coule par un scapulaire qui couvrait la tête et les épaules. On y joignait en voyage une culotte et des guêtres. En cas de froid, on pouvait porter double coule, mais jamais trois, disent les coutumes de Froidmont, ou double tunique. Tout autre vêtement était interdit. Les temps de décadence seuls amenèrent, en 1493, l'autorisation donnée de porter un manteau sur la coule lorsque l'on sortait de la maison. Les convers avaient, comme les moines, la tunique, les bas et les souliers; mais pour eux la coule était remplacée par la cappe, sorte de robe de laine. Ils y joignaient le capuce, qui ne devait couvrir que la tête et les épaules; lorsqu'ils étaient pâtres, charretiers ou bergers, ils pouvaient, avec l'autorisation de l'abbé, en porter de plus grande dimension. Sous ces vêtements de laine, que l'on ne changeait que rarement, et dont la propreté laissait souvent à désirer, plus d'une fois la vermine y trouvait asile, et l'on sait que les poux des Cisterciens étaient presque passés à l'état proverbial.

Les lits se composaient d'une paillasse, de deux couvertures et d'un oreiller. Les moines ne devaient point coucher dans des cellules, mais dans des dortoirs communs, afin que l'on fût plus exact à l'office de nuit. On n'y peut entrer que la tête couverte du capuce; on ne s'y assied jamais que pour se chausser et se déchausser, et, en ce cas, ce n'est pas sur le lit, mais sur l'escabeau de bois. La manière même dont on se met au lit est prévue par les règlements.

Le travail, et le travail agricole, était surtout en honneur dans les monastères cisterciens. Saint Benoît avait dit : « Si la nécessité des lieux ou l'extrême pauvreté obligeaient les frères à récolter eux-mêmes leurs fruits, qu'ils ne s'en attristent point, « car ils sont vraiment moines lorsqu'ils vivent du travail de leurs « mains, comme nos pères et les Apôtres (1). » Cette parole que saint Benoît semblait jeter là comme l'expression d'un regret et comme un reproche aux moines de son temps, les fondateurs de Cîteaux la prirent comme règle de leur conduite, et ils s'appli-

(1) *Reg. S. Bened.*, cap. XLVIII.

quèrent surtout au travail des champs. L'agriculture était alors une profession méprisée et abandonnée aux manants et aux serfs, et les Cisterciens s'y attachèrent pour la relever et pour y servir le Seigneur dans l'humilité. Tous leurs religieux durent s'y livrer, et saint Bernard lui-même n'en fut pas exempté.

Chaque matin, après le Chapitre qui suivait Tierce en hiver, lorsque les coups de la tablette de bois avaient donné le signal du travail, on voyait tous les moines courir à l'auditoire, recevoir chacun son outil de la main du prieur, et, marchant à sa suite, se diriger en silence vers le champ qui réclamait leurs sueurs. Ils ne se ménageaient pas à la peine; mais quelle que fût leur fatigue, ils ne s'arrêtaient point jusqu'à ce que le prieur donnât le signal du repos. Tous alors se réunissaient autour de lui et s'asseyaient dans le plus profond silence, ruminant des psaumes ou plongés dans la méditation (1). Après s'être ainsi délassés dans la prière, ils se remettaient à l'œuvre avec un nouvel entrain, et ne cessaient qu'au dernier signal, qui les ramenait au monastère pour y chanter l'office. Alors enfin, il leur était permis de prendre l'unique et bien sobre repas destiné à soutenir leurs corps épuisés.

En été, c'est-à-dire de Pâques à la mi-septembre, époque à laquelle on faisait deux repas, le travail, plus long et plus fatigant qu'en hiver, était interrompu par un intervalle consacré au chant de l'office et de la messe, et qu'achevait de remplir le dîner et la sieste au dortoir. L'on retournait au travail après None et l'on y restait jusqu'à Vêpres. On avait ainsi le double avantage d'éviter les ardeurs du soleil à son midi et de compenser le repos perdu par la brièveté des nuits, car le coucher et le lever se réglaient sur le coucher et le lever du soleil.

Tenus à tous les exercices du cloître, les moines ne pouvaient, sans les interrompre, s'éloigner du monastère; aussi ne cultivaient-ils que les champs voisins de la maison et laissaient-ils aux convers le soin des biens éloignés ou des granges (2). Réduits ainsi, à cause du chant de l'office et de la prière, à n'être, comme instruments de travail, que de simples auxiliaires, ils

(1) *Us ant.*, cap. LXXV. — *Nomast.*, p. 175.

(2) *Instit.*, c. VIII. — *Nomast.*, p. 218.

gardèrent la direction supérieure, et leur concours matériel n'eut de grande utilité que dans les moments de presse, c'est-à-dire à l'époque de la fenaison et de la moisson. C'est alors qu'il fallait les voir à l'œuvre.

Ces jours-là d'abord, règle générale, on n'entendait pas la messe, à moins que ce ne fut une fête à neuf leçons. Cela nous étonne et nous scandalise peut-être. Mais qu'y faire? les règlements le veulent. Au reste, d'autres avant nous s'en formalisèrent aussi. Un seigneur du XIIIe siècle déjà, sire Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, choqué de cette conduite, qu'il regardait comme scandaleuse de la part des moines, résolut de la faire cesser. Dans ce but, il fit don à l'abbaye de Clairvaux de trente livres de Flandre, à la condition expresse que tous les prêtres diraient ces jours-là leur messe privée, et que la communauté ne sortirait pas sans avoir entendu la messe conventuelle (1).

On sort donc avant l'heure de Prime, qui se chante sur le lieu du travail, et, pour hâter encore l'instant du départ, l'abbé a soin d'activer le chant de l'office qui précède. C'est lui qui, d'ordinaire, marche à la tête du couvent et qui dirige l'ouvrage. Les plus vigoureux fauchent les foins ou scient les blés, les plus jeunes, derrière eux, épandent le fourrage et le ménagent, ou ramassent le blé et en forment des gerbes. Rien de gracieux et d'animé comme cette scène champêtre qu'un profond silence encadre et que le chant seul de l'alouette domine.

Il ne faut pas croire cependant, malgré la prédilection pour les travaux de la campagne, que le travail intellectuel était négligé. La culture de l'écriture-sainte, de la théologie et des lettres, avait ses heures et ses adeptes et ne laissait pas que d'être en honneur. Hélinand et le moine Thomas, comme nous le dirons plus tard, en sont la preuve pour l'abbaye qui nous occupe.

Les premiers pères durent nécessairement s'occuper de la transcription des livres dont ils avaient besoin; ils ne pouvaient les demander à l'imprimerie qui n'était pas encore inventée. Les règlements faits à ce sujet et les privilèges accordés aux écrivains

---

(1) D'Arbois de Jubainville : *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, p. 21. Excellent ouvrage auquel nous avons emprunté un grand nombre de ces détails.

nous montrent suffisamment l'importance qu'on attachait à ce labeur. Les bibliothèques étaient toujours bien composées et attestaient généralement un goût littéraire avancé. Celle de Froidmont contenait près de mille volumes et une vingtaine d'ouvrages manuscrits quand la révolution en fit l'inventaire. La pièce affectée à cet usage, nous disent les religieux bénédictins, dans leur *Voyage littéraire* (1), était spacieuse et garnie de fort beaux vitraux, et l'on y remarquait, parmi les manuscrits, la chronique d'Hélinand, les vies de saint Bernard, de saint Pierre Tarentaise, de saint Thomas de Cantorbery, par le moine Thomas, et des Pères du désert.

Il y aurait, à notre avis, une étude aussi intéressante qu'instructive à faire sur les bibliothèques cisterciennes, et nous croyons qu'il ne serait pas sans utilité de considérer quelle tendance elles prirent à leur principe, quels furent leurs premiers développements. On pourrait par là se former une idée juste et vraie des sentiments de ces religieux, sur la culture des lettres, et peut-être y reconnaîtrait-on qu'ils étaient moins dépourvus de sens littéraire et de goût pour l'étude et pour la science, qu'on a l'air de le croire généralement.

Prière et pénitence, pénitence exercée non seulement par les veilles et les jeûnes déjà si rigoureux, mais aussi par le travail, telle était, comme on le voit, la vie des premiers pères de Citeaux. Ainsi avaient-ils compris leur mission, dans l'Eglise et dans la société, et les fondateurs de Froidmont ne l'entendirent pas autrement et marchèrent fidèlement sur leurs traces. En quelques années les pentes rapides du Mont-César et du mont de Hermes, toutes couvertes de broussailles, les marais fangeux des bords de la Trye, furent transformés. Cette gorge, naguère encore sauvage, inondée par les eaux des torrents et des pluies, coupée par des halliers inextricables, se métamorphosa, comme par enchantement, en une vallée fertile, où l'on voyait verdir l'herbe des prairies et jaunir le blé des guérets.

L'ancienne abbaye fut laissée aux frères convers qui cultivèrent ses environs. Le domaine allait toujours en s'agrandissant, les

(1) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur;* 1733, t. II.

donations se multipliaient, l'ouvrage augmentait en proportion, mais le monastère se remplissait de sujets.

En 1140, un illustre chevalier, Ascelin de la Cengle et Fressende, son épouse, lui avaient aumôné toutes les terres cultivées aussi bien que celles en friches qu'ils possédaient, entre Plainval et Montigny, au terrage d'Hombleneuse. Deux ans plus tard, un autre chevalier, Odon de Grosmesnil, leur cédait, moyennant quinze livres de dédommagement, toute la terre avec la seigneurie qu'il avait à Grosmesnil, aujourd'hui Grandmesnil, entre Campremy et Wavignies. Aymon Faget augmenta cette donation, en 1156, par la cession de tout ce qui lui appartenait au même territoire, et Oger de Wavignies, Pierre de la Tournelle, Arnaud de Campremy, Raoul de Bucamp et ses frères renoncèrent à tous les droits féodaux et autres qu'ils pouvaient avoir sur ces terres. En 1143, Payen Gambon abandonnait son quart de la dîme de Plainval, et en 1150, les chanoines de Saint-Amand de Noyon, et non l'évêque de Beauvais, Henri de France, comme le dit par erreur le *Gallia Christiana*, en faisait autant, pour leur part, de la dîme du même lieu. D'autres biens non moins importants allaient leur arriver (1).

A Mauregard, entre Reuil et Montreuil-sur-Brêche, le neveu du vidame Hélie, Sagalon de Gerberoy, possédait un vaste tennement qu'il avait hérité de Rorigon, son père. Du consentement de Liégarde, sa femme, de Beaudoin et Nicolas, ses enfants, et d'Henri, son frère, il en fit don à l'abbaye de Froidmont, et les religieux, pour le récompenser, s'obligèrent à lui payer annuellement, à la mi-carême, quatre muids de blé et autant d'avoine, à la mesure de Beauvais. C'était en 1147, et l'évêque Odon III en fit rédiger la charte authentique qu'il scella de son sceau, en présence de Raynold d'Hodenc et Ursion, son fils, de Raoul d'Hodenc et de Nicolas d'Hanvoile. Les vidames de Gerberoy, Hélie et Pierre, de qui le fief relevait, s'empressèrent de confirmer cette donation, avec leurs enfants, et appelèrent, pour être témoins de leur bon vouloir, les nobles chevaliers Baudoin de Songeons, Pierre et Raoul d'Hodenc et le clerc Eustache.

Ce généreux exemple devait être suivi : un chevalier du voisi-

---

(1) Archiv. de l'Oise : cartulaire de Froidmont et chartes originales.

nage, Simon de Sailly, propriétaire de grandes terres, mais pauvre en écus, désirait répondre à l'appel de saint Bernard qui venait de convoquer tous les hommes de cœur, à Vezelay, pour marcher à une seconde croisade. Il brûlait du désir de suivre le roi Louis-le-Jeune et d'aller se distinguer à côté des Evrard de Breteuil, des Manassès de Bulles, des Raoul et Renaud de Mello, des Henri de Milly, des Dreux de Monchy, des Barthelemy de Senlis, des Guillaume de Trie et de tant d'autres qu'il connaissait et qu'il savait sur le point de partir; mais l'argent lui manquait pour s'équiper et faire le voyage. Il s'adressa à l'abbé de Froidmont, et lui offrit toutes les terres qu'il avait à Mauregard. L'abbé ne pouvait pas les acheter, la Charte de Charité qui régissait tout l'ordre, s'opposait formellemont à toute acquisition de bien à titre onéreux. Il eut recours à un moyen terme : Simon de Sailly, du consentement d'Elisabeth, sa femme, et de Béatrix, sa fille, abandonna en perpétuelle aumône au monastère de Froidmont, toutes ses terres de Mauregard; c'était une donation pure et simple, et l'abbé, pour le récompenser, lui fit présent de trente-huit livres d'argent, monnaie de Beauvais, et d'un palefroi qu'il lui acheta. Le sire de Sailly put désormais donner suite à ses désirs.

Les seigneurs de Bulles, Lancelin, Manassès, Renaud et Thibault, tous quatre, fils d'Alix, et bienfaiteurs de Froidmont, avaient alors, comme hauts seigneurs féodaux, la protection de ce territoire de Mauregard et les chevaliers, ses possesseurs, leur devaient, pour ce fait, un stage militaire de deux mois par chaque année, dans leur château de Bulles ou ailleurs, et de les accompagner dans les expéditions qu'ils entreprendraient pendant ce temps. Maintenant, que les religieux de Froidmont possédaient ce territoire et que ce service militaire et personnel était incompatible avec leur état, les sires de Bulles se hâtèrent de les en dispenser. Ils renoncèrent bénévolement à tout ce qui pouvait leur être dû à ce sujet, et, pour donner plus d'authenticité à cet abandon, ils le firent en présence des nobles hommes Ascelin de la Cengle, Mathieu, son frère, Mathieu, son neveu, Lancelin et Hubert de Fournival, Macaire et Gontran de Boutenangle et Haimeric de Valescourt. Le procédé était courtois et l'abbé de Froidmont, pour ne pas rester en retour de politesse, leur donna vingt-cinq livres deux sols de

monnaie beauvaisine (1). Tout cela se passait en 1147, treize ans après la fondation de l'abbaye. Elle se trouvait ainsi, en peu d'années, à la tête de grandes possessions, qui allaient encore se multiplier.

L'argent était rare à cette époque et l'esprit public était aux expéditions d'outre-mer; les croisades passionnaient les hardis chevaliers qui végétaient dans leurs châteaux. La plupart avaient de la fortune, mais cette fortune consistait plus en biens territoriaux qu'en espèces monnayées, et, avec leurs vastes domaines fort mal cultivés, souvent ils manquaient d'argent. Ils n'avaient ni le temps, ni le goût de s'occuper de leurs terres, et leurs serfs qu'ils accablaient de corvées, de redevances et d'impôts de toutes sortes calculés d'après le rendement de ces terres, ne les cultivaient qu'avec répugnance et sans soin. Les récoltes étaient maigres et les revenus tout aussi bien. Si l'on joint à cela l'esprit de foi, qui animait ces siècles, on comprendra pourquoi les donations aux monastères étaient si nombreuses. Les uns donnaient par piété pour avoir part aux prières et aux bonnes œuvres des moines; d'autres par esprit de pénitence, afin de se faire pardonner leurs méfaits, et un grand nombre pour se procurer les ressources que leurs terres leur refusaient et l'argent qui leur était nécessaire pour leurs expéditions lointaines.

En 1151, le fils d'Hubert de la Cengle, Mathieu, gisant *in extremis* et sur les pressantes exhortations de son oncle Ascelin de la Cengle et de Mathieu, son frère, et d'Ada, sa sœur, fit don, pour obtenir le pardon de ses fautes, à l'abbaye de Froidmont, de son vivier de Betonval, du moulin et de la terre de la Péreuse et des droits de voirie et de justice qu'il avait sur les terres de la grange de Mauregard.

Deux ans plus tard, Galeran de Breteuil et Holdeburge, sa femme, donnaient aussi le droit de voirie (*viariam*) qu'ils avaient au même lieu. Par reconnaissance, les religieux firent présent de dix livres de provins à Galeran et de soixante sols à sa femme. Il est vrai que les offres de ces bons moines avaient beaucoup influé sur la détermination du sire de Breteuil, mais ils tenaient à se libérer, toutes les fois qu'ils le pouvaient, des

---

(1) Archv. de l'Oise : cartulaire de Froidmont et chartes originales.

droits si multipliés qui grevaient leurs propriétés. Ils s'étaient ainsi affranchis du droit de dîme sur cette même terre en 1151, en se le faisant remettre par Othon, fils d'Eustache, prévôt d'Encre, à qui il appartenait. Sagalon de Milly voulut le revendiquer; mais après quelques pourparlers et l'offre de quarante livres beauvaisines, il renonça à ses prétentions, de l'avis de ses frères Robert et Guy, en présence de l'évêque de Beauvais, Henri de France, qui en fit dresser acte, par son secrétaire, et confirma solennellement l'accord pardevant Alineric, abbé de Chaalis, Pierre, abbé de Saint-Lucien, Jean, archidiacre de Beauvaisis, Sagalon, cellerier de Beaupré, Brunold, cellerier de Chaalis, Bernard, religieux de Chaalis, Barthélemy, chanoine de Saint-Just et les chevaliers Simon de Saint-Samson et Odon, son fils, Robert de l'Héraule, Girard de Saint-Omer, Sagalon de Monceaux, Baudoin de Francastel, Grégoire de Campremy, Gérard de Saint-Aubin, Pierre de Fontaines et Hugues de Marissel (1154).

En 1151, le chevalier Alelme de Balagny et la dame Hersende de Cressonsacq avaient donné toute la vallée de la Verrière, à l'extrémité de la forêt de Hez et près de Filerval.

Drogon de Merlemont fit aussi don, en 1155, d'une vigne appelée le Clos de Merlemont, et le chevalier Hugues de Bracheux renonça à tous les droits qu'il avait sur elle, ce qui ne l'empêcha pas de s'en emparer peu après avec Henri, son frère, et de la garder. Son fils, Pierre de Bracheux, la retint aussi pendant de longues années jusqu'à ce qu'enfin, touché de l'injustice de son fait, il la rendit en même temps qu'il donna le bois de la Chaîne (*de Catena*), pour faire oublier sa conduite, en l'an 1201.

En 1156, Gilon, chevalier, seigneur de Brunvillers-la-Motte, donne deux parts de la dîme dudit Brunvillers, et en 1157, un autre chevalier, Mathieu de Thérines, en fait autant du tiers de la terre du Mesnil, sise près de Noyers, des bois de Moimont et Cornillet et des terres d'Estencheneuse, tous situés au même lieu, et du tiers de ce qu'il avait à Reuil (1).

Toutes ces terres étaient évidemment trop éloignées de l'abbaye pour que les moines pussent les cultiver, aussi en laissèrent-ils le soin à leurs frères convers. Ils les départirent en plusieurs

1. Archives de l'Oise : cartul. de Froidmont et chartes originales.

groupes ayant pour centre un établissement important appelé *Grange*, et y envoyèrent des convers sous la conduite d'un *Maître*. On tomberait dans une grande erreur si l'on se faisait, de ce que l'on appelait grange au moyen-âge, l'idée vulgaire que l'on attache aujourd'hui à ce mot. Au moyen-âge, on appelait *grange* tout établissement agricole, et chez les Cisterciens, ce terme acquérait une importance toute particulière, en ce qu'il désignait ces espèces de prieurés-fermes, où résidaient les frères convers qui cultivaient les terres de leur attribution. Ces granges avaient chapelle, dortoir, réfectoire, chauffoir et les bâtiments nécessaires à l'exploitation. Le tout était spacieux, très-régulier et souvent même construit avec cet air monumental, que les communautés religieuses d'alors savaient donner à tous les édifices élevés par elles, quelque modeste qu'en fût la destination. A leur aspect extérieur, vous les auriez pris pour autant d'abbayes, et, à l'intérieur, rien ne les en distinguait, si ce n'est la vue des instruments de labour et des chevaux attelés. Cependant ces granges n'étaient pas des prieurés proprement dits, comme ceux des Bénédictins, où les moines habitaient à poste fixe et remplissaient en communauté tous les devoirs de la vie monastique. Dans les chapelles des granges, on ne célébrait pas la messe le dimanche, et les frères convers, pour l'entendre, étaient obligés de revenir à l'abbaye tous les samedis soir et les veilles de fêtes chômées. De même c'était dans le cimetière du monastère que devaient être enterrés les frères habitant les granges. On comprend que, pour rendre possible à ces frères convers l'accomplissement de leurs devoirs religieux, il ne fallait pas construire ces établissements à une trop grande distance de l'abbaye; aussi le réglement de 1152 défendait-il de bâtir une grange à plus d'une journée de marche (1). Un statut postérieur décida que le chapitre général rendrait une ordonnance spéciale pour chaque cas particulier (2).

La distance des granges entre elles était aussi déterminée; elle devait être d'au moins deux lieues, probablement pour éviter la multiplication dispendieuse de ces établissements et les

---

(1) D. Martène : *Anecd* IV, 1244.

(2) *Nomast. cist.*, p. 278.

rivalités, que des questions de pâture auraient pu exciter entre les frères de deux granges trop rapprochées.

Froidmont avait déjà, dès 1164, sept établissements de ce genre, et la bulle confirmative du pape Alexandre III (1) nous apprend qu'ils étaient situés à la Vieille-Abbaye, à Gouy, près Noyers, à Mauregard, près Reuil-sur-Brèche, à Grandmesnil, près Campremy, à Brunvillers-la-Motte, à La Verrière, près Thury-sous-Clermont, et à Parfondeval, près de Montreuil-sur-Thérain.

Dans chacune de ces granges, il y avait, ainsi que nous l'avons dit, une chapelle, un réfectoire, un dortoir, un chauffoir, dans lesquels on observait toujours rigoureusement le silence; en outre, une salle capitulaire où le maître des convers, à certains jours fixés, venait de l'abbaye faire une instruction, tenir le chapitre des coulpes et entendre les confessions; et de plus, pour les religieux, un dortoir et un réfectoire particuliers. Car bien que ces derniers n'allassent jamais aux granges que pour la moisson et la récolte des fruits, et qu'ils ne dussent y coucher que dans le cas de nécessité, ils y faisaient cependant la méridienne après le repas.

Le régime des granges était, sous certains points, moins sévère que celui de l'abbaye et offrait moins d'austérités, en compensation des pénibles travaux auxquels les frères étaient assujettis. Ainsi le sommeil était prolongé; on n'observait que les grands jeûnes de l'Avent, du carême et des vendredis, de la mi-septembre au mercredi des Cendres, et on pouvait déjeuner tous les autres jours. Ce déjeûner ou *mixte* consistait en une livre de pain ordinaire à laquelle on ajoutait, si cela était nécessaire, du pain plus grossier. Primitivement, l'eau pure était la boisson à tous les repas; mais, dès la fin du XII[e] siècle, l'usage du vin était déjà introduit. L'ordinaire était le même qu'au monastère, et les pitances extraordinaires étaient permises, quoique pourtant elles dussent être plus rares.

A la tête de chaque grange présidait un frère convers avec le titre de *Maître*. Il avait l'intendance générale des travaux, sous la direction du cellerier, et pouvait rompre le silence pour s'entretenir avec les convers placés sous ses ordres ou avec les per-

(1) Pièces justif., n° 6.

sonnes qui venaient pour affaires à la grange dont il avait le soin. Il ne devait parler toutefois qu'après avoir ramené son capuce sur les yeux. Il avait en outre le privilège de donner une pitance aux frères malades, mais par provision et pour trois jours seulement, car la permission de l'abbé était nécessaire pour les pitances, afin de prévenir les abus qui auraient pu se glisser facilement dans les concessions de ce genre (1).

Le second dignitaire de la grange était le frère hôtelier. La parole lui était aussi accordée, non pas avec les frères de l'intérieur, mais avec ceux qui y venaient de l'abbaye et avec tous les étrangers. L'hospitalité s'exerçait là comme au monastère. Voyageurs et pèlerins, cavaliers et piétons, tous étaient sûrs d'y trouver en tout temps un abri, du pain et un lit pour la nuit. Certes, ce n'était pas un petit avantage, à une époque où les voies et les moyens de transport étaient si difficiles, et où l'on ne trouvait d'auberge que dans les villes. Le pauvre artisan, réduit à voyager pour chercher un travail qui semblait fuir à mesure qu'il le poursuivait, pouvait alors, grâce à ces moines, si décriés de nos jours, faire son tour de France, comme on disait, sans dépenser un sou. D'étape en étape, d'un monastère à une grange, et d'une grange à un autre monastère, il faisait son chemin, trouvant toujours à point nommé une table dressée pour prendre son repas, un bon lit pour reposer ses membres fatigués, une main amie et bienfaisante, mais jamais salariée pour presser la sienne et réparer les brèches faites à sa maigre escarcelle et à son petit trousseau. Pour toute reconnaissance, un « Dieu vous le rende » suffisait, et l'hôtelier satisfait répondait : *Deo gratias.*

Les emplois plus directement en rapport avec l'exploitation agricole étaient partagés entre les frères. Ces derniers marchaient toujours deux à deux, sous une surveillance mutuelle. Celui qui tenait le manche de la charrue (*frater stivarius*) avait pour associé le frère bouvier ou pique-bœufs (*frater bubulcus*). Les frères vachers, bergers et porchers avaient chacun leur compagnon plus jeune qu'eux (*junior suus*), qui ne les quittait jamais dans les champs; le laitier et son second s'occupaient

(1) *Reg. convers.*, cap. VIII et XII., ap. Martène : *Anecd.*, IV, 1649 et 1651.

de la confection du beurre et du fromage; le frère charretier (*carrucarius*) conduisait au monastère les produits de la grange et revenait chargé de pains et autres grosses provisions, accompagné du frère palefrenier (*frater stabularius*) (1).

On conçoit qu'avec un système d'exploitation ainsi organisé, où tous les efforts réunis sous une même impulsion et dirigés par des hommes intelligents, convergeaient à un même but; l'agriculture dut faire de rapides progrès et subir de notables améliorations. Ils avaient compris, ces Cisterciens, que l'engrais est le premier élément d'une bonne culture, et ils élevaient de nombreux troupeaux pour se procurer cette fumure si nécessaire. Un état général des possessions de Froidmont, de l'an 1224, nous apprend que ce monastère possédait alors, réparties dans ses granges, 5,000 têtes de l'espèce ovine, 255 vaches, 404 porcs, non compris les femelles de la grange de Mauregard, 134 chevaux de charrue, non compris les 14 affectés au service des voitures, les 9 de monture, les 4 qui servent aux puits, et ceux des maîtres des granges de la Fosse-Thibault, du Fay et de Cormeilles, 36 poulains et 50 mulets (*equi sylvestres*), sans compter leurs poulains. Un autre état, de l'an 1256, cité aussi par D. Grenier (2), portait que ce même monastère avait à La Hérelle : 7 chevaux, 4 vaches, 1 veau et 200 brebis; à Grandmesnil : 23 chevaux, 5 poulains, 37 vaches, 3 veaux, 680 brebis, 214 agneaux et 180 porcs; au Fay, 25 chevaux, 5 poulains, 30 vaches, 4 veaux, 600 brebis, 212 agneaux, 160 porcs; à Cormeilles : 32 chevaux, 7 poulains, 40 vaches, 4 veaux, 600 brebis, 220 agneaux, 180 porcs et 5 cochons de lait; à Béliaux (Ebeillaux), 3 vaches et 427 moutons; à Malassise : 257 moutons; à La Verrière : 25 vaches, 5 veaux, 14 bœufs, 450 moutons et une ânesse; à la Vieille-Abbaye, 51 vaches et 4 veaux; à Bernes : 4 chevaux, 3 vaches, 64 brebis et agneaux; à l'écurie du monastère, 21 juments et 10 poulains; au Mont de Hermes : 257 moutons et 377 agneaux, et à Parfondeval : 16 vaches, 3 veaux, 3 chevaux et 150 moutons. Un compte de 1230 nous montre ces religieux de Froidmont vendant 7,000

(1) *Us ant. — Ann. cist. passim.*

(2) D. Grenier, t. 191, p. 51.

toisons de brebis. Aussi que de nombreux droits de pâturage et d'usage dans les bois, les marais et les friches n'avaient-ils pas? Toutes les chartes de donation en sont remplies et montrent l'importance que ces moines leur attachaient. C'était une des sources de leur prospérité.

Leurs terres bien fumées et mieux cultivées que toutes celles des seigneurs, leurs voisins, rapportaient aussi bien davantage, et d'autant plus encore qu'elles étaient moins grevées de charges. Elles étaient libres de toute dîme, et nous verrons, dans toutes les bulles des papes, le soin qu'ils mettaient à les affranchir de cette redevance, comme de toutes les autres qui surchargeaient les propriétés territoriales. Protégés, comme ils l'étaient, par ce régime d'exception, et secondés par leur mode d'organisation, les monastères ne pouvaient obtenir en agriculture que des résultats bien supérieurs à ceux des séculiers, qui n'avaient ni les mêmes avantages ni les mêmes ressources.

Froidmont dut donc avoir un très-nombreux personnel pour subvenir à toutes ces occupations; il eut aussi, au XIII[e] siècle, jusqu'à cent cinquante religieux parmi lesquels on comptait au moins cent frères convers. Il n'en fallait pas moins non plus, et l'on fut encore obligé d'avoir recours à des serviteurs, à des mercenaires, pour ne rien laisser en souffrance. L'état de 1224 accuse que deux cent vingt-sept domestiques suppléaient à l'insuffisance des convers. A partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, la proportion fut encore plus grande, à raison de la diminution des convers, et l'on dût même changer le mode d'exploitation agricole. On retira successivement les frères devenus trop peu nombreux de chacune des granges, et des fermiers séculiers les remplacèrent. La décadence commençait.

Disons un mot maintenant de l'administration générale du monastère, et voyons quels en étaient les dignitaires.

L'*Abbé* avait le gouvernement de toute la maison, nommait les fonctionnaires, infligeait les punitions, accordait les dispenses, avait la direction suprême du personnel comme du matériel, mais était soumis à la règle tout aussi bien que le dernier des frères convers. C'est, à proprement parler, la règle qui est la première supérieure au monastère, et tous lui doivent obéissance. L'abbé n'avait pas même un costume différent de celui de ses moines; on lui permettait, il est vrai, d'avoir

une table distincte, avec deux frères pour en faire le service; mais il ne devait manger que les mêmes mets servis à la communauté. Cette exception ne lui était permise que par la nécessité, où il était souvent, de recevoir honorablement certains hôtes, dont la présence au réfectoire commun n'aurait pu être qu'une cause de distraction. L'abbé ne devait prendre aucune décision importante, surtout lorsqu'il s'agissait d'aliénation d'immeubles, sans avoir demandé l'avis des anciens; il n'était pas obligé toutefois de se conformer à cet avis. Lui seul d'abord avait un sceau, et il était interdit à la communauté d'en posséder; cette prohibition fut levée, au XIV[e] siècle, par un statut qui prescrivit au contraire à tout monastère cistercien d'en avoir un, et de l'apposer à tout acte d'aliénation ou d'emprunt, sous peine de nullité. Ces sceaux de communauté, d'après une décision de 1350, devaient porter l'image de la Vierge, et ceux des abbés, au moins depuis 1200, celle de l'abbé avec la crosse en main. Après la mort du titulaire, on brisait solennellement son sceau.

Le *Prieur* supplée l'abbé en cas d'absence. Au temps des commandes, quand les abbés furent pris en dehors des religieux et ne furent plus obligés à suivre la vie régulière, le prieur claustral fut le véritable supérieur des communautés.

Le *Sous-Prieur* aide le Prieur et le remplace.

Le *Chantre* (*cantor*) dirige la partie vocale du culte, prend soin des livres de chant, écrit les rouleaux des morts et les lit au chapitre avant de les envoyer.

Le *Bibliothécaire* (*armarius*), non-seulement veille à la conservation des livres, mais en fait écrire par les moines écrivains de l'abbaye, veille sur les archives, et les titres nécessaires sont rédigés sous sa direction par des scribes.

Le *Sacristain* (*sacrista*) sonne les cloches, règle l'horloge, a le soin de l'église, prépare les divers objets nécessaires au culte, fait les hosties et nettoie les calices.

Le *Maître des novices* (*Magister novitiorum*), chargé de la direction des personnes qui veulent entrer dans l'ordre, doit être un vieillard expérimenté dans la conduite des âmes.

Le *Portier* (*Portarius*) loge dans une cellule près de la porte pour recevoir les étrangers et distribuer les aumônes. Il doit toujours avoir des pains tout préparés dans sa cellule, pour les dis-

tribuer aux passants qui en auront besoin. C'était, au moyen-âge, une fonction très-importante, qui avait même des revenus spéciaux, et nous verrons plus d'une fois, dans le cours de cette notice, des donations faites à la porte du monastère, c'est-à-dire, pour que les revenus en soient distribués par le portier.

L'*Hôtelier* (*Hospitalis* ou *Hospitalarius*) reçoit les voyageurs et les malades, s'occupe de leur procurer la nourriture et le coucher, et les sert à table.

L'*Infirmier* (*Infirmarius*) soigne les malades.

Le *Médecin* les traite et saigne les moines aux jours fixés.

Le *Cellerier* (*Cellarius*) est chargé de l'administration financière de la maison, veille à la nourriture, reçoit les comptes des convers placés à la tête des exploitations agricoles et les inspecte. Il a sous ses ordres le *Réfectorier* (*Refectorarius*), le *Grangier*, (*Grangiarius*), différent du maître de la grange qui est convers, le *Boursier* (*Bursarius*) ou trésorier-caissier, le *Chambrier* (*Camerarius*), le *Rentier* (*Rentarius*) chargé de recevoir les cens et rentes du monastère, le *Marchand* (*Mercator*) qui fait les ventes et les achats, l'*Intendant des eaux* (*Aquarius*) qui visite les rivières et les moulins, le *Vestiaire* (*Vestiarius*) qui s'occupe des vêtements, et le *Maître des convers*.

Au-dessus de tous ces fonctionnaires, et même des abbés, était le Chapitre général, admirable institution fondée en 1119. C'était une réunion annuelle, à laquelle tous les abbés de l'ordre devaient assister pour rendre compte de leur administration, et aucun d'eux, à moins de maladie grave, ne pouvait s'en exempter.

Ainsi donc, chaque année, au commencement de septembre, notre abbé de Froidmont, Manassès, puisque c'était lui qui régissait encore en 1160, attendait l'abbé de Beaupré, et se mettait en route avec un frère convers et deux chevaux pour tout équipage, et se rendait à Ourscamp, sa maison-mère, pour y prendre l'abbé. De là, on s'acheminait sur Longpont, en Soissonnais, pour se diriger sur Clairvaux, se recrutant sur la route de nombreux compagnons. On allait d'abbaye en abbaye, toujours de l'ordre toutefois, et partout on trouvait bon accueil. Malheur au monastère qui eût manqué à ce devoir d'hospitalité et n'eût pas fourni aux arrivants les choses nécessaires. Le religieux, dont la négligence eût été la cause de cette privation, était trois jours en légère coulpe, et l'un d'eux au pain et à l'eau, et l'abbé lui-même

devenait justiciable du chapitre général. Si la faute en était à un convers, l'infortuné passait ces trois jours au pain et à l'eau et recevait, par dessus, la discipline au chapitre (1). Cela valait la peine d'y songer.

Tous ces abbés ne suivaient pas la même direction; mais, partagés par filiation en cinq groupes, ils se rendaient chacun à leur maison-mère, l'une des cinq premières de l'ordre : Cîteaux, La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, afin de lui rendre la visite à laquelle chaque abbé-fils était obligé tous les ans. Froidmont, Beaupré, Ourscamp, Longpont se rendaient donc à Clairvaux, et de là à Dijon, où ils trouvaient tous leurs autres collègues. Enfin, l'avant-veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le 12 septembre, tous partaient au point du jour en cavalcade et entraient à Cîteaux pour l'office de Tierce.

Ce chapitre général était d'une très-grande utilité pour le maintien de la régularité dans tous les monastères, mais il n'était pas le seul moyen employé. Il y en avait un autre, aussi efficace et plus direct contre le relâchement, dans la visite régulière faite chaque année par le Père immédiat pour examiner, tant au spirituel qu'au temporel, tout ce qui pouvait mériter correction, aussi bien dans le chef que dans les membres. Froidmont dépendait d'Ourscamps, et, plus d'une fois, dans les pièces de son chartrier, nous avons trouvé des traces des visites de l'abbé Galeran et de ses successeurs.

Un mot sur la manière dont s'exécutait cette visite, emprunté au rituel cistercien, ne déplairait-il pas? Le visiteur interroge l'abbé et entend longuement chacun des frères en particulier, afin de connaître les abus et leurs causes, les plaintes et les réclamations, aviser à faire disparaître les uns et donner satisfaction aux autres, si elles sont justes. La plus grande liberté règne dans ces communications, et tout abbé qui s'y oppose ou sévit contre un de ses subordonnés à raison de ses révélations, fussent-elles mêmes indiscrètes et mal fondées, est gravement puni et peut même encourir la déposition. Puis se fait la visite de tous les lieux réguliers, à commencer par l'église et la sacristie. De là le Père visiteur se rend à la porte, s'enquérant du portier

(1) *Nom. cist.* p 302.

comment se font les aumônes, s'il a pour elles des revenus particuliers, si on distribue fidèlement aux pauvres les portions des défunts, si la porte est toujours soigneusement fermée, en un mot de tout ce qui peut intéresser la bonne renommée du monastère. Il passe ensuite à la cuisine, au réfectoire, interroge les cellériers sur les pulments réguliers, les pulments généraux, les pitances et autres objets qui rentrent dans son office, et ne dédaigne pas de descendre au cellier, au magasin aux provisions, afin de s'assurer si la maison de Dieu est sagement administrée, et par des hommes sages. Il se fait rendre les comptes des granges. Le vestiaire, le dortoir, les infirmeries, l'hôtellerie, la chambre même du procureur n'échappent pas à ses investigations. Les archives sont visitées, les titres examinés, cotés et paraphés. Toute négligence dans un service est sévèrement reprise. Enfin, quand la tournée est terminée, le père immédiat dresse sa carte de visite et la montre à l'abbé du lieu, pour voir s'il n'y a rien à ajouter ou à retrancher en vue du bien des âmes. Le troisième jour, au chapitre, après la lecture de la règle et des constitutions, il indique les abus parvenus à sa connaissance, en ordonne la répression, explique tous les points de sa carte de visite, rappelle au chantre qu'il doit la lire à tous les samedis des quatre-temps de l'année; puis, après avoir recommandé aux frères le respect et l'obéissance envers leur abbé, aux officiers la charité, à tous l'amour mutuel, il fait dire des prières pour le Souverain-Pontife, pour le roi, le révérendissime abbé de Citeaux, le leur et lui-même, et lève la séance en leur faisant ses adieux (1).

Maintenant, que nous avons dit comment fonctionnait, tant à l'intérieur de chaque monastère que dans ses rapports généraux, ce grand corps que l'on appelait l'ordre de Citeaux, revenons à notre abbaye de Froidmont, et suivons la, pas à pas, dans sa vie particulière et dans le développement de sa prospérité.

Manassès gouvernait toujours Froidmont, et le cardinal de Saint-Marc, Roland des Bandinelli, avait été élevé sur le siége de Rome, sous le nom d'Alexandre III, quand notre abbé crut opportun de demander une nouvelle confirmation de son monas-

(1) *Rituale cist.*, lib. VIII, cap. XII.

tère et de ses biens. Le pape, toujours désireux de se montrer favorable, comme il le dit lui-même dans sa bulle datée du xiv des calendes de novembre de l'an 1164 (1), aux pieuses demandes qui ont pour but l'accroissement de la religion et de l'honnêteté, prit sa maison sous sa protection et sous celle du Saint-Siége, et la confirma dans son existence.

« Nous statuons, y dit-il encore, que l'ordre monastique que « nous savons y avoir été établi selon la crainte de Dieu, la « règle de saint Benoît, et l'institut des frères de Citeaux, y « soit toujours observé; nous statuons en outre que la propriété « de toutes les possessions et de tous les biens que ce monas- « tère possède justement et canoniquement à présent, ainsi « que de tous ceux qu'il pourra acquérir dans la suite, soit par la « concession des pontifes, soit par les largesses des rois ou des « princes, soit par les offrandes des fidèles ou par tous autrés « justes moyens lui sera conservée incommutablement. Nous « confirmons spécialement tout ce que vous avez à Montigny, à « Friancourt, à Fay-sous-le-Bois, à Villers-Saint-Sépulcre, à « Merlemont, à Délimont, à Saint-Félix, à Hermes, à Montreuil- « sur-Thérain, à Froidmont, tout ce que vous avez raisonnable- « ment reçu des moines de Saint-Lucien de Beauvais, la grange « de Gouy et ses dépendances, la grange de Mauregard et ses « dépendances, la grange de Grosmesnil et ses dépendances, la « grange de Brunvillers et ses dépendances, la dîme de Plainval « pour la part qui vous appartient, la dîme de Lévremont, la « dîme de Brunvillers, la moitié du bois de Fournival, la grange « de Laverrière et ses dépendances, la grange de la Vieille-Ab- « baye et ses dépendances, la grange de Parfondeval et ses dé- « pendances. Que personne n'ose exiger la dîme des terres que « vous cultivez vous-mêmes ou que vous cultivez à vos propres « frais, ni de la nourriture de vos animaux. Si une personne « libre de tout engagement et de toute dette veut, dans l'intérêt « de son âme, entrer dans votre monastère, il vous est complè- « tement loisible de la recevoir, et qui plus est, en vertu de notre « autorité apostolique, nous défendons à qui que ce soit d'oser « recevoir ou retenir sans votre autorisation, tout frère clerc

(1) Pièces justificatives, n° 6.

« ou laïque qui aurait fait profession dans votre maison. Et pour
« veiller, avec une sollicitude toute paternelle, à ce que rien ne
« vienne troubler, ni votre paix, ni votre tranquillité, nous fai-
« sons défense, en vertu de notre même autorité apostolique,
« d'oser commettre aucun acte de violence, de rapine ou de vol,
« et d'arrêter aucun homme dans l'intérieur de votre monastère
« ou dans vos granges. Nous décrétons en conséquence qu'il n'est
« permis à personne absolument de vous troubler téméraire-
« ment, d'usurper vos propriétés ou de les retenir après les
« avoir prises, de les diminuer, ou enfin de vous obséder par
« quelque vexation que ce soit, et que tout ce qui vous a été
« donné pour votre gouverne, votre sustentation ou pour quel
» qu'autre usage ou utilité que ce soit, doit vous-être conservé
« dans toute son intégrité. Si donc quelqu'nn, soit ecclésiastique
« soit séculier, ose porter une téméraire atteinte à ces lettres de
« confirmation, et si, après avoir reçu deux ou trois avertis-
« sements, il ne donne point une suffisante satisfaction, qu'il
« soit privé de sa puissance et de ses dignités honorifiques,
« qu'il sache qu'il est gravement coupable devant le tribunal de
« Dieu, pour l'iniquité qu'il a commise, qu'il soit éloigné de la
« réception du corps très-saint et du sang de Jésus-Christ notre
« Seigneur-Dieu et rédempteur, et qu'au dernier jugement il
« soit soumis à la vengeance divine. Quant à ceux qui maintien-
« dront les droits de ce monastère, en récompense de leur bonne
« action, que la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec
« eux et qu'ils trouvent auprès du souverain juge la récompense
« d'une paix éternelle. »

Cette bulle comblait de joie le bon abbé et lui donnait l'assurance que son œuvre ne serait pas troublée dans son existence, ni dans ses biens. Il s'était aussi donné bien de la peine pour la voir prospérer, et ses efforts n'avaient pas été vains, le plus brillant succès les avait couronnés. Un monastère entièrement construit, les ateliers nécessaires élevés, les propriétés considérablement agrandies et mises en plein rapport, les produits agricoles de l'abbaye enrichissant la contrée, et, ce qui valait mieux encore, une communauté nombreuse et fervente, animée du meilleur esprit, remplie de zèle pour la pratique exacte de sa règle et des observances monastiques, tel était le résultat de ses travaux. Ses vieux jours étaient consolés, il pouvait maintenant

recevoir sa récompense. Il mourut peu après, le IX des calendes d'octobre ; mais on ne sait de quelle année au juste.

II. — Pierre Ier (1166-1175?)

Son successeur, Dom Pierre Ier (1166), n'eut qu'à suivre ses traces pour maintenir le monastère à la hauteur où il était parvenu et l'acheminer à une prospérité plus grande en augmentant ses ressources et son personnel.

Mathieu II, comte de Beaumont, entendait dire tant de bien des religieux cisterciens, qu'il tenait à témoigner toute sa bienveillance aux monastères de cet ordre. Il commença par leur accorder le passage gratuit ou l'exemption du droit de péage et de travers sur toutes ses terres pour leurs gens et leurs marchandises. Froidmont eut cette faveur en 1166, et ce n'était pas un mince privilége. On sait qu'au moyen-âge, et au XIIe siècle surtout, le transit des marchandises était frappé de droits multipliés, qui, sous le nom de péage, portage, travers, etc., nuisaient considérablement au commerce. Au XIIIe siècle, l'usage d'en affranchir les nobles, les clercs et les religieux, s'introduisit petit à petit, et en 1256 le pape Alexandre IV fit une règle de cet usage pour l'ordre de Citeaux tout entier. Mais en 1166, la concession du comte de Beaumont avait une valeur toute spéciale pour l'abbaye de Froidmont. La nécessité où elle se trouvait d'écouler les objets inutiles à sa consommation et l'excédant du produit de ses cultures, et de se procurer les objets indispensables qu'elle ne trouvait pas chez elle, l'obligeait de se rendre aux foires et sur les marchés publics qui étaient loin d'être aussi rapprochés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cet usage était alors dans les mœurs générales, et l'on était forcé de s'y conformer par l'absence ou la rareté des établissements commerciaux, par les difficultés des correspondances et des communications. Les courtiers et les commis-voyageurs n'étaient point encore inventés ; il fallait donc se rendre aux localités spéciales qui avaient foires et marchés pour échanger sur place ses marchandises ; il fallait traverser souvent de nombreux pays dont les seigneurs ne manquaient pas de se faire payer un droit de passage, ce qui produisait, à la longue, un déboursé considérable. Etre affranchi de ce droit, n'était donc pas sans valeur.

Les religieux de Froidmont ne se contentaient pas seulement de cultiver les céréales et d'être de grands éleveurs; pour se procurer leur boisson et celle des serviteurs qu'ils employaient, ils se firent viticulteurs. Les pentes du mont César et du mont de Hermes, par la nature de leur sol, paraissaient devoir convenir à ce genre de culture. Elles furent défrichées et plantées en vigne; un pressoir fut construit à proximité du vignoble de Froidmont et de celui de Délimont, au pied de la montagne et organisé, pour son personnel, sur le modèle des granges. Les seigneurs de Bailleul autorisèrent très-volontiers cet établissement. Comme il était dans leur mouvance seigneuriale, ils avaient à en percevoir les droits nombreux qui, sous le nom de pressoirage, roage et forage et qu'ont si bien remplacés aujourd'hui nos droits indirects, grevaient la production du vin. Pourtant ils ne tardèrent pas à l'en affranchir.

Cette maison de Bailleul se montrait fort bien disposée à l'égard du monastère, et elle prenait même plaisir à l'enrichir et à augmenter ses propriétés. Ainsi en 1170, la dame Sigaulde de Bailleul renonça à tous les droits qu'elle avait sur le pressoir de Froidmont; son fils, Jean de Bailleul, donna trois deniers obole de cens et la moitié de l'aunaie Bernard et du bois d'Elencourt et les droits de justice qui lui appartenaient sur les biens desdits religieux, tandis que Bernier, son autre fils, faisait don de cinq sols de rente. En 1173, Grégoire de Bailleul, noble chevalier de cette même famille, du consentement de sa femme Eméline, d'Haimeric, son aîné, de Raoul, Hugues, et autre Hugues, ses enfants, et de Gautier, son frère, donna le quart de la dîme qu'il percevait sur les vignes des religieux à Froidmont et à Délimont, ainsi que tous les autres droits de pressoirage, de roage, de vinage, de garde de vignes, de justice et autres qu'il avait sur ces mêmes vignes. Il y ajouta toutes les redevances et corvées qu'il avait droit d'exiger de toutes les vignes, terres et prés du monastère, tous les droits seigneuriaux qu'il pouvait avoir sur la grange de la Vieille-Abbaye, le bois situé entre la fontaine d'Aleric et le bois Regnier, les aunaies et les prés lui appartenant au-dessous de la Vieille-Abbaye, l'autre moitié de l'aunaie Bernard, le plateau tout entier qui couronne le mont César et tout le versant situé entre le val Hersende et le bûcher (*rogum*) de Bailleul, vulgairement appelé le Vieil Be. Ce généreux chevalier alla dé-

poser lui-même l'acte de donation entre les mains de l'abbé Pierre, qui crut devoir lui témoigner la reconnaissance du monastère en lui attribuant, sur la grange de Gouy, une redevance annuelle de trois muids de blé et de deux muids d'avoine.

Grégoire de Bailleul ne devait pas s'en tenir là, et le cartulaire du monastère nous fait connaître d'autres donations, qui eurent lieu sous le gouvernement de l'abbé Guillaume, l'un des successeurs de Pierre. Sa sœur, Marguerite de Bailleul, luttait avec lui de générosité, et, pendant qu'il donnait, en 1186, son bois de Froidmont, près de la Vieille-Abbaye, et un muid de blé de redevance annuelle pour accorder pitance (*ad pitanciam conventûs*) aux religieux, elle remettait un muid de blé et un muid d'avoine qui lui étaient dus et donnait le quart de la dîme de Bailleul.

Un autre seigneur, Odon de Mogneville, avait abandonné, en 1175, sa part du dîmage des vignes de Bailleul, un pré appelé le Pré-Messein et trois mines de blé qui lui étaient dues.

L'abbé Pierre Ier mourut vers cette époque et l'obituaire du monastère fait mémoire de son décès au VIe des calendes de janvier (27 décembre); mais l'année précise de cette mort ne nous est pas plus connue que celle de son prédécesseur.

III. — Robert Ier (1177-1180).

Robert Ier lui succéda : Le premier acte où nous voyons apparaître le nom de cet abbé est une transaction de l'an 1177 passée entre lui et Guillaume, abbé de Saint-Lucien, au sujet de la dîme des bois du mont de Thury. Cette même année, un illustre chevalier de la maison de Trie, Enguerrand II, de Trie, qui venait d'épouser Edine ou Odévie de Monchy (Mouchy), dame de la moitié dudit lieu, et veuve de Nivelon III de Pierrefonds, avait donné à l'abbaye de Froidmont sur la montagne de Saint-Félix une terre appartenant à sa femme par indivis avec Basilie, sa nièce, de la contenance d'une charrue de faire valoir. Odévie, avec Jean et Pierre, ses enfants, avait ratifié cette donation, et Basilie de Mello, avec l'agrément de Guillaume de Mello, son frère, avait abandonné ses droits sur cette terre. Odévie et Basilie se réservèrent chacune deux muids d'avoine de rente annuelle.

En 1179, les seigneurs de Cannes, Raoul, Ascelin, Mathieu et

Hescie de la Cengle et leurs enfants, donnèrent un bois sis au terroir dudit Gannes et appelé le bois d'Ivry. Il contenait quinze muids de terre et les religieux devaient le défricher et le mettre en culture ; c'était, du reste, leur pratique habituelle. Cette donation fut solennellement signée, à Maignelay, par l'intermédiaire de Guillaume de Maignelay, qui renonça aux droits qu'Agnès, sa femme, pouvait avoir sur ce bois. Le comte de Vermandois, Philippe, l'approuva et la confirma par lettres-patentes scélées en présence des nobles hommes Pierre d'Anseauvillers et Raoul, son frère, Ascelin de Gannes, Raoul de Warty et Drogon, son frère, Pierre Ery, Payen de Traignel et Robert de Tanes.

Robert mourut peu après avoir accepté cette donation, le vi[e] des calendes de mai.

IV. — Guillaume I[er] (1181-1193).

Guillaume I[er] fut le quatrième abbé qui gouverna Froidmont. Il venait d'Ourscamps, où il était encore prieur en 1180. La première année de son administration, le vendredi après Pâques de l'an 1181, deux frères, Boscion et Gontran de Grosmesnil voulant lui être agréables, lui concédèrent un chemin large et convenable à travers leurs terres, pour que les troupeaux et les voitures, allant du monastère à la grange de Grandmesnil, pussent y circuler commodément. Puis, mettant fin à un différend qui les divisait, au sujet de la dîme de certaines terres que l'un de leurs frères avait données à l'abbaye, ils renoncèrent à toutes leurs prétentions. Gontran fit plus encore, il constitua une rente d'un demi-muid de blé à prendre annuellement sur ses biens, tant qu'il vivrait, et voulut qu'après sa mort, cette rente fût remplacée par une partie de sa terre du Saucet (*Saucetum*) de la contenance d'un demi-muid. La rente était ainsi mieux assurée et il n'avait plus à craindre que ses héritiers ne la payassent pas (1).

En 1182, l'abbé Guillaume eut à soutenir les droits de son monastère contre les prétentions d'un Gilbert de l'Hôpital, bourgeois de Beauvais, qui voulait s'emparer de la moitié de la mai-

(1) Arch. de l'Oise. — Charte origin. — Cartul.

son où ses religieux habitaient, quand ils venaient à Beauvais, et que lui avait donnée Girard Mahommes; ses titres déboutèrent de ses demandes le cauteleux voisin. Pour n'être plus exposé à une semblable querelle, Guillaume en écrivit au pape, et, Lucius III, par une lettre donnée à Anagni, confirma la donation et la possession de cette maison (1).

Geneviève de Gerberoy fit don, peu après, d'une autre maison à Beauvais, située sur la place Saint-Etienne.

En 1223, Guillaume fut pris comme arbitre, avec Odon, abbé de Beaupré, pour pacifier un différend survenu entre les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Denis (2). Cet abbé devait jouir d'une haute considération pour que sa médiation fût ainsi invoquée; les nombreuses donations dont son monastère fut l'objet sous son administration viennent confirmer notre dire.

En 1184, un noble habitant de Montigny, Odon dit Cauche de Leu (chausse de loup), donne dix-huit mines de terre à la Fosse-Thibault.

Barthélemy de Fournival, sénéchal de Bulles, donne aussi trois muids de grains de rente annuelle à prendre sur sa terre de Fournival, afin d'obtenir des prières pour le repos de l'âme d'Hubert de Fournival. Son fils, Barthélemy, ratifie cette donation, en 1185, avec Gérard de Boutenangle, son beau-frère, et donne lui-même toute sa terre de Fournival, qu'il ne parvient plus à faire cultiver, pour que les religieux l'exploitent. Il leur demande toutefois que, pendant sa vie, ils lui abandonnent la moitié du produit qu'ils en tireront, pour l'aider à vivre et à soutenir son rang. Après sa mort, ils ne rendront rien à ses héritiers (3).

L'année 1186 est signalée par les donations de terres et de bois sur le mont César, faites par Grégoire de Bailleul et Raoul, maire de Bresles, par celle d'Odon de Brunvillers, le fils du chevalier Aymard de Brunvillers, qui abandonne tout son droit de

---

(1) Arch. de l'Oise. — Cartul. et cartul. de la Bibl. impér., f° 20. (Pièces justif. n° 8.

(2) *Gallia Christ.*, t. IX.

(3) Arch. de l'Oise. — Charte orig. — Cartul. de la Bibl. imp., f° 19.

champart, sur les terres que les frères de la grange de la Fosse-Thibault cultivaient à Hombleneuse.

La même année, Raoul de la Cengle donnait tout ce qu'il possédait à Gannes et à Ivry près Gannes, un muid de froment de rente, percevable sur l'essart du bois d'Ivry, qu'il avait lui-même donné à défricher en 1179 à ces religieux, et les tenait quittes de tous les droits auxquels il pouvait prétendre sur leurs propriétés.

D'un autre côté, Gontran du Quesnel et toute sa famille se composant de trois enfants, Aubry, Baudoin et Mathieu, de Gila, femme d'Aubry, et Baudoin, Robert, Pierre, Mathilde et Béatrix, ses enfants, d'Adeliza, femme de Baudoin et de Werric, Raoul et Simon, ses enfants, donnaient semblablement six muids de grains de rente, dont deux pour le repos de l'âme de Pierre du Quesnel, fils dudit Gontran, décédé religieux de Froidmont, et trois pour le repos de celle d'Hubert de Fournival.

L'année 1187 fut marquée par la donation d'Odon de Bresles, de plusieurs pièces de vignes et de terre à Froidmont; par celle des chevaliers Mathieu et Simon de Cuignières, tous deux fils d'autre Simon de Cuignières, aussi chevalier, de deux muids de blé de rente à percevoir sur les moulins d'Essuile et de Coizeaux; par celle de Marguerite d'Avrechy, seconde femme et veuve alors de Simon de Cuignières, de deux muids de blé aussi de rente à prendre à Avrechy; par celle d'Ascelin de Plainval, d'une partie du bois de Légniviler, près Gannes, appelé le bois Guy (*boscus Guidonis*); et par l'abandon que fit Guy, fils du chevalier Pierre d'Haudivillers, de tous ses droits sur certaines terres sises au terroir d'Ansauvillers (*Esoviler*).

En parcourant les chartes originales et les cartulaires des archives de l'Oise et de la bibliothèque impériale, nous trouvons, pour l'année 1188, la concession des terres de l'abbaye, sises dans la mouvance des fiefs du chevalier Gautier, seigneur de Mouy, le même qui devait donner, deux ans plus tard, une carrière à Granville, et la donation, par Adam Aspec, bourgeois de Montdidier, d'une maison sise en cette ville.

A la date de 1189, les donations sont plus nombreuses et plus importantes. C'est d'abord un clerc de Clermont, nommé Girard, qui donne deux arpents de vignes à Bethencourt, les nobles chevaliers Aymard et Odon de Brunvillers, père et fils, qui

abandonnent dix-huit mines de terre à la Fosse-Thibault et trois muids de grains de rente; puis, c'est Mathieu d'Angivillers qui aumône toute la dîme qu'il tenait en fief de l'évêque de Beauvais, au terroir d'Aioviler et de Longbus; le seigneur de Gannes, le chevalier Ascelin, avec Ermengarde, sa femme; Hugues, Albin, Odon, Eméline et Agnès ses enfants et Hugues, son frère, qui donne à défricher trente muids de son bois d'Aioviller près Longbus, sous la réserve du champart ou de la neuvième gerbe que les religieux devront lui porter à Gannes, à Longbus ou à Sains, selon qu'il résidera dans l'une ou l'autre de ces propriétés.

Le seigneur du Cardonnois (*Cardinetum*), Jean Rage, avec Agnès, sa femme, Gautier, Enguerrand et Mabilie, ses enfants, donne aussi deux muids de blé de rente pour le repos de l'âme d'Adam du Cardonnois, son père, qui avait sollicité la faveur d'être enterré dans l'abbaye; et Rogon de la Tournelle, comme seigneur suzerain, ratifie cette donation, ainsi que celle d'Ascelin de Gannes, avec ses enfants, Robert, Pierre, Raoul, Rogon, Alix, Egline, Philippine et Idoine, à Lieuvillers.

Foulques du Quesnel tenait à champart, concurremment avec les religieux de la grange de Grosmenil, quatre muids de terre auprès de cette grange, que le chevalier Robert de Houssoy lui avait accensés. Il les avait défrichés et mis en rapport, mais se sentant mourir, il voulut assurer l'avenir d'Aline, sa femme, et de Raoul, son fils. Il les abandonna donc à Froidmont, à la condition que le monastère logerait et entretiendrait sa femme, à ses frais, dans le village de Froidmont qui venait de se former près de l'abbaye, si elle voulait y rester, et qu'il lui accorderait secours et protection; mais si elle ne s'y plaisait pas et voulait aller habiter ailleurs, alors il lui fournirait, tous les ans, deux muids de blé et deux mines de pois ou de fèves pour sa nourriture, une tunique de même étoffe que celle dont se servaient les religieux, pour son habillement, et tous les deux ans, une pelisse d'agneau (*pelliciam agninam*). Quant à son fils Raoul, le monastère devra aussi prendre un soin convenable de sa nourriture et de son habillement, mais sans dépenses excessives, et le faire suffisamment instruire pour qu'il puisse être reçu religieux profès dans l'ordre de Citeaux, si Dieu l'y appelle et s'il veut y entrer. S'il veut rester dans le monde, on le laissera faire

sans être à rien obligé désormais à son égard, si ce n'est qu'après la mort de sa mère, on lui donnera annuellement les deux muids de blé qu'elle recevait de son vivant.

Bérenger de Noyers avait aussi pris du prieur de Bulles, une terre sise devant l'entrée de la grange de Gouy, pour la cultiver moyennant champart, c'est-à-dire moyennant la neuvième gerbe de la récolte, qu'il était tenu de livrer au bailleur; mais il est probable que le bénéfice n'était pas considérable, car il se lassa bientôt de lui consacrer ses sueurs et l'abandonna aux religieux de Froidmont qui surent en tirer un meilleur parti, et lui donnèrent, pour le récompenser, cent sols de monnaie beauvaisine.

Pendant que les donations pieuses augmentaient le domaine des monastères, les expéditions de Terre-Sainte continuaient leur train. Une nouvelle levée de boucliers avait lieu en 1190, et le roi Philippe-Auguste partait à la tête de ses croisés, le 24e jour de juin. Avant son départ, il tint à témoigner sa bienveillance à un certain nombre d'ordres religieux et à les mettre d'une manière toute particulière sous la protection de l'autorité royale. Il s'éloignait, il est vrai, pour un temps de ses états, mais l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, à qui il avait confié les rènes du gouvernement, restait pour faire respecter ses ordonnances. Par une lettre datée de quelques jours avant son départ, donnée à Paris et adressée à ses baillis, il prit, sous sa protection spéciale, plusieurs monastères de l'ordre de Cîteaux, et Froidmont fut du nombre, avec Ourscamps, Beaupré, Lannoy et Chaalis (1). Il frappa d'une amende considérable quiconque oserait les troubler dans leur personnel ou dans leurs biens, et aussi les baillis qui ne leur feraient pas rendre justice. Il voulait ainsi préluder, par une bonne œuvre, à son lointain voyage, et s'assurer les prières des moines.

Le même motif détermina aussi plus d'une donation. Le maire de Saint-Félix, nommé Pierre, partant pour la croisade (*iturus Jerusalem*), quitte, à Froidmont, deux mines d'avoine de rente qui lui étaient dues sur la grange de La Verrière. Le comte de Clermont, Raoul, qui accompagnait Philippe-Auguste en qualité de connétable, donne une partie de la forêt de Hez et le bois de La

(1) Voir pièce justif. n° 7.

Houssière, pour que les religieux prient aussi pour lui, l'inscrivent dans leur obituaire et lui fassent célébrer un service solennel aussitôt qu'ils apprendront sa mort. Hélas! ils ne devaient pas attendre longtemps, car il mourut l'année suivante (1191) au siège de Saint-Jean-d'Acre. Il était venu lui-même, avant son départ, dans l'église de Froidmont, et avait déposé sa charte de donation sur l'autel, en présence de l'abbé Guillaume et de tout son couvent. De nobles chevaliers lui servaient de témoins; c'étaient le comte Albéric de Dammartin et Renaud, son fils, Regon de la Tournelle, Raoul de Warti, Ansold de Ronquerolles, et Jean, son frère, Jean du Mont, Renaud de Neuilly, Vermond de Gicourt, Drogon de Granville, Baudoin de Fournival.

Guillaume, seigneur de Mello, exempte le monastère de tout droit de travers et autre dans toute l'étendue de son domaine, et ajoute deux muids de vin de redevance annuelle. D'autres chevaliers, Mathieu de la Cengle, Pierre d'Ansauvillers, Simon de Gannes et Osmond, son frère, Arnoult de Montigny, Baudoin de Pelleville, Robert de Noirvaux, Gautier de Hermes, Baudoin de Montiers, Pierre de Thoiry (Thury) et Robert de Thoiry, chanoine de Beauvais, Raoul de Balagny, Osmund de Sains, Henri Chotars, de Hermes, Aubry du Quesnel, et de nobles dames Adelina d'Aunoy, Ermengarde de Breteuil tinrent aussi à honneur de contribuer, par de larges donations, à augmenter le domaine et les revenus de Froidmont.

Ce monastère, grâce à sa régularité, jouissait alors d'une si haute réputation que de toutes parts on y venait demander l'habit religieux. Un des compagnons d'exil de l'illustre Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, vint s'y consacrer à Dieu après la mort de son saint et héroïque protecteur. Comme lui, nous dit Manrique, dans ses *Annales cisterciensis ordinis*, t. III, an. 1192, cap. III, n° 3, il se nommait Thomas. Natif de Beberlach, en Angleterre, il avait perdu jeune ses parents et s'était attaché à la personne du grand archevêque. Il partagea sa fortune et le suivit dans l'exil, sur la terre de France. Privé de son appui, il se retira, à Froidmont, dans la solitude du cloître, et demanda à la prière et à l'étude l'oubli de ses affections. Il avait jadis cultivé les lettres et la poésie; il s'y livra avec une nouvelle ardeur. Il composa une vie du vénérable archevêque martyr, son bienfaiteur, un *Traité du mépris du monde*, qu'il dédia à sa sœur

Marguerite, dite de Jérusalem, religieuse à Montreuil-les-Dames, et un poëme latin, en forme d'élégie, où cette Marguerite elle-même est supposée raconter sa vie, sa captivité chez les Sarrazins, et son retour en France pour y chercher son frère. Ce poëme, dit Maxime de Montrond (1), où l'on trouve beaucoup de vers léonins, genre de poésie fort en vogue aux XII[e] et XIII[e] siècles, n'est pas sans mérite, et le style, dans sa simplicité, est souvent d'une rare éloquence. Manrique dit l'avoir lu dans un vieux manuscrit de la bibliothèque de Clairvaux et il en cite plusieurs passages intéressants. (*Annal. ordin. Cisterc.* t. III.) Michaud, dans sa *Bibliothèque des croisades*, t. III, cite aussi, d'après Manrique, quelques fragments de ce poëme, qui a fourni le sujet d'un gracieux petit ouvrage sous le titre: *La Pieuse pèlerine, chronique du temps des croisades.* (Lefort, Lille, 1853, in-12.) On nous permettra bien, à notre tour, d'en citer quelques vers, ce passage où Marguerite raconte sa recherche après son frère à son retour de la captivité et son entrée en religion :

Unica spes superest germanum quærere fratrem,
Qui sicut frater, sic et alumnus erat.
A me nutritus, undenis me minor annis,
Quem tenerum soleo ferre referre scholis.
Nunc investigans Francorum finibus ecce
Audio jam monachum; Francia, te repeto,
Belvacum veniens, ubinam sit, sciscitor; inde
Monstratur Fresmons, quo manet ille locus.
Inventus tandem, quæ sim, vix credit et aio :
Hoc nomen matris et patris illud erat.
Treis pueris pater unus adest, quæ concipit una :
Hunc baptima lavat, Christus ad astra levat.
Quid dubitas? Illa genuit nos dicta Sybilla,
Hæc nobis mater et fuit Hulno pater.
Hœc inter, signis credit, lacrymamur uterque :
Casus pando meos, meque loquente gemit.
Posthac hortatur mundi contemnere vitam,
Quæ reddat monacham, me docet ille viam.

(Ann. ord. cist., t. III, an. 1192, c. III, n° 3.)

(1) Dict. des abbayes, édit. Migne, p. 513.

Un autre écrivain et poëte aussi habitait en même temps Froidmont et s'adonnait, sous la bure, à ces études chéries qui lui avaient attiré tant d'applaudissements dans le monde. L'église de Beauvais l'honore comme un de ses saints, et les érudits, comme les pieuses âmes, le nomment Hélinand. Il reçut l'habit religieux de la main de l'abbé Guillaume, et les chartes du monastère nous le font plus d'une fois apparaître comme témoin à des actes des années 1190, 1191 et 1192; mais c'est surtout sous les six successeurs de Guillaume qu'il vécut; nous en parlerons donc sous l'un d'eux. Guillaume mourut le VII des calendes de mai (25 avril) de l'an 1193.

V. — Salicius (1193-1207).

Salicius, qui fut élu pour lui succéder, sortait d'Ourscamps où il avait rempli avec beaucoup d'habileté la charge de cellerier. Son expérience, que les religieux de Froidmont avaient été à même d'apprécier, dans plus d'une circonstance, l'avait tout naturellement désigné à leurs suffrages. Le premier acte du cartulaire, qui fasse mention de lui comme abbé, est un accord passé par devant l'évêque Philippe de Dreux, en 1195, entre son monastère et les enfants d'un nommé Roger Du Bois (*de Bosco*). Cette même année, l'abbaye de Breteuil lui donna le tiers de la dîme du terrage de Beaufay et quatre mines de terre sises entre l'essart que ses convers faisaient valoir auprès de La Bruyère.

Le fils de Renaud de Gournay, Hugues dit le meunier, lui fit aussi quelques donations en 1197, et l'année suivante, un illustre chevalier, Manassès de Mello, lui aumôna son moulin de Cires.

La maison de Clermont tenait à conserver ses traditions de bon vouloir envers Froidmont. Le comte Raoul était mort en Terre-Sainte, ne laissant que deux filles pour héritières de ses vastes domaines, Catherine et Mathilde. L'aînée, Catherine, comtesse de Clermont, avait épousé Louis, comte de Blois. D'accord avec son mari, et du consentement de Thibault et Jeanne, ses enfants, et de sa sœur Mathilde, elle fit don, en 1200, de tout son bois de Cormeilles, pour que les religieux de Froidmont pussent le défricher et y fonder une grange. Les convers se mirent à l'œuvre aussitôt; mais le fils d'un certain Gondoin, de Cormeilles, nommé Pierre, voulut les arrêter, en réclamant, comme

sa propriété, une partie de ce bois. Il paraissait avoir raison, mais le comte de Clermont le détermina à transiger, et, moyennant 80 livres d'argent et une rente annuelle de huit muids de grains sur la nouvelle grange, il abandonna tous ses droits. Richard, dit Rousseaus, et les habitants du Crocq renoncèrent aussi à tous les droits d'usage et de pâturage qu'ils avaient en ce même bois, pour que rien ne pût gêner les fréres ni leur exploitation.

Les filles de l'ancien sénéchal de Bulles, Barthelemy de Fournival, Adélaïde, Marguerite et Mathilde, venaient d'hériter d'Emeline leur mère, qui avait épousé en secondes noces Gérard de Boutenangle, le tiers des fiefs du Ply, du Mesnil, de la Corneloye, de Moimont et d'Etencheneuse, tous situés prés de Reuil-sur-Brêche. Du consentement de Hugues de Plainval, de Warnier Du Bois, et de Simon de Noyers, leurs maris respectifs, elles les donnèrent à Froidmont, moyennant sept muids dix mines de grains de rente annuelle.

Le VIIe jour avant les calendes d'octobre (25 septembre) de l'an 1200, le pape Innocent III, acquiesçant aux justes réclamations de l'abbé de Froidmont, qui se plaignait des droits multipliés qui frappaient la vente et l'acquisition des objets nécessaires à l'alimentation, et voulant lui témoigner sa bienveillance, déclare qu'à l'avenir, il ne sera plus permis de percevoir les droits indirects connus sous le nom de péage, vinage, forage, rouage et autres, sur les denrées que ses religieux vendront ou achèteront. Cette mesure affranchissait le monastère de bien des vexations et ne pouvait être que d'une très-grande utilité pour lui; elle favorisait ses transactions commerciales.

En 1201, le seigneur de Mello, le chevalier Renaud, donne douze muids de blé de rente à prendre à Mello, et trois muids de vin à Nogent, tandis que l'un de ses voisins, le chevalier Raoul de Warty, partant pour la croisade, abandonne 12 deniers de cens, sur une vigne à Béthencourt.

L'année suivante (1202), le châtelain de Bulles, Robert, pour aider les religieux à se procurer la cire nécessaire au luminaire des autels, cède 40 sols de monnaie beauvaisine à prendre sur son essart de Houssoy; Eméline Morvilain donne la vigne appelée Mathuèle près Clermont; Odon d'Argenlieu deux muids de froment de rente; Baudoin de Wavignies, les bois de Beaufay, de

Busménard et de Grosselve ; Guillaume, seigneur de Mello, une rente de 50 sous parisis; les chanoines de Mouchy la moitié de la dîme du blé et du vin qu'ils avaient droit de percevoir à Bailleul-sur-Thérain, moyennant un cens annuel de neuf muids de grains, et Odon de Mogneville le quart de la dîme du même lieu.

En 1203, Raoul de Sauqueuse donne vingt-six mines de terre près Grandmesnil, et le droit d'usage dans le bois de Gautier de Mouy.

Pour mieux affermir les concessions faites à son monastère, et rendre la propriété de ses biens plus indiscutable, l'abbé Salicius eut recours au moyen qu'avaient employé ses prédécesseurs, en demandant au Souverain Pontife leur confirmation. Le pape Innocent III accédant à sa prière, par une bulle datée de l'an 1203 (1) et donnée à Anagni, déclare qu'il prend sous sa garde et protection l'abbaye avec tout son personnel et ses biens, et qu'il la maintient incommutablement dans la possession de toutes les donations et acquisitions dont elle était bénéficiaire, de quelque part qu'elles vinssent. Puis il désigne, comme étant plus spécialement l'objet de sa confirmation, le lieu où le monastère est situé avec toutes ses dépendances, la partie de la forêt de Hez, et le droit d'usage dans toute cette forêt, ainsi que tous les autres bois, terres et prés que les seigneurs de Bulles et les comtes de Clermont lui ont donnés, la grange de Mauregard et ses dépendances, le bois et la terre du Mesnil, près Mauregard, l'étang et le libre cours de l'eau pour leur moulin bâti sur la Brèche, avec le droit de pêche dans la rivière, le bois Perreux, les granges de Gouy, de Grand-Mesnil, de la Fosse-Thibault, de Cormeilles, de la Verrière, de Parfondeval et de Vieille-Abbaye, avec leurs dépendances, les terres du mont de Hermes et du mont de Froidmont, les bois de la Houssière et d'Elencourt, les possessions de Froidmont, de Bresles, de Bailleul, de Hermes, de Saint-Félix, de Condé, de Caillouel, de Fournival, de Merlemont, de Montreuil-sur-Brèche, de Montreuil-sur-Thérain, de Villers-Saint-Sépulcre, d'Haudivillers, de Noyers, de Litz, de Campremy, de Montigny, de Wavignies, de Plainval, de Brunvillers, de Gannes, de Beauvais, de Clermont, de Beaumont et de Montdidier. En

(1) Pièces justif. n° 9.

outre, il renouvelle l'exemption de la dîme pour toutes les terres, jardins, vergers, droits de pêche, d'usage et de pâturage du monastère; il permet d'y recevoir à la profession toute personne libre, clerc ou laïque, et défend à tout profès d'en sortir sans le consentement de l'abbé, et à toute personne de recevoir le fugitif sans l'assentiment dudit abbé. Si malgré cette défense, le contraire a lieu, l'abbé pourra frapper les délinquants d'une sentence canonique. Défense est aussi faite d'aliéner aucune propriété de l'abbaye sans le consentement de tout le couvent ou de la plus grande et de la plus saine partie, et cela sous peine de nullité du contrat, comme aussi à tout religieux profès ou convers de cautionner qui que ce soit, ou d'emprunter de l'argent, sans le consentement du chapitre, et au cas contraire le couvent ne sera tenu à rien, ni responsable en aucune manière. Il leur est permis de déposer dans leurs causes, tant civiles que criminelles, pour conserver leurs droits et d'appeler leurs frères en témoignage, s'il n'y a point d'autres témoins, mais il est défendu à tout évêque comme à tout autre personnage de les citer ou contraindre à se rendre aux synodes ou aux assemblées publiques étrangères à leur institut, ni de les forcer à porter devant les tribunaux séculiers les causes relatives à leurs biens; comme aussi il leur est défendu de venir au monastère pour y conférer les saints ordres ou pour y convoquer des assemblées publiques, d'empêcher l'élection régulière de l'abbé ni de s'immiscer, contrairement aux statuts de l'ordre de Cîteaux, de l'institution ou de la révocation dudit abbé. Que si l'évêque du diocèse refuse, après en avoir été humblement requis, de bénir l'abbé régulièrement élu, et d'exercer les autres fonctions du ministère épiscopal, quand il en sera besoin, l'abbé pourra licitement bénir ses novices, si toutefois il est prêtre, exercer les autres fonctions de sa charge, et demander à un autre évêque ce que le sien lui refuse sans raison, Quant à la prestation de serment à exiger des abbés, les évêques devront se contenter de celle, dont la forme et les expressions ont été adoptées dès l'origine de l'ordre, et les abbés ne le prêteront que sauf leur ordre (*salvo ordine nostro*), et personne ne pourra le forcer à le prêter contrairement à ses statuts. L'ordinaire ne devrait non plus rien exiger d'eux sous quelque motif que ce soit, pour la consécration des églises et des autels, ni pour les saintes huiles, ni pour l'administration d'aucun sacrement:

tout sera fait gratuitement. En cas de refus, ils pourront s'adresser à tout évêque qui leur plaira, pourvu qu'il soit en communion avec Rome. Pendant la vacance du siège épiscopal diocésain, il leur est permis d'avoir recours aux évêques voisins pour tout ce qui est du ressort de leur ministère, mais sans que cela puisse tirer à conséquence, ni porter plus tard préjudice au diocésain qui serait nommé. Pour les favoriser plus encore et parer à tous les inconvénients du défaut d'évêque, Innocent leur accorde la faculté d'user du ministère des évêques en communion avec le Saint-Siége, qui viendraient à passer dans leur monastère, pour bénir les vases et ornements sacrés, pour consacrer les autels et conférer à leurs religieux le sacrement de l'Ordre. Cette permission, qui paraît surprendre, avait alors sa raison d'être; les évêques, étant grands seigneurs temporels, étaient obligés comme tels de conduire leurs vassaux à la guerre. Ainsi, à cette époque, l'évêque comte de Beauvais fut en Terre sainte, accompagner le roi à la tête de ses hommes d'armes. Philippe de Dreux, qui du reste était d'humeur assez belliqueuse, aimait ces expéditions, et il fut bien souvent hors de son diocèse; de la sorte, la bulle pontificale remédiait aux inconvénients de son absence.

D'un autre côté, il arrivait assez souvent que l'évêque ou son chapitre voyait d'assez mauvais œil l'accroissement de la fortune du monastère, l'exemption de la dîme dont jouissaient ses biens, et les nombreuses donations qui lui étaient faites; ils ne voyaient pas mieux les émigrations qui se produisaient sur leurs terres, pour aller fixer leur demeure sur celles de l'abbaye et donner leurs bras à leur culture. Les seigneurs faisaient souvent cause commune avec l'évêque; de là des attaques, des sentences d'excommunication et d'interdit portées à chaque instant et pour le plus futile motif, des déprédations, des troubles, des usurpations, des meurtres mêmes. Le pape s'émut de cet état de choses, et par sa bulle, il déclare nulle et de nul effet toute sentence d'excommunication, d'interdit ou autre, portée contre le monastère, ses religieux ou ses domestiques, à l'occasion de la dîme, ou contre ses bienfaiteurs à raison de leurs donations ou de l'aide charitable qu'ils offraient dans les travaux des champs. Il frappe d'excommunication quiconque osera le troubler dans la possession de ses biens, incendier ses bâtiments

ou se livrer à des violences contre ses moines ou ses serviteurs.

Une bulle aussi explicite, et qui confirmait avec tant de solennité, non seulement les possessions territoriales, mais aussi les privilèges tant anciens que nouveaux du monastère, devait assurer, ce semble, la tranquillité de ses religieux et les mettre à l'abri de bien des vexations. Il n'en fut rien et le contraire arriva, comme l'on devait s'y attendre. Naturellement, plus un homme, un ordre, ou une institution quelconque est privilégiée, plus elle voit s'accumuler autour d'elle de mauvais vouloir, de jalousie, de convoitise et de haine. Les moins favorisés se croient toujours blessés dans leurs intérêts par les privilèges des autres. Ceux-ci étaient protégés par la haute autorité du Pape et par les censures ecclésiastiques les plus sévères, mais rien n'y fit, d'autant plus que l'une et les autres perdaient alors considérablement de leur prestige. C'est Innocent III lui-même qui s'en plaint.

Une année ne s'était pas écoulée depuis l'obtention de cette bulle, que le monastère de Froidmont était troublé dans ses possessions. L'abondance de ses biens, l'extension de ses propriétés et de ses droits, la prospérité de ses établissements agricoles faisaient envie, et l'on ne se gênait pas pour empiéter sur ses terres, pour enlever furtivement ses récoltes, battre ses convers et ses serviteurs, et piller ses exploitations. L'abbé Salicius se plaignit encore à Rome, et le pape Innocent III lui accorda une nouvelle bulle, le 4 mai 1204, pour essayer de remédier au mal, dont il ne se dissimulait pas la gravité, sa lettre en fait foi. Il l'adresse à l'archevêque de Reims, à ses suffragants, aux abbés et à toutes les personnes ecclésiastiques constituées en dignité dans la province de Reims, pour qu'elle obtienne plus d'effet et un résultat plus sûr, mais le temps n'y était pas.

Il s'y plaint amèrement que les censures ecclésiastiques, et les sentences canoniques ne sont plus respectées et que ce sont précisément les monastères les plus privilégiés du Saint-Siège qui sont les plus maltraités, sans qu'ils puissent nulle part trouver protection.

« *Non absque dolore cordis et plurima turbatione didicimus,* « dit-il, *quod ita, in plerisque partibus, ecclesiastica censura dis-* « *solvitur et canonice sententie securitas enervatur, ut viri reli-* « *giosi et hii maxime qui per sedis apostolice privilegia majore*

» *donati sunt libertate, passim a malefactoribus suis injurias sus-* » *tineant et rapinas, dum vix invenitur, qui congrua illis pro-* » *tectione subveniet et pro servanda pauperum innocentia se mu-* » *rum defensionis opponat. Specialiter autem dilecti filii abbas et* » *monachi de Fresmont, Cisterciensis ordinis de frequentibus in-* » *juriis, quum de ipso quotidiano defectu justitie, conquerentes* » *universitatem vestram litteris petierunt apostolicis excitari, ut* » *ita videlicet eis in tribulationibus suis contra malefactores eo-* » *rum propterea debeatis magnanimitate consurgere, quod ab an-* » *gustiis, quas sustinent et pressuris vestro possint patrocinio res-* » *pirare.* » Et il renouvelle la sentence d'excommunication majeure contre quiconque osera porter atteinte à leurs biens, à leurs personnes et à leurs droits.

La violence était si profondément entrée dans les mœurs de cette époque, même dans les mœurs des monastères, que le pape crut devoir spécifier dans la bulle les moyens à prendre pour relever des censures qu'il portait contre elle. Il l'avait frappée d'excommunication et de suspense *ab officio et beneficio* pour les ecclésiastiques et les religieux, mais pour ne pas fermer la porte au repentir, il statue que les laïques et les clercs séculiers, qui auront encouru cette sentence, pourront en obtenir l'absolution, en venant à Rome munis de lettres de leur évêque, et que les religieux et les chanoines réguliers seront absous par leurs abbés respectifs, à moins de sévices graves qui les renverraient au pape.

Quelques mois plus tard, Innocent se vit encore dans la nécessité d'intervenir, pour s'opposer aux déprédations dont Froidmont était victime. Par une nouvelle bulle, il commet les évêques de Beauvais, d'Amiens et de Noyon pour leur faire rendre justice et forcer les injustes détenteurs de leurs biens à les leur restituer dans le plus bref délai. Ce monastère était alors bien éprouvé, comme on le voit, et les donations ne venaient pas compenser le tort qui leur était causé. Elles furent rares, de l'an 1203 à l'année 1207. Le cartulaire en mentionne à peine trois ou quatre et encore sont-elles de peu d'importance. Ce sont des redevances, dont Guy d'Attainville, Jean, maire de Cormeilles et autres tiennent quittes l'abbaye.

Salicius mourut le 23 janvier 1207 et fut inhumé dans la salle du chapitre.

VI. — Henri Ier (1207-1214).

Le moine Henri succéda immédiatement à Salicius, et le cartulaire de Saint-Denis fait mention de lui en l'an 1207.

Les temps n'étaient pas meilleurs, ni moins troublés; cependant l'abbé de Froidmont voyait avec joie que la bienveillance de ses nobles voisins ne lui faisait pas défaut. L'année même de sa prise de possession, Odévie de Mouchy lui donnait quarante sols de cens annuel à prendre sur ses redevances de Mouchy, trois muids de vin de ses vignes de Heilles et de Courcelles, et le droit de pêche dans la rivière du Thérain; et Isabelle, dame d'Antin, lui aumônait quarante autres sols parisis, pour acheter des rentes suffisantes à fournir deux pitances. Un habitant de Saint-Denis-lès-Paris, Alelme de Poix, lui faisait don de sa maison, sise audit lieu, avec une masure adjacente; et le frère du chevalier Jean du Cardinet ou du Cardonnois, Enguerrand, se faisant d'église, donnait deux muids de blé de rente à prendre à Pierrepont.

Les années suivantes furent marquées par les donations de Jean de la Cengle, chevalier, seigneur de Thieux, d'une terre à Gouy; — de Manassès de Bulles, de tout le territoire qui lui appartenait à Cormeilles, entre le Puit-Léger et le chemin d'Hardivilliers; — de Droguet de Mouy, des droits seigneuriaux qu'il avait sur le territoire de Vessemesnil, près Grosmesnil, en 1208; — par celles d'Odon et Hubert de Gannes de champart audit lieu; — d'Odon Scot, bourgeois de Mouchy, du Courtil du roi Raoul, sis à Mouchy, pour en faire une cressonnière à l'usage du couvent; — d'Adam de Berne et de Pierre de Bracheux, en 1209.

En 1210, Pierre de Hénu, partant pour la croisade contre les Albigeois (*iter arripiens apud Albigenses*), où il accompagne Philippe de Dreux, son belliqueux évêque, donne une vigne sise à Clermont, avec la maison qui sert aux vendanges.

En 1213, le chevalier Guy d'Attainville, moyennant huit setiers de vin, que les religieux lui paieront annuellement, concède et confirme, comme seigneur du lieu, les terres et vignes que l'abbaye possède au Fay-sous-Bois, tandis que Marguerite, dame de Bruyères, et Pierre, chevalier, seigneur de Brunvillers, donnent, l'une, quarante-huit mines de blé de rente, et l'autre, sa part

de la dime de Brunvillers et de tout ce qui lui revient dans le bois Bouvète, près Grandmesnil.

En 1214, plusieurs pièces de terre et de vignes et deux maisons à Clermont lui sont données par Regnault et Régnier Villain, et par un clerc, nommé Pierre, surnommé le bourgeois de Clermont.

Alors, vivait dans le monastère de Froidmont, un moine illustre, que l'église de Beauvais honore comme un saint, et que les lettres revendiquent comme un poëte et un historien. Il s'appelait Hélinand. Il naquit à Pronleroy, en Beauvaisis, d'une famille noble, originaire de Flandre, et vint étudier à Beauvais, sous la direction du grammairien Raoul. Doué d'une imagination vive et féconde, il cultiva la poésie avec un goût tout particulier, et avec un succès qui le faisait rechercher par les grands, et même par la cour. Il excellait surtout dans la chanson et dans la satire aux traits fins, spirituels et mordants. Gentil ménestrel, il parcourait les châteaux, semant la gaîté partout où il se trouvait. « Il ne se donnait, de son temps, dit l'*Histoire littéraire « de la France* (1), ni spectacle, ni divertissement, dans les places « publiques, dans les écoles ou les tournois, où il ne fut appelé. » Plus d'une fois, le roi Philippe-Auguste le fit venir à la cour pour entendre ses joyeux propos, et un auteur contemporain, Alexandre de Paris, rapporte que, dans une de ces circonstances, il chanta, aux applaudissements de tous, l'entreprise des Titans et leur défaite par Jupiter (2).

Pourtant un jour, Hélinand, lassé de cette vie folâtre, licencieuse et mondaine, résolut d'aller demander au cloître un asile où il pût expier ses fautes et ses erreurs passées. Il renonce aux plaisirs de sa vie aventureuse, aux faveurs de la cour, quitte ses biens, et va demander à embrasser la vie religieuse au monastère de Froidmont, tout près de son pays natal. L'abbé Guillaume le bénit, l'accueille avec tendresse, et lui donne l'habit après quelques jours d'épreuve. Le troubadour converti ne faiblit pas devant les austérités religieuses de son nouveau genre de vie.

---

(1) *Hist. littér. de la France*, t. IX

(2) *Hist. des auteurs ecclés.*, par D. Ceillier, t. XIV. p. 898, édit. Vivès.

Quoique d'une santé faible et délicate, il donne partout et toujours l'exemple de la prière, du travail, des veilles et de l'obéissance (1). Il se livre avec ardeur à l'étude de l'Ecriture-Sainte et de la théologie, mais sans oublier les belles-lettres. Sa gaîté ne l'abandonne jamais, et il fait les délices, par ses spirituelles reparties, de ceux qui vivent avec lui. Un jour que Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, lui disait : « Comment se fait-il « donc que vous soyez mieux portant, et que vous ayez la fi- « gure plus belle que lorsque vous viviez dans les plaisirs du « siècle? — C'est, répond Hélinand, que dans le siècle je vivais « d'une manière aussi déréglée qu'elle était désordonnée; et il « est d'expérience que le premier défaut nuit à la beauté et le « second à la santé; tandis qu'ici je mène une vie uniforme et « réglée, deux avantages dont l'un me donne la santé et l'autre « la beauté. — De quoi donc se composait votre dîner d'aujour- « d'hui? — De choux et de pois, répond Hélinand. — Et celui « d'hier? — De pois et de choux. — Et celui d'avant-hier? — De « choux avec des pois (2). »

Lui-même nous raconte sa vie et sa conversion en un style enjoué dans sa lettre *de Reparatione lapsi* (3), adressée au clerc

---

(1) *Vie des Saints du diocèse de Beauvais*, par l'abbé Sabatier, p. 42 et suivantes.

(2) Delettre : *Hist. du dioc. de Beauvais*, II. 195. — *Annal. cisterc.*, II. 253, et III. 526-528, et *De reparatione lapsi*, apud Migne : Patrologie, t. CCXII, 748.

(3) *Nosti Helinandum, si quis novit hominem, si tamen hominem. Neque enim tam natus erat homo ad laborem, quam avis ad volandum, circumiens terram, et perambulans eam, quærens quem devoraret, aut adulando aut objurgando. Ecce in claustro clausus est, cui totus mundus solebat esse non solum quasi claustrum, sed etiam quasi carcer. Quomodo ergo non potes, quod ipse potest, cujus mutatio dextræ Excelsi, quantum stuporem intulit sæculo, pudoremque diabolo, tantum ipsi Domino contutit honorem? Neque etenim ipse tam levis fuerat, quam ipsa levitas. Unde et tanta levitas, tam leviter mutata, apud plerosque nihil aliud putatur quam levitas. Hinc est, quod jàm quenquennis ejus conversatio vix facit alicui fidem de futuro. Nimirum quantum in seipso experimentum dedit inconstantiæ, tantum perseveraturæ constantiæ nunc debilitat*

Gautier. « Vous avez sans doute entendu parler d'Hélinand,
« dit-il, car qui n'a pas connu cet homme, si toutefois on peut
« l'appeler un homme? Et certes, il n'était pas aussi fait pour le
« travail que l'oiseau pour voler; il n'avait d'autre occupation
« que de courir le monde, cherchant à perdre les hommes, soit
« en les flattant, soit en les déchirant. Le voilà maintenant ren-
« fermé dans un cloître, lui à qui le monde entier semblait un
« cloître, et pire que cela, une étroite prison. Comment donc ne
« pouvez-vous faire ce qu'il a pu, lui? Sa conversion, qui est
« l'œuvre du Tout-Puissant, n'a pas moins procuré de gloire à
« Dieu, qu'elle n'a causé de stupeur dans le monde et de
« honte au démon. Il n'était pas aussi inconstant qu'il était fri-
« vole. Sa légèreté était si connue, que la plupart lui attribuent
« le changement qui s'est opéré en lui. Aussi quoique sa conver-
« sion date déjà de cinq années, c'est à peine si on veut y voir
« une garantie pour l'avenir. Il avait aussi donné tant de preu-
« ves de son inconstance, qu'on était moins disposé à croire
« qu'il pût persévérer. Rougissez donc, malheureux frère, de ne
« pas suivre cet homme qui vous a précédé dans la voie, quoique
« plus jeune, plus infirme, plus faible et plus délicat que vous.
« Qui donc, en considérant l'abîme d'où il est sorti, ne pourrait
« sortir aussi de sa malheureuse position? »

Hélinand avait conservé, dans le cloître, l'estime et l'affection de plusieurs seigneurs de son temps, et il ne les oublie pas dans ses vers. Dans l'une de ses stances à la mort, il salue Louis de Champagne, comte de Chartres, de Blois et de Clermont-en-Beauvaisis, Renaud de Bar, évêque de Chartres, Retrout comte de Perche.

Mors, qui as contes et as rois
Accorches lor ans et lor mois.
C'onques hom allongier ne peut,
Chârtres et Chaalons et Blois
Salue pour les Thibaudois,
Loeis, Renaut et Retrout.

---

argumentum. Erubesce igitur, miserrime, te saltem non sequi istum præcedentem, juniorem, infirmiorem, debiliorem, delicatorem. Quis enim attendens unde iste surrexerit surgere non possit?

(*De Repar. lapsi.* Patrol. Migne, t. CCXII, 748 et 749.)

Les évêques Philippe de Dreux, de Beauvais, Henri de Dreux, de Chartres, Etienne de Nemours, de Noyon, et Geoffroi, de Senlis, l'avaient en singulière estime, aussi ne manque-t-il pas de parler d'eux, dans son même poëme, aux stances 16 et 17.

Mors, va à Biauvais tôt courant
A l'évêque qui m'aime tant,
Et qui toz jors m'a tenu chier;
Di li qu'il ert sans contrement
Un jour à toi, mais ne sait quant.
Or se paint dont d'espeluchier
Sa vie et sa nef espuisier,
Et de bonnes muers aluchier, etc.
. . . .
Mors, qui les haus en prison tiens,
Aussi comme uns povres chiens,
Ke li siècles a en despit,
Salue deus évesques miens,
Celi de Noyon et d'Orliens.
Di leur qu'ils ont mainz de respit,
Ke en lor faces n'est écrit :
Tu fais de lonc terme un petit.
Or se gardent de tes engiens.
Tu prens le dormant en son lit,
Tu touls au riche son délit,
Tu fais biauté devenir fiens.

L'amitié qu'avait l'évêque de Beauvais pour le moine poëte, dégénérait parfois en familiarité. Elle donna lieu à une anecdote qu'Hélinand raconte lui-même dans son ouvrage *de Cognitione sui* cap. IX et que nous aurions tort de ne pas citer, parcequ'elle fait connaître les mœurs du temps. « Un jour, dit-il, que Phi-
« lippe de Dreux était à Froidmont, pour un motif de dévotion,
« il me pria de lui faire entendre la messe le lendemain de
« grand matin. J'allai le voir après Prime et le trouvai dormant
« encore, sans qu'aucun de ses domestiques ou de ceux de la
« maison osât le réveiller. Je m'approchai de son lit, et lui dis
« en riant : Il y a longtemps, seigneur, que les passereaux sont
« levés pour bénir leur créateur, et nos Pontifes sont encore
« étendus sur leur lit. A ma voix, il s'éveilla, et tout confus et in-

« digné contre moi de ce qu'il prenait pour un reproche, il me
« répondit en colère : Va-t-en de là, misérable, va tuer tes poux.
« Sans me déconcerter de ce mouvement de colère, je conti-
« nuai en riant : Ah! mon père, prenez garde que ce ne soit la
« vôtre de vermine qui ne vous tue; car pour moi, j'ai déjà tué
« la mienne. Et puis sachez qu'il y a cette différence entre la ver-
« mine du riche et celle du pauvre, que les riches sont les vic-
« times de la leur, tandis que les pauvres s'en débarrassent en
« la tuant. Lisez les livres des Machabées, de Joseph et les actes
« des Apôtres, et vous verrez que des rois très-puissants comme
« Antiochus, Hérode-Agrippa ont été dévorés par la vermine.
« — La réplique était bonne et l'évêque se leva sans dire mot. (1)

La science et la sainteté de vie d'Hélinand lui avaient acquis une grande autorité dans son monastère. Sa réputation était même assez répandue, pour qu'il assistât, en 1229, au concile de Toulouse et qu'il portât la parole devant les prélats assemblés.

Quoique la date précise de la mort de ce grand et saint religieux soit quelque peu controversée, nous pensons avec l'auteur de la *Vie des Saints du diocèse de Beauvais* (2), qu'il faut la fixer au 3 février de l'an 1237. L'église de Beauvais honore Hélinand comme l'un des saints qui lui appartiennent tout spécialement; elle a introduit sa légende dans son bréviaire et fait son office le 3 février.

Hélinand a laissé un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose. Le plus important est sa *Chronique universelle*, qui commençait à la création du monde et finissait à l'an 1212 de Jésus-Christ. Il ne reste qu'un assez long fragment, contenant les livres XLV à XLIX, et comprenant de l'an 634 de notre ère à l'an 1204. Ce fragment ne nous est parvenu que par l'insertion qu'en a fait D. Tissier, au tome VII de sa *Bibliotheca veterum Scriptorum ordinis Cisterciencis*, et que Migne a reproduit au tome CCXII, col. 771 et suivantes de sa *Patrologie* latine. Le manuscrit original, qui était conservé à l'abbaye de Froidmont, a disparu.

Il paraît que les quarante-quatre premiers livres n'existaient

---

(1) Patrologie : Migne, t. CCXII, col. 730.

(2) *Vie des Saints du diocèse de Beauvais*, par l'abbé Sabatier, p. 47.

déjà plus du temps d'Albéric de Trois-Fontaines, et Vincent de Beauvais en attribue la perte à la négligence de Guérin, évêque de Senlis, qui les avait empruntés à l'auteur. Cependant Oudin (1) dit avoir vu, eu Angleterre, dans le catalogue de la Bibliothèque Cottonienne, l'indication d'un manuscrit renfermant les seize premiers livres de cette chronique, de la création du monde à Darius Nothus.

Des poésies qu'il avait composées et qui étaient en grand nombre, on ne connaît que les *Stances à la Mort*. Antoine Loisel, l'historien de Beauvais, les publia en 1594, in 8°. Son texte est pris sur un manuscrit défectueux; il y manque dix stances et beaucoup de vers en trente-neuf autres. Le manuscrit de Saint Victor était plus complet. Chaque stance est de dix vers de huit syllabes. Quoique Loisel et Adrien Baillet s'accordent à louer la beauté de ses vers, la richesse de sa rime et le feu de son imagination, D. Ceillier (2) trouve que ce poëme est dans un style très-obscur. On reproche à Hélinand, sa verve un peu trop mordante et ses traits satiriques contre la cour de Rome, mais les contemporains n'en étaient pas scandalisés, puisque, au dire de Vincent de Beauvais (3), on lisait ses vers avec édification dans les assemblées publiques. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. IX, p 174, pensent que cette raison aurait dû engager le chapitre général de Citeaux à restreindre la défense, faite aux moines, de se livrer à la poésie en langue vulgaire.

On a encore de lui vingt-huit *Sermons* pour les principales fêtes de l'année (4). Ils sont graves, pieux, solides, pleins de science ecclésiastique et d'érudition profane fort bien appliquée. Virgile, Horace, Sénèque, Ovide, Juvénal, Térence y sont cités avec l'Ecriture-Sainte, mais ce mélange, qui était dans le goût de l'époque, ne nuit pas à la sainteté de la doctrine. Le style est clair, vif, serré, et la morale est toujours irréprochable; on sent toutefois que l'orateur est poëte, quand il se laisse aller à

(1) Oudin : *De scriptor. eccles.*, III, 19, ap. Migne : Patrol. CCXII, 479.

(2) D. Ceillier : *Hist. des auteurs eccl.*, t. XIV, 898, édit. Vivès.

(3) D. Tissier : *Bibl. Patr. cist.*, VII, 306.

(4) *Ibid.*, VII, p. 206, et Migne : *Patrol* CCXII, 481 et 720.

des récits fabuleux. Il s'élève avec force contre les vices dominants de son siècle, et l'on trouve dans ses discours des tableaux curieux des mœurs de l'époque, aussi bien de celles des religieux, des ecclésiastiques et des prélats, que de celles des gens du monde.

Vincent de Beauvais nous a conservé trois autres opuscules d'Hélinand, sous le nom de *Fleurs* (*Flores*) (1), et intitulés, l'un : *De la connaissance de soi-même* (*De cognitione sui*); le second : *Institution d'un prince* (*De instituendo rege*), et le troisième : *Du Retour au bien* (*De reparatione lapsi, lamentationes et vœ*). Ce dernier est une lettre adressée à un clerc nommé Gautier, ancien religieux profès de Prémontré, qui avait quitté son ordre pour se marier, et l'auteur s'efforce de le déterminer à rentrer dans la vie religieuse. C'est dans cette lettre écrite sous le nom de Guillaume, frère du pauvre clerc tombé et moine de Froidmont, qu'Hélinand retrace les égarements de sa propre vie.

Parmi les autres productions du même auteur, on cite encore une *Vie des saints Géréon, Victor, Cassius et Florent*, martyrs de Cologne, qui faisaient partie de la légion thébéenne, imprimée dans Surius et dans la Patrologie (Migne), t. CCXII, 759-772); des *Corrections du cycle de Denis-le-Petit*, où il prouve que cet auteur a placé la naissance de Jésus-Christ vingt ans trop tard; un *Eloge de saint Bernard* (*Mart. Gerbert. Iter Italicum*, p. 434; et un *Commentaire sur l'Apocalypse* (2).

Hélinand avait, dit-on, une telle aversion pour Aristote, (*Hist. littér. de la France*, t. IX, p. 184), qu'il le mettait au rang des monstres de la nature. Néanmoins, Vincent de Beauvais et saint

(1) Migne : Patrol. CCXII, 721-760.

(2) M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais, possède un ancien manuscrit de l'abbaye de Froidmont, qui contient les livres XLV à XLIX de la chronique d'Hélinand, plusieurs de ses sermons, des dissertations sur l'époque de la venue de Jésus-Christ, et des commentaires sur l'Ecriture-Sainte. Ce manuscrit, d'une écriture fine et serrée, appartient au commencement du XIIIe siècle. Il nous paraît à peu près certain que c'est celui qu'ont vu D. Baunier, Tissier et Oudin, et d'après l'inspection du caractère de l'écriture et de la disposition du texte, nous serions assez porté à croire que c'est le manuscrit original d'Hélinand.

Antonin, archevêque de Florence, parlent de lui avec beaucoup d'éloges.

Quand l'abbé de Froidmont, Henri, mourut (1214), Hélinand était dans toute sa gloire, mais il refusa de lui succéder et préféra rester simple religieux.

VII. — **Hugues** (1214-1218).

Hugues était prieur de Longpont, et la sainteté de sa vie l'avait fait élire abbé de Notre-Dame de Signy, au diocèse de Reims. Les voix des religieux de Froidmont l'appelèrent à la tête de leur monastère quelque temps après, et il quitta Signy pour venir régir ce nouveau troupeau. Il y fut à peine quatre ans; la mort l'enleva le 3 mars de l'an 1218.

Son administration ne fut signalée que par les donations de Thibault, comte de Clermont, de 10 muids de terre, à Cormeilles (1215); — de Manassès, seigneur de Mello, d'une vigne à Mouchy et de 40 sols de cens à Beaupuit (1216); — de Corréde, prêtre, chapelain de Saint-André de Clermont, de toute sa terre appelée la Couture (1216); — de Jean Rage, chevalier, seigneur du Cardonnois (*de Cardineto*), de 20 sols de rente à prendre annuellement à Montdidier, sur la maison de Clément de Crépy (1216); — et d'Osmond de Gannes, du champart qu'il prenait sur les terres du monastére sises dans l'étendue de sa seigneurie de Gannes (1217).

VIII. — **Albert** (1218-1222).

Albert ou Albéric était abbé de Froidmont en 1218, quand Thibault, comte de Clermont et de Blois, poussé par un sentiment généreux, et pour le mettre, lui et sa maison, à l'abri de tout trouble, lui donna des lettres-patentes, par lesquelles il confirmait son monastère, dans la possession franche et incommutable de l'emplacement même où il était construit, des terres et bois que Raoul de Clermont, son aïeul, Louis, comte de Blois et Catherine de Clermont, ses père et mère, et lui-même, avaient donnés, du droit de pâturage et d'usage (*tam in alendis pecoribus omnimodis, quam in lignis comburendis et in ædificiis construendis*) dans les bois de Hez et de La Houssière, de la grange

de Cormeilles, et de sa maison de la rue Saint-André de Clermont.

La même année, un chevalier du voisinage, Raoul de Granville, donne un denier de cens annuel et un muid de blé de rente, et un habitant de Hermes, Simon Faber, le tiers du vin provenant de sa vigne de la Fosse, tandis qu'un autre chevalier, Odon de Tourly, renonce, avec Jean, Guillaume et Pétronille, ses frères et sœur, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les terres, prés et bois qu'une noble veuve, Mathilde de Mattencourt, avait donnés, vendus ou accensés à l'abbaye, à Parfondeval. En même temps, Fernande de Merlemont avec Jean, son mari, après avoir contesté aux religieux la possession d'un bois qu'Hervée de Merlemont, son frère, leur avait vendu, abandonnait aussi toutes ses prétentions.

En 1219, Erard de Beaumont, prêtre, donne (*pro remedio animæ suæ et Matthei, quondam comitis Belli Montis*) sa vigne du Croissant, à Beaumont, — et Jean, Michel et Gérard de Presles, le droit de dîmes qu'ils avaient sur cette vigne.

En 1220, le roi Philippe-Auguste, voulant libérer sa forêt de Hez du droit d'usage, que les religieux de Froidmond y possèdent, leur abandonne, en toute propriété, trois cent cinquante arpents de bois, à prendre dans la partie de cette forêt qui avoisine leur monastère et leur grange du Mont de Hermes, et vingt-cinq arpents de friches y attenant, tout en se réservant la jouissance exclusive de la chasse du gibier à poils. L'abbé Albert, au nom de son couvent, pour reconnaître une si grande libéralité, renonce aussitôt à tout droit d'usage dans le reste de la forêt.

La même année, un chevalier, Simon Le Pauvre, de Hez, fait don d'un muid de vin de rente à prendre sur le clos Joscelin, à Caillouel, et vingt-deux setiers et un quart aussi de vin de rente sur les vignes d'Eméline de Mouchy, de Nivelon de l'Isle, de Lanton du Bus et Grégoire, son frère, de Jean de Ponchon, d'Henri du Bus, de Gadre de Hermes et d'Aveline, toutes sises au terroir de Caillouel; — et le chevalier Guillaume d'Alonnette, de deux muids de vin de rente sur ses vignes; — Simon de Gouvieux et Adélaïde, sa femme, donnent six journaux de terre, à Berne, — Garnier de Rosoy, la dîme de Brêche, — et Amicie, dame de Breteuil, la terre d'Esbéliaux, qu'elle avait achetée de Théodoric, chancelier de Thibault, comte de Clermont, le bois dit de la commune (*de Communia*), la terre de la Chalange, qu'elle avait

rachetée de Jean, vicomte de Breteuil, le droit d'usage et de pâturage dans son bois du Gard, sis entre Breteuil et Hardivilliers (*extra calceiam*) et toutes les dîmes d'Esbéliaux. L'année suivante, pour témoigner encore sa bienveillance au monastère, elle lui accorde des lettres de confirmation de toutes ses propriétés de Cormeilles, de Mauregard, de Gouy, de Grandmesnil, de la Fosse-Thibault et de Hermes, qui relevaient d'elle.

En 1221, Gautier d'Heimercourt, maire de Bruyères, aumône sa vigne de Roondel, avec l'assentiment du chevalier Adam de Bernes, son seigneur.

IX. — Guillaume II (1222-1224).

Guillaume, second du nom, succéda à Albert, mais pas pour longtemps, car il mourut dans l'année 1224. La bienfaisance ne lui fit pas plus défaut qu'à ses prédécesseurs. L'année même de son avènement, le seigneur de Mello, le chevalier Guillaume, lui donnait un muid de rente sur sa vigne de Carrières, et deux muids de blé sur le moulin de Bulles; — Vivien Pernintarius, une maison sise à Beauvais, rue Saint-André, et deux chambres rue Portechar; — Marguerite, dame de Bruyères, deux muids et demi de blé de rente, et Béatrix, sa fille, quatre mesures de vin; — Wasson Babouraz, de Clermont, deux muids de vin sur ses vignes d'Orgival; — Albert et Bernard, de Cernoy frères, deux muids de blé de redevance annuelle sur leur terre et seigneurie de Cernoy; — Renaud Hinart, la terre et seigneurie lui appartenant près de la haie de la grange de La Fosse-Thibault; — et Alix, dame de Condé, tout le champart qu'elle avait droit de prendre sur les terres de Mauregard.

En 1223, Gossuin, chevalier, seigneur de Menin, aux Pays-Bas, accorde le passage (*pedagium*) gratuit sur ses terres, et Renaud de Clermont, dit le moine, donne la cinquième partie de tous ses biens sis à Sénécourt et Clermont.

Cette même année, l'abbé Guillaume prêta à un nommé Renaud, nous dit le *Gallia christiana*, t. IX, un psautier, une glose et quelques sentences, pour qu'il s'en servît, tout le temps qu'il fréquenterait les écoles de Paris. Les livres alors n'existaient pas, et les ouvrages classiques, aussi bien que tous les autres, ne se trouvaient qu'à l'état de manuscrit: c'était donc une grosse et

dispendieuse affaire que de s'en procurer un exemplaire. Les monastères en faisaient copier par leurs moines et n'en manquaient pas dans leurs bibliothèques. Les étudiants n'étaient pas dans les mêmes conditions, et ils étaient heureux quand un abbé voulait bien leur en prêter. Nous ne saurions dire précisément quel était ce Renaud, qui étudiait à Paris, mais nous serions assez porté à croire que c'était ce Renaud de Clermont qui donna, comme nous l'avons dit plus haut, la cinquième partie de ses biens au monastère.

X. — Bernard (1224-1256).

Bernard avait à peine pris possession de son abbaye que Baudoin de Fournival lui donna tout ce qu'il possédait tant en fief qu'en revenus à la Neuville-en-Hez, — et Mathieu, chevalier, seigneur de Morisel en Santerre, deux muids de blé de rente sur sa terre de Domfront.

Parmi les autres donations, qui ont marqué la longue administration de cet abbé, on peut citer celle de trente-trois arpents et demi de terre auprès du bois de la Houssière, par Robert de la Tournelle (1225); — celle de Baudoin de Saint-Just, de tous ses droits sur le bois sis entre Gouy et Mauregard (1225); — celle de Gautier de Plainval, partant pour la croisade, d'une partie de la dîme de Plainval (1226); — celle du chevalier Robert de Sains, de quatre mines de terre, à Sains (1226); — celle de Thomas de Wavignies, de tout ce qu'il possédait au but Nicholet et au but dame Ermein (1227); — celles de Mathieu de Saint-Just, et de l'anglais Godefroi du Châtel, tous deux bourgeois de Breteuil, de rentes et de terres à Cormeilles (1227).

L'estime générale que l'on avait pour ce monastère n'empêcha cependant pas qu'il n'eût des ennemis. Deux chevaliers, Hugues de Longbus et Raoul de Montigny, ne pouvant souffrir le voisinage de ses terres, lui suscitèrent tant de vexations pour sa grange de la Hérelle, que l'abbé Bernard, pour se débarrasser de leurs importunités, se décida à l'aliéner. C'était ce qu'ils espéraient. Il la vendit donc au prieuré de Montdidier, et la vente aurait eu son effet, si les religieux de Froidmont avaient consenti à ratifier cette aliénation. Leur opposition formelle conserva la propriété, mais les turbulents chevaliers continuè-

rent leurs mauvais procédés. Alors intervint l'évêque de Beauvais. Milon de Nanteuil n'était pas homme à laisser molester une abbaye qu'il affectionnait; aussi, pour faire taire nos chevaliers, écrivit-il à l'abbé de Saint-Just, qu'il eût à les excommunier publiquement et sans merci, dans son église et dans toutes celles du voisinage, et à leur faire courir sus comme à des gens sans foi. L'ordre fut exécuté, et nos chevaliers, si hardis contre les moines, quand ils n'étaient pas secourus, s'empressèrent de venir solliciter humblement leur pardon et de se soumettre à tout ce que l'on exigerait d'eux. Hugues de Longbus alla encore plus loin, il abandonna avec bienveillance (*benigne concessit*), dit le cartulaire de l'abbaye, ce devait être une bienveillance fort involontaire, tous les droits seigneuriaux et autres qu'il avait ou pouvait avoir sur les terres du monastère sis à La Hérelle et dans l'étendue de sa seigneurie (1229). Raoul de Montigny tâcha aussi de faire oublier, par sa générosité, sa conduite antérieure.

La sainteté de l'abbé Bernard, sa grande prudence, et l'expérience qu'il avait du monde et de ses affaires, lui avaient fait une haute réputation. On le consultait de toutes parts, et l'on invoquait son arbitrage dans les questions épineuses et difficiles. En 1225, l'abbaye de Lannoy le prit pour arbitre dans la cession de la terre de Blargies. En 1234, Saint-Louis, roi de France, l'institua exécuteur du testament de Philippe, comte de Boulogne, et il s'acquitta de cette délicate mission, disent les auteurs du temps, avec une justice et une équité qui lui valurent les félicitations du preux roi. Pour le récompenser, Saint-Louis confirma tous les priviléges de son abbaye et la prit sous sa sauvegarde.

L'évêque de Beauvais, Robert de Cressonsacq, eut aussi recours à sa perspicacité pour pacifier un différend survenu entre Robert de l'Isle, bailli de Gerberoy, et le chapitre de la collégiale de cette même ville. Cet officier du vidamé avait plusieurs fois outrepassé ses pouvoirs et porté atteinte aux droits du chapitre et notamment en faisant arrêter et renfermer, dans les prisons du château, un sous-diacre nommé Jean. Une semblable violation des immunités canoniales fut déférée en cour de Rome, et Innocent IV donna commission à l'official de Soissons d'instruire et de juger l'affaire. Mais Robert de Cressonsacq, pour éviter un procès qui ne pouvait qu'aigrir de plus en plus les esprits, décida les parties à s'en remettre à l'arbitrage de l'abbé de Froid-

mont. Bernard se transporta avec l'évêque à Gerberoy, instruisit l'affaire, et le premier dimanche de carême de l'année 1247, il condamna Robert de l'Isle, pour avoir attenté à la vie d'un clerc, à se rendre, le vendredi suivant, jour du marché, à l'heure de la grand'messe, depuis la place publique jusque dans le chœur de l'église collégiale, pieds nus, en chemise et en braies seulement (*nudis pedibus in camisia et braccis tantum*) et une verge à la main, pour faire amende honorable au doyen, au chapitre et au sous-diacre auquel il a manqué, promettre, sous la foi du serment, de ne plus jamais lui faire violence, et recevoir telle discipline qu'il plaira aux chanoines de lui infliger (*Decanus autem Gerboredensis, canonici et capellani ejusdem ecclesiæ, qui voluerint, elevatâ camisiâ super humeros ejus, nudam ipsius carnem disciplinabunt*). Le dimanche *Reminiscere*, il devra suivre la procession dans le même état que ci-dessus, et rentré dans le chœur, il recevra de nouveau la discipline. (*Post modum scilicet dominica qua cantatur Reminiscere, horâ processionis, ante fores ecclesiæ Gerboredensis depositis calceamentis et vestibus sicut prædictum est, virgam habens in manibus, sequetur processionem et reversus in chorum cum processione disciplinabitur sicut superius*). Le dimanche *Lætare* (4ᵉ dimanche de carême), il ira à Beauvais, se présentera dans le même appareil que ci-dessus, en l'église cathédrale, à l'heure de la procession, et subira la même pénitence. Enfin, le dimanche des Rameaux, il reviendra dans l'église de Gerberoy, pour y achever sa pénitence de la même manière que les deux fois précédentes. Après quoi il paiera cent sols tournois au chapitre pour les frais faits au procès (1). Cette sentence, quoique d'une excessive sévérité, fut exécutée. Il faut en convenir, notre abbé n'était pas la mansuétude même, et il fallait que le respect de la chose jugée fût bien grand, pour qu'un chevalier, pour qu'un officier du puissant évêque de Beauvais, se soumit à une pénitence aussi rigoureuse et aussi humiliante. Autre temps, autres mœurs. Dans ces siècles de fer, où l'on vivait presque toujours sous une cotte de mailles et sous la cuirasse, pour chevaucher dans les expéditions militaires, on ne

(1) Pillet : *Hist. de Gerberoy*, 178 et 346. — Delettre : *Hist. du dioc. de Beauvais* 208

s'effrayait pas de si peu. Les aises, le confortable et la mollesse n'étaient pas à l'ordre du jour.

Le Saint-Siége lui-même donnait des missions à Bernard pour pacifier des différends ou pour traiter des affaires importantes, et plus d'une cause fut évoquée pardevant lui dans son monastère. Ces occupations extérieures nuisaient à la régularité du couvent, et l'abbé, par ses sorties continuelles, était exposé à perdre l'esprit de sa vocation. Ce pouvait devenir un abus, et Bernard s'en était ouvert au pape. Honorius III comprit le danger et lui répondit par une bulle du II des calendes de décembre (30 nov.) de l'an 1226, dans laquelle il faisait défense de le forcer à s'occuper malgré lui des affaires qu'il ne jugerait pas à propos de connaître. « *Cum propter cognitionis causarum*, dit-il, *quæ tibi frequenter à sede apostolica committuntur, sæpe contingat in re sanctæ contemplationis otium impediri et monasterium tuum, propter causarum strepitum, non modicam sustinere lesionem, nos tuis inclinati precibus, quieti ejusdem monasterii paterna sollicitudine providentes, auctoritate tibi præsentium indulgemus, ut salvis commissionibus ad te hactenus impetratis, per obtinendas ad te a nobis litteras, quæ de hac indulgentiâ mentionem non fecerint, de causis cognoscere de cæteris non tenearis invitus...* » (1) Cette lettre était de nature à l'abriter contre les importunités; elle ne l'empêcha pas toutefois de se mêler encore à bien des affaires et de prêter le concours de son expérience et de sa science à ceux qui venaient le solliciter.

Le 25 janvier 1239, le pape Grégoire IX lui accorda, à sa demande, une bulle confirmative de tous les biens de son abbaye et de toutes les franchises, libertés et priviléges confirmés déjà par Innocent III. Ce pape devait avoir l'ordre de Citeaux en singulière estime, car les bulles qu'il délivra en sa faveur foisonnent dans les cartulaires des monastères. L'année 1235 surtout fut féconde en lettres pontificales. Si nous avions à faire l'histoire de tout l'ordre, nous pourrions examiner celle qui dispensait tous les supérieurs cisterciens de l'obligation de publier les sentences d'excommunications portées contre qui que ce fut, à moins d'un ordre spécial du Saint-Siége, attendu que cette publication, dans

(1) Archives de l'Oise : Cartul.

un siècle où les excommunications étaient si fréquentes, devenait souvent pour eux un danger ou une cause de trouble et de vexation, ou bien celle qui faisait défense à tous les princes et nobles d'exiger aucune imposition ni corvée des religieux de Citeaux, de se faire servir de la viande lorsqu'ils mangeaient dans leurs maisons, et d'y introduire aucune femme, et bien d'autres. Comme nous n'avons pas à nous en occuper spécialement, parlons seulement de celles qui concernent particulièrement notre monastère de Froidmont.

L'abbé Bernard s'était plaint que souvent des laïques et même des ecclésiastiques malintentionnés le citaient à comparaître en justice, lui et son couvent, devant des tribunaux situés à une grande distance de son abbaye, pour répondre à des procès intentés au sujet de ses biens, espérant que la longueur du voyage, la fatigue et les dépenses l'effrayeraient et lui feraient abandonner ses droits plutôt que de les défendre à si grands frais. Grégoire IX, pour remédier à cet inconvénient (*ut sapientia vincat sua suavitate malitiam, cùm experimento sciamus quàm malum sit et amarum sanctæ contemplationi distrahi litibus odiosis, volentes, quantum cum Deo possumus, vestræ quieti consulere*), défendit de l'appeler en justice à plus de deux jours de marche de l'abbaye. (*Ne de cætero ultra duas dietas a monasterio proprio, super bonis, quæ infra ipsas habetis, per litteras apostolicas trahi positis in causam, indulgemus*), (1235) (1).

Le 5 septembre 1236, ce même pape, voulant mettre en relief le monastère de Froidmont, en y attirant un concours de peuples par des faveurs religieuses, accorda un an d'indulgence à ceux qui visiteraient son église le jour de sa dédicace et pendant l'octave, et quarante jours pour ceux qui feraient cette visite les jours anniversaires de cette dédicace. D'après cela nous devons penser que l'ancienne église venait d'être reconstruite, puisque l'on en faisait la dédicace.

Aussitôt qu'Innocent IV fut élevé sur le siége du souverain pontificat, l'abbé de Froidmont se hâta de lui rendre ses hommages et de solliciter une nouvelle confirmation de son abbaye et de ses biens. Le pape ne lui refusa pas cette marque de bien-

(1) Archives de l'Oise : Cart.

veillance, et lui fit savoir, par une bulle datée du 23 février 1244, qu'il le prenait lui, ses religieux, son monastère et tous ses biens sous la protection particulière du Saint-Siége.

Déjà une bulle, du 11 janvier précédent, avait prié le roi saint Louis de prendre ce monastère sous sa sauvegarde et protection, et d'autres des 5 et 19 février, 7, 12, 14 et 28 mars, confirmaient tous les priviléges, franchises, libertés et donations accordés par les papes, rois, princes et autres, exemptaient les religieux de Froidmont des dîmes et novales des terres, jardins, vergers, étangs et autres biens acquis et possédés avant le concile de Latran, de toute redevance pour le pâturage de leurs bestiaux, leur accordaient de percevoir les novales dans les lieux où ils avaient les anciennes dîmes, et faisaient défense à tous les évêques et prélats de porter contre eux aucune sentence d'excommunication, de suspense et d'interdit, aussi bien que contre leurs domestiques, les personnes qui venaient moudre à leurs moulins, cuire à leurs fours bannaux et leur vendre des marchandises ou en acheter d'eux.

Il paraît, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, que les priviléges et les exemptions de l'abbaye de Froidmont, comme ceux de tous les monastères du même ordre, déplaisaient singulièrement aux évêques, et que ceux-ci ne manquaient pas de saisir toutes les occasions pour le leur faire sentir. Ils usaient et abusaient parfois des sentences ecclésiastiques que l'Eglise mettait en leur pouvoir pour les vexer et leur nuire, et sans cesse nous voyons les papes intervenir pour empêcher cet abus. Innocent IV fut obligé de revenir là-dessus jusqu'à quatre fois pour Froidmont, et voici en quels termes il nous rappelle les griefs à réprimer : « *Frequenter audivimus nonnulli ecclesiarum prælati, rectores et alii clerici, vestris libertatibus invidentes.... et spretis privilegiis et indulgentiis.... vos et benefactores vestros super hiis multiplici vexatione fatigant..., cùm eis non licet, ex apostolicæ sedis indulto, in vos excommunicationis vel interdicti sententias promulgare, in familiares, servientes et benefactores, ac illos qui molunt in molendinis, vel coquunt in furnis vestris, quique vendendo, seu emendo, vel aliàs vobis communicant, sententias proferunt memoratas, sicque non vim et potestatem privilegiorum vestrorum, sed sola verba servantes, vos quodammodo excommunicant, dum vobis alios communicare non sinunt.* »

Bernard obtint encore, en 1244, d'Innocent IV, la permission d'établir des chapelles dans les fermes et les maisons dépendant de son monastère. Le chapitre général de Citeaux l'avait autorisé, mais l'assentiment du Saint-Siége était nécessaire pour les cas particuliers.

Pendant que le pape était retiré à Lyon, par suite des troubles de l'Italie et de ses démêlés avec l'empereur d'Allemagne, il s'occupait avec activité des affaires des ordres religieux de France, et Froidmont eut, grâce à son abbé, une très-grande part dans ses faveurs. Les bulles qui le concernent abondent dans son chartrier. D'un autre côté, les donations ne s'étaient pas ralenties. Ainsi, en 1230, André Horsart, de Froidmont, Isabelle, dame du Fayel, Julienne du Fayel, veuve de Manassès de l'Epine, Hugues Gruchon, et Verrique de Wavignies, fils d'Odon de Bury, lui avaient témoigné leur bienveillance, et en 1231 les chevaliers Robert de Traignel, Wasson d'Agnetz, Walon de Brunvillers, et Renaud Waignars, de Noyers, les avaient imités.

En 1232, Grégoire de Campremy, chevalier, donnait toute son exploitation de Bailleul, quarante mines de terre et un bois à Campremy, et la cinquième partie de tout son héritage; — Jean de Ferrières, seigneur de Morainvillers, un muid de blé de rente sur la terre de Longbus; — Pierre Sorel, de Paillart, quatre mines de terre à Grandmesnil; — Odon de Ravenel, le champart des terres de Mauregard.

En 1233, viennent les donations de Jean, maire de Hermes, d'une vigne à la Croix-du-Pélerin; — de Jean, seigneur de Coudun, de douze livres parisis de rente; — de Nicolas de Chambly, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais, de quatre chambres (IV *cameras*) situées vers Penthemont, et d'une vigne à Beaumont; — du chevalier Laurent de Gratepanche, d'un demi-muid de blé de rente sur sa grange de Gratepanche; — de Raoul, châtelain de Breteuil, de quatre mines de terre à Beauvoir; — de Godefroi de La Chapelle, chevalier, de ce qu'il possédait à la Vallée-Vitale, près Cormeilles.

En 1234, Gervais Patin, de Bresles, aumône un pré sur le Thérain; — Robert Chef-de-Ville, dit Grollier, un muid de vin (*de pede calido*) à prendre sur sa vigne de la Croix; — Mathieu de Trie, chevalier, seigneur dudit lieu et de Mouchy, 20 sols de rente sur le travers de Mouchy; — et les chevaliers Garnier

Trousseaux, Gérard de Sains et Grégoire de Campremy, abandonnent tous leurs droits sur le ruisseau de Trie, qui coule sous les murs de l'abbaye, à condition que les religieux n'empêcheront pas les femmes du village de Froidmont d'y aller laver leur linge et d'y faire rouir leur chanvre et leur lin.

En 1236, le fils du chevalier Gautier de Plainval, Jacques, donne deux mines de terre; — Osmond de Gannes (*miles*), une terre à Ivri, près Gannes; — Pierre du Quesnel (*miles*), seize mines de terre entre Fresneaux et Bucamp; — et Verrique, seigneur de Wavignies, huit mines de terre, lieudit Bouéte.

Puis en 1237, ce sont les donations de Simon d'Ailly (*miles*), d'une partie du bois de La Houssière; il vendait en même temps le reste dudit bois, avec tous ses prés et ses terres, sis à Hermes; — de Drogon, médecin à Hermes, de deux pièces de terre au même lieu, avec l'assentiment du seigneur Renaud de Coussenicourt (*de Cochegnicort, miles*); — de Pierre de Monstier (*miles*), du champart et de tous les droits seigneuriaux qu'il avait sur les terres de La Verrière, près Filerval; — de Guy de Bruyères, d'une terre à Bernes; — de Pierre, chevalier, seigneur d'Anseauvilliers, du champart et de ses droits seigneuriaux sur la terre de Légnivillers, sise entre Brunvillers et Quinquempoix; — de Nicolas de Wavignies, curé de Campremy et fils de Baudoin, seigneur de Wavignies, de quarante mines de blé et avoine de rente; — d'Henri Tricherie, de Ponceau, de trois muids de blé de rente sur sa grange de Ponceau, et de vingt et une mines de terre entre Gouy et Mauregard; — et de Clément Burneaus, de Breteuil, de sept mines de terre.

En 1238, Ansold de Mouchy donna douze deniers de cens et les droits de rouage et de pressoirage sur une vigne à Caillouel; — en 1239, Béatrix, damoiselle de Bizancourt, le cinquième de tout son héritage pour obtenir sa sépulture dans l'église de Froidmont; — Alelme de La Noue et Marie, sa femme, de Bailleval, le cinquième aussi de leur héritage; — Simon Lisiard, bourgeois de Clermont, une portion de dîme à Rantigny; — en 1241, Jean de l'Isle, un muid de vin de rente; — Jean, chevalier, seigneur de Coudun, sa part d'une terre près Parfondeval; — en 1242, Marie de Merlemont, veuve de Pierre de Bracheux, la moitié d'une vigne à Merlemont, pour avoir sa sépulture dans l'abbaye; — en 1243, Jean, seigneur de Campremy,

une terre à Grandmesnil; — en 1244, Jean de Valescourt (*miles*), un muid de blé sur sa grange d'Erquinvillers; — et en 1245, Grégoire de Campremy (*miles*), deux arpents de vignes à Délincourt, avec l'assentiment de Garnier de Fièreville, de Manassès de Hez et de Guillaume de Berneuil.

Toutes ces donations augmentaient les revenus du monastère et devaient procurer un certain bien-être à ses habitants; mais le nombre de ceux qui demandaient à entrer était tel que l'abbé se vit dans la nécessité de leur opposer des refus. Cela paraissait peu conforme à l'esprit de l'institut, et pourtant on ne pouvait pas réduire le couvent à manquer du nécessaire. L'abbé en référa au pape et exposa : « *quod numerus fratrum et conversorum monasterii, faciente malitia temporis nimia paupertate gravati, ac aliorum deservientium in eodem, in tantum excreverit, ut ex facultatibus ejusdem nos intenti laudibus divini nominis sustentari commode non possimus.* » Innocent IV répondit par une bulle donnée à Lyon, le x des calendes d'août (23 juillet) 1245; il permit de ne pas recevoir plus de religieux que n'en pourraient entretenir les revenus de la maison, et exempta de toute pension à l'égard de qui que ce fut. « *Quod nullum de cætero in fratrem vel conversum accipere, aut de pensione seu vitæ necessariis teneamini.... alicui providere.... indulgemus.* »

Il ne devait pas s'en tenir là. L'affection toute particulière qu'il portait à ce monastère (*quod sincera diligimus in Domino charitate*) lui fit prendre de nouvelles mesures et édicter de nouveaux ordres pour sauvegarder ses intérêts et consolider sa prospérité temporelle. Certains personnages, mal intentionnés, avaient essayé, par de mauvais procédés, de forcer l'abbé et son couvent à aliéner plusieurs de leurs propriétés, et d'autres avaient voulu lui contester le droit d'accepter les donations et legs faits en faveur des religieux demeurant dans la maison. Innocent, pour mettre un terme à ces vexations, fit défendre, par une bulle datée du xvii des calendes de juillet (15 juin) 1247, de les contraindre à aliéner leurs biens, sous peine de nullité des contrats. « *Ut ad vendendum vel alienandum possessiones monasterii vestri, quas in presentiarum rationabiliter possidetis, aut in futurum justis modis poteritis adipisci, cogi per aliquem non possitis, auctoritate præsentium districte inhibemus, decernentes irritum et inane, si quid super hiis, contra inhibitionem*

hujusmodi, fuerit attentatum, contraria consuetudine nonobstante. » Par une autre bulle, du même jour, il statua que le monastère pourrait recevoir, demander l'envoi en possession et retenir, comme véritable propriétaire, tous les biens meubles et immeubles, à l'exception, toutefois, des fiefs donnés ou légués à ses religieux, au lieu et place de qui il était substitué. « *Ut possessiones et alia bona mobilia et immobilia, exceptis feudalibus, quæ personas fratrum ad monasterium vestrum, mundi relictâ vanitate, volantium et professionem facientium in eodem, tanquam si remansissent in sæculo, ratione successionis, vel quocumque alio titulo contigissent, petere, recipere ac retinere liberè valeatis, vobis auctoritate præsentium indulgemus.* »

Enfin, par une bulle du 1er juillet suivant, il les déclara exempts de tous droits de péage, vinage, rouage, forage et autres, que les séculiers avaient coutume d'exiger d'eux, toutes les fois qu'ils allaient vendre ou acheter du blé, du vin, de la laine, du bois, des pierres ou d'autres objets (1). Cette exemption leur facilitait singulièrement le commerce et leur ouvrait une voie de prospérité, qui, sans cela, était sujette à bien des vexations.

Pendant que le pape prenait ainsi la défense des intérêts de l'abbaye de Froidmont, des personnes bienfaisantes venaient à son aide par des largesses qui n'étaient pas sans mérite. Ainsi, en 1246, Pierre Floris, de Clermont, donnait une vigne à Fay-sous-Bois; Jean de Fay, bahutier, à Clermont, lui-même, et toutes les terres qu'il avait au clos Saint-Lazare, à la Croix de Béthencourt et au Val du Prêteur; — le chevalier Simon de Dargies, quatre journaux de terre à Esbeliaux, et Renaud, son fils, vingt journaux de bois, au même lieu. — L'année suivante, Guillaume de Beausault en donnait vingt-six autres à côté.

Mais voici venir une recrudescence dans les largesses causée par un événement, qui ne manquait pas de produire ce résultat toutes les fois qu'il se renouvelait. La septième croisade s'organisait et le roi Saint-Louis venait de prendre la croix et l'oriflamme de Saint-Denis pour partir sur la fin de l'été de l'an 1248. L'évêque de Beauvais, Robert de Cressonsacq, se mit à sa

(1) Arch. de l'Oise : cartul. de Froidmont

suite avec un grand nombre de chevaliers de son diocèse; et ceux-ci, avant de partir, tinrent à témoigner leur bienveillance aux monastères de leur voisinage, pour obtenir les prières des religieux, en faveur de leur lointaine entreprise. Ainsi firent les nobles frères Manassès et Eustache de Hez, qui donnèrent chacun, à l'abbaye de Froidmont, un quarteau de vin de rente annuelle; — Guillaume de Valescourt, seigneur de Béronne, six mines de grains; — Girard du Mesnil-sur-Bulles (*miles cruce signatus*), trois mines de blé de rente; — Jacques de Plainval (*miles*), un muid de blé; — Arnault de Longbus, la terre de la Borde, près de la Hérelle; — et Pierre de l'Epine (Warluis), comme les autres *Jerosolimam profecturus*, une mine de blé de rente.

Les dernières années de l'administration de Bernard furent marquées par les donations de Roger de Rollo, d'une maison à Merlemont (1249); — de Pierre et Raoul, fils du chevalier Enguerran de Brunvillers, alors défunt, de la dîme d'une portion du territoire de Brunvillers; — de Renaud de Bernes, de six journaux de terre, à Bernes (1249); — de Pierre Lombard (*phisici quondam domini regis*), de plusieurs maisons, à Paris (1250); — de Pierre de Saint-Just, chapelain de Sainte-Marie de Clermont, d'une vigne au lieudit Orgival (id.); — de Raoul de Plainval, frère du chevalier Jacques de Plainval, qui fut à la croisade, deux muids de blé de rente, avant de prendre l'habit religieux à Froidmont (1240); — de Marie et Gila de Longbus, sœurs du chevalier Arnoult, de toute leur succession (1250); — de Colard de Campremy (*miles*), du cinquième de la sienne (1251); — de Girard de Sains, de quatorze mines de blé et de sept quarteaux de vin que l'abbaye lui devait (1252); — de Jean, chevalier, seigneur de Mouy, de sept sols de cens (1254).

Bernard mourut le 21 mars de l'an 1256. C'était lui qui avait fait construire, deux ans avant sa mort, l'immense mur d'enclos qui subsista jusqu'en 1789, et le pape Innocent IV l'autorisa à recevoir, à cet effet, jusqu'à concurrence de cent marcs d'argent, de ceux qui auraient des restitutions à faire pour cause d'usure, de vol ou autres motifs.

XI. — Josbert ou Hubert (1256-1265).

Josbert, que les frères de Sainte-Marthe appellent *Hubert*, fut élu au mois de mai de l'an 1256, pour remplacer l'abbé défunt. Bénit le 28 du même mois, il vint prendre possession de Froidmont le 1er juin suivant.

Sous ses prédécesseurs, les donations avaient afflué au monastère, mais désormais elles vont devenir excessivement rares. La condition des seigneurs était changée par suite des croisades. Les dépenses que ces expéditions avaient occasionnées, leur issue malheureuse, les rançons à payer qui en furent la conséquence, la mort d'un grand nombre de ces hardis paladins, les changements de mains des propriétés, les troubles qui survinrent, tout cela était bien de nature à produire de profondes modifications dans la disposition des esprits.

Louis IX, de retour de la Terre-Sainte, confirma de nouveau l'abbaye de Froidmont et toutes ses possessions. Par un diplôme donné à La Neuville-en-Hez, au mois de mars de l'an 1258, il déclare que, mû par un sentiment de piété, et pour le repos de son âme et celles du roi Louis VIII, son illustre père, de Blanche, sa mère, et de ses prédécesseurs, il concède et confirme, de son autorité royale, toutes les terres, maisons, vignes et autres possessions de Froidmont. « *Ludovicus, Dei gratia, Francorum* » *rex. Noverint universi præsentes pariter et futuri, quod nos* » *pietatis intuitu, ob remedium animæ nostræ et animarum in-* » *clitæ recordationis regis Ludovici genitoris nostri et reginæ* » *Blanchæ genitricis nostræ, ac aliorum antecessorum nostrorum,* » *abbati et conventui beatæ Mariæ de Fresmont, Cisterciensis or-* » *dinis, terras, domos, vineas et alias quascumque res et posses-* » *siones suas, ab ipsis rationabiliter acquisitas, quas usque nunc* » *pacifice possederunt concedimus et auctoritate regia confirma-* » *mus. Salvo jure in omnibus alieno. Quod ut ratum et stabile* » *permaneat in futurum, præsentes litteras sigilli nostri fecimus* » *impressione muniri. Actum apud Villam Novam in Hez, anno* » *Domini MDCC° quinquagesimo octavo, mense martio.* » (1)

---

(1) D. Grenier : *Documents sur la Picardie*, t. 213, p. 68, à la Bibliothèque nationale.

Le nécrologe de Froidmont fait mémoire de la mort de l'abbé Josbert au III des ides (11) de juin. On ignore la date de cette mort.

XII. — Jean Ier (1265-1269).

Cet abbé, dont nous n'avons trouvé aucun acte, administrait l'abbaye en 1265, suivant le *Gallia Christiana*. Il mourut le 12 août 1269 et fut enterré dans le chapitre.

XIII. — Jean II (1269-1274).

Jean, second du nom, fut élu aussitôt après la mort de Jean Ier, et gouverna le monastère jusqu'au 6 octobre de l'an 1274, date de sa mort. Il fut, comme ses prédécesseurs, enterré dans la salle du chapitre.

Louvet (*Nomenclat. diœc. Bellov.*, p. 44) dit que cet abbé devint cardinal et ensuite pape, en l'année 1334, sous le nom de Benoît XII. C'est une erreur, puisque cet abbé mourut le 6 octobre de l'an 1274, et ne pouvait être vivant en 1334. Nous trouverons bien, à cette époque, un autre Jean (Jean de Hermes) qui sera abbé de Froidmont; mais les chartes du monastère l'indiquant encore sous cette qualification d'abbé en 1337, ce ne pourrait pas être lui davantage qui aurait été promu au souverain pontificat. D'ailleurs, tous les historiens s'accordent à dire que le pape Benoît XII fut tiré de l'abbaye de Fontfroide, en Languedoc, et non de Froidmont.

Jean II obtint, en 1272, du pape Grégoire X, des lettres confirmatives de tous les priviléges, franchises et libertés de son monastère.

En 1274, Laurent de Saint-Lazare et Ginard de La Cornède lui donnèrent diverses pièces de vignes à Clermont, et Jean de La Chaise et Agnès de Montreuil-sur-Thérain, sa femme, lui vendirent deux arpents de vignes et un arpent de bois à Montreuil.

XIV. — Pierre II (1274-1288).

Pierre, qui succéda à Jean II, sollicita du pape Nicolas III une nouvelle confirmation de son abbaye, de ses priviléges et

de ses biens, et en obtint une bulle, à cet effet, datée du XII des calendes de janvier (21 déc.) 1277.

En l'année 1279, le prévôt de Hermes, nommé Pierre, lui fit remise de quarante-quatre mines de blé et de quatre gâteaux de rente, qu'il avait droit de prendre sur le moulin de Hermes, et ratifia la vente qu'Aélïde, sa sœur, épouse de Roger de Foulangues, avait faite, de six mines de blé de rente sur le même moulin. Thomas d'Hondainville et Jean de La Tournelle confirmèrent cette donation et cette vente, dont la rente, qui en faisait l'objet, était en leur mouvance seigneuriale.

La même année, Renaud, chevalier, tonloyer de Beauvais, fit aussi don du droit de champart lui appartenant sur diverses terres de la grange de La Verrière; — et Henri du Pont et Emeline, sa femme, de cinq arpents de vignes et de la moitié d'une maison à Hermes, et d'un arpent et demi de vignes sis au-dessous de Carville.

En 1281, Jean, comte de Dammartin, seigneur de Trie et de Mouchy, donnait sept livres parisis de cens sur ses moulins de l'Isle-Adam, ou sur sa châtellenie de Mouchy; — en 1282, le même Henri du Pont, qui déjà s'était montré l'un des bienfaiteurs du monastère, donnait encore tous ses biens meubles et immeubles, et notamment trois arpents de vignes sous Granville, son manoir de Hermes, sis entre la léproserie de Berthecourt et le pont de Hermes, avec ses dépendances, une pièce de terre au Val-Ricard, une vigne près du Vivier-Renaud de Trie, une autre vigne dans la vallée du Bosquet, au territoire de Friancourt, et toutes ses créances, en s'en réservant toutefois l'usufruit pour tout le temps de sa vie, et de celle d'Emeline, sa femme.

En 1287, le 1er février, Marie de Warty, veuve d'Adrien de Milly, jadis chevalier, donna deux pièces de vignes, à Fay-sous-Bois, du consentement de Jean et Guillaume de Milly, ses enfants; — et Gautier Siot, tous ses biens sis à Froidmont.

L'abbé Pierre mourut le 6 avril 1288, et fut inhumé dans la salle capitulaire.

XV. — Guillaume III (1288-1294).

Guillaume reçut la donation que lui fit, en 1291, Jean, dit

Courtois, de Hermes, de deux cents livres d'argent, de deux arpents de vignes et de six mines de terre à Hermes.

La même année, le roi Philippe-le-Bel se trouvait à Froidmont, quand il confirma, par une ordonnance, tous les priviléges de l'ordre de Citeaux.

En 1293 Guillaume acquit, par échange, du chapitre de Saint-Michel de Beauvais et du prieur de Villers-Saint-Sépulcre, les dîmes de Froidmont-la-Ville et de Bailleul-sur-Thérain.

Moyennant soixante-neuf livres deux sols huit deniers, qu'il versa entre les mains d'Evrard Porions, chanoine de Soissons et receveur, pour le roi, des droits d'amortissement des biens dits de main-morte, dans le bailliage de Vermandois, il obtint que diverses propriétés, nouvellement acquises, fussent amorties par le roi Philippe-le-Bel. Ces propriétés étaient onze mines de terre à Hardivilliers, acquises de Jean Vasse; trois mines au même lieu données par Beaudoin Vasse; une rente de quatre muids de blé et de quatre muids d'avoine, que le monastère payait annuellement, sur sa grange de Cormeille, à Renaud d'Essertaux, et qu'il avait rachetée, en 1260, d'Emeline, sa veuve; une rente de deux muids de blé, rachetée de Philippe Le Clerc; le quart d'une rente de huit muids de grains, sur la même grange de Cormeille, rachetée, en 1261, de Videla, veuve d'Enguerran de Jumel; une rente de six mines d'avoine, sur la grange de Gouy, abandonnée par Renaud de Bailleul, chevalier; une rente de six mines de blé, donnée par Marie de Campremy; un demi-muid d'avoine de rente, donné par Jean de Wavignies; huit mines trois quartiers de blé de rente, abandonnés par Gérard de Plainval; trois mines et demie de terre, à Plainval, acquises de Mathieu Galobi; deux journaux de terre à La Fosse-Thibault, et le champart sur douze mines de terre, acquis d'Arnoult de Brunvillers; six muids de terre, à Brunvillers, échangés par les enfants de Barthélemy de Brunvillers; deux mines de terre, au même lieu, acquises de Jean de La Porte; et quatre autres mines de terre, sises auprès du chemin de Saint-Just à Montdidier, données par Etienne Lhéritier.

XVI. — Hubert (1294-1295).

Hubert n'administra pas l'abbaye de Froidmont pendant une

année tout-à-fait, puisqu'il décéda le 11 janvier 1295; mais il resta encore assez de temps à sa tête pour lui voir donner, par Beaudoin du Quesnel, chevalier, onze mines de terre entre Gouy et Mauregard, et un muid de blé de rente sur le moulin Taperel; — et par Eméry de Hermes, trois arpents de vignes à Caillouel, que concédèrent Bertrand de Lieuvillers et Jeanne d'Auchy.

XVII. — Renaud (1295).

Renaud succéda à l'abbé Hubert pour bien peu de temps; il mourut le 5 août 1295 : il avait à peine gouverné son monastère pendant six mois. Nous n'avons pu trouver aucun acte passé sous son administration.

XVIII. — Robert II de Pierrefonds (1295-1300).

Robert de Pierrefonds, de l'illustre famille de ce nom, était l'un des fils de Jean de Pierrefonds. Il prit l'habit religieux et fut élu par les moines de Froidmont pour succéder à l'abbé Renaud.

En 1296, Philippe de Cayns, de Hermes, donna à son monastère plusieurs pièces de vignes à Hermes, — et Jean de La Marre, curé d'Auvillers, un journal de terre à Montigny, en 1297.

En 1298, le jeudi après la fête de sainte Lucie, Robert du Bois, par reconnaissance pour les bons services qu'il avait reçus des religieux de Froidmont, *considerans grata servitia*, *bona et beneficia sibi et suis à religiosis et honestis viris abbate et conventu monasterii Frigidimontis præstitis*, se donna lui et tous ses biens audit monastère, pour obéir à l'abbé en tout ce qui lui serait commandé, eu égard toutefois à sa condition. Cet exemple de donation de sa personne aux communautés religieuses n'était pas rare à cette époque; ceux qui le faisaient portaient le nom de *frères donnés* et pouvaient être assimilés aux frères convers pour le service, mais n'émettaient pas de vœux, comme eux.

Robert de Pierrefonds mourut le 22 novembre, vers l'an 1300.

XIX. — Pierre III (1300?-1320?)

Pierre, troisième du nom, était abbé de Froidmont, quand Bernard de La Motte de Quévremont, écuyer, et Jeanne, sa

femme, vendirent à son monastère, en 1301, les fiefs de La Motte et de Quévremont avec tous les bois, terres, prés, cens, rentes, hôtes, hostises, corvées, justice et autres droits féodaux lui appartenant. Ces fiefs, qui avaient manoir seigneurial et maisons habitées par des tenanciers, formaient un petit village, qui n'existe plus aujourd'hui, situé au sud de Montreuil-sur-Brêche, vers Haudivillers. Une petite éminence orbiculaire, sur laquelle était bâti le donjon du manoir, donnait son nom au fief (1), et on peut encore la voir, à gauche du chemin d'Haudivillers à Montreuil, près du point de jonction de ce chemin avec celui de La Fraye à Montreuil. La vente fut faite moyennant cent livres parisis, que Bernard employa à payer ses dettes (*pro ipso acquitando de pluribus debitis, in quibus ipse tenebatur diversis creditoribus*), l'usufruit de deux arpents de bois et une rente viagère assez curieuse. Cette rente consistait à fournir annuellement quatre livres parisis d'argent, deux pièces de vin blanc et deux pièces de vin rouge, le tout sain et bon, deux porcs, de la valeur de quarante sols parisis, dix charretées de bois à brûler, vingt-quatre aunes de l'étoffe en usage au monastère (*panni conventualis*), deux mesures (*livroisonnis*) d'étoffe blanche et une d'étoffe grise, cinq cents harengs et six fromages pressés (*caseis de pressâ*). Le frère de Bernard, Etienne de Quévremont, ratifia la vente et s'engagea solennellement à ne jamais la contester. La dame du Quesnel, Anne du Quesnel, avec Philippe de Trie, chevalier, seigneur de Fresne, son mari, la concéda comme relevant de sa seigneurie du Quesnel, et Simon Le Blons, de Francastel, et Perronelle, sa femme, de qui le sire de Trie tenait ces fiefs à foi et hommage, la confirmèrent. Jean de Gannes, fils de Robert, et Isabelle de Trie, sa femme, de qui ils mouvaient en arrière-fief, en fit autant, ainsi que Jean dit

---

(1) M. Graves, dans sa *Statistique du canton de Froissy*, p. 37, ne semble pas savoir que ce lieu fut jadis habité, ni connaître l'ancienne destination féodale de cette motte de terre, quand il en fait un *tumulus* gaulois. Il est vrai qu'il donne son opinion avec beaucoup de réserves, et qu'il l'appuie sur une tradition locale voulant qu'un général y soit enterré; mais en face des documents écrits de l'an 1301, que nous avons sous la main, cette opinion ne nous paraît pas soutenable.

Muid-de-Blé, seigneur de Digne, et Agnès de Conti, veuve de Giles de Mézières, chevalier.

En 1302, Baudoin de Reuil, écuyer, et Jeanne, sa femme, donnèrent le droit de champart qu'ils avaient sur trois mines de terre sises à Mauregard.

Pierre III mourut le 3 décembre; on ne sait au juste de quelle année.

XX. — Jean III de Hermes (1320?-1340).

Jean de Hermes, comme plusieurs de ses prédécesseurs, s'empressa de solliciter du pape Jean XX la confirmation des biens et des priviléges de son abbaye, et une bulle du III des ides de mai (13 mai) 1322, lui donna satisfaction.

L'année suivante, il eut une contestation avec Pierre de Nointel, chevalier, et Jean de Sains, écuyer, au sujet de la justice de la voirie de Froidmont. Un compromis arbitral s'en suivit, et l'on convint que les haute, moyenne et basse justices des places et voiries de Froidmont-la-ville, jusqu'au bout du village, vers Bailleul, et en s'avançant sur la montagne, vers Caillouel, appartiendraient à ces seigneurs, et que celles de tout le reste du territoire, depuis le gril de Bresles, seraient à l'abbaye.

En 1339, Manassès du Quesnel, fils de Baudoin, chevalier, seigneur dudit lieu, fit la reconnaissance d'une rente de six mines de blé sur sa terre du Quesnel.

Jean de Hermes mourut le 3 mai 1340.

XXI. — Jean IV de Chiry (1340-1365).

Jean de Chiry, en succédant à Jean de Hermes, trouva les intérêts de son monastère quelque peu compromis. Les seigneurs laïques qui, depuis longtemps déjà, lui contestaient l'exercice du droit de justice dans l'étendue de ses seigneuries, refusaient assez souvent de servir les rentes, dont leurs prédécesseurs avaient chargé leurs domaines, en faveur de son abbaye; d'autres, qui tenaient des terres à cens, ne voulaient ni payer le cens, ni rendre les terres. Jean de Chiry, en administrateur habile, fit tout ce qu'il pût pour remédier à cet état de choses. Il commença par obtenir du pape Clément VI, en 1343, une bulle

qui commettait l'abbé de Saint-Vincent, de Senlis, pour lui faire restituer tous les biens enlevés ou injustement aliénés. Puis il s'occupa activement de faire renouveler les titres qui constataient l'existence des rentes et de faire passer des reconnaissances par les détenteurs des biens grevés. Ainsi furent reconnues, en 1344, par Pierre Boterel, d'Angivillers, une rente de huit mines de blé, sur ses terres d'Angivillers; — en 1351, par Renaud de Trie, dit Billebaut, chevalier, seigneur de Fresne et du Quesnel, des rentes de dix-huit mines de blé sur sa grange du Quesnel, de douze mines, sur le moulin Taperel et de dix mines sur sa terre de Quévremont; — en 1352, par Aubry dit Paris, écuyer, d'une rente, d'une mine de blé, sur sa maison d'Angivillers; — en 1353, par Renaud de Soisy, et Jeanne de Ronquerolles, dame de Sailleville, sa femme, de deux muids de vin, sur leurs fiefs de Fouquerolles et de Carbonnel, sis à Giencourt; — en 1356, par Jean de Campdavoine, écuyer, de deux mines de blé, sur son fief d'Angivillers; — par Pierre de Campremy, dit le Bel, seigneur de Fournival, de quatre mines de blé sur ses terres et grange d'Angivillers; — en 1363, par Guillaume de Cramoisy, seigneur de Filerval, d'un muid de vin, sur sa terre de Filerval.

Le puissant prince Pierre, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de la Marche, estimait tant l'abbé de Froidmont et son couvent, qu'il voulut que le monastère portât dans son écu ses armoiries à côté des siennes. Il vint exprès à Froidmont, le jeudi après la Saint-André, de l'an 1348, accompagné des nobles chevaliers Mathieu d'Epineuse, de Renaud de Trie, dit Billebault, de Jean de Repenti, et de Denis Larchier, et là, étant en la chambre de l'abbé, il fit dresser par Guyart de Lailly, son procureur, un acte authentique par lequel « il otroia, voult, et donna de pro« pre mouvement à la dite église, audit abbé Jehan de Chiry, et « à ses successeurs et abbés en dite église, licence, pooir, et « autorité de porter ses armes et escu, avec les armes de la « dite église, lesquelles éstoient d'azur, à trois chasteaux d'ar« gent, et croche d'or parmy; et voult et ordonna dès lors le « dit prinche audit abbé que les armes dudit duc seroient et « fussent assises au destre, et chelle de l'église au senestre, et « le dite croche assise au milieu, tellement que le crocheron « soit assis et plaquié en et sur les armes dudit prinche et sei-

gneur (1). » De la sorte le monastère de Froidmont porta désormais : *parti de* BOURBON ancien *à dextre qui est : semé de France, à la bande de gueules, et de* FROIDMONT *à senestre qui est : d'azur à trois châteaux d'argent ; à la crosse d'or posée en pal.*

Le duc de Bourbonnais ne devait pas s'en tenir là de son bon vouloir. Quelques années après, c'était, je crois, vers 1348, touché de voir la pénurie dans laquelle se trouvait ce monastère, par suite des malheurs des temps (*considerans paupertatem et inopiam dicti monasterii*), il lui fit don du premier canonicat qui viendrait à vaquer dans la collégiale de Clermont, ces canonicats étant à sa nomination. Il n'eut pas la satisfaction de le voir entrer en possession, car il fut tué, en 1356, à la bataille de Poitiers, à côté du roi Jean.

Si l'abbaye avait eu fort à souffrir depuis quelque temps, des jours plus mauvais encore allaient venir fondre sur elle. L'émeute populaire, connue sous le nom de Jacquiers du Beauvaisis, qui pillait et ravageait tous les environs, envahit ses domaines, en 1358, et saccagea toutes ses propriétés. Ses animaux furent enlevés, l'église et les bâtiments claustraux furent brûlés. Les religieux prirent la fuite devant l'invasion et se retirèrent à Beauvais, où ils habitèrent leur maison, appelée l'hôtel de Froidmont. Elle était située entre le cimetière de Saint-Etienne, la rue Saint-Jean, nommée alors rue Saint-Symphorien, et la rue Saint-Etienne. Ils y restèrent pendant deux ans, et y vécurent bien pauvrement, mais rien ne les empêcha d'y observer leur règle dans toute son austérité, le chant de l'office ne fut même pas interrompu (2).

Après la défaite des Jacquiers, et quand les temps furent devenus plus calmes, l'abbé Jean de Chiry retourna, avec ses religieux, dans son monastère dévasté, et se mit résolument à l'œuvre pour le faire sortir de ses ruines. Il put y réussir; mais il survécut peu à cette restauration. Il mourut le 6 janvier 1365, et fut enterré à côté de ses prédécesseurs, au chapitre.

---

(1) *Gallia Christiana*, t. X, Instrum. eccl. Bellov. n° XLV.

(2) Louvet, t. II, p. 511.

XXII. — Jean IV de Lérins (1365-1393).

Cet abbé, docteur en théologie, jouissait d'une haute réputation de science, et son arbitrage fut souvent demandé dans des affaires difficiles.

En 1369, le nouvel évêque de Beauvais, Jean d'Augerant, en considération de sa piété et des maux que son abbaye avait éprouvés, lui fit remise pleine et entière de ces contributions connues sous le nom de droits de joyeux avénement, qu'il lui devait.

Jean de Crèvecœur et Jeanne Crespin, sa femme, au nom de Jean de Saint-Sauflieu, son fils, issu de son premier mariage, lui donnèrent, l'année suivante, tous les droits d'hommage qu'ils pouvaient avoir, comme seigneurs de Wavignies, sur une rente que son monastère avait acquise d'Harpin de Saint-Sauflieu.

En 1378, Gilles de Béronne, écuyer, lui fit don de dix muids quatre mines de blé, pour les deux tiers de la dîme de Plainval et le droit d'hommage sur l'autre tiers, et lui vendit en même temps dix muids quatre mines de blé, qui lui étaient dûs par la grange de La Fosse-Thibault.

En 1380, Jean de Guisencourt, écuyer, et Jeanne, sa femme, étant aux droits d'Enguerran du Saulchoy, son premier mari, lui vendirent aussi une rente de trente-deux mines de blé et de trente-quatre mines d'avoine.

Jean de Lérins mourut le 30 juin 1393.

XXIII. — Denis (1393-1412).

L'abbé Denis acquit, en 1399, de Jean de Monceaux, chevalier, seigneur de Monceaux, près Bulles, et d'Isabelle de Hennecourt, sa femme, une rente de quatre muids trois mines de blé, sur le territoire du Fayel, près Wariville.

En 1402, Louis, duc de Bourbonnais, comte de Forest, seigneur de Beaujeu, et Jean, comte de Clermont, son fils, voulant suivre les traditions de pieuse bienfaisance de leurs ancêtres, fondèrent une messe à dire par chaque jour, à perpétuité, au grand-autel de l'église de Froidmont, et deux anniversaires solennels; chaque année, l'un, la première semaine de l'Avent,

et l'autre, la première du Carême. Pour subvenir aux frais de cette fondation, ils donnèrent à l'abbaye toute la terre et seigneurie de Hermes, hommes, cens, rentes, terres, prés, vignes, bois et justice, qui leur était venue par acquisition de Jean, seigneur de Ligne, et neuf livres sept sols parisis de rente sur divers particuliers de Clermont. De leur côté, les religieux, pour témoigner leur reconnaissance, renoncèrent, en leur faveur, à vingt sols parisis de rente, qu'ils prélevaient annuellement sur les halles de Clermont, pour l'acquit d'une messe quotidienne des morts, fondée par Marguerite de Clermont; à soixante sols parisis de rente sur le travers de Bailleul-sur-Thérain, donnés en 1226 par Isabelle de Dargies; et à quatre mines de blé de rente.

En 1409, l'un des chanoines de Notre-Dame de Clermont (1), Simon de Saint-Germer, étant venu à mourir, l'abbé de Froidmont saisit cette occasion pour revendiquer le canonicat, qui avait été donné par Pierre de Bourbonnais. Il en parla à Louis, duc de Bourbonnais, qui l'approuva fort, et ratifia et confirma la donation par un nouvel acte authentique, prévoyant que les chanoines n'accueilleraient pas cette réclamation avec une bien grande satisfaction. Ils firent, en effet, de l'opposition, quand l'abbé Denis se présenta avec sa demande. Celui-ci en référa aussitôt au cardinal de Barre, alors légat en France. Sur le vu de l'acte de donation, le légat expédia à l'instant une lettre apostolique, par laquelle il donnait ordre aux chanoines de Clermont d'avoir à mettre l'abbé de Froidmont en possession réelle et véritable du canonicat vacant par la mort de Simon de Saint-Germer. Les chanoines, cette fois, durent s'incliner; mais ils le firent de bien mauvaise grâce et cherchèrent toutes espèces de subterfuges pour contrarier l'abbé. Ils lui présentèrent à signer, avant de l'installer, une cédule, dans laquelle était spécifié que l'abbé serait tenu de faire serment à leur église, de payer le droit de chape, et de contribuer à toutes les mises, comme les autres chanoines séculiers, qu'il n'aurait point voix au chapitre, qu'il ne nommerait point aux bénéfices vacants en son mois, et que ce serait le chapitre en commun qui le ferait à sa place; qu'il ne pourrait se faire remplacer par un

(1) Cette collégiale portait aussi le vocable de saint Arnoult.

vicaire ou un religieux qu'il désignerait lui-même, mais que ce serait le chapitre à désigner ce vicaire; qu'il devrait toujours venir lui-même, ou se faire représenter par un religieux notable, les veilles et jours de l'Assomption et de l'Annonciation de Notre-Dame, et qu'il ne prendrait aucune distribution à l'église. L'abbé accepta la plupart de ces conditions, mais refusa de signer celle qui lui déniait voix au chapitre et la collation des bénéfices, comme étant contraire aux termes de la donation et à l'intention du donateur. Le duc de Bourbonnais intervint à l'instant et déclara que telle était bien sa volonté et celle de son père, et qu'il voulait que ces Messieurs du chapitre eussent à effacer cette clause. Les chanoines se soumirent sans répliquer, et bien leur en prit. Ils tenaient aussi à ménager leur puissant seigneur et protecteur. Denis fut donc alors installé chanoine de Notre-Dame de Clermont, le 9 février 1411, avec toute la pompe accoutumée.

Il mourut, croit-on, le 14 décembre de l'année suivante (1412).

XXIV. — Girard (1412-1416).

Il ne nous est parvenu qu'un seul acte passé sous l'administration de cet abbé : c'est une donation faite, en 1414, par Agnès Moinette à D. Firmin de Villers, son fils, religieux profès à Froidmont, d'une maison et de quarante mines de terre à Villers-sur-Thère.

Girard mourut en 1416, et non pas en 1406, comme le dit à tort le *Gallia Christiana*.

XXV. — Nicolas (1416-1430?)

Nicolas vit aussi troubler la tranquillité de son monastère par les incursions des armées anglaises, et il dut se réfugier à Beauvais, avec ses religieux, pour éviter la violence qui n'aurait pas manqué de lui être faite. Son abbaye, toutefois, n'eut pas à souffrir, en 1419, comme en 1358, et l'incendie lui fut épargné.

Quelque temps après, en 1426, un laboureur, nommé Jean Voisin, lui donna tous les biens qu'il possédait ou qui pourraient lui échoir, à condition qu'on le nourrirait sa vie durante; — et en 1428, Mathieu de Longpré, écuyer, demeurant à Mello, trente sols parisis de surcens, sur des biens sis à Froidmont.

En 1429, Nicolas acquit en justice, par suite d'une saisie opérée sur Enguerran de Sains, un fief sis à Froidmont, et relevant en plein-fief du comté de Clermont.

Il mourut le 2 janvier de l'an 1430, pensons-nous.

XXVI. — Thibault (1430-1440).

Cet abbé ne nous est connu que par la mention qu'en fait le *Gallia Christiana*, et par quelques baux à plusieurs particuliers des diverses propriétés de son monastère. Les temps étaient si malheureux, qu'il ne pouvait plus faire cultiver ses terres par ses religieux et ses convers, et il fallait de toute nécessité les donner à ferme, si on ne voulait pas les voir rester improductives.

Thibault mourut le 21 avril 1440.

XXVII. — Mathieu (1440-1448).

Son administration n'a guère laissé plus de trace que celle de son prédécesseur. Pour aider à faire sortir son monastère de ses ruines, il envoya plusieurs de ses religieux parcourir les divers diocèses de France, portant processionnellement le chef de sainte Marguerite et quêtant des aumônes. Une lettre, du 11 juillet 1447, de Jacques de Comborn, évêque de Clermont-Ferrand, l'autorisait à faire porter ainsi cette relique dans toutes les paroisses de son diocèse. Mathieu mourut le 9 avril 1448.

XXVIII. — Vincent (1448-1456?).

XXIV. — Adam (1456-1460).

XXX. — Robert III (1460-1468).

La vie de ces trois abbés, dont les noms seuls ont échappé à l'oubli des temps, nous est à peu près inconnue. Tout ce que l'on en sait, c'est que Vincent mourut le 23 juin 1455 ou 1456, Adam le 6 octobre 1460, et Robert le 22 mai 1468.

XXXI. — Pierre IV de la Chambre (1468-1489).

Cet abbé, issu d'une famille noble, était rempli d'une sage et prudente activité. Il travailla de tout son pouvoir à faire refleurir son monastère; il réussit assez bien à remettre ses biens et ses revenus en bon état; mais il ne put empêcher le nombre de ses religieux d'aller en diminuant. Le relâchement s'était introduit à la faveur des troubles politiques, et il n'était plus facile d'y remédier. La simplicité et l'austérité des anciens temps avaient disparu, l'amour du bien-être et le goût du confortable faisaient partout irruption. Les abbés menaient grand train, et les moines se mortifiaient moins et recherchaient leurs aises. Une réforme devenait nécessaire. Pierre de la Chambre l'essaya et n'obtint presque pas de résultat : le temps et les esprits n'y étaient pas; et puis les vocations religieuses n'allaient pas en augmentant.

Il était bien plus facile de restaurer les intérêts matériels du monastère. En 1470, Jean II, dit le Bon, comte de Clermont, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, accorda à l'abbé de Froidmont de nouvelles lettres de protection, et confirma tous ses biens et ses priviléges.

En 1468, Renaud de Corbie, seigneur de Thury et Filerval, avait passé titre nouvel d'une rente d'un muid de vin, sur sa terre de Filerval, créée jadis par Guillaume de Cramoisy; mais l'abbé, en considération de son bon voisinage et de ses malheurs, lui accorda une diminution pour tout le temps de sa vie, afin qu'il pût réparer son manoir de Filerval, détruit par les Anglais.

Pour éviter le passage des Anglais et des Bourguignons, et se mettre à l'abri de leurs déprédations, l'abbé de Froidmont avait donné ordre aux habitants de Hermes et de Froidmont de rompre les chaussées et de couper les chemins par des tranchées profondes. Les paysans se hâtèrent d'exécuter cet ordre, et bien leur en prit pour eux comme pour l'abbaye; les ennemis furent obligés de tourner par Bresles, et ces villages furent préservés du pillage.

L'abbé de la Chambre fit, pendant son administration, de nombreuses acquisitions de biens et reçut quelques donations, entre autres, en 1472, de Renaud de Condé, trois mines de terre

à Bailleul ; — de Pierre Lefèvre, trois mines de terre au même terroir, lieudit la Maladrerie; — en 1475, de Pierre Le Maître, prêtre, trente sols parisis de surcens, sur la maison d'Hottin de la Fruiterie, à Angy ; — en 1476, de Colin Morel, laboureur, une pièce de terre à Bailleul ; — d'Isaac de la Chaussée, écuyer, et Nicole de Blargies, sa femme, demeurant à Laversines, douze mines de terre audit lieu ; — en 1477, de Mathieu Des Saissement, de Mouchy, tous les fiefs, arrière-fiefs, cens, rentes, justice, seigneurie, maisons, terres, prés et bois, qui pouvaient lui appartenir aux territoires de Hermes et de Saint-Félix, tant de son chef que des successions à lui échues de Jean Thibault, Jean La File, Pernelle d'Orange, veuve de Jean Roussel et d'Eustache de Hermes; — en 1484, de Guillaume de Beauvais, dit de France, marchand chaussetier, une pièce de terre à Brunvillers ; — en 1485, de Miquelot Le Boucher, une maison à Reuil-sur-Brèche ; — en 1488, de Richard d'Abbecourt, écuyer, seigneur dudit lieu, tous les droits d'hommage et de seigneurie qui lui appartenaient sur le fief de Pierre Le Goix, sis à Froidmont.

En 1477, Pierre de Bourbon, comte de Clermont, accorda des lettres de sauvegarde, et en 1479, Anne de France, comtesse de Clermont et de La Marche, dame de Beaujeu, exempta l'abbaye du logement des troupes.

L'abbé de Froidmont s'était assez fait remarquer pour que le pape Innocent VIII le préconisât évêque de Nazareth *in partibus*, et le donnât pour coadjuteur au cardinal Jean Balue, évêque d'Angers. Il quitta dès lors Froidmont et abdiqua sa charge, qu'il ne pouvait plus remplir. Il n'oublia cependant jamais son ancien monastère, et voulut qu'après sa mort son corps y fut rapporté. Il mourut en 1503 et fut inhumé dans le cloître.

XXXII. — Louis Huylart (1489-1495).

Louis Huylart, qui succéda à Pierre de la Chambre, fut bénit par Jean Millet, évêque de Soissons, assisté de Jean Godard, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, et de Jean Le Caron, prieur de Royaumont. Le siége de Beauvais était alors vacant, et l'abbé de Froidmont usa du privilége accordé par les papes à tout son ordre de choisir le prélat qui devait le bénir.

Il aimait le faste et le luxe, ce qui s'alliait fort peu avec la règle et les usages de l'ordre de Citeaux; mais la décadence suivait sa marche. Il portait la crosse, comme tous les abbés, en signe de son autorité; une chose pourtant lui faisait envie, c'était la mitre. Sans être évêque, il espéra que le pape lui accorderait de la porter, ainsi qu'il l'avait fait pour plusieurs abbés. Il fit donc la demande de cette faveur au pape Alexandre V, et celui-ci la lui accorda pour lui et ses successeurs, par une bulle du 5 janvier 1493. L'abbé était au comble de ses vœux. Néanmoins, il abdiqua peu après sa charge pour devenir abbé de Beaupré. Il faut croire que ce monastère lui plaisait davantage.

XXXIII. — Antoine de Châtillon (1495-1525).

Antoine de Châtillon, de l'illustre maison de ce nom, docteur en théologie de la Faculté de Paris, avait pris l'habit religieux à Clairvaux, quand le choix des religieux de Froidmont l'appela à leur tête. Il administra son monastère avec une très-grande sagesse, et veilla de tout son pouvoir à maintenir la régularité claustrale, en même temps qu'il travaillait à améliorer la situation temporelle. Homme intègre et juste, il ne pouvait souffrir la moindre injustice, ni la plus petite exaction de la part de ses hommes de justice, ni de ses hommes de fief dans l'exercice de leurs droits. Aussi, dans les assises solennelles qu'il tint, en 1497, au siége de l'abbaye, à Froidmont, fit-il les recommandations les plus pressantes à cet égard à tous les justiciers et à tous les fieffés relevant de lui, qu'il avait convoqués. Ces fieffés étaient nombreux : c'étaient Mathieu de la Mare, pour le fief de la Vieille-Abbaye; Jean de la Chambre, pour le fief de Parfondeval; Jean Loste, pour les fiefs de Cormeille; Pierre Pingion, prêtre, pour un fief à Cormeille; Jean Ruyer, pour les fiefs de Malassise; Nicole Le Césier, pour le fief de Reuil-sur-Brêche; Jean Routier, pour les fiefs de Grandmesnil; Pierre Le Mercier, pour le fief de La Fosse-Thibault; Jean Watin, pour le fief de Mauregard; Jean Le Sanier, pour le fief de La Borde-Mauregard; Jean Gérard, pour le fief de La Borde-Hérelle; Louis Vaudremer, pour le fief du Champ-Coutant; Colin Labitte, pour le fief de Gouy; Etienne Louette, pour le fief de Hermes; Louis Du Friez, pour le fief de Clermont; Eloi Bourgeois, pour le fief de Fay-sous-Bois; An-

toine Campion, pour les fiefs du Plessis-Billebaut; Gillet Droguerin, pour les fiefs de Bernes; Tassine Le Maire, pour les fiefs Jean-Roussel et des moulins de Hermes; Pierre Morel, pour les fiefs de Bailleul et d'Hénu, et Jean Le Marchand, pour le fief de l'Echelle, au Fay-sous-Bois.

S'il voulait que la justice fût bien rendue, il tenait aussi à ce que ses droits fussent respectés. Comme seigneur primitif de la paroisse de Hermes, il autorisait les jeux publics les jours de fête. En 1502, le jour de la Saint-Vincent d'hiver, il avait permis à un particulier d'exposer une paire de souliers pour prix au jeu de quilles. Chacun s'escrimait à qui mieux mieux pour gagner le prix, chacun faisait assaut d'adresse, quand le curé fit saisir les souliers par un sergent, sous prétexte que l'on n'avait pas son autorisation. Grand émoi parmi les joueurs : on court au monastère et l'abbé intervient, fait rendre les souliers et mettre en prison le malencontreux sergent pour avoir troublé la fête, au mépris des droits de l'abbaye.

N'y a-t-il pas lieu de se demander ici quelle était bien la situation intérieure du couvent? Les troubles et les guerres du xve siècle avaient profondément modifié l'esprit et les mœurs des monastères, et Froidmont n'avait pas échappé plus que les autres à cette influence délétère. On était bien loin de l'observance primitive et de son austère régime. Les abbés, la plupart cadets de grandes familles, menaient un train somptueux et fréquentaient les hautes sociétés du monde, où ils se faisaient donner le titre de *Monseigneur* et achevaient de perdre trop souvent le peu d'esprit religieux qui leur restait. Les moines se relâchaient des mortifications, sortaient aussi dans le monde, se livraient à la chasse, à des divertissements incompatibles avec leur profession, et trouvant l'abstinence quotidienne trop pénible, se faisaient sans cesse autoriser à user d'aliments gras, sur les plus futiles prétextes. Ce relâchement n'était pas particulier à Froidmont; mais il était si général, et le mal était si grand, qu'Innocent VIII, par une bulle adressée, en 1487, au chapitre général de Citeaux, dût menacer tout l'ordre de suppression, si on ne portait à l'instant même une main vigoureuse à une réforme intérieure, au moyen des visites des monastères, afin d'en extirper les abus et leurs causes. On se mit effectivement à l'œuvre : la visite régulière de chaque maison

fut prescrite, et pour mieux régénérer l'esprit de l'ordre on convoqua, en 1493, tous les abbés cisterciens, à Paris, pour prendre les mesures que l'on jugerait les plus convenables pour atteindre ce but. Louis Huylart, le prédécesseur d'Antoine de Châtillon, y siégeait comme abbé de Froidmont, et prit part à la rédaction des fameux articles de réforme qui régirent tout l'ordre depuis l'année 1493 jusqu'en 1789, et que l'on appela « *la réforme bernardine du* XVe *siècle.* »

Nous citons textuellement ces articles célèbres, parce qu'ils fixent, d'une manière positive, la législation dernière qui a régi Froidmont.

« Les abbés quitteront la pompe du siècle, le train fastueux, « les gibecières et les cornettes. On ne souffrira plus que les « religieux soient propriétaires, qu'ils aient des terres, des « vignes, des bestiaux à eux, en particulier. Pour ce qui regarde « l'abstinence de chair, on suivra la coutume qui s'est intro- « duite dans la plupart des monastères bernardins, de ne l'ob- « server que les lundi, mercredi, vendredi et samedi. Les reli- « gieux ne marcheront plus dans les campagnes qu'avec leurs « habits réguliers; ils ne fréquenteront plus les foires, les « noces, les spectacles séculiers; ils ne porteront plus d'épées, « de javelots, ni d'autres armes. Toutes les chambres à feu, qui « sont dans les dortoirs, seront abattues; les lits de plumes, à « l'avenir, seront changés en matelas; les draps de toile en « draps de laine, et les chemises de lin en chemises de serge. « Enfin, quant à la réception des étrangers et des personnes du « sexe, les portes des monastères seront exactement fermées « aux heures dues; aucune femme n'entrera plus dans les lieux « réguliers, on excepte toutefois certaines grandes dames. »

Tels sont les fameux articles de Paris qui devaient régénérer tout l'ordre de Cîteaux, et qui n'ont fait que l'arrêter un instant sur la pente de sa décadence. Le premier idéal de saint Bernard était bien loin : un retour énergique à l'austérité primitive eût sauvé l'ordre; une mitigation dans sa constitution le perdit.

L'abbé Antoine de Châtillon arrivait précisément à la tête du monastère de Froidmont pour faire exécuter la réforme; mais l'œuvre était difficile.

En 1501, le lundi 9 août, l'abbé de Morimond vint faire la visite canonique prescrite par le chapitre général. Nous ne sau-

rions dire quel en fût le résultat; mais on tint à lui faire une brillante réception et à le fêter le mieux possible. Les comptes du cellerier nous font connaître les dépenses que l'on fit pour la circonstance. Pour la table, on acheta trente pièces de bœuf pour 20 sols, un mouton de 16 sols, deux cochons pour 6 sols, six perdrix pour 8 sols, douze poulets pour 6 sols, deux gigots de mouton pour 3 sols 8 deniers, une livre de poudre de quatre sortes, pour 12 sols, un demi-quarteron de poudre de cynamonde de 6 sols, quatre livres de sucre pour 8 sols, une boîte de safran de 4 sols, un minot de sel de 23 sols 8 deniers, onze pots et demi de vin de Beaune, à 2 sols le pot. Si le grand saint Bernard eût vu ses fils faire ainsi bonne chère, qu'aurait-il pensé? Il aurait, croyons-nous, désespéré de son institut, et pourtant, on travaillait à la réforme; mais en prenait-on vraiment les moyens? Les articles de Paris avaient autorisé l'usage de la viande, et, d'après le menu que nous venons de citer, on peut voir que l'on ne s'en privait pas.

L'abbé de Royaumont, Jean de Merré, qui avait aussi assisté à l'assemblée de Paris, vint rejoindre, à Froidmont, l'abbé de Morimond, et le 11 et le 12 août on fut à Beauvais avec Antoine de Châtillon, où l'on séjourna, en compagnie de l'abbé de Saint-Symphorien, à l'hôtel de Froidmont. Les comptes cités plus haut nous donnent encore le menu du dîner de gala qui fut servi à ces hauts personnages (1).

François Ier avait conclu, en 1516, avec le pape Léon X, le concordat fameux qui abolissait la pragmatique sanction, et qui mettait en sa main tous les évêchés et toutes les abbayes de France, en laissant à son dévolu la nomination des évêques et des abbés. En 1520, il prescrivait par une ordonnance donnée à Fontainebleau, le 15 octobre, à tous les ecclésiastiques et communautés religieuses, d'avoir à faire amortir leurs propriétés, et à payer des droits d'amortissement fixés par des commissaires spéciaux, sur la déclaration des revenus desdits biens, et cela, sous peine de confiscation. C'était, il le dit lui-même dans son ordonnance, le moyen de se procurer de l'argent pour l'aider à racheter le domaine royal aliéné par ses prédécesseurs, et à

(1) Documents communiqués par M. le comte de Merlemont.

couvrir les grandes charges qui lui incombaient pour le gouvernement de l'Etat. L'abbé de Froidmont fit la déclaration des biens de son monastère, paya cinq cent quinze livres de droits, et reçut ses lettres d'amortissement le 15 septembre 1521.

Il mourut le 9 février 1525, après avoir administré Froidmont l'espace de trente ans. La tristesse dut pénétrer son âme en quittant cette vie, car les conséquences du concordat, entre François Ier et Léon X, n'échappèrent point à sa perspicacité. Il comprenait qu'il était le dernier des abbés nommés par le vote des religieux, et il ne dut pas penser sans peine à cette importation d'abbés étrangers que la volonté royale allait faire, pour diriger sa chère colonie. Son corps fut déposé dans le cloître, à côté de celui de Jean de la Chambre.

XXXIV. — Claude de Beze (1528-1553).

Après la mort d'Antoine de Châtillon, l'abbaye de Froidmont resta trois ans sans abbé. L'inauguration du nouvel ordre de choses, créé par le concordat, fut la cause de cette vacance prolongée. Le roi, vaincu et fait prisonnier à Pavie, ne pouvait s'occuper de nomination. Après le traité de Madrid, qui le rendait à la liberté, les démarches qu'il fit pour s'assurer des alliés contre Charles-Quint, et la reprise des hostilités, ne lui donnèrent guère plus de loisir. Cependant, on ne pouvait laisser Froidmond sans cesse vacant, il fallait un supérieur à la tête de la communauté. Il est vrai que le prieur Jean du Mesnil l'administrait avec sagesse ; mais il n'avait pas l'autorité d'un abbé. Le roi se hâta d'y pourvoir, et, sans tenir compte des combinaisons qu'il avait en vue, et qu'il appliqua plus tard, il nomma pour ce poste un religieux de Clairvaux, qui lui était désigné comme un homme actif, habile et capable de remplir la charge. Ce religieux se nommait Claude de Beze. Il fut le dernier abbé régulier de Froidmont.

Quand il se présenta pour prendre possession du monastère, les religieux, qui tenaient à leur ancien droit d'élection, refusèrent de le recevoir et de lui ouvrir les portes. « Nous ne vou« lons pas de vous, lui dirent-ils, parce que nous ne vous avons « pas élu. *Nolumus te; quia non te elegimus.* » L'abbé, sans s'irriter, ni sans se laisser intimider par ce refus, se contenta

de leur répondre par ces paroles de l'Evangile : « Ce n'est pas « vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis. « *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos.* » L'à-propos de la réponse désarma quelque peu les mécontents, et l'on finit par laisser entrer ce nouvel abbé, et même par lui faire bon accueil. Il régna bien encore quelque froid entre lui et les siens; mais sa bonté et l'activité qu'il déploya, pour faire refleurir le monastère et pour le restaurer, lui eurent bientôt gagné tous les cœurs. Les ruines qu'avaient faites l'incendie de 1358 n'avaient été jusque-là qu'imparfaitement réparées. Claude de Beze se mit résolument à l'œuvre pour les faire complétement disparaître. Il fit reconstruire les bâtiments avec magnificence. Avant la révolution, ses armoiries, que l'on voyait partout (1), et qui n'ont disparu qu'avec le monument, donnaient la preuve évidente qu'il n'y avait presque pas d'édifice auquel il n'eût touché pour le rendre plus convenable. L'église fut presque entièrement rebâtie, et le 5 juin 1531, l'abbé de Clairvaux, D. Edmond, vint faire la consécration du maître-autel en l'honneur de la Sainte-Croix, de la bienheureuse Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste, de sainte Marguerite et de tous les saints. On y mit des reliques de saint Christophe, de saint Dominique, de sainte Angadrême, de sainte Bénigne et de plusieurs autres saints. En même temps, on érigea, à la porte d'entrée du monastère, une chapelle dédiée à sainte Marguerite, pour l'usage des gens de peine et des personnes du voisinage, et l'on désigna un religieux pour y faire le service divin. Ce religieux, très-souvent dans les chartes, porte le nom de curé de Sainte-Marguerite, probablement parce qu'il était chargé d'administrer les sacrements à ces gens pour qui la chapelle était construite, et de remplir à leur égard toutes les fonctions curiales.

Claude de Beze, natif de Vezelay, était frère de Nicolas de Beze, conseiller au Parlement, et l'oncle du trop célèbre hérésiarque Théodore de Beze, en faveur de qui il avait résigné le prieuré de Lonjumeau. L'un des premiers, il vit la pente dangereuse

---

(1) Les armoiries des de Beze portent : *de gueules, à la fasce d'or chargée de trois roses d'azur, et accompagnée en pointe d'une clef d'argent en pal.*

sur laquelle s'engageait son trop léger neveu ; il ne lui ménagea ni conseils, ni remontrances pour l'arrêter dans sa mauvaise voie; rien n'y fit. L'esprit frondeur et le cœur corrompu du jeune homme l'empêchèrent d'écouter les sages avis de son oncle; il s'en moqua, et bientôt il eut franchi les limites qui le séparaient de l'erreur dont il devint un des tristes coryphées. Claude pria pour lui et versa des larmes bien amères sur sa défection, mais jamais il ne fut tenté de l'imiter. Bien vieux, il essaya plusieurs fois encore de faire entendre sa voix aux oreilles de ce malheureux qu'il aimait toujours comme son enfant, pour le ramener à de meilleurs sentiments; ses paroles ne furent pas écoutées : il devait mourir impénitent. Claude, du moins, ne vit pas cette fatale échéance : il mourut avant lui. S'il avait de la peine de ce côté, un autre de ses neveux, Louis de Beze, qui avait pris l'habit religieux à Froidmont, lui donnait plus de consolation par sa piété et la sainteté de sa vie.

La réputation de régularité dont jouissait Froidmont, sous cet abbé, lui valut la confiance de tous, et lui attira, en même temps que des religieux, des secours et des largesses temporelles. En 1534, Blanche de Mercastel, dame de Bailleul, veuve de Jean du Mesnil, écuyer, seigneur du Mesnil, lui donna son fief de Bailleul; — un laboureur de Froidmont, nommé Jean Nattier, tous les biens qu'il possédait; — Pierre Cirier, aussi laboureur au même lieu, fit de même le 13 mars de l'année suivante; — en 1539, un jeune homme de bonne famille, Gérard Domont, de l'assentiment d'Olivier de Fontenay, et de Nicolas de Beze, ses oncles, donna aussi tous les biens qui pouvaient lui appartenir par la succession d'Antoine Domont et de Marguerite de Tourmy, ses père et mère défunts, avant de faire profession dans ce monastère, où il vécut en bon religieux.

Claude de Beze mourut le 13 juillet 1553, empoisonné, dit-on, mais par qui, et pour quel motif? Les annales de l'abbaye restent muettes sur ce sujet. Avec lui se termina la série des abbés réguliers de Froidmont. Son corps reposa devant la porte du chapitre, comme pour clore cette longue suite de tombes abbatiales, et la fermer à ces abbés du nouveau régime, qui désormais ne partageront plus la bure de leurs devanciers et ne mériteront plus de venir les coudoyer sous les dalles du cloître ou du chapitre. Il fut aussi le dernier abbé qui fut inhumé dans le monastère.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

XXXV. — Odet de Coligny (1) (1553-1569).

Après la mort de Claude de Beze, l'abbaye de Froidmont resta peu de temps vacante. Le concordat donnait au roi le droit de nommer les abbés, et Henri II se garda bien de laisser périmer ce droit; il avait trop d'intérêt à le conserver. Il se hâta donc de donner un abbé à Froidmont. D'après les termes du concordat, il devait nommer un religieux du même ordre, sous peine de nullité, et c'était aussi la prescription formelle du concile de Trente; mais il n'en tint aucun compte. François Ier avait encore conservé quelque scrupule à ce sujet, et nous avons vu que dans le premier usage qu'il fit de son droit, à l'égard de Froidmont, il respecta les termes du concordat, et lui donna un abbé bernardin dans la personne de Claude de Beze; mais Henri II et ses successeurs furent moins scrupuleux. Le roi se laissa facilement prendre aux spécieux prétextes des grands seigneurs et des gens de son Parlement, qui criaient au scandale contre les monastères, à cause de leurs richesses, et surtout contre les abbayes cisterciennes, si nombreuses et si riches. Parce que le relâchement de la discipline et l'abandon de l'ancienne observance s'étaient glissés dans ces établissements, parce que leurs pauvres moines n'étaient plus les austères cisterciens d'autrefois et se contentaient d'être d'honnêtes gens, de bons chrétiens, faisant l'aumône abondamment, pratiquant largement l'hospitalité, ne mangeant de la chair que trois fois la semaine, gardant l'abstinence les autres jours, et observant fidèlement les jeûnes de l'Eglise, ils prétendaient qu'on ne pouvait plus supporter leurs excès. Que ne leur en confiait-on l'administration, ou aux prélats leurs fils? Pourquoi ne pas mettre, disaient-ils, des abbés commendataires? pourquoi, au lieu des abbés réguliers, ne pas mettre des abbés séculiers, que l'on dispenserait de la vie régu-

(1) Odet de Coligny : *de gueules à l'aigle éployée d'argent, couronnée, membrée et becquée d'azur*

lière? Par leurs soins, leur vigilance, et par leur désintéressement, ils sauraient mettre plus d'ordre dans les finances des monastères, et mieux régler l'emploi des revenus, et, par leur vie exemplaire, ils remédieraient au relâchement des moines. Le roi les crut, et ne vit pas que le remède allait être pire que le mal. Qu'étaient-ce, en effet, que ces hommes que l'on proposait pour remplacer les abbés réguliers? Des cadets de famille entrés dans la cléricature par amour des honneurs et des richesses, plutôt que par vocation; des prélats de cour, qui avaient, la plupart du temps, les mœurs et les défauts des courtisans, des hommes d'argent et de plaisirs, et presque jamais des hommes de Dieu. Aussi, qu'arriva-t-il? Ces hommes, aux vues si pures, aux intentions si désintéressées, ne furent que des êtres parasites, qui s'emparèrent des biens des monastères confiés à leur garde, non point comme d'économes et fidèles administrateurs, mais comme des propriétaires qui ont plein droit sur leur patrimoine, ou, pour parler plus juste, comme des vautours se jetant sur une proie longtemps désirée. A peine laissèrent-ils aux religieux de quoi ne pas mourir de faim, et ils les réduisirent à un si petit nombre qu'il ne leur était presque plus possible de s'acquitter en commun des divins offices. Les réparations des bâtiments étaient si négligées qu'il fallait souvent poursuivre les abbés par-devant les tribunaux pour obtenir qu'elles fussent faites, et ceux-ci parfois jetaient les bâtiments par terre pour s'épargner la peine de les restaurer. Aussi, en peu de temps, les plus magnifiques abbayes tombèrent en ruine, et, sous les cloîtres, autrefois si peuplés, on ne vit plus errer que cinq ou six moines. Bientôt on fit deux parts des revenus de chaque abbaye : la première, composée ordinairement des deux tiers de ces revenus, fut pour Monsieur l'abbé, et la seconde pour les religieux. Ces déplorables abus des commendes ne furent pas une exception; mais on les retrouva dans toutes les abbayes, et nous allons les signaler, d'une manière bien caractérisée, dans le monastère de Froidmont.

Le premier abbé commendataire de Froidmont fut Odet de Coligny, cardinal de Châtillon. Henri II le pourvut de cette abbaye en 1553. Etrange renversement des mots et des choses! Autrefois, lorsqu'une abbaye était vacante, on la pourvoyait d'un abbé; désormais on dira le contraire. Avant la commende, l'abbé

était, en quelque sorte, la propriété de son monastère; mais depuis, ce fut le monastère qui appartint à l'abbé.

Odet de Coligny était né le 10 juillet 1517 du mariage de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, et de Louise de Montmorency, sœur du connétable Anne de Montmorency. Il avait deux frères : Gaspard, second du nom, qui fut amiral, et François, qui devint seigneur d'Andelot et général d'infanterie. Ses parents le destinèrent, dès sa naissance, à l'état ecclésiastique, où ils voyaient de riches bénéfices à posséder. Leur calcul ne fut pas trompé. Grâce à l'influence du connétable de Montmorency, qui aimait beaucoup son neveu, Odet de Coligny obtint, à seize ans, le chapeau de cardinal, et fut nommé, à dix-sept, archevêque de Toulouse, et abbé commendataire de plusieurs riches abbayes. En 1535, il cumula l'évêché de Beauvais, sans cesser d'être archevêque de Toulouse; et, dans la suite, à ces bénéfices déjà nombreux, il en fit ajouter de plus nombreux encore. Ainsi, Odet de Coligny, cardinal, archevêque de Toulouse et évêque de Beauvais, eut en commende seize abbayes, et de ce nombre furent celles de Saint-Lucien, de Saint-Germer et de Froidmont, au diocèse de Beauvais, quatre prieurés, la cellérie de l'abbaye de Molesme et un canonicat en la Sainte-Chapelle de Paris. C'était, il faut en convenir, un prélat bien doté. Il reste cependant un problème à résoudre : comment le cardinal de Châtillon pouvait-il remplir les devoirs et les fonctions que lui imposait chacun de ses titres? Pour lui personnellement, ce fut bien simple : il ne s'en occupa presque pas du tout; il ne se donna même pas la peine de recevoir tous les ordres sacrés; il se contenta du diaconat et ne reçut pas la prêtrise; encore moins fut-il sacré évêque. Pour administrer tous ses bénéfices, il avait établi un conseil central résidant à Paris. Ce conseil avait pour chef Augustin de Thou, président au Parlement de Paris, et vicaire-général du cardinal; il était composé des avocats et des jurisconsultes les plus célèbres. C'était par lui qu'étaient traitées, en dernier ressort, les affaires majeures concernant ces bénéfices. Chacun d'eux, du reste, était administré par un conseil particulier résidant dans la localité.

Avec tant de bénéfices, on le comprendra facilement, le cardinal de Châtillon ne pouvait être astreint à la résidence : aussi, Froidmont n'eut-il que bien rarement sa visite; il ne vint même

pas lui-même prendre possession de sa charge ; il le fit par procureur, et se contenta d'adresser une lettre aux religieux pour leur faire savoir qu'ils étaient désormais sous sa dépendance. Trouvera-t-on étonnant maintenant que la décadence ait continué son œuvre sous une telle administration ? Mais il n'en pouvait être autrement.

En réalité, le troupeau n'avait plus de pasteur, car celui qui le régissait n'était qu'un mercenaire qui ne connaissait pas ses brebis, et que ses brebis ne connaissaient pas. Est-ce à dire pourtant que les religieux fussent sans supérieur? Non. Le prieur, qui, sous les abbés réguliers, remplissait les fonctions d'une charge secondaire et ne faisait qu'aider l'abbé à conduire ses religieux, va désormais acquérir de l'importance et être le seul véritable supérieur de la maison. Lui seul dirigera les religieux et veillera à ce que les règles de l'ordre soient observées; lui seul aura la juridiction spirituelle, et il sera, pour ainsi dire, le protecteur du couvent contre l'abbé commendataire. Il devra tenir la main à ce que ces abbés n'entreprennent rien contre les droits et les priviléges de l'ordre, qui leur défendent d'aliéner les biens temporels de leur abbaye, de recevoir des novices ou des religieux, de renvoyer aucun de ceux qui s'y trouvent par ordre des supérieurs, et d'usurper enfin aucun acte de juridiction spirituelle. Il devait aussi veiller à ce que ces commendataires remplissent les obligations de leur charge, c'est-à-dire obéir aux ordonnances des supérieurs et visiteurs de l'ordre, les recevoir et les défrayer pendant le temps de leur visite, payer les contributions imposées par le chapitre général, entretenir les aumônes ordinaires et extraordinaires pour les pauvres, fournir aux religieux le vivre et le vêtement, pourvoir l'église et la sacristie d'ornements et autres objets nécessaires pour la messe et le service divin, enfin réparer les édifices et reconstruire ceux qui seraient tombés en ruine (1).

La charge de prieur claustral devenait donc, par suite du nouvel état de choses, aussi importante que difficile à remplir. Elle exigeait, de la part de celui qui en était revêtu, une profonde science des affaires, beaucoup de tact, et autant de fermeté que de prudence.

(1) *Du premier esprit de Cîteaux*, 2e part., ch. VIII, sect. 2.

Le premier qui occupa cette charge, à Froidmont, sous Odet de Coligny, fut D. Florent Trimoguet, religieux distingué et docteur en théologie de la Faculté de la Sorbonne. Tous ceux qui lui succédèrent ne brillèrent pas moins que lui par leur science; tous prirent leurs grades dans la célèbre Faculté de Paris; aussi les trouvons-nous tous qualifiés de docteur en théologie, dans les actes du chartrier de l'abbaye; l'un d'eux même, D. Marc Ledoul, fut professeur de théologie en Sorbonne (1).

Sous la bonne direction de son prieur, Froidmont ne souffrit pas tout d'abord dans sa régularité. Quant à ses biens, rien non plus n'était négligé; l'abbé, du reste, avait intérêt à les faire bien administrer, s'il ne voulait pas éprouver de perte dans ses revenus. Le cardinal ne venait que rarement visiter son abbaye, mais on se passait facilement de lui; pourtant, vers 1561, on le vit venir plus souvent. Etait-ce pour s'assurer si les prescriptions qu'il avait faites précédemment pour la stricte observance de la règle et des constitutions étaient fidèlement exécutées? Hélas! c'était pour ménager sa défection au catholicisme. De Froidmont, il se rendait au château de Merlemont pour assister à des réunions calvinistes, et un jour, ses religieux eurent la douleur d'apprendre qu'il venait d'y abjurer son titre de cardinal, son autorité d'évêque, et sa qualité de fils de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, pour se faire le disciple et l'adepte de Jean Calvin. Ils ne pouvaient y croire; mais devant

---

(1) Les prieurs claustraux qui régirent les religieux de Froidmont, sous les abbés commendataires, furent :

D. Florent Trimoguet (1553).
D. Gérard Mazille (1568).
D. Michel de Bray (1585).
D. Guillaume Caron (1587).
D. Nicole Thourin (1608).
D. Pierre Tassin (1609).
D. Etienne de Ruptis (1616).
D. Marc-Antoine Carondas (1630).
D. Jean Le Munier (1649).
D. Pierre Pasquier (1650).
D. Jean Loppin (1671).
D. Benoît-Henri Duchesne (1677).
D. Richard Aubertin (1687).
D. Sébastien Richardot (1696).
D. Marc Ledoul (1699).
D. Nicolas De Laon (1711).
D. Claude Aurillard (1727).
D. Antoine Langlois (1729).
D. Albert Malfroid (1738).
D. Jean-François Leclerc (1754).
D. Jean Jacquin (1759).
D. N. Pinelle (1765).
D. Charles Bonav. Oudot (1765).
D. Jean Jolly (1780-1792).

le procès-verbal d'abjuration, qui avait été dressé et signé par Odet de Châtillon et par les seigneurs présents, il ne leur fut plus permis d'élever le moindre doute. Ils ne purent que déplorer une aussi scandaleuse défection, et, grâce à Dieu, son exemple ne fut suivi par aucun de ses religieux. On était alors au commencement de l'année 1562.

La douleur fut grande de voir la première dignité du monastère représentée par un cardinal prévaricateur et apostat; dans d'autres temps, ses religieux l'eussent contraint à donner sa démission; mais sous le régime nouveau, créé par le concordat de 1516, ce n'était plus possible : il échappait complétement à leur influence. Il fallait attendre une déposition juridique et canonique, et pendant ce temps, il pouvait user des prérogatives attachées à son titre d'abbé, administrer les biens de l'abbaye et percevoir ses revenus. C'est aussi ce qu'il fit. Tout le couvent le vit avec peine, sans qu'il lui fût possible de l'empêcher.

Nous n'avons pas à examiner ici les motifs qui ont déterminé Odet de Coligny à renier le catholicisme; nous dirons seulement en passant qu'il agit plutôt par intérêt politique et de famille que par conviction sincère. Sa famille avait été disgrâciée à cause de son attachement aux doctrines nouvelles, et telle est la connexité qui lie les intérêts personnels et le drapeau qu'on sert, qu'Odet se jeta dans le calvinisme pour essayer de venger ses parents et ses amis de la disgrâce qu'il attribuait aux catholiques.

Quoiqu'il en soit, le pape Pie IV ne tarda pas à être informé de cette défection. Il cita le cardinal apostat à comparaître, dans le plus bref délai, devant lui pour rendre compte de sa conduite et de sa foi. Odet de Coligny se garda bien de répondre à la citation. Le pape, alors, par une bulle du 31 mars 1563, le déclara hérétique, apostat, et comme tel, excommunié, privé de toute dignité et de tout bénéfice ecclésiastique, et inapte à posséder dorénavant aucun titre dans l'Eglise. Cette sentence était foudroyante pour l'infidèle cardinal, puisqu'elle le privait de tous ses bénéfices ecclésiastiques; mais comme elle n'était pas tout-à-fait conforme au nouveau droit français, qui voulait que les évêques fussent jugés sur les lieux par leurs comprovinciaux, elle ne put être suivie d'une exécution immédiate, et Odet de Coligny continua de régir ses bénéfices.

Son apostasie lui avait fait perdre tout crédit à la cour et lui en avait fermé l'accès. Irrité de la flétrissure que le Saint-Siége lui avait infligée, et de sa disgrâce auprès du roi, il prit une résolution qui acheva de le déconsidérer aux yeux mêmes de ses coreligionnaires. Il se maria publiquement au château de Montataire, le 1er décembre 1564, avec Isabelle de Hauteville, dame d'honneur de la duchesse de Savoie, et pour que rien ne manquât à sa cynique effronterie, il se revêtit de l'habit de cardinal, qu'il ne portait plus depuis longtemps, ajoutant ainsi là mascarade à l'insulte.

Cependant, l'archevêque de Reims, le cardinal de Lorraine, avait convoqué, en un concile provincial, tous les évêques, chapitres, abbayes et prieurés de sa province ecclésiastique. Le monastère de Froidmont y députa l'un de ses membres. Après la rédaction d'une profession de foi, et diverses décisions disciplinaires pour la réformation des abus, toute l'assemblée demanda, d'une voix unanime, que le cardinal de Châtillon fût excommunié et déposé; mais le roi fut d'avis qu'il fallait encore un peu patienter.

L'indulgence dont on usa ne lui fit rien changer dans ses opinions; au contraire, il en profita pour se jeter à corps perdu dans les troubles causés par les calvinistes. Il les excita, s'en fit le champion résolu, et y prit une part si active qu'il finit par se compromettre assez pour être obligé de passer en Angleterre, dans l'intérêt de sa sécurité personnelle. Le roi, alors, ordonna d'instruire son procès, et le 19 mars 1569 le Parlement le déclara rebelle, criminel de lèse-majesté, et comme tel privé de tous les honneurs et biens, du fruit de tous ses bénéfices, et déposé de toutes ses dignités. Le siége abbatial de Froidmont devenait ainsi vacant.

Malgré son apostasie, Odet de Coligny avait conservé jusque-là l'administration de son monastère, et le chartrier nous donne des preuves évidentes de la participation qu'il eût à ses affaires par les baux et les ventes ou acquisitions qu'il fit.

Pour résister aux calvinistes qui ravageaient la France, le roi Charles IX dût lever des troupes et organiser une armée. Ses finances étaient épuisées, les trois cent mille écus de subsides que le clergé lui fournissait annuellement étaient dépensés, et il lui fallait de l'argent à tout prix pour payer ses soldats, s'il

ne voulait pas les voir déserter. Les emprunts d'Etat n'étaient pas encore connus; que faire? Les nobles ne se montraient pas très-bien disposés; un grand nombre avaient passé dans les rangs des calvinistes : c'étaient les mécontents ou ceux qui entrevoyaient dans ce parti le moyen de vivre plus à leur guise ou de refaire leur fortune dans le pillage des églises et des monastères. Ceux qui étaient restés fidèles au roi et au catholicisme payaient de leur personne en servant dans les armées, et ne se souciaient pas de contribuer encore en argent. Le peuple était bien assez chargé de tailles et d'impôts; il n'y avait pas moyen d'y penser. Le roi eut encore recours au clergé, et lui demanda un nouveau subside de cent mille écus par chaque année jusqu'à la pacification complète de ses Etats. Le clergé, cette fois, se trouvait à bout, et la plupart de ses établissements ne pouvaient prélever, sur leurs revenus, la somme pour laquelle ils étaient taxés. Le roi ne se laissa pas arrêter par cette considération; il leur ordonna de vendre les biens nécessaires pour y subvenir, par décret du 26 mai 1563.

Dans la répartition générale, le diocèse de Beauvais fut taxé à trois mille cinq cents écus. L'abbaye de Froidmont, comme bien d'autres, ne trouva pas assez dans sa caisse pour fournir la somme qui lui était afférente; elle dut donc aliéner plusieurs parties de son domaine. Le 23 décembre 1563, elle vendit cent cinquante-deux arpents du bois avoisinant l'abbaye, pour 4,118 livres 2 sols 6 deniers, à Guillaume de Wignacourt, écuyer, seigneur d'Avrigny et de Monceaux. Cette vente la privait d'une belle propriété, qui avait pour elle d'autant plus d'utilité qu'elle en était plus voisine; mais la nécessité l'y contraignit, et on ne lui donna même pas le choix de la propriété à vendre. Les lettres patentes du roi laissaient ce choix au gré des acquéreurs, qui devaient faire leurs offres en la justice du comté de Clermont. Cette aliénation forcée déplut au cardinal de Châtillon, et le 24 janvier suivant, il en opérait le rachat, en versant dans les mains du sire de Wignacourt la somme de 5,800 livres. L'acquéreur avait à peine eu le temps d'entrer en jouissance et il avait bénéficié de plus de 1,600 livres.

Le cardinal avait avancé la somme, et le monastère devait lui en tenir compte. Il fit pour cela tout ce qu'il put; mais ses revenus d'une année, décompte fait des frais d'entretien de l'abbé

et de la maison, ne pouvaient y suffire. Il fallut avoir recours à une nouvelle vente.

Le roi, en ordonnant par son édit de subvention la vente immédiate de biens ecclésiastiques, sans même en laisser le choix aux établissements dépossédés, avait compris que cette mesure pouvait causer un notable préjudice à ces établissements et les mécontenter; aussi leur donna-t-il la faculté d'en faire le retrait dans l'espace d'une année, et leur permit-il de nommer un syndicat chargé de poursuivre ce rachat. Les bénéficiers et maisons religieuses du diocèse de Beauvais députèrent, pour composer ce syndicat, deux chanoines de l'église cathédrale : Eustache Le Comte, qui était en même temps abbé commendataire de Lieudieu, et l'archidiacre Louis Humel.

L'abbaye de Froidmont s'en remit à la décision de ces syndics pour la désignation des immeubles à vendre, afin de se procurer les 3,600 livres qui lui étaient nécessaires. Leur avis fut qu'il valait mieux se défaire de la ferme de La Verrière d'abord, attendu qu'elle n'était pas d'un très-grand rapport pour le monastère. On la mit donc en vente, au bailliage de Clermont, et elle fut adjugée, le 19 octobre 1564, à Louis de Vauldray, chevalier, seigneur de Mouy, pour la somme de 2,240 livres. On la racheta plus tard, en 1647.

Pour se procurer toute la somme dont on avait besoin, il fallut encore aliéner d'autres biens. On ne devait pas s'arrêter de sitôt dans cette voie désastreuse. Les édits de subvention se multiplièrent, et, pour y répondre, Froidmont dut vendre successivement ses terres du Plessis-Billebaut, d'Ansacq, de Campremy, d'Avrechy et son hôtel de Beauvais. Après toutes ces aliénations, on n'était encore arrivé qu'à l'année 1567; heureusement que l'abbé qui allait succéder au cardinal de Châtillon y mit un terme.

Le cardinal, en faisant toutes ces ventes, trouvait le moyen d'avoir de l'argent, et il lui en fallait plus que jamais depuis qu'il avait apostasié. Il pressurait son abbaye, et lui faisait rendre tout ce qu'elle pouvait, sans se soucier des règles et des religieux. Jadis, il leur avait donné quelque part dans l'administration des biens; mais depuis longtemps, il se passait d'eux et leur refusait toute part dans cette administration, ainsi que tout usage des propriétés. S'ils demandent la jouissance de quel-

ques-uns de ces biens, qui leur appartiennent pourtant, il les leur afferme moyennant redevance. Ainsi, en 1566, il leur loue, pour cinq ans, les étangs, la rivière, l'herbe et les arbres des chaussées de Froidmont, moyennant 25 livres tournois par an. Pour qu'ils ne puissent pas user, à leur gré, des revenus des terres, il donne ces revenus à bail à des fermiers, qui sont chargés de les recevoir et de ne leur donner que ce qu'il leur mandatera. Pouvait-on un asservissement plus grand !

XXXVI. — Charles Ier de Bourbon (1) (1569-1590).

Le successeur d'Odet de Coligny fut Charles, cardinal de Bourbon. Ce prince était le cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, comte de Soissons et de Marle, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et de Françoise d'Alençon. Il était né le 22 décembre 1523, à La Ferté-sous-Jouarre. Il fut pourvu de l'évêché de Nevers en 1540, de celui de Saintes en 1544, de l'archevêché de Rouen en 1549, et créé cardinal par Paul III en 1550. On le désignait alors sous le titre de cardinal de Vendôme, et ce ne fut qu'après la mort de Louis de Bourbon, son oncle, archevêque de Sens, qu'il prit la qualification de cardinal de Bourbon (1557). Pie IV le fit son légat à Avignon, en 1565, et Pie V, son successeur, le nomma à l'évêché de Beauvais, par bulles du 24 août 1569, et lui permit de conserver avec son évêché, non seulement son archevêché de Rouen, mais encore tous les bénéfices qu'il avait en commende. Le roi le pourvut en même temps des abbayes de Froidmont, de Saint-Germer et de Saint-Lucien, et ce ne fut pas les seules qu'il possédât. En effet, les historiens nous apprennent qu'il fut abbé commendataire de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Ouen de Rouen, de Jumièges, de Corbie, de Saint-Vandrille, de Vendôme, de Signy, d'Ourcamps, de Montebourg, de Valmont, de Perseigne, de Saint-Germer, de Châteliers, de Saint-Lucien, de Froidmont, de Saint-Etienne de Dijon, de Saint-Michel-en-l'Erm. Il faut en convenir, c'était un cardinal bien renté. En 1573, il permuta

---

(1) Les armes de Charles de Bourbon étaient : *de France, à la bande de gueules, aliàs d'azur, à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules.*

son évêché de Beauvais contre l'abbaye de la Coûture du Mans. Il présida l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Melun en 1580. Sur ses vieux ans, il se laissa entraîner dans le parti de la Ligue, et fut proclamé roi par les ligueurs après la mort d'Henri III, sous le nom de Charles X; mais cet honneur ne fit que charger sa vieillesse de douleur et d'amertume. Il mourut en 1590.

La nomination, comme abbé, d'un personnage aussi important que le cardinal de Bourbon ne pouvait qu'honorer le monastère de Froidmont. Son attachement inviolable à la foi catholique réjouissait tous les cœurs; on n'avait plus à craindre de sollicitations, ni de propagande hérétique, et l'on pouvait espérer d'heureux jours pour la maison. Il ne laissa, néanmoins, presque aucune trace de son passage. Il était trop mêlé aux affaires politiques pour s'occuper utilement de ses nombreux bénéfices. Pourtant, sa haute influence empêcha les ligueurs de causer de graves dommages à ses abbayes; néanmoins sa protection ne suffit pas toujours pour les préserver de tout préjudice. Froidmont, comme bien d'autres, eut à souffrir des calvinistes; plusieurs de ses fermes furent pillées, incendiées et presque détruites. Le monastère fut préservé de la ruine; mais ses religieux, plus d'une fois, durent prendre la fuite devant les bandes de pillards.

Le cardinal résigna son abbaye de Froidmont, en 1582, en faveur de son neveu, qui venait d'être nommé son coadjuteur.

XXXVII. — Charles II de Bourbon (1582-1594).

Charles de Bourbon, qui devint le successeur de son oncle à l'archevêché de Rouen, comme il l'était à Froidmont, était le quatrième fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Eléonore de Roye. Créé cardinal par Grégoire XIII, il porta aussi le titre de cardinal de Bourbon, après la mort de son oncle. Le pape le nomma son légat à Avignon, en 1577, et le donna pour coadjuteur au cardinal-archevêque de Rouen le 1er août 1582. Il était de trop grande maison pour que les bénéfices lui fissent défaut, et s'il n'en posséda pas autant que son prédécesseur, le nombre de ceux dont il fut pourvu était encore assez respectable pour qu'on ne pût pas dire de lui qu'il était un cardinal pauvre

et mal renté. Il fut, en effet, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Ouen, de Bourgueil-en-Vallée, de Sainte-Catherine de Rouen, d'Ourscamps, de Froidmont, de Saint-Germer, et ces abbayes n'étaient pas à dédaigner.

Si l'oncle ne vint pas souvent visiter Froidmont, le neveu fut encore au moins aussi rare. L'essentiel pour lui, c'était le revenu, et, pour s'en assurer le plus possible, aussitôt après sa prise de possession, il fit un accord avec les religieux, par lequel il leur laissait la jouissance de la ferme de la basse-cour de l'abbaye et de quelques autres petits biens, et leur donnait une somme d'argent assez médiocre pour subvenir à leurs besoins, et s'arrogeait tout le reste du revenu. C'était très-commode et très-avantageux pour lui, cela s'entend, car pour les religieux, ce n'était pas la même chose; nous allons le voir.

Les guerres et les troubles continus, qui bouleversaient la France, avaient rendu les vivres hors de prix et produit partout la misère. L'abbaye de Froidmont s'en ressentit comme les autres, et ses religieux se trouvèrent dans une telle pénurie qu'ils durent aller prier humblement leur abbé de vouloir bien leur accorder une petite augmentation dans la somme qu'il leur allouait annuellement. Ils n'étaient pourtant plus bien nombreux, quinze personnes seulement composaient la communauté : c'étaient Michel de Bray, prieur, Mathieu de Beze, André Le Febvre, Robert Cartaize, Pierre Jolly, Pierre Pasquier, Guillaume Desguingatte, Nicole Thourin, Gervais Duclou, Mathieu Féron, Gabriel Delacroix, Claude Boulie, Adrien Constantin, Pierre Mansion et François Barthélemy; mais si petit que fût leur nombre, et quoiqu'ils évitassent tout excès, on les avait si parcimonieusement partagés qu'ils ne pouvaient subvenir aux besoins les plus pressants. Il paraît que l'abbé n'avait guère le temps de s'occuper de ce détail financier; nous ne voulons pas l'accuser de mauvais vouloir, mais toujours est-il que les bons moines durent revenir plus d'une fois à la charge avant d'être écoutés, et pourtant leur demande était bien modérée et bien humble. Ecoutons-la : « Après avoir plusieurs fois remontré, disent-ils dans une « dernière requête, et faict remontrer à mondit Seigneur le Car- « dinal, que la provision qui leur est baillée et délivrée chacun « an, spéciallement celle en argent pour leur vivre, vestiaire, « hospitalité et autres charges, qu'ils ont à supporter, est fort

« petite, attendu la cherté des vivres et de toutes choses néces-
« saires à la vye et usaige de l'homme, ils supplient mondit
« Seigneur voulloir user de quelque libéralité envers eulx et leur
« eslargir quelque chose pour augmentation. » Enfin, après bien des pourparlers, le cardinal consentit à réviser l'ancien traité, et, « désirant donner moyen auxdits religieux de fournir à ce
« qui leur est nécessaire, ensemble pourveoir aux réparations
« qui sont de présent nécessaires à faire ès église, cloistre,
« fontaines, maisons et autres édiffices et clostures de ladite
« abbaye, » il leur abandonna, par acte du 27 février 1585, en outre de ce qu'ils avaient précédemment, et pour en jouir à toujours, le moulin à blé de Hermes, une pièce de terre auprès de l'enclos du monastère, la ferme des champarts voisins de l'abbaye, toutes les vignes sises à Froidmont, aux trièges des Maillets, de Hermes et de la Bassée, trois pressoirs avec leurs droits banaux, la ferme du Mont-de-Hermes et une rente de 50 écus payable annuellement à la Saint-Remi et à Pâques. Il se montrait décidément généreux; mais pas tout-à-fait pourtant, autant qu'il semble le paraître. Il augmentait la mense conventuelle aux dépens de la sienne, c'est vrai; mais il mettait à la charge des religieux l'entretien et les réparations de toute l'abbaye, qui auparavant lui appartenaient, et ces réparatious étaient considérables; il l'avoue lui-même. Et puis, en cédant le moulin de Hermes, il se libérait d'une rente de quinze muids de blé qui le grevait, et qui devait être employée chaque année à faire l'aumône le Jeudi-Saint, après le lavement des pieds des pauvres.

Il faut en convenir, ces abbés commendataires comprenaient bien leurs intérêts; mais nous aimerions mieux qu'ils eussent eu un peu plus de soucis de l'intérêt de la communauté qui leur était confiée; c'eût été plus régulier et aussi plus noble.

Charles II de Bourbon mourut en 1594, n'ayant jamais été que sous-diacre, et son corps fut inhumé dans la Chartreuse de Gaillon. Après sa mort, le roi accorda la jouissance des revenus de plusieurs de ses bénéfices à ses frères. François de Bourbon, prince de Conti, eut Saint-Germain-des-Prés, et à son décès, Marguerite de Lorraine, sa femme, continua cette jouissance de 1614 à 1623. Charles de Bourbon, comte de Soissons, son autre frère, eut vraisemblablement Froidmont, comme nous allons le dire. Pouvait-on un abus des commendes plus désordonné?

XXXVIII. — Charles III de Bourbon? (1594-1612).

XXXIX. — Henri de Bourbon? (1612-1631).

XL. — Louis de Bourbon (1631?-1641).

Ici se présente, pour nous, une difficulté qui n'est pas sans gravité. Il s'agit de savoir quel fut le successeur du cardinal de Bourbon, et à quelle époque précise il obtint la commende de Froidmont. Le *Gallia Christiana*, l'ouvrage le plus autorisé en cette matière, indique que ce fut Louis de Bourbon, comte de Soissons, et ses auteurs, en donnant la date de 1595, comme une des premières de son administration, font croire qu'il recueillit immédiatement, et sans interruption, la succession du cardinal. Cette opinion est certainement respectable, et pourtant elle nous paraît fort contestable, par la raison que, d'après tous les généalogistes, Louis de Bourbon, comte de Soissons, ne naquit que le 11 mai 1604, et ne put par conséquent obtenir la commende de Froidmont en 1595. Le P. Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la couronne*, dit d'ailleurs positivement qu'il ne l'obtint qu'en 1631. Et de fait, dans aucune des pièces des archives de l'abbaye, conservées aux Archives de l'Oise, nous n'avons trouvé trace de cet abbé avant cette époque. Un mémoire, présenté en justice en 1645, nous apprend que ce laps de temps de trente-sept années fut occupé par l'administration de deux princes de sang royal; mais il n'indique pas quels sont leurs noms. D'après certaines données, relatées dans ce mémoire, nous penserions que ce seraient Charles de Bourbon, comte de Soissons, père de Louis de Bourbon, et Henri de Bourbon-Verneuil, fils naturel d'Henri IV et d'Henriette de Balsac, qui fut, sans jamais avoir été prêtre, évêque de Metz, abbé de Fécamp, Bonport, Ourscamp, Tiron, La Valasse et Vaux-de-Cernay. Pour le comte de Soissons, la conjecture acquiert une forte probabilité dans ce passage du mémoire, où l'on parle des abbés qui ont augmenté la mense conventuelle : « Le cardinal « de Bourbon, dernier de ce nom, a augmenté la portion des « dits religieux de deux cents livres par an; Monsieur le comte « de Soissons père y a aussi fait pareille augmentation, et Mon- « sieur le comte de Soissons fils (Louis de Bourbon) y a encore

adjouté cent cinquante livres. » Ces deux abbés commendataires n'ont, du reste, laissé aucune trace de leur passage à Froidmont.

Quoiqu'il en soit, Henri IV avait assez en estime l'abbaye de Froidmont pour qu'il lui accordât, le 27 janvier 1598, des lettres de sauvegarde, par lesquelles il la prenait sous sa protection spéciale, et faisait défense à tous ses gens de guerre d'exiger le logement dans le monastère, ainsi que dans le village de Froidmont, qui l'avoisinait, et d'enlever quoique ce soit : fourrage, blé, vin, foin, paille, avoine, bestiaux, volailles, appartenant tant aux religieux qu'aux habitants du village. Cette exemption de contributions de guerre préservait l'abbaye de bien des vexations et la mettait à l'abri du pillage. Les soldats d'alors ne se faisaient pas faute de prendre tout ce qui leur tombait sous la main dans les habitations, de semer partout la dévastation sur leur passage, et il ne fallait pas moins qu'une patente royale pour en préserver.

Louis de Bourbon, que tous les auteurs donnent pour l'un des successeurs du cardinal de Bourbon-Condé, était le neveu de cet abbé. Il naquit à Paris, le 11 mai 1604, de Charles de Bourbon-Condé, comte de Soissons et de Dreux, puis de Clermont en Beauvaisis, par la cession d'Henri II, prince de Condé, son frère, pair et grand-maître de France, seigneur de Château-Chinon, de Noyers, de Baugé, de Blandy, gouverneur de Dauphiné et de Normandie, et d'Anne de Montafié, dame de Bonnêtable et de Lucé. Tout jeune, il embrassa la carrière des armes; il combattit, en 1622, à Rié, en Poitou, servit au siége de La Rochelle, et accompagna Louis XIII en Italie pour secourir le duc de Mantoue (1630). Pour le récompenser de ses bons services, le roi lui donna, en 1631, les gouvernements de Champagne et de Brie, et le pourvut des abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Jumièges, de Saint-Michel-en-l'Erm, de la Couture du Mans, de Froidmont, et du prieuré de Grandmont. Comme il n'était pas d'Eglise, les bulles concernant ses bénéfices lui furent expédiées de Rome sous le nom de Le Poitevin, aumônier de la comtesse de Soissons, sa mère, avec permission à lui d'en jouir sans quitter le métier des armes. Ainsi, Froidmont fut sous la dépendance d'un abbé portant cuirasse. Que pouvait-on en attendre pour la grande question qui passionnait alors tout l'ordre de Citeaux, pour la réforme

intérieure de son monastère? Quel concours pouvait-il prêter? Quelle expérience avait-il de la vie monastique? Il ne connaissait que la vie de la cour et des camps.

La tourmente qui avait bouleversé la France, et contribué à l'extension du relâchement dans les ordres religieux, était calmée, et on pouvait dès-lors s'occuper utilement d'une réforme qui était jugée bien nécessaire. Les papes Grégoire XV et Urbain VIII avaient donné des instructions excessivement sages pour l'effectuer, et le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Senlis, avait été chargé de les mettre à exécution. Son zèle trop ardent et les moyens rigoureux et autocratiques qu'il employa gâtèrent tout. L'intervention du cardinal de Richelieu, qu'il invoqua, ne fut pas davantage de nature à lui procurer le succès désiré.

La réforme cistercienne souleva des difficultés plus grandes que celle des autres ordres. La division s'introduisit dans les communautés, et une lutte fâcheuse s'établit entre les partisans de la réforme radicale ou de l'*étroite observance* et les mitigés ou partisans de la *commune observance*. Les premiers voulaient courageusement revenir, et sans adoucissement aucun, à l'accomplissement entier de la règle primitive; les seconds, plus modérés, voulaient un retour sérieux à une régularité plus grande et plus exemplaire que celle qui existait, mais prétendaient admettre les adoucissements à la règle, jugés nécessaires pendant la suite des siècles et approuvés par les constitutions des papes. La réforme des premiers, que représentent aujourd'hui les trappistes, était certainement plus parfaite; mais elle effrayait un peu la nature, et les hommes du XVIIe siècle avaient quelque peine à la comprendre; néanmoins, plusieurs abbayes l'embrassèrent. Froidmont n'eut pas le courage de les imiter; il se contenta de suivre la commune observance. Les efforts pourtant qu'il fit, sous l'habile direction du prieur D. Marc-Antoine-Carondas Le Caron, pour revenir à la régularité, nous donnent à penser qu'il eût pratiqué l'étroite observance, s'il eût eu à sa tête un abbé capable de seconder le mouvement réformateur qui s'opérait autour de lui. Il lui eût fallu un homme éminent, pénétré de la grandeur et de la sainteté de sa mission, et qui eût pu en imposer par l'austérité de sa vie, et le comte de Soissons n'avait rien de tout cela. C'était un homme de guerre, un

guerre, un homme de plaisirs, aux mœurs plus que légères (1). Au lieu de s'occuper de son monastère, il ne prenait même pas le temps de le visiter; il accompagnait Louis XIII dans ses expéditions; il allait combattre les Cosaques à Ivoy (1636) et reprendre la ville de Corbie, que les Espagnols avaient surprise. Et Richelieu, qui voulait la réforme des ordres religieux, savait tout cela; il connaissait cet abus, le plus funeste de tous, et il ne pensa même pas à y remédier. Etrange anomalie!

Cependant, Louis de Bourbon, qui jusque-là avait servi fidèlement le roi, cédant à de mauvais conseils, abandonna son service, et passa dans les rangs de ses ennemis. Après avoir combattu à ses côtés, il combattit contre ses armées et défit le général de ses troupes, le maréchal de Châtillon, à La Marfée, près Sedan, le 6 juillet 1641. Le succès semblait couronner sa trahison; mais il trouva la mort sur le champ de bataille et ne put jouir de sa victoire.

XLI. — Charles III de Vic (2) (1641-1644).

Le roi, pour punir Louis de Bourbon de sa défection, l'avait privé de ses charges et dignités. Froidmont était ainsi devenu vacant, et Jean-Baptiste de Croisilles en avait été pourvu; mais soit que cette abbaye ne lui convint pas, ou pour tout autre motif, ce personnage, sur lequel nous n'avons pu trouver aucun renseignement, se démit aussitôt sans prendre même possession. La commende de Froidmont fut alors donnée à Charles de

(1) Louis de Bourbon, comte de Soissons, quoique abbé commendataire de plusieurs riches monastères, ne fut jamais d'église : il ne se maria pas non plus, mais il eut un fils naturel, Louis-Henri de Bourbon-Soissons, dit le chevalier de Soissons, que Louis XIV légitima en 1643. Ce fils épousa Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg et prit le titre de comte de Dunois. Il mourut à Paris en 1703, et son cœur fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Paul, près Beauvais. Marie-Anne-Charlotte de Bourbon, demoiselle d'Estouville, sa seconde fille, morte le 23 août 1711, à l'âge de dix ans, fut enterrée près de lui, dans la même abbaye.

(2) De Vic : *de gueules, à deux bras et mains dextres jointes ensemble, mouvans des deux flancs de l'écu, posés en fasce, d'argent, et en chef, un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or et d'une bordure de même.*

Vic, troisième fils de Méry de Vic, chevalier, seigneur d'Ermenonville, des Bergeries, garde des sceaux de France, et de Marie Bourdineau de Baronville. Le nouvel abbé avait un frère, Dominique de Vic, archevêque d'Auch, et lui-même était déjà pourvu de l'abbaye de Notre-Dame de Gourdon, dite la Nouvelle, au diocèse de Cahors. Guillaume Montagne, chanoine de Saint-Méry de Paris, prit, en son nom, possession de Froidmont le 24 juillet 1641.

Charles de Vic possédait moins de bénéfices que ses prédécesseurs, et pouvait s'en occuper plus utilement; il le fit aussi avec un zèle vraiment remarquable. Il seconda activement l'œuvre de réforme qui s'opérait à Froidmont, et il eût obtenu d'heureux résultats, si l'état de sa santé et des scrupules bien légitimes sur l'importance de ses devoirs ne l'avaient déterminé à résigner cette abbaye après une année d'exercice. Il vécut encore huit ans après sa retraite, et mourut le 20 septembre 1650.

XLII. – Henri II de La Mothe-Houdancourt (1) (1642-1684).

Henri de La Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, fut pourvu de l'abbaye de Froidmont aussitôt après la résignation de Charles de Vic, et prit possession le 6 juin 1642. Il naquit, en 1612, du mariage de Philippe de La Mothe, chevalier, seigneur d'Houdancourt, Sacy, etc., avec Louise Charles du Plessis-Picquet. Docteur et proviseur de Navarre, il fut nommé évêque de Rennes en 1629, puis premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, et archevêque d'Auch en 1662. Il fut honoré du titre de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et fut abbé de Souillac, de Froidmont et de Saint-Martial de Limoges.

L'entente la plus cordiale ne régna pas entre lui et ses religieux de Froidmont. Pendant les premières années de son administration, le relâchement s'était de nouveau introduit dans

(1) La Mothe-Houdancourt : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour crénelée d'argent, aux 2 et 3 d'argent, au levrier rampant de gueules, accompagné de trois tourteaux aussi de gueules; le chef chargé d'un lambel de cinq pendants de gueules.*

l'abbaye, et il essaya d'y remédier. Ses efforts rencontrèrent tant de résistance qu'il crut devoir en référer au conseil royal pour obtenir une ordonnance prescrivant le rétablissement de la discipline régulière, la vie en communauté, et fixant à vingt-six au moins, et non compris le prieur, le nombre des religieux qui devraient être continuellement résidents dans la maison, afin que l'office divin y fût convenablement célébré. En même temps, il demanda que ses religieux fussent condamnés à faire les réparations des constructions du monastère, que le concordat de 1585 mettait à leur charge, et qu'ils n'avaient pas faites. Ces demandes indisposèrent tellement le couvent qu'il se pourvût lui-même pardevant le grand conseil du roi, se plaignant de son abbé, lui reprochant de le laisser dans le besoin faute d'une subvention suffisante. Il requit une nouvelle répartition des revenus du monastère, la division en trois parts égales, dont l'une lui serait attribuée sans charge aucune, pour son entretien, la seconde serait laissée à l'abbé, et la troisième serait affectée au paiement des décimes ordinaires et extraordinaires, aux aumônes, à la réception des hôtes et des visiteurs de l'ordre, aux réparations des édifices et aux autres charges de la maison. L'abbé s'opposa à ces demandes, et un procès s'en suivit. Après bien des dits et des contredits, des mémoires produits et des informations prises, le grand conseil du roi, par arrêt du 26 juin 1646, ordonna le partage en trois lots égaux de tous les domaines et revenus de l'abbaye, pour donner satisfaction aux religieux; mais il prescrivit à l'abbé de Clairvaux de rétablir la régularité dans le monastère, et de veiller à ce qu'il y eut un nombre de religieux suffisant pour la célébration du service divin. L'incident était jugé, et l'union cependant n'était pas rétablie entre les parties : la position, au contraire, n'en était que plus tendue. Du reste, on pourrait presque dire que la longue administration de cet abbé ne fut qu'une continuelle querelle entre lui et son couvent.

Le partage demandé et décrété eut lieu au mois de juillet de l'année suivante, et l'allotissement fut fait par les agents de l'abbé, en présence de Me Louis de Machault, conseiller du roi. Chacun des intéressés choisit son lot : les religieux prirent le troisième, l'abbé le premier, et le second fut affecté aux charges de l'abbaye. Voici quelle était leur composition :

Le premier lot comprenait la ferme de La Fosse-Thibault, affermée moyennant cent muids de blé, vingt-cinq muids d'avoine (1), neuf cents livres d'argent, douze chapons et douze livres de cire; — la ferme d'Ivry, affermée vingt muids de grains, deux tiers blé et un tiers avoine, trois mines de pois, trois livres de cire et deux cents livres d'argent: — une redevance de quatre muids et demi de grains sur la terre des Cornestres; — les terres, prés et bois de Bresles, affermés quatre muids de grains et vingt-cinq livres d'argent; — une redevance de trois livres sur la maison d'Alexandre Belin, de Bresles; — les terres des Landes, affermées cinq muids trois mines de grains et deux livres de cire; — une redevance de deux muids de grains sur les terres de Fresneaux; — une redevance de vingt muids et dix mines de blé sur les religieuses de Variville; — une redevance d'un muid de blé sur l'abbaye de Lannoy; — les censives de Francastel, évaluées à un muid deux mines de blé; — les dîmes de Plainval, estimées valoir trois cent quatre-vingts livres, défalcation faite des cinquante livres à payer au curé dudit Plainval; — les dîmes et un muid de terre, à Bréville, le tout affermé quatre cents livres et six livres de cire; — une maison à Beauvais, louée cent livres; — une rente de quatre livres trois sols tournois sur l'hôtel d'Hucqueville, à Beauvais; — une redevance de soixante livres tournois, six chapons et trois livres de cire, sur la terre de Bernes; — les terres du Perreux, près Montreuil-sur-Brèche, affermées quarante-six livres d'argent et deux livres de cire; — les terres de La Corne, à Moimont, affermées quarante livres; — le petit marché de terre de Noyers, affermé quarante-cinq livres; — les censives de La Fraye, valant soixante-quinze livres; — la maison de La Sirène, à Clermont, avec les terres, vignes et prés, affermée deux cent quatre-vingts livres; — une rente de neuf livres sur diverses propriétés, à Béthencourt; — les dîmes de Froidmont, affermées cent vingt livres, y compris les cinquante livres à payer annuellement au curé de Bailleul-sur-Thérain; — les dîmes de Mésanguy, près Villotran, affermées moyennant trente-trois livres; — divers petits marchés de terre, affer-

---

(1) Le *muid*, à la mesure de Clermont, qui était en usage à Froidmont, contenait 12 mines de 42 litres 37 cent., et valait 5 hectol. 8 lit. 50 cent.

més mille deux cents livres; — trente-trois cordes un tiers de bois, faisant le tiers des cent cordes que l'on abattait chaque année dans les futaies du monastère; — cinquante livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; — les censives de Froidmont, affermées cinquante livres; — le tiers des grosses et menues dîmes de Bailleul, affermées quatre muids sept mines de blé et quinze livres d'argent; — le tiers du moulin de Bailleul, affermé six muids huit mines de blé, toutes charges acquittées; — et le tiers du moulin à blé de Hermes, affermé moyennant dix-huit muids huit mines de blé et vingt-sept livres d'argent. Au total général, ce lot était évalué à trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq livres d'argent, cent soixante-seize muids onze mines de blé, trente-six muids neuf mines d'avoine, trois mines de pois, dix-huit chapons et vingt-huit livres de cire.

Le second lot comprenait la ferme de Grandmesnil, affermée moyennant cent trente muids de blé, douze cent seize livres d'argent, huit mines de pois, douze livres de cire et douze chapons; — la ferme de La Borde-Hérelle, affermée quinze muids de grains, trois cent cinquante livres tournois et quatre livres de cire; — le grand marché de terre de Noyers, affermé six muids et demi de grains; — une redevance de huit mines de blé sur la seigneurie d'Argenlieu; — une redevance de huit mines et demie de blé sur l'abbaye de Penthemont; — une redevance de six mines de blé sur la seigneurie de Domfront; — une redevance de deux mines de blé sur la seigneurie de Montiers; — la terre et seigneurie de Cormeilles, affermées douze cents livres; — la ferme du greffe de ladite seigneurie, affermée dix livres; — les censives dépendant de ladite seigneurie, estimées dix muids d'avoine, huit livres d'argent et cinq chapons; — plusieurs pièces de terre, affermées quatre cent treize livres huit sols; — la ferme du Mont-de-Hermes, affermée deux cents livres; — des terres à Froidmont, sises au lieudit la Fontaine, affermées trente-sept livres; — les terres, vignes et larris du Mont-de-Hermes, affermés cent quatre-vingt-onze livres quinze sols et quatre poulets; — une pièce de terre, affermée dix-huit sols; — un clos de vignes, appelé le Clos-Ferrand, à Mello, affermé cent sols; — une rente de douze sols sur une vigne à Froidmont; — trois livres de rente, dues par Nicolas Falluel; — une pièce de terre à Froidmont, affermée trente sols; — une rente de quatre livres

deux deniers sur une terre dépendant du pressoir des Maillets; — une mine de terre, à Hermes, affermée soixante sols; — les trois grands étangs qui étaient alors transformés en prairie, d'un rapport annuel de quarante livres; — le petit étang et celui du milieu, aussi tous les deux transformés en prairie, affermés trente-quatre livres; — une rente de dix sols sur une maison à Carville; — une rente de quinze sols sur la maison de la veuve de Charles Le Paige, à Clermont; — une redevance d'un muid de vin ou de vingt-cinq livres d'argent sur des terres à Caillouel; — le moulin de Mauregard, affermé cent quarante livres; — une rente de cinq livres tournois sur des terres à Voisinlieu; — trente-trois cordes un tiers de bois, comme au lot précédent; — le tiers des grosses et menues dîmes de Bailleul-sur-Thérain, affermé quatre muids sept mines de blé et quinze livres d'argent; — le tiers du moulin de Bailleul, affermé six muids huit mines de blé; — le tiers du moulin à blé de Hermes, affermé dix-huit muids huit mines de blé et vingt-sept livres d'argent; — et cinquante livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Le troisième lot comprenait la ferme de Gouy, affermée cinquante-deux muids de blé, six cents livres d'argent et neuf livres de cire; — la ferme de Mauregard, affermée quarante-neuf muids de grains, y compris les quinze muids de grains de redevance qui la grève, et sept cents livres quatorze sols d'argent; — la ferme du Camp-Coutant, affermée dix-sept muids de grains, vingt-deux livres d'argent et quatre livres de cire; — la ferme de la basse-cour de l'abbaye, affermée vingt-sept muids de grains, cent soixante-dix livres d'argent, deux cents de chaume, douze cents de fourrage et six livres de cire; — la ferme de La Borde-Mauregard, affermée vingt muids de blé, cent cinquante livres d'argent, six mines de pois et six livres de cire; — les terres de La Motte-Montreuil, affermées deux muids trois mines de grains et deux livres de cire; — les terres de La Rue-Saint-Pierre, affermées dix-huit mines de blé; — les terres de Fay-sous-Bois, affermées quatre muids six mines de grains; — une redevance de trois muids de grains sur l'abbaye de Saint-Remy; — une redevance d'un muid de grains sur les dîmes de Cambronne; — une redevance de deux muids et demi de blé sur la seigneurie de Saint-Remy-en-l'Eau; — une redevance de trois mines trois quartiers sur le seigneur de Condé; — la ferme de

Malassise, affermée cinq cents livres, quatre chapons, quatre mines de pois et quatre livres de cire; — les terres et bois d'Esbeillaux, affermés quatre cent vingt-cinq livres; — la ferme de Parfondeval, affermée cinq cents livres; — les terres du Champ-Hébert, à Moimont, affermées cent vingt livres; — le moulin à l'huile de Hermes, affermé soixante livres; — les vignes de Hermes et de Froidmont, d'un rapport annuel de quatre cents livres; — les dîmes de Rantigny, affermées cent dix livres; — cinq mines de terres au Fay-sous-Bois, affermées dix livres; — huit mines au même lieu, affermées douze livres et une poule; — une rente de huit livres sur les dîmes de Laversines; — une rente de huit livres sur les dîmes de La Neuville-en-Hez; — les prés d'Eury, affermés vingt-deux livres; — quarante-sept verges de pré à Hermes, affermées sept livres; — une redevance d'un muid de vin sur les dîmes de Sénécourt; — trente-trois cordes un tiers de bois de chauffage; — le tiers des grosses et menues dîmes de Bailleul; — le tiers du moulin de Bailleul; — le tiers de celui de Hermes, comme aux lots précédents, — et cinquante livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Ce partage parut contestable aux religieux, et quoiqu'ils eussent choisi leur lot, et qu'ils en fussent entrés en possession, ils poursuivirent l'abbé pour obtenir satisfaction sur certains points qui leur semblaient fortement litigieux. D'abord, trois fermes n'avaient pas été comprises dans le partage : c'étaient les fermes de La Verrière, de La Maison-Rouge et de La Vieille-Abbaye, qui étaient d'un revenu annuel de quatorze cents livres. L'abbé se les était réservées exclusivement, parce que, disait-il, il les avait rachetées de ses propres deniers pour les faire rentrer dans le domaine du monastère. Nous savons que les édits de subvention du siècle précédent avaient contraint de les aliéner, et l'abbaye n'avait pas encore pu jusque-là rentrer dans leur possession. Les religieux ne contestaient pas leur rachat par Monsieur de La Mothe-Houdancourt, et ils reconnaissaient hautement que c'était à lui qu'on le devait; mais ils disaient qu'il l'avait fait avec l'argent de l'abbaye, puisqu'il jouissait alors de presque tous les revenus, le partage n'étant pas encore fait, et que par conséquent ces biens devaient être répartis entre chacun des lots. Ils demandaient, en outre, le partage de tous les bois taillis, ce dont on n'avait pas non plus parlé, et la

réparation, aux frais de l'abbé, de tous les bâtiments. L'abbé s'en défendit énergiquement; le différend ne pouvant être pacifié par le commissaire délégué, l'affaire dut encore être reportée pardevant le conseil du roi. En attendant le prononcé du jugement, Me de Machault fit faire le partage des bâtiments du monastère, et assigna la portion que chaque partie pourrait occuper.

Il assigna à l'abbé tout le corps de logis appelé l'hôtel abbatial, une partie du dortoir des frères convers jusqu'à la cheminée de la cuisine, le bâtiment appelé le grand bûcher, qui servait autrefois d'hôpital pour les malades, le jardin et l'enclos situés derrière ces bâtiments, le jardin et la petite cour situés entre la grande cour du monastère et l'hôtel abbatial. Le reste des constructions régulières et des jardins fut laissé aux religieux, c'est-à-dire, suivant l'acte de partage, qui donne la description des lieux avec détail, « tous les lieux réguliers, cloistre, dortoirs, « infirmerie et autres lieux qui sont dans ledit cloistre, et les « jardins d'alentour, savoir : l'un et l'autre bâtiment de la porte « de ladite abbaye, consistant en cinq chambres, deux salles, « deux greniers, deux petites salles qui sont à droite et à gauche « du corps-de-garde, la cave qui est au-dessous du bâtiment de « ladite porte. Il leur appartiendra aussi la disposition de la « chapelle de Sainte-Marguerite, les trois écuries qui sont du « rang vis-à-vis du pignon de ladite chapelle, les logis et étables « qu'occupe maintenant la lavandière, comme aussi le reste du « dortoir des convers, depuis la cheminée de la cuisine d'été « jusqu'à l'église, où ils pourront faire bâtir des chambres, si « bon leur semble, la petite salle près leur cuisine d'été, et autre « lieu proche ladite salle, servant à présent à mettre du bois de « charpenterie, le four et la demeure qui est proche les greniers « qui sont derrière le moulin, avec les caves qui sont en bas et « la cave qui est en la grande cour et au-dessous du dortoir des « convers. Appartiendra encore auxdits religieux les deux jardins de la porte, occupés par D. Pierre Dubois, religieux et « portier, la grande et petite cimetière, qui sont à présent en « jardin, où est l'ancienne église, et le jardin occupé à présent « par Dom Herman Des Jardins, qui a été rétabli à leurs frais, « et jouiront des fruits, foin, herbes qui seront et croîtront dans « le pré et jardin Philbert, et les herbes qui seront derrière le

« moulin, et ledit moulin, qu'ils ont fait construire à leurs dé-
« pens, à la charge que ledit sieur abbé y pourra faire moudre
« pour sa maison, et les deux étangs qui sont derrière le moulin,
« où ils pourront pescher quand bon leur semblera. »

Pendant que les premières difficultés, relatives au partage des biens, étaient en cour, attendant une solution, une nouvelle matière à procès surgit, et la cause fut encore portée au conseil. L'abbé, comme les religieux, était entré en jouissance de son lot; mais il avait aussi pris possession des biens du second lot, affecté à l'entretien du monastère et aux charges ordinaires et extraordinaires qui lui incombaient, sans se donner la peine de satisfaire à ces charges. Le procédé était peu délicat; aussi, les religieux ne manquèrent-ils pas de porter plainte. Un mémoire par eux dressé, au mois d'août 1647, et envoyé au grand conseil, énuméra les divers objets qu'ils réclamaient comme ayant dû être fourni par le second lot ou son possesseur, pendant l'année qui venait de s'écouler. D'abord deux cent vingt-cinq livres pour cent cinquante livres de cire, à trente sols la livre, affectées au luminaire de l'église pour la célébration des offices; — puis cent dix livres pour l'huile de navette, de lin et de baleine, destinée à l'entretien de deux lampes ardentes dans l'église et une au dortoir; — quarante-huit livres pour cent vingt livres de chandelles, à huit sols la livre, pour s'éclairer la nuit au besoin; — cent douze livres pour quatre mille pains à messe, à huit livres le mille, et deux muids de vin, à quarante livres le muid, pour la célébration des messes; — pour les offices des morts, un parement d'autel, des rideaux pointés de damas, un drap des morts, des chapes, chasubles, tuniques, fanons de toile et volet, le tout de couleur noire, les anciens ornements étant tous usés et déchirés; — une chapelle de damas blanc, parement d'autel, chapes, chasuble, fourrure et étoles, et une autre chapelle de velours vert; un parement d'autel ordinaire, de chaque couleur prescrite par la rubrique, et un autre plus beau pour les jours de fête, et une couverture pour chacun des neuf autels de l'église, pour l'autel de la chapelle de Sainte-Marguerite, à la porte, pour celui de l'infirmerie et pour celui de l'ancienne église; — des écharpes de chaque couleur pour mettre sur les épaules du sous-diacre qui porte la paix; — des parements de crédences; — un tapis et deux coussins de velours pour les évêques, abbés

et autres prélats de l'ordre qui assisteraient à l'office, un tapis pour la chaire, un autre pour le marchepied du maître-autel aux jours solennels, et un quatrième pour adorer la croix le jour du vendredi-saint; — des voiles de calice de chaque couleur pour les jours ordinaires et jours de fête; — six nappes de communion, vingt-quatre aubes communes et dix-huit plus fines avec dentelles, pour les fêtes solennelles; — quatre douzaines de nappes d'autel, six douzaines de ceintures, trois douzaines d'amicts pour les jours ordinaires, et deux douzaines à dentelles pour les fêtes, deux douzaines de grands essuie-mains et quatre douzaines de petits, cinq corporaux, deux cents purificatoires et cent livres pour l'entretien du linge; — cinquante-quatre livres pour le blanchissage dudit linge et cinquante livres pour le savon, deux cordes de bois, quatre cents fagots et journées d'ouvrières; — douze missels, un pontifical, six graduels, six antiphonaires, six grands psautiers et trois douzaines de processionnaux; — faire raccommoder les reliquaires de l'église, celui de sainte Bénigne et les marchepieds des autels; — cinq cents livres pour l'entretien de l'orgue et les gages de l'organiste; — trente livres pour l'entretien des portes et serrures de l'église; — une douzaine de paires de burettes d'étain et douze bassins, et deux douzaines de chandeliers de cuivre pour l'usage des douze autels; — cinq calices d'argent et un bassin aussi d'argent pour le grand autel; — huit lanternes pour célébrer l'office en hiver; — cent vingt livres pour les cordes de l'église et du clocher; — pour la nourriture des hôtes allants et survenants, cent huit livres pour trois muids de blé, deux cents livres pour la viande, et trois cent vingt livres pour huit muids de vin; — quatre lits garnis de paillasses, lits de plume, matelas, traversins, oreillers, couvertures et rideaux, huit paires de draps communs et quatre paires plus délissées, six douzaines de serviettes, une douzaine de nappes, quatre douzaines de torchons et deux douzaines d'essuie-mains; — deux douzaines de grands plats d'étain sonnant, trois douzaines d'autres du même métal, plus communs, six douzaines d'assiettes, trois aiguières, deux vinaigriers, quatre salières, deux grands plats à laver les mains, six pots de chambre, quatre flambeaux d'étain sonnant, une douzaine de cuillers et une douzaine de fourchettes, deux douzaines de plats de faïence, deux douzaines de couteaux, deux

douzaines de verres, des armoires pour renfermer les linges et ustensiles, et deux cents livres pour l'entretien de ces objets mobiliers; — douze cordes de bois et six cents fagots pour chauffer les hôtes et survenants, de la valeur de cent cinquante livres; — trois muids d'avoine et un mille de foin pour les chevaux des prélats et autres personnes de qualité qui venaient visiter l'abbaye, ou cent quatre-vingt-dix livres; — deux cents livres pour le domestique ou le religieux chargé de servir les hôtes; — soixante-onze livres pour le droit des visiteurs de l'ordre, afin de les défrayer de leurs dépenses; — cent dix livres pour les dîners des curés, marguilliers et habitants des dix paroisses voisines, qui viennent chaque année en procession à l'abbaye les jours de Pâques et de la Pentecôte, et aux fêtes de saint Bernard et de sainte Marguerite; — soixante-quinze livres pour la lessive de la chambre des hôtes et pour quatre cordes de bois, quatre cents de fagots et les salaires des blanchisseurs; — dix muids de blé méteil pour les aumônes de chaque jour; — dix autres muids de blé méteil pour les aumônes des jeudi et vendredi-saint, et des trente jours qui suivent la fête de saint Lambert, selon la coutume de l'ordre de Cîteaux; — cent quatre-vingts livres pour six mille bourrées employées à cuire le pain des pauvres; — cent livres pour la nourriture et le salaire de ceux qui font ce pain; — deux cent cinquante livres pour les gages de l'aide-portier; — trente livres pour une caque de harengs salés, donnés aux pauvres le jeudi-saint, après le lavement des pieds; — six livres pour deux mines de pois servies au dîner de ces pauvres; — soixante livres pour le dîner de tous les officiers de la justice et autres officiers de l'abbaye qui assistent à la distribution des aumônes le jeudi-saint; — cent livres au médecin de la maison pour ses gages, cent cinquante livres pour l'apothicaire et les drogues qu'il fournit, deux cents livres au chirurgien pour faire les saignées et les tonsures des religieux; — deux cent soixante livres pour deux cordes de bois et douze cents fagots employés pour les malades et autres passants qui sont à l'infirmerie; — huit paires de draps, six nappes, deux douzaines de chaufferettes et trois douzaines de serviettes pour l'infirmerie, et faire raccommoder les lits; — pour l'infirmerie encore, deux douzaines de plats communs, deux douzaines d'assiettes, quatre paires de palettes, deux bassins et les bourrelets, deux salières,

deux aiguières, deux coquemars de cuivre rouge, quatre pots de chambre et cent cinquante livres pour le blanchissage et l'entretien des meubles; — soixante livres pour l'entretien des dix fontaines; — cinquante livres pour réparer les aqueducs; — cent livres pour nettoyer la rivière; — cent livres pour l'entretien du moulin de l'abbaye; — cinquante livres pour réparation aux portes et serrures de la maison, et trente livres pour l'entetien des vitres; — deux cents livres pour le service extraordinaire du prieur claustral; — soixante livres pour la nourriture des sergents de l'abbaye, qui doivent assister aux processions solennelles de toute l'année; — cent cinquante livres pour le classement et pour la conservation des archives. Ces réclamations ne tendaient à rien moins qu'à renouveler tout le mobilier du monastère, et l'abbé, quoique jouissant du revenu affecté à cet emploi, n'était pas d'avis de le faire.

Le grand conseil entendit les parties, et après un mûr examen de leurs raisons et de leurs moyens de défense, il statua, par un arrêt du 13 septembre 1617. Il y était dit que le partage fait, l'année précédente, pardevant Me de Machault, son commissaire, serait obligatoire, et que dorénavant chacune des parties jouirait du lot qu'elle avait choisi, sans que l'autre puisse la troubler ni l'inquiéter; que l'abbé serait tenu de faire, sous trois mois, les réparations jugées nécessaires aux bâtiments du monastère et de ses fermes; que les trois fermes de La Verrière, de La Maison-Rouge et de La Vieille-Abbaye, et les bois taillis, non compris au partage, seraient répartis en trois lots délivrés aux parties; que les religieux indemniseraient l'abbé du tiers des dépenses qu'il avait faites pour racheter ces terres, et seraient tenus de faire toutes les réparations aux bâtiments dépendant de leur lot; qu'ils acquitteraient l'abbé du tiers de diverses rentes dont l'abbaye était chargée, et que l'abbé leur paierait annuellement neuf cents livres pour les frais du culte et pour l'entretien des linges et meubles de la maison. En outre, ledit arrêt prononçait sur la reddition des comptes du cellerier, et annulait le bail général, fait par l'abbé, de tous les revenus du monastère.

Malgré cet arrêt, ou plutôt à cause de cet arrêt, qui ne satisfaisait aucune des parties, les rapports ne devinrent pas meilleurs entre Mgr de La Mothe-Houdancourt et les religieux de Froidmont. Les récriminations, les mauvais procédés continuèrent

leur train, et pourtant, il fallait en finir. Il est dans la nature des choses que les situations violentes ne peuvent durer, et que toute guerre, si acharnée qu'elle soit, doit avoir un terme. On le comprit enfin, et le 24 avril 1649, l'abbé et D. Herman Desjardins, cellerier et procureur du couvent, convinrent, par une transaction passée pardevant les notaires royaux, au Châtelet, que, moyennant deux mille six cents livres que l'abbé paierait aux religieux dans le délai d'un mois, ceux-ci le tiendraient quitte de toutes les réclamations qu'ils avaient pu faire contre lui, soit à raison des frais du culte et des aumônes faites, soit pour tout autre cause. La paix était faite; mais combien de temps devait-elle durer? La suite nous l'apprendra. Seize années cependant s'écoulèrent sans graves difficultés ; les charges imposées au second lot, dont jouissait toujours l'abbé, furent encore une cause de zizanie en 1665.

Il paraît que l'abbé ne s'acquittait pas beaucoup mieux de ses obligations en cette année qu'en 1647. L'évêque de Rennes, mêlé aux agitations de la Fronde, ne prenait guère le temps de s'occuper de son abbaye de Froidmont ou de ses besoins. Il recevait ses revenus et ne laissait pas ses fermiers se mettre en retard; cela lui importait assez. Quant aux réparations, aux choses nécessaires pour l'église et le couvent, il ne s'en inquiétait pas, sachant bien que les religieux, à l'occasion, ne manqueraient pas de se plaindre. Il n'oubliait pas que plus il dépenserait, moins ses revenus seraient considérables, et c'était là une question capitale pour un abbé commendataire. Sa négligence fut punie : les religieux portèrent plainte, et un arrêt du conseil, du 23 mars 1665, ordonna qu'une visite serait faite pour connaître les choses dont l'église avait besoin et les réparations à faire aux édifices. Une autre affaire était encore pendante : le partage des biens non compris au partage général de 1646 n'avait pas été fait, malgré la sentence du conseil, qui l'ordonnait; l'abbé avait sans cesse atermoyé, et le conseil, pour en finir, avait ordonnancé ce partage par un nouvel arrêt du 28 mars 1665. Assignation fut donnée à l'abbé pour qu'il eût à comparaître à Froidmont, par lui-même ou par procureur, pour assister à la visite du monastère et au partage ordonné; mais celui-ci, qui avait quitté son évêché de Rennes pour l'archevêché d'Auch, en 1662, ne se donna même pas la peine de répondre. Son mauvais vouloir

n'arrêta rien cependant. La visite fut faite les 30 avril, 1er, 2, 3 et 4 mai, par Me Charles Le Clerq de Lesseville, conseiller du roi et commissaire à ce délégué. Le procès-verbal qui en fut dressé fait connaître certaines particularités assez intéressantes que nous nous hâtons de relater.

L'inventaire du mobilier de la sacristie porte qu'il y avait alors dans l'église un ange de marbre tenant entre ses mains une petite pixide d'argent doré, où l'on réservait les hosties consacrées, et dont l'abbé de Clairvaux, en visite, avait interdit l'usage, voulant qu'il fût remplacé par un ciboire et un tabernacle pour le renfermer. En outre, on remarquait huit calices d'argent, dont trois dorés et ciselés; une coupe d'argent doré pour porter le Saint-Sacrement aux malades, que l'on montait sur un pied de calice quand on avait besoin de s'en servir, et un soleil, aussi d'argent doré, pour l'exposition du Saint-Sacrement, que l'on montait semblablement; un grand reliquaire d'argent doré, renfermant une partie du chef de sainte Marguerite, un autre petit reliquaire d'argent doré où sont des reliques de plusieurs saints, trois autres de cuivre doré, dont un, en forme de pyramide, contenant une des côtes de saint Laurent, un autre de cristal, en forme d'ours, renfermant un doigt de saint Laurent, et un autre de cuivre doré contenant le chef entier de sainte Bénigne, dame romaine; trois lampes de cuivre, suspendues dans l'église, et une crosse abbatiale, aussi de cuivre.

Les experts, qui assistèrent le commissaire du roi, trouvèrent de nombreuses et considérables réparations à faire, et les évaluèrent à vingt mille deux cent soixante-huit livres.

La visite terminée et les réparations à faire déclarées urgentes, on procéda au partage, en trois lots, des biens et revenus restés indivis, et l'on tira chaque part au sort. Le lot qui échut à l'abbé se composait de la ferme de Bernes, appelée la Maison-Blanche, des terres de La Cornette, des dîmes de Bailleul, d'une rente de quarante sols à Thury, des droits seigneuriaux et de vinage sur divers particuliers à Froidmont, Hermes, Caillouel et Fay-sous-Bois; du tiers des pressoirs de Froidmont et de La Bassée; du tiers des garennes et des amendes provenant des délits forestiers commis dans ces garennes, et du tiers des maisons, bâtiments et jardins du Petit-Froidmont.

Le lot des religieux comprenait la ferme de La Vieille-Abbaye,

les dîmes du Plessier-sur-Saint-Just, le marché de terre de Méhécourt, le marché de terre affermé à Julien Le Febvre, et le tiers comme ci-dessus, des pressoirs de Froidmont et de La Bassée, des garennes et amendes, et des maisons du Petit-Froidmont.

Enfin, le troisième lot, qui devait être réuni à celui des charges de l'abbaye, se composait de la ferme de La Maison-Rouge, sise à Bailleul, du revenu du canonicat de Clermont, d'un marché de terre à Méhécourt, de huit mines de terre à Laversines, de la ferme du greffe de la justice de Froidmont, et du tiers, comme précédemment, des pressoirs de Froidmont et de La Bassée, des garennes et amendes, et des maisons du Petit-Froidmont.

On fit signifier à l'archevêque d'Auch tout ce qui venait d'être fait; mais il n'en tint aucun compte, et les procédures recommencèrent. L'abbé se plaignait que les religieux avaient aliéné, en 1660, les fermes d'Esbeillaux et de Malassise sans son consentement, et demandait le rétablissement de vingt-huit religieux résidents dans le monastère. Il ne voulait pas remettre en leurs mains la somme annuelle de neuf cents livres, pour les frais du culte et les aumônes, à laquelle l'arrêt de 1647 l'avait condamné, parce qu'il n'avait pas confiance en eux, et consentait à la verser, ainsi que les arrérages, entre les mains d'une personne honnête, qui l'emploierait aux fins de sa destination. Les religieux, de leur côté, se plaignaient de l'abbé, qui ne faisait aucune réparation aux édifices, malgré les ordonnances du roi, qui refusait de leur payer chaque année les neuf cents livres qui leur étaient allouées pour les aumônes et l'entretien du mobilier. « On voyait bien, disaient-ils, qu'il veut la ruine et la destruction de l'abbaye, » et bien d'autres griefs qu'ils articulaient en quarante paragraphes. On plaida aux requêtes du palais, au Châtelet, et finalement encore au grand conseil. Des transactions intervinrent en 1666, 1676 et 1681; elles calmaient un instant les débats; mais ils reprenaient aussitôt. Mgr de La Mothe-Houdancourt mourut avant d'avoir vu la fin de ces dissensions. De quel côté étaient les plus grands torts, car chaque partie avait les siens? Nous pensons que l'abbé devait en assumer une bonne portion, et le conseil du roi le pensait aussi, puisqu'il ne lui donnait jamais gain de cause et sévissait toujours contre lui. Cette persistance à le condamner aurait dû lui faire ouvrir les yeux; mais Mgr de La Mothe attribuait cela à un parti pris, et si bien que,

dans la transaction de 1666, il essaya de faire prendre l'engagement par les religieux de ne plus avoir recours au grand conseil.

Quelle réforme pouvait-on tenter dans un monastère au milieu de semblables dissensions? Quelle part utile pouvait y prendre un abbé qui tracassait sans cesse ses religieux et les traînait devant tous les tribunaux? Comment la vie intérieure n'aurait-elle pas souffert dans le couvent? Que devait-elle gagner à ces procès continuels, à ces différends irritants et fâcheux à tous points de vue, aussi bien pour l'esprit religieux que pour les intérêts matériels?

Pendant que le couvent plaidait avec son abbé, il ne laissait pas que d'avoir d'autres affaires à s'occuper. Pour parvenir à payer la part qui lui était afférente dans le rachat des fermes de La Vieille-Abbaye, de La Verrière et de La Maison-Rouge, faite par cet abbé, et pour se libérer de diverses rentes, il vendit au président de Barentin, seigneur d'Hardivillers, ses fermes d'Esbeillaux et de Malassise, près Cormeilles, le 19 avril 1660, pour la somme de quatorze mille cent quarante livres. L'abbé de Clairvaux et le comte de Clermont avaient autorisé cette aliénation, et le grand conseil en ordonna l'homologation en Parlement. Monseigneur de La Mothe, qui n'avait pas été consulté, fit des réclamations; son opposition ne servit à rien, et la vente fut maintenue.

En 1666, Louis XIV fonda dans le monastère six messes basses à dire chaque année pour le repos de l'âme d'Anne d'Autriche, sa mère. Elles devaient être dites le 20 janvier et le lendemain des fêtes de sainte Anne, de la Nativité, de la Purification, de l'Annonciation et de l'Assomption de la sainte Vierge. Le roi donna pour cela trois cent soixante livres. En 1725, les religieux demandèrent une réduction de ces six messes, attendu que la somme de trois cent soixante livres, qui rapportait précédemment dix-huit livres d'intérêt par an, n'en rapportait plus que sept livres quatre sols en 1723, et que, d'après l'acte de fondation, la rétribution de chaque messe devait être d'un écu.

Nous avons vu, par l'inventaire du mobilier de la sacristie, que le monastère possédait des reliques de plusieurs saints; il en obtint encore deux autres, en 1668, du prieuré de Variville. Antoinette Pomel, qui gouvernait alors cette communauté, donna un morceau d'une côte de saint Primitif, martyr, et une partie

du tibia de sainte Réparate. La translation s'en fit avec une très-grande pompe, et sembla faire revivre un instant les beaux jours de l'abbaye et produire une agréable diversion au milieu des nombreux procès de sa vie militante.

L'un de ces procès, que nous extrayons parmi tant d'autres, eut pour cause un de ces droits et usages féodaux que nous ne comprenons plus guère aujourd'hui, un acte de foi et hommage. Voici le fait : l'abbaye payait annuellement sur sa ferme de Mauregard treize muids de blé de rente au possesseur du fief Viveret, sis au même lieu, qui relevait de la seigneurie de Thieux. En 1674, ce fief fut saisi sur M. de Torcy, par ses créanciers, et vendu en justice. Elisabeth de Sermoise, veuve de Pierre Chesnel, marquis du Meux, acquit le fief Viveret, et les religieux de Froidmont rachetèrent la rente qui lui était due pour s'en libérer. A quelque temps de là, le seigneur de Thieux, Louis d'Estourmel, fit saisir le fief sous prétexte que l'on n'avait pas rempli les devoirs féodaux d'usage. La dame du Meux se montra disposée à faire les foi et hommage pour sa part; mais les religieux s'y refusèrent, disant que la rente rachetée était roturière et non féodale, et qu'elle ne devait ni foi ni hommage. De là procès. Les religieux soutinrent leur dire. Pour que la rente fût féodale, il aurait fallu qu'elle eût été créée à son origine pour représenter un fief que son auteur aurait donné ou vendu à l'abbaye, et qui se serait fait donner cette rente pour en tenir lieu, avec les droits et devoirs que la féodalité y attachait, ce qui arrivait fort souvent; mais les religieux prétendirent qu'elle n'était qu'un surcens pour des héritages donnés à cens ou à bail perpétuel par les possesseurs du fief Viveret et incorporés à la ferme de Mauregard. Le grand conseil du roi fut saisi de l'affaire, et prononça contre les religieux, qui durent satisfaire le comte d'Estourmel.

On sait en quoi consistait ce devoir féodal. Le nouveau vassal était tenu de se rendre, dans les quarante jours qui suivaient l'acquisition, vers le seigneur dont il tenait son fief et au manoir dont il relevait, et non ailleurs. Arrivé devant la porte, il demandait si son seigneur y était ou s'il y avait quelqu'un investi de pouvoirs suffisants pour le recevoir à foi et hommage, puis il entrait, et genoux en terre, tête nue, sans épée ni éperons, les mains jointes dans celles de son seigneur, il disait : « Sire ou Monseigneur, je deviens votre homme, vous promets foi et

loyauté, de ce jour en avant je viens en saisine vers vous, et comme seigneur vous offre... » Et le seigneur de lui répondre : « Je vous reçois et prends à homme et en nom de foi vous baise en la bouche, sauf mon droit et l'autrui. » Cela fait, acte en était aussitôt dressé. S'il n'y avait personne au manoir, le vassal, après s'être présenté à la porte principale, criait par trois fois : « Sire ou Monseigneur, » et personne ne s'étant présenté, il faisait, comme ci-dessus, ses protestations de foi et hommage devant la porte, à genoux, tête nue et sans armes, baisait la poignée de la porte, et se retirait après en avoir fait dresser acte, pour être signifié aux officiers de la justice dudit seigneur (1).

Les gens d'église et les religieux, possesseurs de fief vassal, n'étaient point tenus ordinairement de remplir ces devoirs féodaux par eux-mêmes; mais ils étaient obligés de présenter à leur seigneur un homme qui ne fut point attaché à l'église, un laïque, que l'on appelait *homme vivant et mourant*, et qui pût faire pour eux la foi et hommage. Pierre de Vaudremer se présenta en cette qualité, pour les religieux de Froidmont, pardevant le comte d'Estourmel, en 1678, et satisfit à la coutume.

Monseigneur de La Motte-Houdancourt fut jugé assez sévèrement par ses contemporains; l'abbé de Choisy en parle ainsi « dans ses Mémoires : « C'était une tête de fer, grand théologien, « bon canoniste, de mœurs irréprochables, digne, enfin, du « poste qu'il occupait dans l'Eglise, si une avarice sordide n'eût « pas effacé toutes ses bonnes qualités. Il faisait enrager tous « les autres (dans le conseil de conscience, où le crédit d'Anne « d'Autriche, dont il était grand aumônier, l'avait fait entrer), « et le roi, pour s'en défaire, lui donna l'archevêché d'Auch, « où il alla résider. »

Nous avons dit ci-dessus qu'il n'avait pas encore fini de plaider avec son abbaye, quand la mort l'enleva, le 24 février 1684. Ses héritiers se hâtèrent de rétablir la paix. Jérôme de La Mothe-Houdancourt, évêque de Saint-Flour, son frère; Antoine de La Mothe, marquis d'Houdancourt, son neveu; et les trois filles de Philippe, son autre frère, maréchal de France, les duchesses d'Aumont, de Levis-Vendatour et de La Ferté, qui recueillaient

(1) Louvet : *Coutum. du Beauvoisis*, p. 68 et suiv.

la succession, s'empressèrent de transiger : ils payèrent onze mille livres, abandonnèrent tout le mobilier de l'hôtel abbatial, et le différend fut heureusement terminé.

XLIV. — Charles Colbert de Croissy (1) (1684-1738).

Charles-Joachim Colbert de Croissy n'avait que dix-sept ans quand Louis XIV, par un brevet du 10 mars 1684, lui donna la commende de l'abbaye de Froidmont. Il était né à Paris, le 11 juin 1667, de Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, grand trésorier des ordres du roi, ambassadeur, puis ministre et secrétaire d'Etat, et de Françoise Béraud. Il venait de terminer ses études au collége de La Marche, où de brillants succès l'avaient accompagné. Quoique pourvu d'un riche monastère, il ne perdit rien de son amour pour l'étude ; il s'y livra, au contraire, avec passion, et ses talents et la sagesse de sa conduite lui attirèrent bientôt d'illustres amitiés. Il entra dans les relations les plus intimes avec Godefroi Hermant, l'historien du Beauvaisis, avec l'abbé Renaudot, D. Mabillon, et tout ce qu'il y avait de plus savant et de plus distingué dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il demeura pendant ses études de théologie.

Après la mort d'Innocent XI (1689), il se rendit en Italie pour assister à l'élection d'Alexandre VIII, aux cérémonies qui ont lieu à cette occasion. A son retour, il fut arrêté et blessé, près de Milan, par des soldats espagnols, qui l'emmenèrent prisonnier et l'enfermèrent dans la citadelle de cette ville. Il eut fort à souffrir dans cette captivité ; son isolement lui pesait outre mesure, et il regrettait vivement la douce société de ses amis de Sainte-Geneviève et sa paisible abbaye de Froidmont, qu'il avait si négligée, et où il eût été si heureux alors de couler ses jours. Dans son incommode et étroite cellule, il employa son temps, pour se désennuyer, à apprendre l'espagnol. Aussitôt qu'il pût recouvrer la liberté, il revint à Paris, reprit ses études et se fit recevoir docteur.

(1) Colbert de Croissy : *d'or à une couleuvre d'azur posée en pal.*

En 1692, son cousin germain, Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, le nomma grand-vicaire du vicariat de Pontoise, et lui laissa la disposition de tous les bénéfices à sa nomination, qui viendraient à vaquer dans cette partie de son diocèse. Loin d'abuser de cette confiance, l'abbé de Colbert profita de son crédit et de la liberté qu'il avait, pour n'introduire dans le ministère, que des hommes dignes de cet état par leurs mœurs et par leur doctrine. Son plus grand plaisir était de faire du bien et de rendre service à tout le monde, et surtout aux malheureux déshérités de la fortune; on ne l'appelait aussi partout que le père des pauvres.

Il eût à cœur alors de s'occuper de son abbaye de Froidmont et de réparer sa négligence passée. La réorganisation de la vie intérieure, sous la direction d'un prieur claustral instruit et fervent, fut l'objet de tous ses soins. Il veilla lui-même, par des visites fréquentes, à ce que la régularité reparût dans tout son lustre, et ne laissât rien à désirer. Les prieurs qui furent nommés sous son administration, Richard Aubertin, Sébastien Richardot, Marc Ledoul, Nicolas De Laon, Claude Aurillard, Antoine Langlois, étaient tous des hommes de science et de vertu, des religieux véritablement capables de le seconder, et qui surent aussi le faire avec une remarquable prudence. Toute la communauté se ressentit de cette puissante impulsion, et on n'est pas étonné d'entendre dire, après cela, à D. Martène et à D. Durand, bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui la visitèrent, en 1719, qu'elle était « la plus régulière des maisons « de la commune observance, et que le prieur (Nicolas De Laon) « était un fort honnête homme, docteur en Sorbonne, et fort « zélé pour la régularité (1). »

En 1695, l'abbé Colbert fut nommé agent du clergé de France; cette distinction marque assez la confiance que tout le clergé avait en lui. Quelque temps après, le roi le désigna pour l'évêché de Montpellier. Ses bulles lui furent aussitôt accordées, tant son mérite était connu, et l'archevêque de Rouen, son cousin, lui donna la consécration épiscopale, dans l'église des Feuillans de Paris, le 10 mars 1697.

---

(1) Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Il se livra avec le plus grand zèle à l'accomplissement des devoirs de sa nouvelle charge, visita fréquemment toutes les paroisses de son diocèse, examinant tout, se faisant rendre compte de tout et parlant lui-même partout avec une agréable facilité. Un de ses premiers soins fut de donner à ses diocésains un excellent Catéchisme, qui pût être en même temps la théologie abrégée des pasteurs et le fondement solide de la croyance des peuples. Cet important ouvrage fut composé par le P. Pouget, sous les yeux du prélat, et forme douze volumes in-8°, que l'on consulte encore aujourd'hui avec le plus grand fruit. Tout le monde connaît ce Catéchisme de Montpellier et l'édition abrégée qu'en a fait le successeur de Mgr Colbert, Georges-Lazare Berger de Charency.

Les premières années de l'épiscopat de Mgr Colbert de Croissy furent assez tranquilles; on l'aimait dans son diocèse, et son clergé accueillit avec bienveillance les statuts si solides et si pleins de sagesse, qu'il publia au synode de l'an 1700. Mais plus tard, son affection pour les doctrines jansénistes, la part qu'il prit dans la lutte, les nombreux mandements qu'il lança en leur faveur, lui suscitèrent de sérieuses difficultés et abreuvèrent d'amertume ses derniers jours. Il mourut le 8 avril 1738.

Malgré le jansénisme bien connu de leur abbé, les religieux de Froidmont résistèrent toujours à ces doctrines nouvelles, les combattirent dans tous leurs discours et se montrèrent les champions fidèles de celle de l'Eglise. La bulle *Unigenitus* eut leur adhésion complète.

XLV. — Henri III de Rosset de Ceilhes de Rocozel (1) (1740-1748).

Après la mort de l'évêque de Montpellier, l'abbaye resta vacante jusqu'au mois de janvier de l'an 1740. Pendant ce temps, son temporel fut administré exceptionnellement et assujetti à la régale, c'est-à-dire que ses revenus furent perçus pour le compte

---

(1) Rosset de Ceilhes de Rocozel : *écartelé, au 1er d'argent, à un bouquet de trois roses de gueules rangées une et deux, la tige et les feuilles de sinople, qui est de* Rosset ; *au 2, de gueules, à un lion d'or, qui est*

du roi, par le receveur des économats, et que l'on n'en distribua qu'une faible partie aux religieux pour leur entretien. Tous les baux renouvelables furent passés de nouveau par l'économat, et la communauté de Froidmont n'eut pas la faculté de s'en occuper, le droit que s'étaient arrogé les rois depuis le concordat de 1516 s'y opposant. Il n'y avait pas à résister, on s'acheminait vers la constitution civile du clergé et la confiscation de ses biens. Les rois y poussaient sans penser que leur couronne sombrerait dans l'abîme avec les propriétés ecclésiastiques. Le concordat, en cédant aux rois la nomination aux grands bénéfices, leur avait donné le droit de disposer de leurs revenus, en faveur des titulaires qu'ils nommaient, la régale qui confisqua ces revenus au profit du roi, pendant les vacances, en fut le corollaire, et l'assemblée nationale n'eût qu'un pas à faire pour confisquer le fonds en faveur du domaine public. Le concordat avait posé les prémisses, la Révolution tira la conclusion.

Cette vacance de Froidmont fut interrompue par la nomination d'Henri de Rosset de Ceilhes de Rocozel. Il était le second fils de Bernardin de Rosset, seigneur de Ceilhes, de Rocozel, Bonloc, Gorgas, La Vernède, etc., et de Marie de Fleury, sœur du cardinal ministre d'Etat. La protection de son oncle lui attira des bénéfices. Chanoine de Lodève en 1714, il fut pourvu de l'abbaye de Sorèze le 8 janvier 1721, puis de celle de Saint-Sernin de Toulouse en 1729. Il quitta Sorèze en 1740 pour la commende de Froidmont. Le Parlement de Toulouse lui donna la charge de conseiller d'honneur l'année suivante.

L'abbé de Rosset résida peu en son hôtel abbatial de Froidmont et s'occupa fort peu aussi de son monastère. Il demeurait habituellement à Paris, en la rue de Varesnes, du faubourg Saint-Germain. Son intendant gérait, en son nom, sa part des biens de l'abbaye et faisait les baux et transactions. On ne trouve guère d'acte dans le chartrier où l'abbé ait comparu personnellement. En 1745, il fut pourtant présent lui-même pour la délimitation

---

de LASSET; *au 3 écartelé d'argent et de sable, qui est de* VINRC-LA-TUDE; *au 4, d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or, posés 2 et 1, qui est de* ROCOZEL; *et sur le tout, d'azur, à trois roses d'or, posées 2 et 1, qui est de* FLEURY.

du cantonnement des chasses entre lui, les religieux et Claude-François Vigneron de Breteuil, seigneur de Marguerie. Il paraît que chacune des parties attachait une très-grande importance à ces chasses, et que l'on tenait au gibier, sinon au plaisir de le poursuivre et de l'abattre. La contrée, du reste, était fort giboyeuse, et puis cela donnait occasion à de brillantes réunions, à des fêtes, où se trouvaient la noblesse du voisinage et de hauts personnages. On avait l'avantage de pouvoir procurer à ses amis un amusement alors fort couru, et les religieux eux-mêmes ne le dédaignaient pas. Nous avons vu plus d'une de ces invitations de chasse adressées par les moines de Froidmont à leurs nobles voisins.

D'après l'accord qui intervint, la chasse fut réservée à l'abbé sur toutes les terres situées entre l'abbaye, Bailleul et Marguerie, et dans le grand bois, sur la partie vers Marguerie; aux religieux, dans la portion du bois et sur les terres situées vers Hermes, le mont de Hermes et Caillouel; et au seigneur de Marguerie, sur une partie du bois et sur les terres voisines de sa seigneurie.

Henri de Rosset mourut à Paris le 20 février 1748, âgé de soixante-deux ans, et son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Louis du Louvre.

XLVI. — Louis-Jacques d'Audibert de Lussan (1) (1748-1769).

Louis Jacques d'Audibert de Lussan, à qui le roi donna la commende de Froidmont après la mort d'Henri de Rosset, par brevet du 28 août 1748, naquit, en 1703, d'Alexandre d'Audibert, seigneur de Massillan, et de Jeanne de Chieza. Il fut d'abord vicaire-général d'Arras, puis proposé pour remplacer, sur le siége épiscopal de Périgueux, Jean-Chrétien de Macheco de Premeaux, nommé à l'archevêché de Bordeaux, devenu vacant par la mort de François-Honoré Casaubon de Maniban. Mgr de Premeaux, ayant refusé ce siége, l'abbé de Lussan en profita et fut nommé par le roi, le 14 novembre 1743, pour l'occuper.

Quoique bien éloigné de son monastère de Froidmont, il y

(1) Audibert de Lussan : *d'or, au lion de gueules.*

apparut pourtant quelques fois ; mais ce fut plutôt pour régler des affaires temporelles que pour s'occuper de la vie intérieure du couvent. Son influence, à cet égard, fut à peu près nulle ; il est vrai que la régularité se conservait assez bien, et qu'il n'y avait point de scandales à réprimer. Les moines n'étaient peut-être pas tous des hommes distingués ou des saints, les constitutions primitives n'étaient plus observées avec la même rigidité que dans les premiers âges de l'institut, et la mollesse du siècle déteignait un peu sur ces pauvres habitants du cloître, c'est possible ; mais en somme leur vie était encore très-régulière et infiniment plus régulière que celle des hommes qui vivaient de leur temps, que celle de leurs détracteurs surtout.

Parmi les actes passés au nom et en présence de Mgr de Lussan, et cités dans le cartulaire de l'abbaye, nous remarquerons, à la date du 7 novembre 1759, une transaction entre lui et son couvent pour fixer les cantonnements de chasse dans les bois et les terres du haut pays, et une autre transaction, datée de quelques mois auparavant, du 4 février 1759, au sujet de l'ancien partage des biens, et qui le modifiait.

Dès le mois de janvier 1752, les religieux avaient assigné l'abbé pardevant le grand conseil, afin d'en obtenir une augmentation de subvention pour les réparations à faire au monastère et pour divers autres objets. L'abbé blessé de ce procédé, était disposé à soutenir un procès et à présenter certaines demandes qu'il n'avait pas jugé opportunes jusque-là. Mais, de part et d'autre, après avoir mûrement réfléchi, on trouva qu'il valait mieux s'entendre à l'amiable, et on s'en remit à l'arbitrage de dom Carlot, abbé de Chaloché et procureur général de Citeaux. Sur son avis, et pour terminer le différend, on transigea par un supplément que l'on annexa à l'ancien partage. D'après cette transaction, l'abbé abandonnait aux religieux la jouissance exclusive, pleine et entière, de toutes les terres et censives du Fay-sous-Bois, du tiers des terres, bois et droit de chasse de la ferme de La Verrière, du moulin de Mauregard, un passage de vingt-quatre pieds de large dans la cour de son hôtel abbatial, le long du logis des hôtes, se chargeait des réparations à faire audit logis des hôtes et aux fontaines, et s'engageait à leur donner annuellement trente livres pour la fourniture des livres d'église, et quarante pour l'acquit des messes qu'il était tenu de

dire. De leur côté, les religieux lui cédèrent divers petits coins de terre, la jouissance de l'ancienne chaussée qui longe l'enclos de la basse-cour, et les pâturages de la ferme du mont de Hermes. Puis on convint de faire rédiger un inventaire général de tous les titres et papiers de l'abbaye, et de faire dresser un terrier de toutes ses propriétés, en même temps qu'un nouveau cartulaire ou copie de tous les titres. Ces divers travaux furent exécutés, mais demandèrent du temps. L'un des religieux travailla lui-même à la rédaction du cartulaire. Son œuvre, fort incomplète, forme trois volumes petit in-folio, qui sont actuellement conservés aux Archives de l'Oise. L'inventaire, qui est très-bien fait, est en deux volumes grand in-folio; il fut commencé en 1768 et achevé en 1772. C'est l'ouvrage de Le Gay, notaire à Rémérangles.

Louis-Jacques d'Audibert de Lussan mourut le 15 novembre 1769.

XLVII. — Etienne-Charles de Loménie de Brienne (1) (1769-1775).

Le successeur de Mgr d'Audibert de Lussan fut Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Il naquit en 1727, à Paris, de Nicolas-Louis de Loménie, comte de Brienne, et d'Anne-Gabrielle de Chamillart de Villatte. Attaché, dès sa jeunesse, au parti philosophique, il commença sa carrière d'une manière qui faillit être scandaleuse, en soutenant à la Sorbonne, en 1751, une thèse étrange, que celle de l'abbé de Prades fit depuis oublier. D'un caractère aventureux et entreprenant, il sut obtenir, en 1759, la commende de l'abbaye de Basse-Fontaine, au diocèse de Troyes, et le grand vicariat de Pontoise, au diocèse de Rouen. Le 11 janvier 1761, Louis XV le nommait à l'évêché de Condom. C'est dans ce poste qu'il se fit la réputation d'un évêque administrateur, sorte de mérite dont on faisait alors beaucoup de cas, et cela parce qu'il s'était un peu appliqué aux affaires et aux intérêts de la province de Languedoc. Il se fit nommer de toutes les assemblées du clergé, où il acquit malheureu-

---

(1) Loménie de Brienne : *d'or, à l'orme de sinople, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent, aliàs et un tourteau de sable en pointe.*

sement trop d'influence. Le 2 février 1763, la faveur royale le transféra à l'archevêché de Toulouse, et lui donna, en 1766, la commende de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, au diocèse d'Avranches. Il se démit, en 1769, de cette abbaye pour celle de Froidmont, à laquelle il fut nommé en décembre de cette même année.

Ce prélat jouit d'une immense réputation; il avait des talents assez brillants pour séduire, mais pas assez de principes, de mœurs ni de croyances, pour le grand rôle qu'il allait remplir dans la nation, et pour arrêter la décomposition sociale que l'on sentait sourdre de toutes parts. Il était trop léger, trop vain et trop ambitieux pour arriver à quelque chose de solide. On eut un exemple de la légèreté avec laquelle il traitait les affaires dans le rapport, rempli d'inexactitudes, qu'il fit sur le concile d'Utrecht. Néanmoins, le malheur des temps voulut qu'il fût appelé à être le réformateur de l'institution monastique, au milieu du XVIII[e] siècle. Un arrêt du conseil le nomma membre, en 1766, de la fameuse commission créée pour la réforme des ordres religieux.

Il était juste, dit l'historien de Royaumont (1), que le clergé s'inquiétât de la situation intérieure des abbayes, pour l'améliorer, puisque la nation avait sans cesse les yeux sur elles pour les critiquer et les attaquer. Et puis, on entrevoyait par elles la solution d'un problème d'économie politique toujours menaçant. L'équilibre n'existait plus, depuis longtemps, dans les finances nationales, et l'on se demandait vaguement si les immenses propriétés territoriales de ces monastères, qui inondaient la France et couvraient partout son sol, ne pourraient pas y apporter un remède salutaire. Que faisaient, disait-on, ces moines dégénérés? Comment pouvaient-ils consommer les revenus de leurs vastes propriétés, lorsque leur nombre était devenu si restreint dans chaque monastère? En diminuant ces institutions, ne trouverait-on pas le salut et la résurrection de la chose publique? Bref, on institua, pour y aviser, la fameuse commission connue sous le nom de *Commission pour les réguliers*. Brienne en fut, avec Turgot, avec les encyclopédistes, avec quatre

---

(1) *Histoire de Royaumont*, par l'abbé H. Duclos, t. II, p. 11.

prélats choisis par le roi. L'assemblée du clergé, de 1765, avait décidé que l'on avait recours au pape, pour obtenir une commission composée de cardinaux et d'évêques désignés par lui, pour remédier aux abus dont Brienne avait demandé la suppression dans son sein ; mais le roi n'en tint compte et désigna lui-même les membres qui devaient la composer. Sous l'influence de Brienne, qui ne dissimulait pas ses antipathies contre la multiplicité des abbayes, sortit l'édit du mois de mars 1768, qui défendit de faire des vœux de religion avant vingt et un ans pour les hommes et dix-huit pour les femmes, supprimait les couvents ayant moins de quinze religieux, et statuait que le même ordre ne pouvait avoir plus d'une maison en chaque ville.

Le monastère de Froidmont dut trembler, quand il vit arriver à sa tête ce réformateur omnipotent. Les religieux n'affluaient plus dans son sein, et le nombre qu'il renfermait était à peine suffisant pour ne pas l'exposer à la suppression ; il tombait même sous le coup de l'édit, si l'on ne faisait attention qu'à ceux qui résidaient réellement et habituellement dans l'abbaye. Ils n'étaient que six présents : D. Charles-Bonaventure Oudot, prieur ; D. Antoine-Claude Fleury, sous-prieur et cellerier ; D. François-Maximilien Thorel, dépensier ; D. Guillaume Gavory, curé de Sainte-Marguerite ; D. Nicolas Gervaise et D. Jean-Baptiste-Louis Fourgousse. Malgré ce petit nombre, le monastère échappa à la suppression. Celui qui semblait devoir le faire périr, fut celui qui le sauva. L'abbé de Brienne en retirait un beau revenu, et il n'était pas de son intérêt de le faire supprimer, car c'eût été faire disparaître du même coup la plus claire de ses rentes et celle qui lui coûtait le moins de soins. Froidmont fut donc conservé.

Sous les abbés précédents, les religieux ne craignaient pas de leur demander, même hautement et pardevant la justice, d'avoir à faire les réparations nécessaires aux constructions de l'abbaye ; mais sous l'abbé de Brienne, sous un abbé qui avait toute la faveur de la cour et qui allait être nommé ministre d'Etat, ils ne faisaient ces demandes qu'avec la plus grande circonspection, et c'est à peine même s'ils osaient le faire. Cependant, Brienne, pour conserver sa réputation de grand administrateur, ne voulut rien laisser tomber en ruine, faute de soin. Il fit visiter, en 1770, tous les bâtiments dépendant de l'abbaye ou de ses fermes. Les

experts trouvèrent bien des choses à réparer et des sommes assez considérables à dépenser. Cela n'allait guère à Brienne, surtout la dépense. Il est vrai qu'on pouvait la mettre à la charge de la succession du dernier abbé, qui n'avait pas fait exécuter ces réparations en temps et lieu; mais pour cela, il y avait bien des formalités à remplir. Brienne évita les unes et les autres en ayant recours à un moyen radical qui décélait malheureusement trop ses projets : pour ne pas être obligé à réparer, il fit démolir. N'était-ce pas prendre le chemin qui conduisait à la destruction du monastère ? La fameuse commission des réguliers produisait ses fruits, et Brienne, qui avait joué un si grand rôle dans son sein, savait appliquer ses principes.

A la demande de notre archevêque-abbé, Louis XV lui accorda la permission, par lettres-patentes du mois d'avril 1771, « de « faire procéder à la démolition du bâtiment étant sur la grande « portée d'entrée de la cour de l'abbaye, servant anciennement « de chapelle de Sainte-Marguerite, qui est sans table d'autel, « ni panneaux de vitres aux croisées, sous laquelle est pratiquée « une Audience, et sous l'escalier de laquelle est une prison, » et toutes les autres constructions énumérées dans sa requête, que nous allons reproduire avec les motifs qu'il donne à l'appui. Nous verrons par là l'astuce qu'il mettait pour arriver à ses fins. Brienne demande cette démolition parce que, dit-il, « ce bâti- « ment est dans un tel état de vétusté qu'il est abandonné de- « puis un temps immémorial, et qu'il serait plus avantageux « de le démolir pour en employer les matériaux aux réparations « et augmentations qui pourraient être à faire dans les autres « bâtiments de l'abbaye, que de faire les frais d'une reconstruc- « tion totale, qui serait entièrement inutile pour le bénéfice. En « outre, les anciens murs de clôture, qui sont autour de la cour « du vieux château (1), formant un carré de cent trente-six « toises de pourtour, étant devenus inutiles depuis que la cour « est mise en labour, il ne serait pas moins essentiel d'en faire la « démolition, que les temps ont préparée et que le mauvais état « des murs rend nécessaire aujourd'hui, ne pouvant y avoir « aucun motif raisonnable de les conserver. De plus, les terres

(1) Le vieux château était au Petit-Froidmont.

« qui composent la ferme du mont de Hermes, n'étant point « assez considérables pour former l'occupation d'un fermier, « les bâtiments de cette ferme éloignée, et située à l'entrée de « la forêt, n'étant point habités, deviennent entièrement inu- « tiles pour l'exploitation de cette ferme, en conséquence leur « démolition ne peut que diminuer les charges de l'abbaye. « Enfin, les terres de la ferme de La Grande-Vallée, paroisse « de Noyers, située à quatre lieues de l'abbaye, étant louées « séparément par la difficulté d'être exploitées par un seul fer- « mier, et les bâtiments de cette ferme, sujets à un entretien « considérable, n'étant également point habités, il est indis- « pensable d'en faire aussi la démolition à la décharge du bé- « néfice. » Ainsi, voilà deux fermes, un beau mur de clôture et la porte ogivale couronnée d'une chapelle du même style, qui sont désignés pour abattre, et le roi l'autorise. Pour se débarrasser aussi de l'entretien des fermes de La Maison-Rouge, à Bailleul, et de La Maison-Blanche, à Bernes, il obtint encore la permission de les donner à bail à rente perpétuelle. C'était une espèce d'aliénation moyennant rente.

Avec un semblable système d'administration, l'abbaye n'aurait bientôt plus eu de bâtiments de ferme, et les constructions régulières n'auraient pas tardé non plus a être réduites au strict nécessaire pour l'usage de la petite communauté. Les édifices majestueux devenaient une superfluité dispendieuse et trop coûteuse surtout pour l'abbé qui en avait l'entretien. Où les idées de Brienne ne l'auraient-elles pas conduit? Heureusement pour Froidmont qu'il n'en resta que six ans abbé. Les religieux, s'ils avaient encore un peu d'affection pour leur riche monastère, durent se réjouir, quand ils apprirent sa démission, en 1775.

XLVII. — François Barreau de Girac (1775-1790).

François Barreau de Girac, évêque de Rennes, fut le dernier abbé de Froidmont. Nommé d'abord à l'évêché de Saint-Brieuc, en 1766, il passa à celui de Rennes, en 1769, et obtint la commende de Froidmont, en 1775, après la résignation de Loménie de Brienne. Il n'eut aucune influence sur le régime intérieur de son monastère, qu'il visita du reste bien rarement. Il avait entendu accuser M. de Brienne d'avoir allumé des divisions dans

les monastères, excité les inférieurs contre les supérieurs, et contribué à dégoûter de leur état des hommes que l'esprit du siècle en éloignait déjà, et il craignait pour ses rapports avec une communauté dont ce prélat avait été abbé. Il avait pourtant bien tort; les religieux de Froidmont étaient paisibles et faciles dans leurs relations; l'administration de M. de Brienne n'y avait rien changé.

Cependant, les signes précurseurs de la révolution commençaient à jeter leur fulgurant éclat, et les ordres religieux s'endormaient tranquilles dans leur molle apathie, sans se soucier du lendemain. L'avenir s'annonçait sombre et menaçant, et les neuf religieux de Froidmont ne s'en tourmentaient guère; ils se livraient aux plaisirs de la chasse, recevaient leurs nobles voisins et dépensaient gaiement leurs revenus. Pourtant ils pouvaient entendre les paroles d'envie et de haine qui raisonnaient autour d'eux, la calomnie marchait sur leurs traces, les imputations les plus malveillantes étaient semées partout. Ceux-là même à qui ils faisaient du bien, et le nombre en était grand, ne recevaient plus leurs bienfaits avec le même air de reconnaissance. Que s'était-il donc passé? L'œuvre de Voltaire produisait ses effets, sa parole sarcastique était descendue dans les campagnes, et chaque paysan se croyait en droit d'attaquer les moines qui l'avoisinaient et de les traiter de fainéants et de viveurs. Sans doute, le monastère de Froidmont avait perdu de son ancienne splendeur, et ses moines n'étaient plus les austères compagnons des Manassès, des Pierre et des Robert. Ils avaient subi l'influence délétère de cette société viciée au milieu de laquelle ils étaient plongés; mais était-ce une raison pour se ruer sur eux avec cette acrimonie et cet acharnement? Que pouvait-on, après tout, leur reprocher? Leur vie oisive? Ils avaient, il est vrai, un peu trop abandonné le travail des mains, mais que faisaient-ils de pire que les rentiers? Eux du moins priaient et remplissaient tous les devoirs de la vie chrétienne; ils faisaient d'abondantes aumônes, et si abondantes même que le Parlement crut devoir interdire comme abusive, en 1781, la grande aumône du Jeudi-Saint, à cause de la quantité de pauvres qu'elle attirait à Froidmont. Leur immortification? Sous ce rapport, leur vie pouvait laisser à désirer, au point de vue de l'esprit monastique, mais elle était encore beaucoup plus morti-

fiée que celle de leurs accusateurs. L'irréligion et les mauvais instincts, qui sentaient là une proie inoffensive à harceler et à piller, étaient les seuls motifs qui soulevaient ces attaques.

Cette guerre, sourde d'abord, et plus aggressive dans le XVIIIe siècle, allait avoir un dénouement tragique. La convocation des Etats-Généraux en fut l'occasion.

Les lettres du roi avaient convoqué les trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état au chef-lieu de leur bailliage pour procéder à la rédaction des cahiers des vœux et doléances de leur ordre. Le clergé du bailliage de Clermont se réunit le 9 mars 1789, à l'hôtel-de-ville. L'abbé de Froidmont ne put y comparaître personnellement, retenu qu'il était, pour la même cause, dans son diocèse, mais il donna sa procuration à dom Jean Jolly, prieur du monastère, qui représenta, en même temps, la communauté. Nous ne saurions dire la part que dom Jolly a prise dans la rédaction du cahier de son ordre et dans l'élection de monseigneur de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, pour la députation. Les documents certains nous font défaut à cet égard, mais nous savons qu'il y prit une part active.

Les députés se rendirent à Versailles, porteurs des instructions que les électeurs leur avaient données. Nous ne les suivrons pas dans toutes leurs évolutions révolutionnaires, ce n'est pas ici le lieu; nous dirons seulement que les paisibles habitants de Froidmont durent apprendre avec stupeur les décrets qu'ils édictèrent contre eux. Dans la nuit du 4 août, ils avaient voté la suppression des droits féodaux et des dîmes de toutes sortes ; les séances des 23, 24, 30, 31 octobre et 2 novembre mirent leurs biens à la disposition de la nation ; celles des 10, 11, 13, 16, 18, 19 février 1790, prononcèrent la sécularisation des abbayes, l'interdiction des vœux monastiques et posèrent le principe du traitement à faire aux moines qui resteraient dans le cloître ou en sortiraient. Les mesures les plus funestes tombaient coup sur coup sur ces malheureuses institutions, et avec une rapidité qui participait des convulsions frénétiques et de la fièvre qui agitait alors, non seulement l'Assemblée constituante, mais la nation tout entière.

Ce ne fut pas sans une indicible émotion que les moines de Froidmont virent arriver chez eux, le 5 mai 1790, les officiers de la municipalité de Hermes ; ils venaient exécuter le décret de l'Assemblée nationale des 20 mars et 20 avril précédents. Il était

dit dans l'article 5 de ce décret : « Les officiers municipaux se transporteront, dans la huitaine de la publication des présentes, dans toutes les maisons des religieux de leur territoire, s'y feront représenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront et formeront un résultat des revenus et des époques de leur échéance; ils dresseront un état et description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la sacristie, des bibliothèques, livres, manuscrits, médailles, et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux. » Après que la municipalité eut donné lecture de ce décret, véritable proclamation d'un vainqueur en pays conquis, dom Jolly, prieur, et dom Pruvost, procureur, qui n'avaient qu'à s'incliner devant les sommations du congrès national, conduisirent les messieurs de Hermes à l'église, à la sacristie, aux archives et dans tous les lieux réguliers de la maison pour les voir inventorier tout leur mobilier. Nous ne rechercherons pas quelle fut l'attitude des deux partis pendant cette désagréable opération. Nous aimons à croire qu'il n'y avait pas de la part des municipaux de Hermes cette arrogance cynique d'un parti qui monte au pouvoir en écrasant son adversaire agonisant, comme on a pu le voir dans d'autres localités, mais plutôt une hésitation, nous ne disons pas tout à fait respectueuse, mais étonnée et peu sûre du succès de sa cause, tandis que l'on remarquait chez les moines cette émotion douloureuse du vaincu inoffensif qui se sent à la merci de son vainqueur. Ces messieurs de Hermes étaient Primitif Isoré, maire, Lubin Féron, Félix Bizet, François Lubin Delaporte et Vincent Delannoy.

Ils commencèrent par établir l'état des revenus de la mense conventuelle, à l'aide d'un registre sommier que leur présenta dom Jolly, en présence de tous ses confrères assemblés. D'après cet état, il résulte que les moines avaient à recevoir annuellement 14,338 livres 6 sols 8 deniers, dont le détail suit : de la ferme de la Basse-Cour, 1,400 livres ; de celle de La Borde-Mauregard, 800 livres ; de celle de Mauregard, 3,000 livres ; des deux fermes de Gouy, 3,000 livres ; de celle de Parfondeval, 1,000 livres ; de celle de la Vieille-Abbaye, 600 livres ; du moulin de Bailleul, 83 livres 6 sols 8 deniers ; du quart des dîmes de Bailleul, 100 livres ; du moulin de Hermes, 350 livres ; des dîmes de Rantigny, 200 livres ; des dîmes du Plessier-sur-Saint-Just, 300 li-

vres; des terres, prés et bois de Hermes, 472 livres; des terres, prés et bois du Fay-sous-Bois, 290 livres; du fermage de Moimont, 200 livres; de celui de Montreuil-sur-Brêche, 200 livres; de celui du Mont-César, 480 livres; de celui de Marguerie, 72 livres; de celui de la Rue-Saint-Pierre, 100 livres; d'une maison à Marguerie, 18 livres; des redevances de M. de Barentin, 647 livres; des Mathurins de Clermont, 27 livres; du duc de Liancourt, 25 livres; de l'évêque de Beauvais, 30 livres; de deux maisons au Petit-Froidmont, 14 livres; et de l'abbé, pour les charges claustrales, 930 livres. En outre, ils avaient à percevoir tant de leurs fermiers que de redevances sur Angivillers, Cambronne, Rochy-Condé, Saint-Remy-en-l'Eau, et le prieuré de Saint-Remy-l'Abbaye, 545 mines de blé-froment, 624 mines de muison, 36 mines de seigle, 36 mines d'orge et 422 mines d'avoine, et ils avaient la jouissance des six arpents de prés de leur enclos et du tiers des 1,248 arpents de bois appartenant à l'abbaye.

On procéda ensuite à la reddition des comptes de dom Pruvost, procureur. Après l'examen de ses registres, il apparut qu'il avait reçu, depuis le 1er janvier 1790, 15,201 livres 9 sols 11 deniers, ce qui faisait, avec les 1,353 livres 16 sols 10 deniers, reliquat de l'exercice précédent, un total de 16,555 livres 7 sols 9 deniers de recettes. La dépense s'étant élevée, dans le même espace de temps, à 15,674 livres 12 sols 2 deniers, il en résultait un excédant de 880 livres 5 sols 7 deniers.

L'inventaire de l'argenterie, qui fut dressé, accusait la présence de vingt-quatre couverts, quatre cuillers à ragoût, une cuiller à potage, deux cuillers à sucre, douze cuillers à café, le tout en argent.

Les municipaux se rendirent ensuite à l'église, où ils trouvèrent :

— Dans la sacristie : un soleil, un ciboire, deux calices (1), un encensoir et sa navette, deux paires de burettes, dont une avec plateau, une boîte aux Saintes-Huiles et le calice de la chapelle de Parfondeval, le tout d'argent; six chapes, deux chasubles, quatre dalmatiques et une écharpe, de couleur blanche; trois

(1) La petite quantité de vases sacrés venait de ce que l'église avait été volée de presque toute son argenterie, dans la nuit du 19 au 20 août 1783.

chapes, une chasuble, deux dalmatiques, de couleur rouge; trois chapes, deux chasubles, deux dalmatiques, de couleur noire; une écharpe et une chasuble, de couleur violette; plus, pour les jours ordinaires, trois chasubles blanches, deux vertes, deux violettes, deux noires et trois rouges; vingt-deux nappes d'autel, vingt-cinq amicts, des purificatoires, corporaux et autres petits linges à l'usage du service divin;

— Dans l'église : le maître-autel garni de six chandeliers et d'une croix, en cuivre argenté, une lampe de même métal dans le sanctuaire, un lutrin; au bas du chœur, deux petites chapelles, avec autel garni d'une croix et de quatre chandeliers en cuivre argenté, et de deux tableaux; une grille de fer qui sépare le chœur de la nef; un fauteuil et deux chaises en petits points, dans le sanctuaire; dans un appartement destiné à l'usage d'une sacristie, une boiserie toute neuve et prête à poser; un orgue en assez bon état, et sur l'un des bas-côtés de l'église, une horloge en cuivre;

— Dans le clocher : cinq cloches dont une cassée.

De là, ils se transportèrent au dortoir, au-dessus duquel se trouve une petite cloche, puis à la chambre de dom Watin, sous-prieur, qui les conduisit à la bibliothèque, où ils constatèrent qu'il y avait neuf cent cinquante volumes et vingt manuscrits, et aux archives qu'ils reconnurent être dans le meilleur ordre que l'on puisse désirer. Descendant de là au rez-de-chaussée, ils visitèrent la petite salle à manger, garnie d'une boiserie de chêne avec un poêle et un buffet, puis la grande salle à manger, qui est aussi garnie d'une boiserie de chêne, avec une table de marbre, une cheminée à trumeau et tableau représentant M. de Lussan, ancien abbé, et quatre dessus de porte.

Ils passèrent ensuite au grand salon, qui était parqueté et garni aussi d'une boiserie en chêne. Son ameublement consistait en une cheminée de marbre à trumeau, une table de marbre à pied de bois, avec un tableau au-dessus, représentant M. de Brienne, un canapé, douze fauteuils, deux bergères en velours d'Utrecht cramoisi, une garniture de cheminée et quatre dessus de porte.

A la suite du salon étaient deux appartements pour hôtes, tous deux parquetés avec boiserie à hauteur d'appui. Dans l'un était une tapisserie en velours d'Utrecht jaune, six fauteuils du même, une cheminée de marbre avec trumeau, un tableau, une

commode à table de marbre et deux dessus de porte. Dans l'autre est une tapisserie en damas du Caire, six chaises de même étoffe, avec un fauteuil, une cheminée de marbre, avec glace et deux dessus de porte. Chacun de ces appartements est, en outre, garni d'un bon lit composé de deux matelas, un lit de plumes, traversin, oreiller, couverture, courte-pointe, ciel-de-lit et rideaux.

Dans un petit cabinet attenant à ces appartements, ils trouvèrent une boiserie de hauteur d'appui, une tapisserie en toile d'Orange, deux rideaux de pareille étoffe, et deux chaises garnies de leurs coussins.

Dans le réfectoire, une boiserie en chêne, une table et huit tableaux.

Dans un appartement à côté, deux armoires où était renfermé tout le linge de la maison et de la cuisine.

A la cuisine, tous les ustensiles et meubles nécessaires, c'est-à-dire dix casserolles, cinq couvercles, une tourtière, deux passoires, deux poissonnières, une braisière, deux marmites, le tout de cuivre jaune; deux crémaillères, une paire de chenets, une grande pelle, un fourgon, une paire de pincettes, deux marmites, trois broches, le tout de fer; un tournebroche, deux bancs, une table, un bloc, un bas d'armoire, une armoire, deux chaises, deux coquemars, six poëles dont une à frire, dix-huit assiettes d'étain, trois douzaines d'assiettes et quatre plats de faïence.

Montant ensuite au premier étage, ils visitèrent trois chambres pour hôtes, garnies de lits, de tapisseries, chaises et fauteuils, les deux chambres de dom Jolly, prieur, et dom Oudot, ancien prieur.

Au dortoir, ils trouvèrent douze chambres, sept occupées par des religieux, quatre par les domestiques et une où étaient les armoires contenant le linge de la sacristie.

Ils descendirent à l'infirmerie, inventorièrent le mobilier de la chambre du procureur, qui est au bas, et de celle du premier étage, où étaient trois lits pour coucher les pauvres voyageurs.

Cela terminé, messieurs les municipaux sommèrent le prieur de leur dire si l'abbaye avait des dettes actives ou passives. Dom Jolly leur répondit que, quant aux dettes actives, il était dû à la communauté 7,149 livres 14 sols 6 deniers, dont 1,218 livres 8 sols provenant des arrérages de fermage ou de termes

dernièrement échus ; 2,931 livres 6 sols 6 deniers, dus par l'abbaye de Clairvaux pour solde de plus grande somme à elle prêtée en 1783 ; 3,000 livres dues par l'abbaye de Chaalis, pour solde aussi de plus grande somme prêtée en 1786. Quant aux dettes passives, la mense conventuelle devait 3,000 livres, d'une part, au chapitre de Notre-Dame-du-Châtel, de Beauvais, pour le principal d'une rente de 136 livres 10 sols ; 2,000 livres à la veuve de Nicolas Le Gay, pour le principal d'une rente de 100 livres ; 1,200 livres à Ducoudray, épicier à Beauvais, pour marchandises fournies ; 180 livres à M. Clément, architecte, pour ses honoraires ; 262 livres pour les deux derniers termes du don gratuit du Clergé de France, et 1,200 livres pour le premier terme de la contribution patriotique, ce qui porte le total des dettes passives à 7,842 livres.

Mais la municipalité de Hermes avait à prendre des informations relatives au personnel lui-même de Froidmont ; il était nécessaire de savoir quelles étaient les intentions de chaque moine en présence des éventualités. Les articles que Treilhard, au nom du comité ecclésiastique, avait soumis au vote de l'Assemblée nationale, dans le mois de février 1790, le prescrivaient clairement. L'article 1er portait : « Tous les religieux qui auront « fait des vœux solennels, dans quelque ordre ou congrégation « qu'ils puissent être, déclareront dans trois mois du jour de la « publication du présent décret, devant les officiers municipaux « ou les juges ruraux de leur domicile, s'ils désirent cesser de « vivre sous la règle dans laquelle ils ont fait profession, ou « s'ils désirent y rester. » — L'article 2 : « Ceux qui auront dé- « claré vouloir quitter leur règle seront, de ce moment, libres « de sortir de leurs monastères et de résider où bon leur sem- « blera, en habit clérical, sous la juridiction de l'évêque diocé- « sain. » — L'article 7 : « Les religieux qui auront déclaré vou- « loir continuer de vivre sous leurs règles, seront placés de « préférence dans les maisons de campagne du même ordre. »

Le maire, Isoré, pour se conformer à ces prescriptions, *pria* dom Jolly de lui déclarer le nombre de ses religieux, leurs noms, leur âge et leur intention à l'égard de la vie monastique. Le prieur répondit qu'il y avait actuellement dans l'abbaye dix religieux, et deux qui, en lui appartenant, n'y résidaient pas. Les moines résidants étaient : dom Jean Jolly, prieur, âgé de 48 ans ; dom Charles-Bonaventure Oudot, ancien prieur, âgé de

78 ans; dom Maximilien Thorel, âgé de 70 ans; dom Charles Maron, âgé de 63 ans; dom Gilbert Watin, âgé de 58 ans, sous-prieur; dom Antoine-François-Joseph Pradine, âgé de 57 ans; dom Paul-Mathieu Bosquillon, âgé de 54 ans; dom Jean-Baptiste Bouquet, âgé de 53 ans; dom Philippe-Joseph Pruvost, âgé de 31 ans, procureur, et dom Antoine-Charles Fournier, âgé de 28 ans. Les deux religieux non résidants étaient dom Bardeau, prieur de l'abbaye de Valence, et dom Théru, procureur de l'abbaye de Fontmorigny.

Quant à leurs intentions, tous les religieux furent unanimes à répondre que si la maison, dans laquelle ils demeuraient, était conservée, ils se réservaient alors de les déclarer. Cette réponse était sage; la prudence, en effet, conseillait d'attendre à Froidmont, pour voir se dessiner les événements.

Le prieur fit ensuite remarquer qu'il était en usage dans la maison de distribuer tous les dimanches aux pauvres des environs à peu près pour vingt livres de pain, et de fournir le pain, le vin, les médicaments et les visites de médecin à leurs vassaux nécessiteux et demanda s'il pouvait encore le faire à l'avenir. Les municipaux, ne voulant pas se montrer trop durs dans ces temps malheureux, l'autorisèrent à continuer.

Après cette entrevue avec la municipalité de Hermes, les religieux de Froidmont passèrent trois mois sans être inquiétés, mais prenant part néanmoins à l'anxiété universelle. La paix semblait avoir disparu du globe, comme dit un historien; des orages s'amoncelaient de tous côtés, et un terrible pressentiment de dangers imminents, d'horreurs prochaines semblait planer sur toute la France. Le 5 septembre, des délégués du district de Beauvais, Nicolas-Marie Renault-Ma, vice-président du Directoire et sous-commissaire aux inventaires ecclésiastiques et religieux, Goujon, procureur-syndic, et Danjou, secrétaire de l'administration du district, se présentèrent à Froidmont pour procéder au récollement de l'inventaire sommaire dressé par les municipaux de Hermes et faire celui des papiers et titres des archives, qui n'avait pas été fait. Ces diverses opérations terminées, ils laissèrent le tout à la charge et garde du prieur et du procureur, pour être représenté au besoin, et se retirèrent.

Le 1er janvier 1791, ils revinrent à Froidmont, non pas pour offrir aux religieux leurs souhaits du nouvel an, mais pour apposer les scellés sur les appartements contenant des effets mo-

biliers. Dom Jolly et dom Pruvost, interrogés sur leurs intentions ultérieures, répondirent qu'ils étaient résolus de ne point continuer la vie commune, et que telle était aussi la disposition de leurs confrères. Cependant, comme la saison était rigoureuse et que la plupart d'entr'eux étaient fort éloignés des localités où ils se proposaient de se retirer, ils demandèrent l'autorisation de rester encore quelque temps dans l'abbaye, sans y vivre en commun. Les agents du district firent droit à leur demande, mais pour s'assurer de la cessation de tout office de communauté, ils firent ôter les cordes des cloches; puis ils demandèrent aux Pères Jolly et Pruvost de se constituer les gardiens de l'abbaye et de son mobilier, comme propriétés nationales. Les Pères s'y engagèrent et signèrent devant les commissaires. Pauvres moines! Le glas de la mort n'avait pas encore sonné pour leur institution et ils y avaient déjà renoncé en abdiquant la vie commune; ils ne se sentaient pas le courage de protester en sa faveur. La liberté les attirait par son fascinant mirage, et une terreur secrète les poussait dehors du monastère, où ils avaient pourtant coulé des jours calmes et tranquilles. Il ne restait plus qu'à attendre la dernière heure; elle sonna; un décret de l'Assemblée nationale ordonna la vente de Froidmont. Auparavant, on vint enlever l'argenterie pour l'envoyer à la Monnaie. Ce commencement de spoliation jeta la panique dans la petite colonie et tous prirent la fuite, abandonnant les clefs à la municipalité de Hermes. L'abbaye de Froidmont avait vécu.

Triste et lugubre destinée! Le cœur se serre rien que d'y penser. Froidmont, cet opulent monastère que les seigneurs de Bulles avaient fondé, que les rois et les nobles avaient aimé et richement doté, que les princes avaient recherché, et qu'un poëte-historien avait illustré par sa sainteté, allait tomber disséqué, vendu, anéanti. Ses débris allaient être éparpillés et jetés aux quatre coins du ciel.

Le 8 août 1791, un expert, nommé par les administrateurs du district de Beauvais, Jérôme Burgaud, se présenta à l'abbaye pour en faire l'estimation. Comme ses pas devaient résonner tristement dans ces grandes salles inhabitées, sous ces cloîtres déserts, dans cette vaste église où les stalles étaient vides, l'orgue muet, et où le silence n'était interrompu que par le sifflement du vent contre ses hautes verrières! Et il toisait, calculait, évaluait! Suivons-le dans ces opérations, et nous trou-

verons, non pas quelles furent ses impressions, le froid procès-verbal qu'il nous a fait n'en laisse rien apercevoir, mais quelles étaient les dimensions de ce grand cadavre, et avec elles nous pourrons lui restituer sa physionomie monumentale.

Arrivé par le chemin du Petit-Froidmont, il franchit ces hauts et magnifiques murs d'enceinte, dont les solides assises semblent encore défier les injures du temps et se présente au logis abbatial. C'était un beau pavillon à trois étages, de 46 pieds de long sur 30 de large, bâti en pierres de taille et couvert en ardoise, situé à l'extrémité occidentale de la grande cour du monastère. A côté et formant arrière-corps, était une construction de 68 pieds de long, sur 30 de large, de même hauteur, bâtie et couverte comme lui : Une tourelle en briques le flanquait et contenait un escalier donnant accès dans les étages supérieurs. A la suite s'étendait un bâtiment un peu moins élevé, à deux étages seulement, de 46 pieds de long, sur 30 de large, en moëllons et tuiles, contre lequel venait aboutir, mais en retour d'équerre se dirigeant vers les constructions de la mense conventuellle, un pavillon de 22 pieds de long, sur 20 de large, aussi en moëllons et tuiles.

La distribution intérieure de la demeure abbatiale est ainsi décrite par M. Burgaud : Au rez-de-chaussée, un escalier avec salle à manger à côté ; un corridor entre les deux bâtiments pour communiquer avec l'office, le ressert, la cuisine, le fruitier, le bûcher et la cave. Le tout est voûté en pierres d'appareil à nervure. Au premier étage, tenant au palier de l'escalier, est une très-belle salle à manger parquetée, à côté un appartement aussi parqueté en point de Hongrie, suivi de plusieurs chambres, avec corridor. Au second étage, deux appartements et divers cabinets et chambres, un corridor communiquant avec l'escalier de la tourelle, et, au bout de ce corridor, un bel appartement avec antichambre.

En face de l'abbatiale est une vaste cour commune avec la mense conventuelle, contenant cent quarante perches et dans laquelle est un abreuvoir muré. Entre cette cour et un bosquet de charmille, situé vers le Petit-Froidmont, est un bâtiment de 40 pieds de long, sur 13 de large, construit en moëllons et couvert en tuiles ; à la suite, un petit bâtiment de 8 pieds sur 7, et au bout un colombier de 16 pieds de diamètre. A la suite encore et toujours entre la cour et le bosquet et faisant face aux

bâtiments conventuels, et au portail de l'église, s'étend un petit mur d'appui de 122 pieds de long, supportant un grillage en bois, divisé par des pilastres en pierres, en neuf travées. A son extrémité, s'élève un bâtiment de 126 pieds de long, sur 46 pieds de large, construit en pierres et voûté, servant d'écurie, sellerie, bûcher et resserts divers. En retour d'équerre et se dirigeant vers la porte d'entrée qui regarde le Petit-Froidmont règne un mur en pierres, de 480 pieds de long. Il vient se souder, en cet endroit, sur le grand mur d'enceinte, qui est construit en belles pierres d'appareil avec arcades ogivales simulées dans sa partie inférieure, et portant 18 pieds de haut. Entre ce mur et la grande cour sont un bosquet contenant deux arpents, un verger et un potager contenant deux arpents et demi, non compris la pièce d'eau de cinquante verges, qui est dans le potager. Tous ces bâtiments, bosquet, verger, étang et potager dépendent de la mense abbatiale et sont estimés, par l'expert, 6,142 livres. C'est une dérision.

Burgaud passe ensuite à la description et à l'estimation de la mense conventuelle. Il commence sa visite du côté de l'abbatiale, et nous allons le suivre encore.

Sur la grande cour, s'étend un corps de logis à double étage, nommé le logis des hôtes, de 144 pieds de long, sur 30 de large et 32 de haut, construit en pierres et couvert en tuiles. Le rez-de-chaussée est distribué en salle à manger; au bout, du côté de l'abbatiale, un passage, puis une seconde salle à manger et un petit bûcher, au milieu un péristyle avec perron sur la cour, et escalier pour monter aux étages supérieurs; à droite et vers l'église, un grand et beau salon, deux appartements à la suite avec cabinets à côté. Au premier sont des chambres, et au-dessus des greniers.

En retour d'équerre vers l'abbatiale et se dirigeant vers l'orient, est un bâtiment de 108 pieds de long, sur 30 de large, construit comme dessus et distribué, au rez-de-chaussée, en cuisine, dépense, réfectoire et escalier, et chambre de cuisinier et grenier au premier étage.

En retour encore et se dirigeant, cette fois, vers l'église et parallèlement au logis des hôtes, s'élève une autre construction en pierres et tuiles, comme tout le reste, de 180 pieds de long, sur 30 de large, à double étage voûté, servant de bûchers, resserts, cave et passage au rez-de-chaussée; d'archives et de dor-

toir, divisé en dix chambres, au premier étage. Ce dortoir est en communication, par son extrémité du midi, avec le transept nord de l'église.

A l'autre extrémité du dortoir, formant avec lui retour d'équerre vers l'orient et prolongeant le réfectoire, est un bâtiment de 114 pieds de long, sur 30 de large. Le rez-de-chaussée, qui est en belles voûtes à arète, est distribué en bûcher, ressert et pressoir, et au premier étage sont un corridor, trois chambres et la bibliothèque. A côté de ce bâtiment et adossé contre lui, en est un autre de même longueur, mais de 45 pieds de large, voûté aussi au rez-de-chaussée et servant de cave, en communication avec le précédent; au-dessus sont trois greniers superposés. Les belles arcades que l'on voit encore aujourd'hui sont les restes de ces deux rez-de-chaussée.

Entre le grand corps de logis, dit le logis des hôtes, le réfectoire et le bâtiment supportant le dortoir, dans le rectangle formé par eux, est une petite cour carrée de quinze verges, avec bassin et jet d'eau au milieu. L'eau y est amenée, ainsi que dans la cuisine et l'abreuvoir de la grande cour, par de gros conduits en plomb renfermés dans une solide maçonnerie que l'on retrouve encore aujourd'hui sous les caves et qui la prennent à la fontaine Chaudron. Au pourtour de cette cour, sont les cloîtres adossés aux grands bâtiments : construits en pierres, voûtés en plein cintre, ils présentent huit arcades sur chaque face vers la cour et ont 384 pieds de développement en longueur, 15 pieds de large et 16 pieds de haut. Au-dessus, sous le toit en appentis, règne un corridor conduisant à celui du dortoir.

Dans le jardin, derrière le dortoir, est l'infirmerie, bâtiment de 72 pieds de long, sur 30 de large et 27 de haut, construit en briques et pierres. Dans le bas sont deux grandes salles, une cuisine, une dépense, et un vestibule avec escalier en pierres. Au premier deux grandes chambres, un cabinet et une garde-robe.

Au nord, au bout de l'abbatiale et en face du réfectoire est un bâtiment de 60 pieds de long, sur 20 de large, servant de boulangerie et de menuiserie. Ce bâtiment subsiste encore.

A côté et un peu en arrière est le moulin.

L'église est au midi, le dortoir et le logis des hôtes viennent aboutir sur elle. Sa longueur est de 192 pieds, et sa largeur de 60 pieds. C'est un bel édifice du commencement du XVIe siècle, de la dernière période du style ogival, avec transept et bas-

côtés. La nef est carrelée avec des carreaux vernis à sujets divers, le chœur et le sanctuaire sont parquetés. Au quatrième pilier est une grille en fer de 11 pieds de haut, ornée de pilastres et de frises; elle sépare le chœur de la nef. A l'entrée du chœur sont deux chapelles, l'une à droite et l'autre à gauche. Dans le chœur sont des stalles hautes et basses à dossiers élevés; sur ces dossiers richement sculptés sont représentés les apôtres et des pères de l'Eglise. L'autel à la romaine est orné d'un beau rétable. Dans le transept nord, un escalier en pierre conduit au dortoir. De l'église au cloître est un passage voûté de 42 pieds de long, sur 12 de large. Sur l'église s'élève une gracieuse flèche à huit pans recreusés; les piliers qui séparent les ouies sont couvert d'un revêtement de plomb. Quel dommage que cet édifice ait été détruit, comme tout le reste!

Du même rang que l'église, mais un peu plus loin vers la forêt, est une première basse-cour, avec étables à vaches, maison de blanchisseuses, cour et jardin, prison de 18 pieds de long, sur 9 de large, maison du portier et bâtiment attenant à la prison. Le tout construit en pierre.

Dans une seconde basse-cour, est un colombier sur la porte, et dans la cour divers bâtiments servant à usage d'écurie, de sellerie, hangars et remises.

La ferme dite de la Basse-Cour est plus au couchant, avec tous ses bâtiments d'exploitation et sa monumentale grange des dîmes.

Cette ferme, mise de côté, l'estimation de toutes les autres constructions peut s'élever, d'après Burgaud, à 18,527 livres. Cet expert devait évidemment avoir quelque intérêt à estimer à si bas prix. Lequel? Nous ne le saurions dire, mais ce qu'il y a de certain, c'est que ces bâtiments avaient une valeur plus que décuple de celle qui leur était donnée.

Le mercredi, 21 septembre 1791, en exécution de la délibération du district de Beauvais du 12 septembre précédent, l'abbaye de Froidmont fut mise en vente sur la mise à prix de 24,669 livres. Personne ne se présentant pour l'acheter, force fut de remettre l'adjudication à un autre jour. Le 5 octobre suivant, le sieur Anty, maire de Bresles, en offrit 45,000 livres, mais un couvreur d'ardoises de La Boissière, Joachim Dubois, s'en rendit acquéreur pour lui, Grégoire Pillon et Bertin Vassel, ses associés, moyennant la somme de 45,500 livres payable en douze années. L'abbaye ne pouvait tomber en de plus mauvaises mains. Un

riche propriétaire en eût conservé les plus beaux monuments; il eût pu les approprier à son usage, en faire une usine, une exploitation agricole peut-être, et en sauver une grande partie de la destruction. Ces industriels ne tendirent eux qu'à s'en faire le plus d'argent possible. Ils revendirent les jardins et les vergers, et tombèrent sur les constructions comme une bande de vautours pour les dépécer par morceaux. Les autels, les rétables, les boiseries de l'église furent vendus à l'encan, et leurs débris dépareillés allèrent enrichir des églises du voisinage ou des cabinets d'amateurs. L'église de Bailleul eut un morceau de rétable et des lambris; un habitant de Hez conserva pendant longtemps de belles parties de boiseries sculptées et les vendit ensuite. Quand tout ce qui pouvait s'enlever facilement fut disparu, une nuée d'ouvriers s'abattit sur les édifices. Les murs sont attaqués; sous la morsure acérée du fer, leurs vieilles assises s'ébranlent, elles oscillent et s'écroulent avec un lugubre fracas. Et puis, quand l'œuvre de destruction fut consommée, les pierres et les bois furent amoncelés, et le tout mis à l'encan.

Philosophes du XVIIIe siècle, voilà le fruit de vos paroles et de vos écrits! Vous vous êtes élevés avec véhémence contre les dévastations des barbares et des Vandales, et vous, qu'avez-vous fait de mieux?

Et de cette riche et belle abbaye que reste-t-il aujourd'hui? Nous avons voulu renouveler nos souvenirs et nous en rendre compte avant de terminer ces lignes. Par une froide matinée du mois de novembre dernier (1870), profitant de l'offre bienveillante de M. Devimeux, avoué à Beauvais et propriétaire d'une partie de l'ancien domaine conventuel de Froidmont, nous y fîmes une excursion intéressée. Nous y abordâmes comme nous pûmes, par un de ces affreux chemins effondrés dont on n'a plus l'idée au XIXe siècle, et qui certes ne fait pas honneur à l'administration vicinale de Bailleul-sur-Thérain. La ferme de la Basse-Cour, avec son imposante grange des dîmes, est parfaitement conservée, embellie même par les intelligentes réparations de M. Devimeux. Les bœufs à solide échine y traînent encore la charrue et les voitures, comme au beau temps de la prospérité monastique. Les hauts murs d'enceinte, toujours debout, dans la partie appartenant à M. Devimeux du moins, semblent encore défier les injures du temps et la main des hommes. En arrivant dans cette belle exploitation agricole, un je ne sais quoi vous

rappelle la vie animée des frères convers et des moines d'autrefois. Mais si l'on passe à l'endroit où furent jadis les bâtiments réguliers du monastère, dans cette partie appartenant à M. Mercier, de Fitz-James, quelle désolation! De l'ancienne abbaye, il ne reste pour ainsi dire plus rien. A la place de l'église, du splendide logis des hôtes, du réfectoire, du dortoir et des cloîtres, la charrue y passe et y retourne les derniers débris de cette antique gloire de nos pays et la poussière de ces saints et illustres religieux, de ces nobles chevaliers qui avaient choisi là leur sépulture, comme dans un lieu sacré où jamais la main sacrilége et dévastatrice de l'homme ne devait pénétrer. Là, tout a l'air désolé, l'herbe y croît à peine, et les moissons y sont maigres; quelques arbres rabougris végètent tristemént au milieu des pierrailles. Un pauvre ouvrier fouillait la terre à l'endroit où s'élevait fièrement jadis le portail de l'église, pour en extraire les derniers restes des fondations. Il espérait les vendre pour en paver les chemins, et comptait là-dessus pour donner un peu de pain à sa nombreuse et trop malheureuse famille. Cela vous glaçait le cœur. Il semble que, depuis que l'on a porté la main sur ces édifices consacrés par la piété de nos pères, la malédiction de Dieu se soit attachée à ces lieux. Sur le côté, on voit une chétive habitation que deux pauvres familles habitent; c'est l'ancienne boulangerie. Plus loin se dressent, mais effondrées en différents endroits et à demi-remplies, de magnifiques arcades, derniers débris du pressoir et des celliers qui étaient sous la bibliothèque et les greniers. Sous ces voûtes encore imposantes, malgré leur délabrement, ouvertes à tous les vents, nous trouvâmes y bivouaquant toute une famille de mendiants déguenillés. A l'aide de quelques quartiers de pierre qu'ils avaient amoncelés, ils se garantissaient tant bien que mal contre les intempéries de l'air.

De l'ancienne demeure abbatiale, un petit pavillon bien entretenu, faisant partie de la propriété de M. Devimeux, est tout ce qu'il en reste.

Ainsi naissent, grandissent, s'écroulent et disparaissent les plus grandes œuvres des hommes. Heureux quand elles peuvent, comme l'abbaye de Froidmont, subsister de longs siècles.

L.-E. DELADREUE.

(A continuer.)

SECTION DES SCIENCES.

ESQUISSE

DE LA

VÉGÉTATION DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

DEUXIÈME PARTIE.

STATISTIQUE BOTANIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

OU

CATALOGUE DES PLANTES

OBSERVÉES DANS L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Par L. GRAVES,

RÉVISÉ, ANNOTÉ ET AUGMENTÉ

Par HIPPOLYTE RODIN.

Cinquante-cinquième Famille. — CAMPANULACÉES, Jussieu.

(*Nom tiré du genre* CAMPANULA.)

1	Corolle campanulée ou rotacée, à lobes peu profonds	2
	Corolle tubuleuse, fendue en cinq divisions linéaires	3
2	Ovaire ou tube du calice en prisme allongé; fleurs en panicule	*Specularia*, Heist.
	Ovaire ou tube du calice en prisme ovoïde ou arrondi; fleurs grandes, solitaires ou groupées	*Campanula*, Lin.
3	Etamines à filets subulés; capsule s'ouvrant au sommet	*Jasione*, Lin.
	Etamines à filets dilatés à la base; capsule s'ouvrant latéralement	*Phyteuma*, Lin.

a. *Anthères soudées en tube; capsule s'ouvrant au sommet.*

Jasione, Lin. (gen. n° 1005). — **Jasione.**

Etym. — Du grec, *iasis*, guérison ; allusion à de prétendues propriétés médicales.

725. ***Jasione montana***, Lin. — *Jasione des montagnes*, *Herbe à midi*, *Herbe bleue*.

Auchy-Ferrières; bois de Belloy; ancien bois Quéquet; Allonne; Bongenoult; Le Galet; Saint-Léger-en-Bray; Abbecourt; Noailles; Fosseuse; Le Becquet; Senlis; Mortefontaine; Méru; Warluis; bois de Haut-Montel; sables du Bray; Saint-Germain-la-Poterie; Savignies; Remy! Rivecourt! forêts de Laigue, de Compiègne, de La Hérelle! Liancourt! Acy-en-Multien! Ons-en-Bray; Montreuil-sur-Thérain; La Neuville-en-Hez; aux sablonnières de Saint-Paul et de Condé; Fresneaux-Montchevreuil.

b. *alba*. — Forêt d'Ourscamps! Antheuil-en-Valois! Préciamont! Noyon.

s. v. *hirsuta*. — Partie inférieure des tiges et feuilles velues hérissées.

s. v. *glabra*. — Savignies; Ons-en-Bray; Lépine.

c. *caule uniflore*.

d. *prolifera*. — De certaines têtes de fleurs sortent des pédoncules qui sont eux-mêmes terminés par une tête de fleurs.

e. *nana*. — Plante grêle, de 2-8 centimètres, plus hérissée; fleurs presque sessiles. — Bongenoult; Rochy-Condé.

A. C. ① ou ②. Juin-septembre. — Talus arides, bois sablonneux; exclusive aux terrains siliceux.

Nota. — Le genre *Jasione* appartient aux gamopétales; cependant sa corolle est presque dialypétale. Par ses étamines à anthères soudées entre elles, en tube, le genre *Jasione* offre la transition des Lobéliacées aux Campanulacées.

b. *Anthères libres; capsules s'ouvrant par des pores qui s'ouvrent à la partie dorsale des carpelles.*

Phyteuma, Lin. (gen. n° 220). — **Raiponce.**

Etym. — Du grec *phuteuma*, plante vigoureuse? Les Grecs donnaient ce nom à une plante qui était bonne pour se faire aimer.

1 { Fleurs en épi oblong ou cylindrique........................ *Phyteuma spicatum*, Lin.
Fleurs en tête globuleuse........ *Phyt. orbiculare*, Lin. }

726. ***Phyteuma** orbiculare*, Lin. — *Raiponce à tête ronde. Raiponce, Epi à la Vierge.*

Entre Monts et Tomberel, canton de Méru! Ivry-le-Temple; sables d'Ermenonville; autrefois au château d'Acy-en-Multien; sur les pierres, Mortefontaine! forêt de la Haute-Pommeraye! Neuville-Bosc! bois communal de Lalandelle; forêts de Thelle et de Laigue.

a. *lanceolatum*. — Feuilles oblongues-lancéolées.

b. *ellipticum*. — Feuilles oblongues, elliptiques et obtuses.

c. *villosum*. — Tiges et feuilles couvertes de poils blancs.

d. *glabrum*.

e. *maculatum*. — Feuilles maculées de noir vers leur centre. — Forêt de Thelle.

R. ♃. Mai-juillet. — Bois et pelouses calcaires.

727. **Phyt.** *spicatum*, Lin. — *Raiponce en épi*, *Epi à la Vierge*, *Raiponce sauvage*.

Forêt de Thelle; forêt de Laigue, sur la route de Tracy à Offémont! forêts de Halatte! d'Ermenonville! bois des Brais, près Lévignen! bois du Tremblay, près Creil! butte d'Aulmont! forêt de Compiègne (R.)! Senlis; bois à Rouville; Boulogne, près Montdidier; bois communal de Lalandelle.

b. *maculata*. — Feuilles quelquefois tachées de brun vers leur centre.

c. *flore albido*.

d. *villosum* — Tiges et feuilles couvertes de poils blancs.

A. R. ♃. Mai-juin. — Coteaux secs, pelouses des terrains calcaires.

Nota. — Le genre *Phyteuma* appartient aux gamopétales; cependant sa corolle est presque dialypétale.

Campanula, Lin. (gen. n° 218). — **Campanule**.

Etym. — Du latin *campana*, cloche; allusion à la forme de la corolle.

1	Fleurs pédonculées ou solitaires......................	2
	Fleurs sessiles, réunies en tête au sommet de la tige......	*Campanula glomerata*, Lin.
2	Feuilles radicales, cordiformes à la base..................	3
	Feuilles radicales, rétrécies à la base....................	5
3	Feuilles rudes, hérissées.....	4
	Feuilles lisses...............	*Camp. rotundifolia*, Lin.
4	Fleurs penchées, unilatérales; lobes du calice réfléchis...	*Camp. rapunculoides*, Lin.
	Fleurs dressées, en grappes; lobes du calice dressés.....	*Camp. trachelium*, Lin.
5	Corolle au moins aussi longue que large.................	*Camp. rapunculus*, Lin.
	Corolle plus large que longue.	*Camp. persicifolia*, Lin.

a. *Feuilles radicales, cordiformes ou réniformes.*

728. **Campanula** *trachelium*, Lin. — *Campanule Gantelée, Gant de Notre-Dame, Gantelée, Clochette, Herbe aux trachées.*

Bonne contre les maladies de la trachée (d'où *trachelium*).

Assez commune dans les cantons de Betz et de Crépy, à Thury, Yvors, etc.; dans la forêt de Compiègne; Bulles, au bois de Blémont; Litz, au bois du Clos-Fayel; au bois de Mont, près Saint-Just; dans la forêt de Hez, près La Neuville; Porcheux; Chaumont; Essuiles, au bois de Vieuville; forêt du Parc; larris à Bongenoult.

b. *urticæfolia*, Schm. — Pédoncules uniflores, hispides; plante plus grêle; feuilles poilues, hispides; calice hérissé; fleurs d'un bleu plus foncé. — Forêt du Parc; larris à Bongenoult; bois de Thury; Grandvilliers.

T. C. ♃. Eté. — Bois couverts, haies, buissons de la plaine et des collines.

729. **Camp.** *rapunculoides*, Lin. — *Campanule fausse Raiponce.*

Beauvais; bois à Noailles, à Senlis, à Betz.

R. ♃. Eté. — Bois et lieux secs. Subspontané dans quelques jardins.

730. **Camp.** *glomerata*, Lin. — *Campanule à fleurs agglomérées.*

Forêt du Parc; butte Saint-Jean et Tillé, près Beauvais; Ansacq; vallon de Montchavert; Songeons; Chaumont; Liancourt: Creil; Grandvilliers, Lieuvillers; Bulles; Lalandelle.

b. *pumila.* — Plante naine, glomérule terminal, pauciflore. — Butte Saint-Jean, près Beauvais; bois de Brûlet, près Beauvais; friches de Tillé; pelouses arides des coteaux calcaires.

c. *farinosa*, Andrz. — Feuilles d'un gris-blanchâtre, pubescentes en dessous. — Assez commun dans les talus calcaires.

d. *aggregata*, Willd. — Forme à glomérules pauciflores,

à fleurs plus grandes, quelquefois même solitaires à l'aisselle des feuilles. C'est une forme des terrains crétacés.

e. *flore pallidissimo.* — Bulles (H. Caron), au mont Plaisant (1849).

A. C. ♃. Eté. — Coteaux secs, pelouses rases, arides et crayeuses.

731. **Camp.** *rotundifolia,* Lin. — *Campanule à feuilles rondes, Clochette commune.*

Les corolles donnent une couleur bleue.

b. *flore albo.* — Liancourt; Compiègne.

c. *tenuifolia*, Hoff.

C. ♃. Eté. — Coteaux secs, lieux pierreux, bords des chemins.

b. *Feuilles toutes lancéolées ou linéaires.*

732. **Camp.** *persicifolia,* Lin. — *Campanule à feuilles de pêcher, Cloches, grande Clochette des bois, Bâton de Jacob, Campanule des jardins.*

Butte d'Aumont; butte de Sacy-le-Grand et camp de César; forêt de Hez, vers Froidmont; mont César, à Froidmont; à Orry, dans la forêt de Chantilly; forêt de Laigue; taillis du Buissonnet, à Saint-Sauveur, dans la forêt de Compiègne; forêts de Halatte, de Pontarmé! de La Haute-Pommeraye; bois de Serans, de Liancourt, de La Tombelle, canton de Guiscard! bois de Crisolles, de Coye, Thury-en-Valois, de Morière; Labruyère, bois de La Montagne.

b. *hispida,* Lin. — Ovaire hispide, à poils blancs et raides. — Mont César, près Bresles! bois de La Tombelle, près Noyon!

c. *pumila.* — Plante naine, tige uniflore. — Cette plante varie par la pubescence plus ou moins grande du calice.

d. *flore pleno.* — Corolle multiple.

R. ♃. ou ②. Eté. — Bois montueux des terrains calcaires.

733. **Camp.** *rapunculus,* Lin. — *Campanule-Raiponce.*

Canton de Mouy (C.); Bulles, friches le long des haies (B.); Essuiles.

Cultivé. On peut en manger, vers la fin de l'hiver, les jeunes pousses et la racine en salade.

b. *flore albo.* — Mouy; Breteuil; Clermont; Grandvilliers; Caisnes! Rosoy-en-Multien! pelouses d'Essuiles (Henri Caron).

c. *glabra.* — (R.) Beauvais; Chaumont; Breteuil; forêt du Parc.

d. *calice hispido.* — Base du calice hérissée de longs poils blancs; tige anguleuse et peu velue sur les angles. — Senlis; Nantheuil.

A. C. ②. Eté. — Haies, bois et prairies : sols sablonneux.

Specularia, Heist (syst. pl. gen. 8). — **Spéculaire.**

Etym. — Du latin *speculum,* miroir; allusion au limbe plane de la corolle.

1 { Lobes du calice ne dépassant pas la corolle............ *Specularia speculum,* A. DC.
Lobes du calice plus longs que la corolle.. .... *Spec. hybrida,* A. DC. }

734. **Specularia** *speculum,* DC. — *Spéculaire-Miroir, Miroir de Vénus, Doucette.*

b. *pubescens.*

c. *alba.* R. — Crépy; Beauvais.

C. ①. Eté. — Moissons des terrains calcaires et sables tertiaires. Toujours dans les moissons. Introduite malgré l'homme.

735. **Spec.** *hybrida,* DC. — *Spéculaire hybride.*

Allonne! Saint-Jean, près Beauvais; Froidmont; Bailleul-sur-Thérain; Chambors et les Groux, près Chaumont! Larbroye! hauteurs de Compiègne (T. R.); Crépy-en-Valois! Châvres! Le Plessis-d'Autheuil! entre Saint-Rimault et Essuiles! Bulles (T. R.)! Pont-Sainte-Maxence; Mareuil-sur-Ourcq; Autheuil-en-Valois; Hermes; Enencourt-le-Sec.

b. *caule simplici.*

c. *abortiva.* — Ovaire stérile. — Bailleul-sur-Thérain.

d. *alba.* — Mont César, près Bailleul.

R. ①. Eté. — Mêmes stations.

NOTA. — Les *Campanulacées* ont du rapport avec les *Composées* par leurs feuilles alternes, leur ovaire adhérent, leurs fleurs souvent réunies dans un involucre, leurs étamines au

nombre de 5, leurs anthères quelquefois réunies, et se rapprochant en particulier des *Lactucées* par leur suc laiteux. Elles en diffèrent par leur corolle, qui ne porte pas les étamines, et surtout par leur fruit à plusieurs loges et à plusieurs graines.

Nous avons trouvé le *Wahlenbergia hederacea*, Rchb., en septembre 1867, dans les bosquets avoisinant le marais de Saint-Germer; la plante est-elle là réellement spontanée? Nous n'osons l'affirmer encore, nous proposant de l'examiner avec plus d'attention. Un manuscrit de M. Graves l'indique, en 1820, dans les sables humides à Noyon, Thury-en-Valois, Ermenonville; Noyon; Saint-Germer. Ces stations, qui ne sont pas nettement spécifiées, n'ont été probablement qu'accidentelles.

On a rencontré le *Campanula medium* à Corbeilcerf, près Méru, dans le parc de Crillon, et sur la montagne Saint-Siméon, à Ermenonville. Il est probable qu'il aura été semé dans ces localités.

Cinquante-sixième Famille. — VACCINIÉES, DC.

(*Nom tiré du genre* VACCINIUM.)

Vaccinium, Lin. (gen. n° 483). — **Airelle.**

Etym. — Du latin *vacca*, vache; c'est-à-dire, plante recherchée par les vaches.

1 { Pédoncules uniflores, axillaires; feuilles caduques, dépourvues de points glanduleux........ *Vaccinium myrtillus*, Lin.
Fleurs en grappes terminales; feuilles persistantes, ponctuées de glandes noires........... *Vacc. vitis-idœa*, Lin.

736. ***Vaccinium** myrtillus*, Lin. — *Airelle myrtille, Abré noir, Abron, Framboise, Abrets noirs, Myrtille, Airelle, Raisin des bois, Bluet,* (en Normandie, *Mauret*), (en Bretagne, *Lucet*), (en Languedoc, *Aire*), (en Gascogne, *Aïons*), *Cousinier, Gueule de lion noir, Brimbelles, Brimballier, Morel, Mouretier, Catelinettes, Mourets, Vaciet :* c'est le *Heidelber* des Allemands.

Très-rare à la forêt du Parc; forêt de Hez, au-dessus et à gauche de l'étang, abondant; bois de Saint-Paul, de Saint-Ger-

main-la-Poterie, de Soavre, de Glatigny, de Crêne, abondant! L'Héraule; bois de Blacourt! bois de Marivaux; mont Bénard, à Savignies; Villembray; pentes de la molière de Serans! bois de l'Accensoir, près Pouilly! Neuvillebosc! bois de Lagny! bois des Grenouilles, au Vivier-d'Angers; Troussures; Senlis; bois de Salency! Noyon; bois du Montplu, vers Villers-Vermont; forêt de La Hérelle! bois de Bains et de Boulogne-la-Grasse; bois de Béhéricourt, de Grandru; aux environs de l'Abbaye-aux-Bois; forêt de Compiègne, notamment à la Gorge-du-Han, sur la route de Chelle, aux étangs de Saint-Pierre-en-Chastres! forêts de Bouvresse, de Halatte; Mont-Pagnotte! Nantheuil.

b. *bacca alba*. — Très-rare au milieu du type.

A. C. ♃. Avril-mai; mûrit en juillet-août. — Bois ombragés et à bruyères du pays de Bray, spécialement aux expositions montagneuses froides et humides.

L'Airelle est une plante sociale très-envahissante, exclusivement forestière. Elle est l'indice d'un terrain schisteux, graveleux et arénacé; elle forme des tapis très-serrés sur le sol qui se trouve en voie d'appauvrissement; il ne vaudrait plus rien pour la culture des céréales. Le sol a encore un peu de fertilité; mais dès qu'il est frappé de stérilité, la bruyère succède à la myrtille.

Les fruits de l'Airelle, acidulés et rafraîchissants, peuvent servir à faire une excellente eau-de-vie. On en exprime un suc dont on fait un sirop employé contre la dyssenterie. Dans les montagnes du nord, dans les Vosges, en France, les myrtilles sont vraiment des plantes conquérantes et sociales; elles envahissent les terrains et remplacent presque les gazons. Cette plante vient dans les régions les plus froides jusqu'au 70e degré de latitude. Mêlé avec la chaux, du vert-de-gris, du sel ammoniaque, le suc des fruits donne une belle couleur pourpre; avec du sulfate de cuivre et de l'alun, il donne une belle teinture bleue, d'ailleurs peu durable, employée dans la fabrication des papiers peints.

737. **Vacc.** *vitis-idæa*, Lin. — *Airelle vigne du mont Ida*, *Abré rouge*, *Myrtille ponctuée*, *Airelle*, *Myrtille rouge*, *faux Abrêtier*, *Airelle canche*.

Bois de L'Huyère, de Savignies, au mont Bénard; bois de L'Héraule, de Glatigny! forêt de La Hérelle! à Saint-Germain-la-Poterie! bois entre Bains et Rollot, commune de Boulogne-la-Grasse, abondant; au bois de Cresnes.

T. R. ♃. Fleurs : avril-mai; fruits : octobre.

Bois de conifères, landes sablonneuses un peu humides; bois humides. Plante des Alpes. Les baies mûres, confites au vinaigre, sont agréables; elles peuvent servir de condiment. On en peut préparer une eau-de-vie estimée par la distillation. C'est une plante envahissante qui aime les expositions élevées dans une station couverte.

L'*Oxycoccos palustris*, Pers. (*Canneberge, Coussinet*), assez commun dans les marais du nord, a été trouvé autrefois dans le canton de Nanteuil, aux lieux humides du *Désert*, ensuite à Boursonne, à Neuvillebosc, à Serans, aux étangs de Comelle. M. Graves l'a recueilli, en 1820, dans la vallée de la Thève, sur les plateaux tourbeux au-dessous de Coye et de La Morlaye. Cette plante a disparu depuis par suite d'assèchement. Elle croît ordinairement sur les buttes des sphagnums des lieux tourbeux.

Ce genre appartient aux Gamopétales périgynes, bien que la corolle soit presque dialypétale.

Les *Vacciniées* sont, en quelque sorte, des *Ericacées* à ovaire adhérent et à fruit bacciforme.

Le genre *Vaccinium* fait la transition entre la famille des *Ericacées* et celles des *Campanulacées* et des *Rubiacées*.

Cinquante-septième Famille. — ÉRICACÉES, DC.

(*Nom tiré du genre* ERICA.)

1	Tige ligneuse..........................	2
	Tige herbacée..........................	*Pyrola*, Tournef.
2	Corolle dépassant longuement le calice..	*Erica*, Lin.
	Corolle plus courte que le calice........	*Calluna*, Salisb.

Pyrola, Tournef (Inst. t. 132). — **Pyrole**.

Etym. — Diminutif de *Pyrus*, poirier; allusion à la forme des feuilles.

1	Style courbé en trompe, plus long que les pétales...............	*Pyrola rotundifolia*, Lin.
	Style droit, plus court que les pétales.........................	*Pyr. minor*, Lin.

738. **Pyrola** *rotundifolia*, Lin. — *Pyrole à feuilles rondes, Verdure d'hiver, grande Pyrole.*

Forêt du Parc; bosquets de Saint-Jean, près Beauvais, et bois d'Allonne! bois de Villotran; Bachivillers! Trie-Château; Chaumont; molière de Serans; Chambors; Hadancourt-le-Haut-Clocher! Saint-Germer! La Villeneuve-le-Roi! bois d'Achy! forêts de Thelle, de La Hérelle, de Hez; Agnetz, bois au-dessus de Fay; entre les Horgnes et Jouy-sous-Thelle! Le Ganelon, vers Clairoix, et aux carrières d'Anel! bois de Saint-Siméon, de Cuts, de Varembeaumont, près Formerie; forêt de Compiègne, jusqu'à la vallée de l'Aisne; bois de Villers sous-Coudun! mont de Cuy! Le Plessis-de-Roye! Caisnes! bois de Montiers, canton de Saint-Just-en-Chaussée! bois depuis Senlis jusqu'à Ermenonville et Mortefontaine (T. R.)! bois à Thury-en-Valois; Lévignen! marais boisé à Rouville; bois d'Ivors; Montagny, sur les pentes de la molière; Beaupré, près Grandvilliers; bois près Jouy-la-Grange.

Commune dans le pays de Bray.

A. R. ♃. Eté. — Endroits couverts des bois montueux, prairies spongieuses, marais tourbeux.

739. **Pyr.** *minor*, Lin. — *Pyrole petite.*

Futaie de la forêt du Parc! bois d'Aumont, près d'Allonne, de Saint-Quentin! Merlemont; bois de Rebetz! de Bachivillers; coteaux à Silly; forêt de La Hérelle! bois de Maignelay, de Montiers, de Breteuil! bois Cottu et bois du Longuet, près Bulles! forêt de Compiègne, au mont du Tremble, aux Beaux-Monts, au mont Arsy! bois de Vallot, à La Villeneuve-sous-Thury; Thury-en-Valois! Marolle! bois de Saint-Martin, à Boularre; bois d'Achy; Lévignen! Mareuil-sur-Ourcq; montagnes de Clairoix et de Cuy; forêts de Hez et de Laigue.

R. ♃. Juin-juillet. — Bois humides, forêts sombres.

Les tiges sont plus basses que celles de l'espèce précédente; les feuilles sont plus petites, plus pâles, plus molles, moins luisantes et plus distinctement dentées; les fleurs de moitié plus petites.

Coss. et Germ. ont rangé les *Pyrola* dans la classe des Roridulées. D'après M. Brandt, les *Pyrola* ne sont pas parasites.

Erica, Lin. (gen. n° 484). — **Bruyère**.

Etym. — Du grec *ereikein*, briser; allusion à des propriétés lithonthriptiques. Le mot *bruyère* vient du celtique *brug*, arbrisseau : on l'appelait aussi *frych* en celtique; de là l'expression de *terre en friche*.

1 { Feuilles et calices glabres............ *Erica cinerea*, Lin.
  { Feuilles et calices longuement ciliés.. *Eri. tetralix*, Lin.

740. ***Erica** cinerea*, Lin. — *Bruyère cendrée*, *Bruyère franche*.

a. *corolla purpurea*. — Mont Bénard, à Savignies; Allonne.

b. *corolla rosea*. — Pâtures de Villers-Saint-Barthélemy et de La Chapelle-aux-Pots; Méru.

c. *corolla alba*. — Ons-en-Bray; bois d'Aumont, près Beauvais; Montagny; forêt de Hez.

C. ♃. Juin-septembre. — Bois, landes, terrains défrichés et arides.

741. ***Eri.** tetralix*, Lin. — *Bruyère quaternée*, *Bruyère des marais*.

A. C. ♃. Eté. — Refleurit en automne. — Bois humides, landes marécageuses, marais un peu tourbeux; terrains sablonneux de la vallée de Bray; sables de l'arrondissement de Senlis et du canton de Betz.

b. *alba*. — Vallée de Bray, à Villers-Saint-Barthélemy! mont Bénard, près Savignies; La Haute-Touffe; pâtures de Saint Aubin; Goincourt; Rouville; Lévignen! sables de la vallée de Thève; Ons-en-Bray; Sacy-le-Grand; Mortefontaine.

c. *anandra*, Rich. — Style longuement exsert, étamines abortives. — Savignies, T. B.

c. *contracta*. — Corolle ayant un assez long étranglement au-dessous du sommet. — La Chapelle aux-Pots; Ermenonville; Mortefontaine; Thiers.

L'*Erica multiflora*, Lin., a, dit-on, été trouvé à Ermenonville et à Montagny. L'*Erica scoparia*, Lin., aurait été cueilli sur la montagne de Liancourt et au bois de Méru. Ces deux indications sont fort douteuses.

Calluna, Salisb. (In. trans. Lin. 6). — **Callune.**

Etym. — Du grec *callunein*, balayer : plante dont on fait des balais.

742. ***Calluna** vulgaris*, Salisb. — *Callune commune, Braude, Bruyère commune.*

Elle sert chez nous à faire des balais. Très-rare à Bulles, au bois de Blémont et bois Cottu.

T. C. ♃. Eté et automne. — Bois sablonneux, landes et tourbières; spécialement terrain siliceux.

b. *alba.* — Mont Bénard, à Savignies; forêts de Laigue et de Hez, vers La Neuville; Courcelle, canton de Noyon! forêt de Compiègne, route des Mares-Saint-Louis! butte des Gendarmes, près Thiers! bois de Glatigny; bruyères de Saint-Aubin-en-Bray.

c. *intense rubra.* — Bois de Damart, dans la forêt de Compiègne!

d. *glabra.* — Forêt de Compiègne! Sacy-le-Grand.

e. *foliis hirsutis et tomentosis.* — Lieux découverts. — La Chapelle-aux-Pots. — Feuilles couvertes de longs poils blancs.

f. *foliis patulis.* — Feuilles étalées et écartées. — Lieux humides, bruyères humides de La Chapelle-aux-Pots.

g. *cæspitosa, ramis decumbentibus.* — Sables marécageux du Plessis-Villette, près Pont-Sainte-Maxence!

Les terrains, plus ou moins tourbeux-sablonneux, occupés par la bruyère, fournissent la *terre de bruyère* indispensable pour la culture de beaucoup de plantes, et surtout des plantes de cette famille.

La bruyère est éminemment sociale et envahissante, essentiellement silicole; elle aime les expositions méridionales et est l'indice certain d'un sol épuisé qui n'est plus assez garanti du soleil et des vents, et qui a perdu toute fraîcheur.

Nota. — Le genre *Calluna* diffère des vraies bruyères parce que la fleur est munie d'un double calice, et que la capsule a ses cloisons adhérentes au réceptacle et opposées non au milieu des valves, mais à l'intervalle des deux valves.

Cinquante-huitième Famille. — MONOTROPÉES, Nutt.

(*Nom tiré du genre* MONOTROPA.)

Monotropa, Lin. (gen. 536). — **Monotrope.**

Etym. — Du grec *hupo*, sous, *pitus*, pin ; c'est-à-dire, plante parasite du pin.

743. ***Monotropa*** *hypopithys*, Lin. — *Monotrope-Sucepin.*

a. *quercicola.* — Forêt du Parc et bois de Brûlet, près Beauvais! bois de Tillé! La Miauroy; bois de l'Italienne; bois de Houssoye et de Troissereux! entre Flambermont et Vaux; bois Devaux, près Chaumont; Lannoye; Trie-Château! Breteuil! parc d'Achy! Fosseuse; Lardière; Liancourt! Trémonvillers! forêts de Hez, du Lys, de Chantilly, de Thelle et de Carlepont! La Villeneuve et Pouilly; Labruyère, bois de la Montagne; Le Mesnil-sur-Bulles, bois de la Truie; bois du Plessier, près Bocquencourt; bois Cottu, près Bulles! bois des Landes, au Mesnil-Théribus! bois Berger, à Jouy-sous-Thelle; parc d'Halincourt; butte des Gendarmes, près Senlis! Thury-en-Valois.

b. *populicola.* — Forêt de Compiègne, allée intérieure du grand parc et sur la route du moulin, sur le *Populus pyramidalis!*

c. *salicicola.* — Ganelon et le bois de Breuil, sur le *Salix caprœa!*

d. *coniferícola.* — Garenne-Brûlée, près Thury-en-Valois! bois de Belloy.

e. *fagicola.* — Forêt du Parc, sous la futaie; forêt de Compiègne (C.).

s. v. *glabra*, Roth.

s. v. *hirsuta*, Roth. — Tige un peu pubescente entre les fleurs, bractées, ciliées. (Bords des pétales, intérieur des sépales, étamines et pistils *hérissés.*)

A. R. ♃. Juillet-août. — Endroits découverts des bois de hêtres, sapins; quelquefois sous les noisetiers et les genèvriers. Parasite sur les racines des arbres, croissant ordinairement dans le ter-

rain qui résulte de la décomposition des feuilles mortes. Walroth et Koch assurent qu'il n'est pas parasite : il serait parasite, suivant eux, seulement pendant une partie de la végétation, c'est-à-dire, qu'il aurait à la fois des racines libres et adhérentes.

Les bergers emploient la poudre des *Monotropa* pour guérir la toux des brebis.

TROISIÈME CLASSE. — *COROLLIFLORES.*

Calice formé de sépales plus ou moins soudés à la base. Corolle gamopétale, hypogyne, insérée sur le réceptacle (sous l'ovaire) et distincte du calice. Etamines insérées sur la corolle. Ovaire libre.

Cinquante-neuvième Famille. — LENTIBULARIÉES, Rich.

(*Nom tiré du genre* LENTIBULARIA.)

1 { Calice 5-fide; feuilles entières, en rosette, non submergées.......... *Pinguicula*, Tournef.
Calice à deux lèvres entières; feuilles à divisions capillaires submergées, *Utricularia*, Lin.

Utricularia, Lin. (gen. n° 31). — **Utriculaire**.

Etym. — Du latin *uter*, outre; allusion aux vésicules aériennes des feuilles.

1 { Eperon égal à la corolle... *Utricularia intermedia*, Hayne.
Eperon plus court que la corolle................. 2

2 { Fleurs d'un jaune pâle; éperon beaucoup plus court que la corolle.......... *Utric. minor*, Lin.
Fleurs d'un beau jaune; éperon égalant la moitié de la corolle........... *Utric. vulgaris*, Lin.

744. ***Utricularia*** *vulgaris*, Lin. — *Utriculaire commune, Lentibulaire.*

Marais autour de Beauvais ! La Miauroy ; Penthemont ; Auxmarais ; Therdonne ! pré Martinet, à Beauvais ; Trie-Château ! Liancourt ! forêt de Compiègne, au Vivier-Corax ! Bienville ! entre Braisnes et Monchy-Humières ! Ourscamps ! Le Plessis-Brion ! Cuts ! Elincourt-Sainte-Marguerite ! Chevrières ! Aulmont ! La Chapelle-aux-Pots ; Goincourt ! Sacy-le-Grand et Bulles ; aux tourbières de Bresles ; Essuiles.

Les découpures des feuilles sont garnies de vésicules remplies d'air.

A. R. ♃. Eté. — Eaux stagnantes des tourbières et des terrains calcaires.

745. **Utric.** *minor*, Lin. — *Utriculaire petite.*

Tourbières de Fay et de Liancourt-Saint-Pierre ! Thiers ! Mortefontaine ! Bussy ; Vez ; Feigneux ; rameaux de la vallée d'Automne, depuis Vauciennes et Vaumoise jusqu'à Saintines ; marais des Hureaux, vallée de l'Ourcq ; chemin de Compiègne à Pierrepont ; Bourneville ! Bienville ! étangs de Bailly ! Pontoise !

T. R. ♃. Eté. — Mêmes stations.

Plante plus petite, dans toutes ses parties, que les deux autres espèces : fleurs d'un jaune pâle, munies sur le palais de stries ferrugineuses.

746. **Utric.** *intermedia*, Hayne.— *Utriculaire intermédiaire.*

Abondant dans les marais de Rouville ; Pontoise.

T. R. ♃. Juin-août. — Flaques d'eaux des marais tourbeux.

Cette plante n'a pas encore été observée en fleurs aux environs de Paris. Cette espèce a les feuilles de deux formes, les unes munies, les autres dépourvues de vésicules. Fleurs jaune-soufre. Les utricules sont plus grosses que dans les autres espèces.

Avant Linné, on appelait ces plantes *Lentibularia*, *Millefolium*.

L'*Utricularia vulgaris* a les fleurs d'un beau jaune avec des stries orangées sur le palais ; l'*Utricularia minor* a les fleurs d'un jaune pâle, munies sur le palais de stries ferrugineuses.

Les *Utricularia* sont des plantes flottantes à feuilles multifides, dont certaines laciniures sont conformées en vésicules membraneuses (ascidies), pleines d'air, sortes de vésicules natatoires qui les soutiennent sur l'eau.

Leur mode de végétation est dissemblable du genre *Pinguicula*. Les *Pinguicula* sont des plantes à feuilles radicales entières, épaisses, presque charnues, disposées en petites rosettes émettant des pédoncules uniflores.

Pinguicula, Tournef (Ins. t. 74). — **Grassette**.

Etym. — Du latin *pinguis*, gras; allusion à la consistance charnue des feuilles.

1 { Hampe glabre; fleur bleue ou violette .... *Pinguicula vulgaris*, Lin.
Hampe pubescente; fleur blanchâtre rayée de pourpre...... *Ping. Lusitanica*, Lin. }

747. ***Pinguicula** vulgaris*, Lin. — *Grassette commune, Herbe grasse, Herbe huileuse, Langue d'oie.*

Le Becquet; Villers-sur-Thère; Auxmarais; Therdonne! Mortefontaine! Trie-Château! Cuts! marais de Belloy; molière de Serans; étangs de Saint-Crépin-aux-Bois! Choisy-au-Bac! Tracy-le-Val! Le Francport! vallée de Vendy; Cuise-Lamothe et Genancourt! Verderonne; environs de Compiègne; Marcuil-sur-Ourcq! Marolles! Wagicourt; Vauciennes; Rouville; Bourneville; Coyolles; Betz; Russy; Glaignes; Méru; Goincourt; marais de Bulles; Saint-Sulpice-du-Désert; autour de l'Ortille et des Beaux-Monts; Ons-en-Bray; Ermenonville; Neuvillebosc! Condé; Monteeaux; Liancourt; Thury-sous-Clermont; bois près Caigneux; Montreuil-sur-Thérain.

> b. *grandiflora*, Coss. — (Pédoncules souvent très-pubescents, fleurs deux fois plus grandes que dans le type, à palais très-barbu.) — Neuvillebosc; marais de Belloy; Goincourt! çà et là avec le type.

R. ♃. Mai-juin. — Marais tourbeux; c'est une plante des sols granitiques.

748. ***Ping**. Lusitanica*, Lin. — *Grassette du Portugal.*

Prairies tourbeuses de la vallée de Bray, près Saint-Germer.

T. R. ♃. Juin. — Marais tourbeux.

Les *Pinguicula* sont sujettes à la *Pélorie* et présentent quelquefois une corolle campanulée à 10 lobes échancrés et munie à la base de 2 éperons. Ces espèces sont probablement parasites pendant l'époque de leur germination.

Cette famille se rapproche des *Primulacées* par le *placenta central libre*, et des *Scrophularinées* par la corolle *personnée* bilabiée.

Le caractère différentiel des diverses espèces de Grassettes est fondé sur la longueur plus ou moins variable de l'éperon : aussi ces espèces sont-elles peu distinctes les unes des autres. Une propriété remarquable des feuilles fraîches de la Grassette est de faire cailler le lait sans en séparer la sérosité, tout en lui donnant plus de consistance et un goût agréable. Dans les Alpes les bergers guérissent les gerçures du pis des vaches en les soignant avec ce même suc. Les feuilles fournissent une teinture jaune.

Les *grassettes* sont souvent employées pour faciliter la guérison des coupures et des brûlures.

Cette petite famille ne contient que trois genres; elle rappelle les *Scrofulacées* par la corolle bilabiée-personnée, prolongée en éperon comme chez les *Linaria*, et, d'autre part, elle semble annoncer le type des *Primulacées* par l'ovaire à placentation centrale ou basilaire.

Soixantième Famille. — PRIMULACÉES, Ventenat.

(*Nom tiré du genre* PRIMULA.)

1	Fleurs à 5 divisions; 5 étamines.......	2
	Fleurs à 4 divisions; 4 étamines.......	*Centunculus*, Lin.
2	Capsule soudée avec le tube du calice..	*Samolus*, Tournef.
	Capsule non soudée avec le tube du calice..................................	3
3	Capsule s'ouvrant longitudinalement en plusieurs valves....................	4
4	Capsule s'ouvrant circulairement par un opercule...........................	*Anagallis*, Tournef.
5	Calice tubuleux ou campanulé.........	*Primula*, Lin.
	Calice divisé presque jusqu'à la base...	*Lysimachia*, Lin.

Lysimachia, Lin. (gen. n° 205). — **Lysimaque.**

Etym. — Dédié à Lysimaque, célèbre médecin de l'antiquité, ou, suivant Pline, plante découverte par Lysimachus, ancien roi de Sicile. Le nom de *Lysimachia* vient du grec *lusis* et *machai*, qui résout un combat. Pline rapporte que cette plante rend paisibles les chevaux qui se battent à la charrue.

1	Fleurs en panicule terminale....	*Lysimachia vulgaris*, Lin.
	Fleurs axillaires, solitaires.....	2
2	Calice à divisions ovales, cordiformes......................	*Lysim. nummularia*, Lin.
	Calice à divisions linéaires.....	*Lysim. nemorum*, Lin.

749. ***Lysimachia** vulgaris*, Lin. — *Lysimaque commune, Chasse-Bosse, Perce-Bosse, Corneille, Souci d'eau.*

b. *verticillata.* — Goincourt; Le Becquet; Auxmarais; Cuise-Lamotte! Sacy-le-Grand! marais de Troissereux; marais de Froidmont; prairie de Saint-Paul, près La Haute-Touffe.

c. *villosa.* — Tiges et feuilles velues, tomenteuses; nervures des feuilles plus parallèles. — Le Becquet.

C. ♃. Eté. — Bord des eaux. Tige sujette à la fasciation.

750. ***Lysim.** nummularia*, Lin. — *Lysimaque nummulaire, Herbe à cent maux, Nummulaire, Monnoyère, Herbe aux écus, Lysimaque, Herbe à tuer les mouches, Douve.*

T. C. ♃. Eté. — Bord des eaux, lieux marécageux.

On ne voit que rarement (je ne les ai jamais vus) les fruits bien développés.

751. ***Lysim.** nemorum*, Lin. — *Lysimaque des forêts, Mouron jaune.*

Forêt du Parc; Goincourt! Saint-Paul; bois de l'Italienne, près Beauvais; Savignies! La Mare-Quéhenne; route de Tracy, dans la forêt de Laigue! forêt de Compiègne, à l'étang de la Rouillie, sur la route d'Epernon, au Puits-du-Roi, à la route de Maupas, au carrefour de la Michette! étang de Saint-Pierre-en-Chastres; Dampval; forêt de Hez! Sérans; parc d'Offémont! Hadancourt-le-haut-Clocher; pointe Sainte-Hélène, commune du Coudray; Yvors! forêt de Thelle, route de la Verrerie.

A. R. ♃. Eté. — Bois humides, bord des eaux; spécialement terrains siliceux.

Anagallis, Tournef. (Inst. t. 59.) — **Mouron.**

Etym. — Du grec, *anagelao*, rire ; allusion à de prétendues propriétés exhilarantes.

1	Feuilles sessiles, ovales ; tige anguleuse..........................	2
	Feuilles un peu pétiolées, arrondies; tige filiforme..................	*Anagallis tenella*, Lin.
2	Corolle bordée de cils glanduleux..	*Anag. phœnicea*, Lamk.
	Corolle non bordée de cils glanduleux................:	*Anag. cærulea*, Shreb.

a. *Corolle rotacée; étamines libres; plante annuelle.*

752. ***Anagallis** phœnicea*, Lamk. — *Mouron rouge*, *mouron des champs*, *mouron mâle*.

b. *rosea*. — Plaine de Nivillers! Beauvais; Goincourt.

c. *corolla margine albida*. — Troissereux !

d. *alba*. — Troissereux ! Senantes !

e. *corolla abortiva*. — Rû de Calets, derrière la ferme de l'Hôtel-Dieu, à Tillé; Nanteuil-le-Haudouin ! Aulmont. — Plante plus touffue; feuilles ternées; pédicelles trois fois plus courts; pétales étalés, arrondis, verdâtres, bordés de rouge, le plus souvent avortés et réduits à l'état de feuilles; sépales très-longs, ponctués, aigus, dépassant la corolle de moitié. Quand les pétales sont réduits à l'état de feuilles, ils sont entièrement verts. Les étamines sont exsertes et jaunes; capsule oblongue à cinq loges, acuminée, ne s'ouvrant pas inclusivement. — Je l'ai trouvé en grande abondance, en 1855, sur les bords du rû de Calets, sur un terrain glaiseux.

f. *verticillata*. — Feuilles ternées, verticillées. — T. R. Bailleul-sur-Thérain.

g. *albo flore margine sanguineo*. — Montagne de Tarlefesse et auprès de Lagny.

h. *carneo flore*. — Bulles, vallée du bois de Mont (1847) (H. Caron).

i. *variegato flore.*

j. *flore violaceo.*

k. *ferrugineo flore.* — Bulles, vallée du bois de Mont (1847) (H. Caron).

Nuisible aux vignobles.

C. ①. Eté. — Moissons.

753. **Anag.** *cœrulea*, Shreb. — *Mouron bleu, mouron femelle.*
Beauvais! Nivillers; Grandvilliers; Marseille; Verberie! Creil; Therdonne; Janville! etc.

A. C. ①. Eté. — Terrains calcaires. Seulement dans les terrains cultivés. Nuisible aux vignobles. Il diffère spécialement de la précédente par la couleur bleue et l'absence de cils glanduleux au bord des pétales.

b. *rubescens.* — Gorge rougeâtre; capsule acuminée par le style persistant. — Vignes du mont Capron.

b. *Corolle subinfundibuliforme; étamines soudées à la base; plante vivace, radicante.*

754. **Anag.** *tenella*, Lin. — *Mouron délicat.*
Marais de Belloy! marais d'Auxmarais, de Bailleul, de Condé, de Montreuil, de Breuil-le-Vert; Goincourt; tourbières de Bresles et de Sacy-le-Grand! Longueil-Sainte-Marie! Amblainville! Neuvillebosc! forêt de Compiègne, à la gorge du Han, aux prés du Rozoir! vallée de Brèche, à Bailleval! Genancourt! Saint-Crépin-aux-Bois! vallée d'Automne, à Vauciennes; Vez; Feigneux; Glaignes! vallée de l'Ourcq! marais de Chambors; Belasne, près Noyon; Verderonne; Bourneville; Russy-Montigny; Neufchelles; Saint-Germer; Mortefontaine! Liancourt-Saint-Pierre et Loconville; Le Vivray.

A. R. ♃. Eté. — Marais tourbeux à *sphagnum*.

Centunculus, Lin. (gen. n° 189). — **Centenille**

Etym. — Diminutif de *cento*, lambeau; allusion à la petitesse de la plante.

755. **Centunculus** *minimus*, Lin. — *Centenille naine.*
Beauvais (T. R.)! forêt de Compiègne, au Puits-du-Roi; entre

Creil et Montataire ! Thiers ; Mortefontaine ! Bargny ; Boullarre ; Rouville ! Saint-Ouen ; Le Plessis-sur-Autheuil ; Thury-en-Valois.

T. R. ①. Eté. — Champs humides et sablonneux ; graviers et sables inondés ; nul dans le Bray.

Végétal mystérieux qui est l'objet, dit-on, d'une sorte de culte dans quelques cantons de la France, le jour de Saint-Roch.

Primula, Lin. (gen. n° 197). — **Primevère**.

Etym. — Du latin, *primus*, premier, *ver*, printemps ; allusion à la précocité des fleurs.

1	Corolle à limbe concave.......	*Primula officinalis*, Jacq.
	Corolle à limbe plane.........	2
	Pédicelles en ombelle au sommet d'une hampe...........	3
	Pédicelles radicaux uniflores...	*Prim. acaulis*, Jacq.
2	Calice lâche, à lobes lancéolés.	*Prim. variabilis*, Goupil.
	Calice resserré, à lobes ovales, assez courts	*Prim. elatior*, Jacq.

756. ***Primula** officinalis*, Jacq. — *Primevère officinale, Coucou, Brayette, Herbe à la paralysie, Coqueluchon, Fleur de coucou, Primerolle, Primevère, Printanière, Brayes de coucou.*

Cette espèce a les feuilles blanches tomenteuses, ou presque vertes au-dessus, avec tous les passages entre ces deux états.

b. *flore rubro*. — Trouvé plusieurs pieds mêlés avec le type dans les prairies de Bulles en 1848 et 1849, et bois de Froidmont en 1853 (H. Caron.)

T. C. ♃. Mars-avril. — Terrains calcaires. Prés, coteaux, bois.

757. ***Prim.** variabilis*, Goupil. — *Primevère changeante.*

Feuilles oblongues, rétrécies à la base ; hampes multiflores, parfois accompagnées de pédoncules radicaux uniflores ; calice *campanulé, lâche, à 5 lobes lancéolés, acuminés ;* fleurs jaunes, assez grandes à *limbe plane ;* hybride des *P. officinalis* et *acaulis ?*

T. R. ♃. Mars-avril. — Forêts de Halatte et de Chantilly ; Gouvieux, près Chantilly.

758. ***Prim.** acaulis*, Jacq. *(Primula grandiflora*, Lamk.). — *Primevère sans tige ou à grandes fleurs, Pommerolle, Plumerolle, Pruniolle.*

Forêts de Halatte, de Chantilly, de Pontarmé, d'Ermenonville! garenne de Verneuil-sur-Oise! environs de Noyon. Trouvé subspontané à Saint-Lucien, près Beauvais, pendant plusieurs années. — Fréquemment cultivé.

759. **Prim.** *elatior*, Jacq. — ***Primevère inodore, Primevère élevée, Primerolle.***

Clermont, prairie vers Rotheleux; Breuil-le-Vert, bois humides; marais de Bresles et de Wariville; bosquets de Therdonne, de Merlemont! de Froidmont, de Bruneval, du Mont-César; forêt du Parc; bois de Théribus! entre Labruyère et Rosoy! forêt de Remy! butte de Lagny! Noyon! Jonquières! Boucquy! Pont-du-Berne, près Compiègne! bois Hubert, près Saint-Just! forêts de Bouvresse, de Hez! Verneuil-sur-Oise! bosquets des vallées de Grivelle et de l'Ourcq! bois de Dameraucourt, d'Elencourt, de Sarcus; Boulaine; bois de Beaugies et du Grand-Carré; Dargies; Petit-Cempuis; autour de l'Ortille; Collinance; bois de Fontaine, à Neufchelle; moulin de Pouilly; bois de Saint-Martin, à Boullarre; bois du Vallet, à Villeneuve-sous-Thury; Hondainville, vers Thury-sous-Clermont.

b. *pauciflora* aut. *uniflora*.

A. C. ♃. Mars-avril. — Bois et prés ombragés.

Cette espèce ressemble beaucoup à la *Primula acaulis* par la forme de ses feuilles et la disposition de ses fleurs; un ou plusieurs pédoncules radicaux de 2-3 décimètres; fleurs en ombelles ordinairement plus étalées; calice moins renflé, à divisions plus étroites, plus allongées, acuminées; corolle d'un jaune pâle, sans tache à la gorge, à limbe un peu plus large, d'abord légèrement concave, puis presque plan.

Nota. — Les primevères varient souvent par la villosité, la coloration des corolles quelquefois purpurescentes, par la longueur des styles, courts ou longs (*Prim. brevistylæ, longistylæ*), par les étamines insérées vers le bas du tube de la corolle ou vers le sommet (prédominance mâle et femelle), par la métamorphose anticipée du calice, ressemblant à une corolle (*Primula calycanthema*), par la répétition des verticilles corollaires (*Primula flore pleno*), la virescence de la corolle (*Primula floribus obscure virentibus*), les pédicelles uniflores ou multiflores.

Ces différentes variétés sont cultivées.

quand les primevères ont le style long, les étamines sont placées à la base du tube de la corolle; quand elles ont le style court (*beristylæ*), les étamines sont placées vers le sommet.

La *Primula auricula*, Lin. (*Oreille d'ours*), est cultivée en nombreuses variétés dans tous les jardins.

Samolus, Tournef. (Inst. t. 60). — **Samole.**

Etym. — Des mots celtiques *san*, sain, *mos*, porc; c'est-à-dire, aliment de porc.

760. ***Samolus*** *Valerandi*, Lin. — *Samole de Valérandus, Mouron d'eau.*

Bresles; Rue-Saint-Pierre; Brenouille; Bailleval; Goincourt; marais de Belloy! Auxmarais; pré Martinet, près Beauvais; marais de Montreuil-sur-Thérain, de Bailleul, de Condé; Mortefontaine; Saint-Germer! Sacy-le-Grand; forêt de Compiègne, aux Beaux-Monts, à l'Ortille! marais de Neuvillette, près Chaumont; Courcelles; Liancourt-Saint Pierre; bois du Vivray et de Bertichères; étangs de Bailly! marais de Belasne, près Noyon; Crapeaumesnil! bois de Rosière, près Senlis! Neufchelle; Mareuil! Rouville; Russy! Amblainville! Verberie! — Varie par la grandeur de la tige.

A. C. ♃. Eté. — Lieux humides, bords des fossés dans les marais tourbeux. Cette espèce pousse en Suède dans les marais maritimes; chez nous elle est loin de la mer; elle croît cependant dans les prés salés de l'ouest de la France.

Le nom de *Samolus* a été donné par Valerandius Dourez, botaniste du XVIe siècle. Il avait communiqué cette plante à J. Bauhin, comme étant le véritable *Samolus* de Pline. Bauhin lui conserva ce nom en y ajoutant celui de Valerand.

Dans le genre *Samolus* de la famille des Primulacées, qui appartient à la classe des Gamopétales hypogynes, l'ovaire est soudé avec le calice.

Plante qu'on ne peut cultiver; elle périt en hiver. Il est présumable que les plants se multiplient par éclats naturels, par des rameaux axillaires aux feuilles infimes, et la souche mère périt.

Le *Cyclamen Europœum*, Willd. (*Pain de pourceau*), originaire du Jura méridional, a été trouvé en 1820, dans les prairies

de Carlepont, par M. Graves. Plus tard, la même rencontre a été faite par M. de La Fons, de Mélicoq; mais cette plante n'est pas spontanée.

Les *Primulacées* ont une étroite affinité avec les *Lentibulariées*, sorte de *Primulacées* à fleur bilabiée-personnée.

Soixante et unième Famille. — OLÉINÉES, Hoff. et Link.

(*Nom tiré du genre* OLEA.)

1	Calice et corolle nuls...............	*Fraxinus*, Tournef.
	Fleurs munies d'un calice et d'une corolle.............................	2
2	Feuilles ailées......................	*Jasminum*, Lin.
	Feuilles simples....................	3
3	Fruit sec, capsulaire, bivalve.......	*Lilac*, Tournef.
	Baie arrondie.......................	*Ligustrum*, Lin.

a. *Fruit charnu.*

Ligustrum, Tournef. (Inst. t. 367). - **Troëne.**

Etym. — Du latin *ligare*, lier; allusion à la flexibilité des rameaux.

761. ***Ligustrum** vulgare*, Lin. — *Troëne commune*, *Puene*, *Bois noir*, *Frézillon*, *Raisin de chien*.

T. C. ♃. Fleurs : mai-juin; fruits : septembre. — Haies, lisière des bois, parcs.

b. *foliis variegatis.* — Feuilles tachées de jaune. — Forêt de Compiègne!

c. *latifolium.*

L'écorce teint les laines en jaune. Les baies astringentes peuvent remplacer la noix de galle. On en extrait aussi une couleur d'un bleu-violet, avec les sels à base d'alumine, qui sert à enluminer les cartes à jeu. La décoction des feuilles, en gargarisme, bonne contre les ulcères de la bouche, les aphthes, les affections scorbutiques des gencives. Les graines fournissent une huile

bonne à brûler. Les rameaux, flexibles, servent à faire des liens. Les baies servent aux chapeliers à faire leur encre.

Jasminum. Tournef. (Inst. t. 597). — **Jasmin.**

Etym. — De *iasminn*, nom arabe de l'espèce principale, ou du grec *osmai*, odeur.

762. ***Jasminum** officinale*, Lin. — *Jasmin officinal.*

Arbuste originaire de l'Inde et cultivé généralement : voilà pourquoi nous avons cru lui accorder une mention.

†. ♃. Juin-août. — On cultive aussi fréquemment le *Jasminum fruticans*, Lin. (*Jasmin jaune*).

b. *Fruit capsulaire sec.*

Lilac. Tournef. (Inst. t. 372). — **Lilas.**

Etym. — De l'arabe *Lilac*.

763. ***Lilac** vulgaris*, Lamk. — *Lilas commun, Lilas.*

Arbuste originaire de la Perse, introduit en Europe par Busbeck, ambassadeur de Ferdinand, roi des Romains (1562).

†. ♃. Avril-mai. — Naturalisé dans les haies et les buissons. Bulles, au bois *Guesnet;* subspontané au bois de Varesnes. Se propage dans la forêt de Compiègne! On cultive des variétés à feuilles panachées, à fleurs doubles, à fleurs tardives, à nuances roses, blanches, purpurines, etc. Sont surtout cultivés les *Lil. media*, Hort. (*Lilas de Marly*), *Lil. persica* (*Lilas de Perse*).

Fraxinus. Tournef. (Ins. t. 343). — **Frêne.**

Etym. — De *phraxis*, haie, en grec.

764. ***Fraxinus** excelsior*, Lin. — *Frêne élevé*, *Frêne*, *Frêne commun.*

T. C. ♃. Fleurs : avril-mai; fruits : juin-juillet. — Fréquemment planté, spontané dans les bois et forêts humides. Le frêne peut vivre deux cents ans. L'écorce sert à teindre en noir. Bois bon pour l'ébénisterie et le charronnage.

On cultive les variétés principales : *Frax. aurea,* Willd.; *Frax. atrovirens,* Desf.; *Frax. heterophylla,*Willd.; *Frax. simplicifolia,* Willd.; *Frax. pendula* (*Frêne pleureur*); *Frax. horizontalis,* Host.; *Frax. nana, cinerea, nigra.*

L'*Ornus Europœa,* Pers. (*Frêne à fleurs, Frêne à la manne*), répandu dans les parcs, naturalisé à la forêt de Compiègne! etc., ne se distingue du frêne commun que par sa corolle à longues divisions, de couleur blanchâtre.

On trouve dans la forêt de Compiègne, au bois Michaux, diverses espèces de frênes plantées et tout à fait naturalisées : *Fraxinus americana, cinerea, nigra, argentea,* etc.

Les *Oléinées*, et surtout les frênes, servent exclusivement d'habitation aux cantharides.

Soixante-deuxième Famille. — APOCYNACÉES, Lindl.

(*Nom tiré du genre* APOCYNUM.)

1	Graines pourvues d'une aigrette...	2
	Graines nues.....................	*Vinca,* Lin.
2	Corolle à lobes étalés; fleurs en corymbes........................	*Vincetoxicum,* Mœnch.
	Corolle à lobes réfléchis; fleurs en ombelles simples...............	*Asclepias,* Lin.

Vinca, Lin. (gen. n° 180). — **Pervenche.**

Etym. — De *vincire*, enlacer, allusion à la tige sarmenteuse, ou de *pervinca*, formé de *pervinco*, je surmonte; cette plante était l'emblème de la virginité, d'où le nom de *pucelage.*

1	Feuilles glabres, rétrécies à la base....	*Vinca minor,* Lin.
	Feuilles ciliées, arrondies ou un peu cordiformes à la base...............	*Vin. major,* Lin.

765. **Vinca** *minor,* Lin. — *Petite Pervenche, Crocus, petit Pucelage, Violette de serpent, Violette des sorciers.*

T. C. ♃. Mai-juin. — Bois et haies. Refleurit en automne.

a. *alba*. — Ancien bois Quéquet, près Beauvais! forêts de Remy et de Compiègne!

b. *intense purpurea*. — Butte Saint-Symphorien, à Beauvais! bois de La Neuville-sur-Ressons!

c. *semi-duplex*. — Bois de Houssoye.

d. *duplex*. — Forêt de Compiègne! bois de Thury-en-Valois.

e. *rosea*.

On trouve quelquefois, sur le même pied, des fleurs bleues et des fleurs blanches.

766. **Vin.** *major*, Lin. — *Grande Pervenche, Pucelage.*

Originaire du sud-est de l'Europe et propagée dans l'ouest par la culture; elle est fréquemment naturalisée dans les parcs, près des habitations, dans les cimetières, cultivée dans les jardins.

Ermenonville; taillis voisins de Compiègne; Mouchy-le-Châtel! Montagny; etc.

†. A. R. ♃. Mars-juin. — Parcs et buissons.

b. *flore duplici purpureo*. — Bois de La Neuville-sur-Ressons (1838); bosquets de Saint-Symphorien, près Beauvais.

Vincetoxicum, Mœnch. (Meth. 717) — **Dompte-Venin.**

Etym. — Du latin *vincere, toxicum*, vaincre le poison; c'est-à-dire, contrepoison.

767. **Vincetoxicum** *officinale*, Mœnch. — *Dompte-Venin officinal, Hirondinaire, Ipécacuanha des Allemands, Herbe aux poux, Asclépiade noire.*

s. v. *verticillatum*. — Feuilles verticillées par 4. — Falaise d'Auneuil; Talmontiers.

b. *laxum*. — Feuilles plus longuement acuminées; corolles plus blanches, vertes à la base.

Forêt du Parc; bosquets du mont César.

c. *cordatum*. — Cette variété, remarquable par ses feuilles presque aussi larges que longues, fortement cordées, rougeâtres, a les entre-nœuds des tiges très-rapprochés; elle est rare. Je l'ai trouvée au Vauroux, forêt de Thelle et à la forêt du Parc.

T. C. ♃. Eté. — Bois et coteaux pierreux. Bonne contre l'hydropisie.

Nous avons trouvé le *Vincetoxicum nigrum*, Mœnch., le long d'une haie à Voisinlieu, près Beauvais, en 1853. Accidentel sans doute.

Asclepias, Lin. (gen. 303). — **Asclépiade.**

Etym. — *Asclépias*, Esculape, en grec, dieu de la médecine.

768. ***Asclepias** Cornuti*, Decaisne. — *Asclépiade de Cornuti*, *Asclépiade*, *Apocyn à la ouate*, *Herbe à la ouate.*

Rare, mais commune où elle se trouve.

†. ♃. Juin-août. — Subspontanée et naturalisée de Syrie.

Forêt de Compiègne, autour de Saint-Jean-aux-Bois; elle y est depuis longtemps, car à l'herbier de M. Graves s'en trouvait un échantillon cueilli sous le règne de Louis XIV. M. Graves suppose qu'elle a peut-être été cultivée, comme plante médicinale, par les religieuses qui occupaient depuis plusieurs siècles le monastère de Saint-Jean! Ruines de Sainte-Croix, d'Offémont, dans la forêt de Laigue; plaines de Verberie! Béthencourtel, près Clermont, où elle abonde! Cette plante, de l'Amérique septentrionale, se naturalise promptement; elle se propage à l'aide de ses rhizomes à stolons traçants souterrains. M. de Popincourt écrivait, le 13 juillet 1770, à la Société d'Agriculture, et rendait compte de la culture de l'herbe à la ouate, dont on venait de faire l'essai depuis 1764. Tous frais faits, sur six verges de terre, il avait eu un bénéfice de 12 à 14 francs par an, non compris pour 45 francs de graines vendues et celles qu'il se réservait pour la culture. Des essais avaient eu lieu à Béthencourtel. Après la mort de M. de Popincourt, il ne fut plus question de ces essais. On fabrique des étoffes avec la ouate, soit seule, soit mêlée à la laine ou à la soie. L'écorce peut servir, à cause de sa tenacité, à faire des liens.

Cette plante n'existe dans l'Oise qu'aux localités que nous venons d'indiquer, mais elle y croît en abondance; on ne peut l'extirper, malgré les labours et les sarclages.

Elle fleurit en juillet-août; elle vient de préférence dans les champs d'avoine.

Le *Laurier rose* (*Nerium oleander*, Lin.), arbuste originaire de la Grèce, appartient à cette famille.

La famille des *Apocynacées* se rapproche de celle des *Gentianacées* par la structure du fruit.

Soixante-troisième Famille. — GENTIANACÉES, Jussieu.

(*Nom tiré du genre* GENTIANA.)

1	Divisions de la corolle hérissées en dessus; feuilles trifoliées........	*Menyanthes*, Tournef.
	Divisions de la corolle nues, non hérissées......................	2
2	Plante aquatique à feuilles arrondies, nageantes................	*Villarsia*, Gmel.
	Plante terrestre à feuilles non arrondies.......................	3
3	Etamines 6-8....................	*Chlora*, Lin.
	Etamines 4-5....	4
4	Anthères en spirale après l'anthèse.	*Erythrœa*, Rich.
	Anthères non en spirale après l'anthèse........................	5
5	Stigmate bifide..................	*Gentiana*, Lin.
	Stigmate, à 2 lobes capités.......	*Cicendia*, Adans.

A. *Capsule uniloculaire.*

Menyanthes, Tournef. (Inst. t. 15). — **Menyanthe.**

Etym. — De *méné*, lune, et par suite mois, *anthos*, fleur, en grec; c'est-à-dire, fleur du mois; allusion à de prétendues propriétés emménagogues de cette plante.

769. ***Menyanthes*** *trifoliata*, Lin. — *Menyanthe trifoliée ou à trois folioles*, *Trèfle d'eau*, *Trèfle de castors*, *Trèfle aquatique*, *Trèfle des marais.*

Auxmarais; Rochy-Condé; Neuvillebosc ! Chaumont ! Saint-Germer ! Autrêches, près Compiègne; Bulles, tourbières; fossés des marais de Montreuil-sur-Thérain, de Saint-Just-les-Marais, de Cinqueux, de Breuil-le-Vert, de Thury-sous-Clermont; Goincourt; Saint-Jean et Saint-Lucien-les-Beauvais; Reilly; Loconville; Saint-Martin-le-Nœud; Saint-Léger; Noyon; Villers-sur-

Thère ; Bourneville ; Mareuil ; Collinance ; Vauciennes ; Vez ; Russy ; Feigneux.

On peut l'employer, à la place du houblon, dans la fabrication de la bière.

C. ♃. Mai-juin. — Tourbières, fossés aquatiques, marais spongieux.

Villarsia, Gmel. (syst. veg. DC). — **Villarsie.**

Etym. — Dédié à Villars, célèbre botaniste dauphinois.

770. ***Villarsia*** *nymphoïdes*, Vent. — *Villarsie faux Nénuphar*, *petit Nénuphar*.

L'Oise à Jaux, à Compiègne, à Longueil-sous-Thourotte; l'Aisne devant le Francport et Choisy; Montreuil-sur-Thérain; étang de Saint-Germer; marais de Genvry.

R. ♃. Juillet-septembre. — Canaux, rivières à courant peu rapide, fossés.

Les feuilles et les fleurs flottent au moment de l'anthèse; elles s'enfoncent sous l'eau après la floraison.

Chlora, Lin. (gen. n° 1258). — **Chlore.**

Etym. — Du grec *chlôros*, verdâtre; allusion à la couleur glauque de la plante.

771. ***Chlora*** *perfoliata*, Lin. — *Chlore perfoliée*.

Mont de Hermes; prairies de Saint-Félix; bois de Glatigny; Grandvilliers; garennes de Bertichères et de Pouilly; Mouy; Liancourt; Bailleval, bois de la Montagne; mont Saint-Siméon; bois de Labrosse; Verderonne; Lardières; Chevrières; Méru; mont Cornon; bois de Donneval, près Orrouy; bois d'Ageux; forêt de Compiègne; Vauciennes; Vaumoise; Vez; Marolles; Creil; Salency; Chaumont, au bois du Vivray.

b. *minor*. — Liancourt; butte d'Aumont; bois de la Garenne, à Verneuil-sur-Oise; coteaux de Chevincourt.

Elle s'élève beaucoup moins, tige moins divisée, pauciflore; cette variété est plus commune dans le Midi que dans le Nord.

R. ①. Eté. — Coteaux secs, pelouses des terrains calcaires : les fleurs desséchées donnent une teinture jaune.

Gentiana, Lin. (Gen. n° 322, *ex parte*). — **Gentiane.**

Etym. — Nom dédié par Dioscoride à Gentius, roi d'Illyrie, qui, dit-on, utilisa le premier les propriétés médicinales de ces plantes. Gentius vivait environ 150 ans avant Jésus-Christ.

1	Lobes de la corolle ciliés sur les bords................	3
	Lobes de la corolle non ciliés sur les bords............	2
2	Corolle à 5 divisions:......	*Gentiana pneumonanthe*, Lin.
	Corolle à 4 divisions.......	*Gent. cruciata*, Lin.
3	Lobes du calice roulés sur les bords, une fois plus courts que le tube de la corolle..................	*Gent. germanica*, Lin.
	Lobes du calice planes, égalant presque le tube de la corolle.................	*Gent. amarella*, Lin.

a. *Corolle à 5 divisions.*

772. ***Gentiana** pneumonanthe*, Lin. — *Gentiane pneumonanthe, Pulmonaire des marais.*

Marais de Troissereux; vallée du Thérain, à Villers-Saint-Sépulcre, Montreuil, Bailleul, Hermes; Mello; Montataire; vallée de Bray; vallée de Brèche, à Breuil-le-Vert; marais de Sacy-le-Grand, de Saint-Germer; de Neufmoulin; Trosly-Breuil; vallée d'Aronde, à Revenne; Béhéricourt et près de Carlepont; Grandru; Cuigy; forêt de Compiègne, au Vivier-Corax, au Soupizeau, aux prés du Rozoir, à la gorge du Han, au pré de l'Embrassade; marais des Bons-Hommes, près Choisy-au-Bac et Saint-Crépin-aux-Bois; vallée d'Automne, entre Gilocourt et Saintines; Mortefontaine; Mareuil-sur-Ourcq; Rouville, Thiers, Fontaine-les-Corpsnus; Chevrières.

A. R. ♃. Juillet-octobre. — Marais tourbeux et spongieux.

b. *humilior*, Bor. — Tige naine, uniflore, plus courte que la fleur. — Mêmes localités.

773. Gent. *germanica,* Willd. (*Gentiana amarella*, Vil.). — *Gentiane d'Allemagne.*

a. *quadrilobata.* — Calice et corolle à 4 lobes; elle ressemble alors à la *Gent. campestris*, Lin.; mais elle s'en distingue par l'égalité des lobes des calices.

Le Plessier-sur-Saint-Just; Fontaine-Saint-Lucien; Froissy; Blancfossé; Cuigy; forêt du Parc; Bongenoult; Fouquerolles; Trie-Château; Herchies; Mortefontaine.

b. *verticillata*, Dur. — Feuilles caulinaires, la plupart verticillées par 3.

Bresles, Breteuil; Goincourt; Saint-Félix; Mouy; Cambronne; Thury; Montataire; Saint-Leu; Creil; Verderonne; Verberie; Pierrefonds; Vez; Vaumoise; Coyolles; Gondreville.

c. *flore albo.* — Maignelay; Hautépine; Troissereux; Clermont; Thiers.

d. *pusilla.* — Larris de Tillé, de Rieux, près Beauvais; friches de La Miauroy; Margny; le Ganelon; Antilly; Neufchelles; Bourneville. — Plante de 5-10 centimètres; tige ordinairement uniflore. Très-souvent ces échantillons, nains et grêles, présentent des fleurs à calice et à corolle simplement à quatre divisions.

e. *chloræfolia.* — Tige allongée, rameuse seulement vers le haut; feuilles *ovales en cœur, acuminées*, à bases opposées, plus ou mois soudées, à l'exemple du *Chlora.*

Liancourt; Verderonne; Larmorlaye; Songeons.

A. C. ①. Juillet-septembre. — Pelouses sèches des collines calcaires exposées au vent.

774. Gent. *amarella,* Lin. — *Gentiane amarelle.*

Semblable à la précédente avec laquelle on la confondait; moins rameuse, moins élevée; feuilles plus longues, plus étroites; fleurs *plus petites*, violet pâle, en moins grand nombre; calice à dents linéaires presque *aussi longues que le tube de la corolle*; capsule petite, subsessile ou brièvement stipitée.

Troissereux; Talmontiers; Hautépine; bois du Vivray, de Bertichères, de Saint-Brice, près Chaumont; forêt du Parc, près Beauvais; Bongenoult; Formerie; Cuigy; Fontaine-Saint-Lucien; Valescourt; Compiègne; Pouilly; bois de Fabry.

A. C. ①. Juillet-septembre. — Mêmes stations. La racine de

Gentiane pulvérisée, incorporée, depuis un demi-gramme jusqu'à dix grammes, dans une quantité suffisante de miel avec quelques pincées de sel commun, est bonne comme remède dans la pourriture des bêtes à laine. L'extrait de Gentiane, comme opiat, est bon dans le même cas.

b. *Corolle à 4 divisions.*

775. **Gent.** *cruciata*, Lin. — *Gentiane-Croisette*, *grande Croisette*.

Troissereux, lisière du bois d'En-Haut et de Saint-Maurice; Saint-Sulpice; Bongenoult; Achy; forêt de Malmifait (A. B.); bois de Bertichères et du Vieux-Quesnel, canton de Chaumont; Balagny-sur-Thérain; Carlepont; vallée de Bray; coteaux de Boubiers. de Trie-Château; Halencourt, près Parnes; Esches; Fresneaux, parc de Montchevreuil; La Haute-Ville, près Noailles; Fosseuse; Mont-Chavert; bois de Crevecœur, de Choqueuse, de Muidorge; Talmontiers; Montreuil-sur-Brèche; bois de Caisnes; coteaux de Béhéricourt, de Porquéricourt, Chiry; mont Ganelon; bois de La Neuville-le-Roy; forêt de Compiègne, à Vaudrenpont, à la Faisanderie, sur les Grands-Monts, les Beaux-Monts, la route de Crépy, celle du Guet, du Nid, à Royalieu; Courteuil, près Senlis; forêt de Chantilly, au-dessus des étangs de Comelle; parc de Mont-la-Ville, près Verneuil (Seine-et-Oise); Mortefontaine.

R. ♃. Eté. — Prés secs et montueux, pierreux et calcaires; plante réputée magique par le vulgaire.

Nous avons trouvé en 1851 la *Gentiana asclepiadea*, Lin. dans un pré à Warluis, non loin de l'habitation de M. Lemareschal de Grasse; elle doit être échappée des jardins.

B. *Capsule biloculaire.*

Erythrœa, Rich. (ap. Pers. syn. I. 283). — **Erythrée.**

Etym. — Du grec *erythros*, rouge; allusion à la couleur de la corolle.

1 { Fleurs très-brièvement pédicellées, rapprochées en corymbes multiflores compactes.... .... *Erythrœa Centaurium*, Pers.

2 { Fleurs assez longuement pédicellées, disposées en cyme dichotome lâche.......... *Eryth. pulchella*, Fries.

776. ***Erythræa*** ***Centaurium***, Lin. — *Erythrée petite Centaurée, Centaurée, Gentiane-Centaurée, Centaurelle, Herbe à Chiron, Chéronée, Herbe au Centaure, Herbe à la fièvre, Herbe au chien, Fiel de terre, Herbe à mille florins, Gentianelle.*

b. *alba.* — A. R. — Ancien bois Quéquet, près Beauvais; Remy, canton d'Estrées; bois de Genvry; bois de Mont, près Le Mesnil-sur-Bulles; Hautépine; Wariville, bois du Clos-Fayel; bois de Caumont.

c. *ochroleuca.* — Bois d'Aulmont.

d. *lutea.* — Salency; Babœuf.

e. *capitata,* Rœm. — Fleurs nombreuses, réunies en corymbe serré, compact même après la floraison.

C. ① et ②. Eté. — Prés, pelouses et bois découverts; plante d'une haute réputation parmi le peuple.

777. ***Eryth.*** *pulchella*, Fries. — *Erythrée elégante, petite Centaurée.*

Auxmarais; Sénéfontaine; Saint-Jacques, près Beauvais; Bulles; marais de Troissereux; bois de Jouy-sous-Thelle; Nointel; Ully-Saint-Georges; mont de Hermes! mont César, à Bailleul! forêt du Lys; Le Meux, canton d'Estrées; Breuil-le-Sec; Thury en-Valois; Cuvergnon; Noyon; Le Plessis-sur-Autheuil; Saint-Vaast-de-Longmont.

b. *pusilla.* — Bulles; forêt de Compiègne; mont de Hermes.

c. *alba.* — Noyon. Friches calcaires d'Agnetz.

d. *carnea.* — Noyon.

e. *ramosissima.* — Plante naine, très-rameuse. — Marais (desséché) de Trosly, entre la forêt de Compiègne et la route de Soissons.

g. *dentata*, Ledeb. — Lobes de la corolle étroits, dentés au sommet (2 ou 3 dents).

A. C. ① ou ②. Juin-septembre. — Coteaux et champs montueux, lieux exondés, friches humides. Souvent dans les échantillons minimes des terrains caillouteux la tige est très-petite

(1 centimètre) à 1-5 fleurs. Plante variable suivant le terrain. Les fleurs se ferment vers onze heures du matin. Dans ce genre, les anthères sont *torses* après la fécondation : c'est en cela qu'il diffère du genre *Gentiana*.

Cicendia, Adans. — **Cicendie.**

Etym. — Nom fabriqué avec une partie des mots *Centaurium* et *Gentiana*.

1 { Calice à 4 dents courtes; corolle à 4 lobes étalés............ *Cicendia filiformis*, Delarbr.

2 { Calice à 4 divisions profondes; corolle à 4 lobes connivents. *Cicen. pusilla*, Griseb.

778. ***Cicendia*** *filiformis*, Delarbr. — *Cicendie filiforme.*
Bruyères humides de La Chapelle-aux-Pots et marais de Sacy-le Grand. Nous avons trouvé cette espèce, pour la première fois, en 1861, à ces deux localités. Plateau de la Molière de Sérans; prairies entre Saint-Germer, Saint-Pierre-aux-Bois et le canton de Songeons; Vaudencourt; Ermenonville.

T. R. ①. Juillet-septembre. — Landes humides et sablonneuses.

779. ***Cicend.*** *pusilla*, Griseb. — *Cicendie naine.*
Bruyères humides de La Chapelle-aux-Pots (1861).

T. R. ①. Juillet-septembre. — Bruyères humides et sablonneuses; plus rare que la précédente.

Les *Gentianacées* sont très-voisines des *Apocynacées;* elles en diffèrent par leur suc aqueux au lieu d'être lactescent, par leurs anthères libres et les semences sans poils.

Soixante-quatrième Famille. — POLÉMONIACÉES, Vent.

Les plantes de cette famille sont exotiques et cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement; on les trouve quelquefois subspontanées sur le bord des chemins et près des jardins : ce sont les *Polemonium cœruleum*, Lin., et ses variétés, *Phlox paniculata*, Lin. et ses variétés.

Le *Cobœa scandens*, Cav. — Cultivé. Originaire du Haut-Mexique.

Soixante-cinquième Famille. — CONVOLVULACÉES, Vent.

(*Nom tiré du genre* CONVOLVULUS.)

1 { Plante feuillue...................... *Convolvulus*, Lin.
  { Plante aphylle...................... *Cuscuta*, Lin.

Convolvulus, Lin. (Gen. n° 218). — **Liseron.**

Etym. — Du latin *convolvere*, s'enrouler; allusion aux tiges volubiles. Le nom de *Liseron* lui vient de sa ressemblance avec le lis.

1 { Bractées foliacées recouvrant le calice...................... *Convolvulus sepium*, Lin.
  { Bractées petites et ne recouvrant pas le calice................ *Conv. arvensis*, Lin.

780. ***Convolvulus*** *sepium*, Lin. — *Liseron des haies*, *Manchettes de la Vierge*, *Lignolet*, *grand Liseron*, *Chemise de Notre-Dame*.

b. *sylvaticus*, W. Kit. — Oseraies au marais d'Uvé, près Noyon.

La corolle de ce liseron est à nervures cartilagineuses; elle s'ouvre le matin, se referme le soir en repliant son tube en dedans, se desséchant et se détachant le lendemain.

c. *flore carneo*. — Prairie de Bulles (H. C., 1841).

d. *flore roseo*. — Prairie de Bulles (H. C.).

T. C. ♃. Eté. — Haies et buissons.

781. ***Convolvulus*** *arvensis*, Lin. — *Liseron des champs*, *Clochette des champs*, *petit Liset*, *petit Liseret*, *Liseré*, *Campanette*, *Clochette*, *Vrillée*, *petit Liseron*, *Liot*.

Nuisible aux moissons et aux vignobles.

b. *angustifolius*, Reich. — Feuilles linéaires, très-étroites, auriculées. — Sables humides.

c. *obtusifolius*, Reich. — Feuilles obtuses; corolle à plis d'un rose vif.

T. C. ♃. Eté. — Champs, bords des chemins, lieux cultivés. Mauvaise herbe.

On cultive dans les jardins le *Calystegia pubescens*, le *Convolvulus patatas*, Lin. (*Igname*), les *Ipomœa*, le *Convolvulus tricolor* (*Belle de jour*), etc.

Cuscuta, Tournef. (Inst. t. 422). — **Cuscute.**

Etym. — Du *Cadytas*, nom grec d'une plante grimpante, ou plutôt de *Kechout*, nom arabe de la plante?

1	Capsule s'ouvrant circulairement en 2 loges parfaites; fleurs sessiles en glomérules sphéroidaux.........	2
	Capsule à deux loges perforée au sommet : corymbes rameux; corolle campanulée.	*Cuscuta suaveolens*, Seringe.
2	Corolle urcéolée, arrondie à la base..................	*Cusc. epilinum*, Weih.
	Corolle cylindracée ou campanulée..................	3
3	Corolle munie d'écailles qui ferment son tube; stigmates linéaires, rouges......	*Cusc. epithymum*, Murray.
	Corolle munie d'écailles courtes ne fermant pas son tube; stigmates jaunâtres.......	4
4	Base du calice charnue prolongée au-dessous de l'ovaire.....................	*Cusc. europea*, Lin.
	Base du calice non prolongée en tube charnu...........	*Cusc. trifolii*, Murray.

782. ***Cuscuta** europea*, Lin. (*Cuscuta major*, DC). — *Cuscute d'Europe*, *Cheveux de la Vierge*, *Saint-Jean*, *Cheveux du diable*, *Raisin barbu*, *Saisonnette*, *Goutte*, *Teigne*, *Rache*, *Roche*, *Cuscute majeure*, *grande Cuscute*, *Cheveux de Vénus*, *Barbe de moine*. C'est le *Flaschsseide* des Allemands.

Sur l'*Urtica dioïca.* — Saint-Jean et Saint-Jacques, dans les vignobles, près Beauvais; Fournival; Ansauvillers; Haudivillers; Pouilly; Fleurines; Montgrésin; Aulmont; Margny et Saint-Sauveur, près Compiègne! Clairoix; Brégy! Etavigny! Wariville! Bulles; ferme du Gros-Chêne, près la forêt du Parc.

Sur le *Medicago sativa.* — Wariville; Songeons; Grandvilliers.

Sur le *Spartium scoparium.* — Forêt de Compiègne! Laboissière.

Sur l'*Ulex europœus.* — Thury-en-Valois! Villers-Saint-Barthélemy; Betz.

Sur le *Humulus lupulus.* — Yvors!

Sur le *Sinapis arvensis.* — Clairoix!

Sur le *Vicia sativa.* — Beauvais; Bailleul; Hautépine; Senlis; Chasvres; Vez; Cuvergnon; Thury.

Cette dernière forme (sur le *Vicia*) mérite une sérieuse attention. Ne serait-ce pas la *Cuscuta viciæ*, Schultz (*Cuscuta Schkuchriana*)? Elle nous semble à l'herbier lui appartenir, mais quand nous l'avons trouvée, nous l'avons prise, au premier abord, pour la *Cuscuta major*, ne faisant attention qu'à la plante (*vicia*) qu'elle étouffait. Le véritable *Cuscuta viciæ* a les tiges purpurines moins épaisses, les anthères de la longueur du filet élargi vers la base (deux fois plus courtes que le filet non élargi à la base dans le *Cuscuta major*), les écailles multifides ou laciniées (à 2-4 lanières) dans le *Cuscuta major*).

A. R. ①. Eté.

783. **Cuscuta** *epithymum*, Murray. — *Cuscute du serpolet, Teigne, Teignon, Rougeron, Piperon, petite Cuscute, Teignasse, Cheveux de Vénus, Cheveux du Diable.*

Elle ne peut être détruite que par le feu. — Sur les luzernes et les vesces : Compiègne, Wariville. — Terres caillouteuses.

Sur le *Cirsium arvense.* — Beauvais!

Sur le *Thymus serpyllum.* — Lalandelle.

Sur le *Calluna vulgaris.* — Saint-Aubin-en-Bray.

Sur l'*Euphorbia Gerardiana.* — Liancourt!

Sur l'*Euphorbia cyparissias.* — Thury-en-Valois!

Sur l'*Helianthemum vulgare.* — Noyon! Beauvais! Verberie!

Sur le *Genista sagittalis.* — Bois de Brûlet, près Beauvais! forêt de Compiègne! Lévignen!

Sur le *Rhinanthus.* — Balagny-sur-Thérain.

Sur l'*Eryngium campestre.* — Saint-Just-en-Chaussée ! Clermont! Plaine de la Justice, à Compiègne!

Sur le *Teucrium scorodonia.* — Prés du Rozoir, forêt de Compiègne!

Sur le *Galium verum.* — Beauvais; le Ganelon ! Thury-en-Valois.

Sur l'*Achillea millefolium.* — Beauvais; mont de Hermes. Froissy ! Venette !

Sur le *Faba vulgaris.* — Noyon !

Sur l'*Agrostemma githago.* — Plaine de Margny !

Sur le *Centaurea jacea.* — Bois de Brûlet, près Beauvais; Balagny-sur-Thérain.

Sur le *Trifolium arvense.* — Saint-Pierre-ès-Champs; Hautépine.

Sur le *Trifolium pratense.* — Verderel; Bongenoult.

Sur le *Medicago sativa.* — Puiseux-le-Hautberger; Therdonne.

Sur le *Sarothamnus scoparius.* — Bois de Brûlet.

Sur le *Teucrium chamædrys.* — Friches de Tillé, Saint-Martin-le-Nœud.

A. C. ①. Eté. — Tiges rougeâtres très-déliées : fleurs rosées.

Cette Cuscute se développe d'une *manière vague*, et ne fait pas périr les plantes qu'elle embrasse, tandis que celle des *trèfles* se développe en cercles réguliers et tue les plantes qu'elle étreint.

784. **Cusc.** *trifolii*, Babingt. — *Cuscute du trèfle.*

Beauvais ! Hautépine; Merlemont; Therdonne. Bargny ! Lieuvillers; Balagny-sur-Thérain.

R. ①. Eté. — Parasite sur le *trèfle des prés*; elle s'étend sur de larges espaces *circulaires* dans les prairies artificielles; elle étouffe la plante. Elle se *développe en cercle régulier.* Les fleurs sont plus grandes que dans l'espèce précédente; les glomérules plus gros, plus serrés; les styles sont plus divergents et ne dépassent jamais les étamines; calice à divisions plus étroites; les lobes de la corolle sont plus longs que larges; la corolle n'est pas fermée par les écailles; fleurs blanches, plus pâles que l'espèce précédente.

785. **Cusc.** *epilinum*, Weihe. (*Cuscuta densiflora*, Soyer. Will.). — *Cuscute du lin, Bourreau du lin, Augure du lin.*

Chevrières (en 1823)! Parnes et Halincourt! Grandvilliers; Auxmarais.

T. R. ①. Eté. — Parasite sur le *Linum usitatissimum* et le *Camelina sativa;* fleurs blanc-verdâtre, plus grandes que celles du *Cuscuta europœa.*

Le *Cuscuta epilinum* est bien une espèce et non une variété de l'*epithymum :* les fleurs sont de moitié plus grandes, plus pâles, en glomérules plus gros, plus serrés; le calice a les divisions *appliquées* sur la corolle et non étalées au sommet; la corolle est à lobes *plus longs que larges* et non aussi larges que longs; le *Cuscuta trifolii* se développe en cercles réguliers et tue la plante; le *Cuscuta epithymum* se développe d'une manière vague et ne tue pas la plante.

786. **Cusc.** *suaveolens*, Seringe. (*Cusc. corymbosa*, R. et Par.).— *Cuscute odorante.*

Fulaisne; Mareuil-sur-Ourcq, trouvé en 1850 par M. Lefebvre!

Tige jaune-orangé. Parasite sur les luzernes, fleurs odorantes.

T. R. ①. Eté.

Les Cuscutes sont parasites, s'accrochant aux plantes par des suçoirs; elles ont à la fois des racines libres et adhérentes.

Soixante-sixième Famille. — BORRAGINÉES, Jussieu.

(*Nom tiré du genre* BORRAGO.)

1	Gorge de la corolle munie de 5 écailles qui ferment ordinairement le tube..................	5
	Gorge de la corolle dépourvue d'écailles..........	2
2	Corolle à limbe subbilabié, longuement dépassée par les étamines, à lobes inégaux................	*Echium*, Lin.
	Corolle à limbe presque régulier, étamines incluses..............	3
3	Calice 5-fide, tubuleux-campanulé,	*Pulmonaria*, Tournef.
	Calice partagé presque jusqu'à la base en 5 divisions............	4

4	Corolle ne présentant pas de dents entre les lobes....................	*Lithospermum*, Lin.
	Corolle ayant une dent entre ses lobes........................	*Heliotropium*, Lin.
5	Corolle à tube distinct, à lobes pointus..........................	*Borrago*, Tournef.
	Corolle à tube droit ou nul, à lobes obtus........................	6
6	Calice fructifère irrégulier, comprimé en deux valves planes, anguleuses, sinuées, appliquées l'une sur l'autre..............	*Asperugo*, Tournef.
	Calice fructifère régulier.........	7
7	Nucules chargées d'épines crochues ou lisses, entourées d'une bordure membraneuse, infléchie...	8
	Nucules lisses ou rugueuses, dépourvues d'épines crochues et de bordures membraneuses....	10
8	Nucules triquètres, soudées à la colonne centrale dans toute la longueur de leur angle interne, à face dorsale entourée d'épines; style très-court, marcescent...	*Echinospermum*, Swartz.
	Nucules déprimées, soudées à la colonne centrale, seulement dans la partie supérieure de leur face interne, chargées de tubercules épineux sur toute leur surface, ou à face dorsale entourée d'une bordure membraneuse, infléchie.	9
9	Nucules chargés de tubercules épineux sur toute leur surface.....	*Cynoglossum*, Lin.
	Nucules lisses, à face dorsale entourée d'une bordure membraneuse, infléchie..............	*Omphalodes*, Tournef.
10	Gorge de la corolle à écailles lancéolées-tubulées..............	*Symphytum*, Tournef.
	Gorge de la corolle à écailles courtes, obtuses ou émarginées.........	11

11	Corolle à tube courbé............	*Lycopsis*, Lin.
	Corolle à tube droit..............	12
12	Nucules présentant à leur extrémité inférieure un rebord très-saillant........................	*Anchusa*, Lin.
	Nucules à surface basilaire, presque plane..........................	13
13	Corolle à gorge fermée par des écailles........................	*Myosotis*, Lin.
	Corolle à gorge ouverte..........	*Lithospermum*, Lin.

Les *Borraginées* se rapprochent des *Labiées* par le style paraissant libre, érigé au milieu des quatre segments ovariens, et paraissant sortir du disque hypogyne. Cette famille ne renferme ni *alcaloïdes vénéneux*, ni *huile essentielle*. La Cynoglosse seule est un peu narcotique. C'est une famille riche en cymes scorpoïdes.

Toutes les plantes de cette famille se font remarquer par le suc adoucissant qu'elles contiennent; leurs propriétés sont donc analogues à celles des Malvacées et des Tiliacées.

PREMIÈRE TRIBU. — ANCHUSEÆ, DC.

(*Nom tiré du genre* ANCHUSA.)

Fruit formé de 4 carpelles uniloculaires, libres, insérés sur le réceptacle par une base excavée, et entourée d'un bord plissé et saillant.

Borrago, Tournef (Inst. t. 53). — **Bourrache.**

Etym. — Nom dérivé de *cor ago*, en latin, j'excite le cœur; allusion à de prétendues propriétés cordiales (d'où ce proverbe : *Dicit borrago : Gaudia cordis ago*).

787. ***Borrago*** *officinalis*, Lin. — *Bourrache officinale.*

a. *flore cœruleo.*

b. *flore albo.* — Vellennes; Fournival; La Neuville-en-Hez : çà et là.

☨. T. C. ①. Eté. — Cette plante, originaire du Levant, ne sort

pas des lieux habités, des terrains cultivés. Sa station de préférence est parmi les décombres; elle n'est pas spontanée; elle provient d'anciennes cultures. Le calice s'accroît beaucoup après la floraison.

Anchusa, Lin. (gen. n° 182 *part.*). — **Buglosse.**

Etym. — Du grec *anchousa*, fard. La racine de l'*Anchusa tinctoria* (Orcanette) renferme un suc rouge dont on se servait autrefois pour se colorer le visage.

788. ***Anchusa** italica*, Retz. — *Buglosse d'Italie*, *Langue de bœuf*, *Buglosse officinale*, *Bourrache bâtarde*, *Orcanette*.

Beauvais! Warluis; Marissel; Senlis! mont Saint-Siméon! Apremont; Montagny.

T. R. ②. Mai-juillet. — Lieux cultivés, champs pierreux, moissons. Les corolles donnent une couleur verte.

Lycopsis, Lin. (gen. n° 190). — **Lycopside.**

Etym. — Du grec *lucos*, loup, *opsis*, ressemblance; allusion aux poils hérissés de la plante.

789. ***Lycopsis** arvensis*, Lin. — *Buglosse des champs*, *petite Buglosse*, *Lycopside*, *Grippe des champs*, *Grisette*, *Face de loup*.

†. T. C. ①. Eté. — Champs et lieux cultivés des terrains calcaires. Elle doit être apportée de l'étranger, car elle ne sort pas des cultures.

Le genre *Lycopsis* ne diffère des *Anchusa* que par le tube de la corolle *coudé* ou *courbé*, et par la gorge presque nue ou à écailles rudimentaires, pileuses.

Symphytum, Tournef (Inst. t. 56). — **Consoude.**

Etym. — Du grec *sumphuco*, je soude; allusion à la décurrence des feuilles, ou plutôt à des propriétés vulnéraires qui étaient attribuées à ces plantes.

790. ***Symphytum** officinale*, Lin. — *Consoude officinale*, *grande Consoude*, *Oreille d'âne*, *Herbe aux charpentiers*, *Langue de bœuf*, *Bourrache bâtarde*, *Confière*.

b. *album*. — Segments calicinaux, convergents, égalant le tube de la corolle.

c. *purpureum.* — Beauvais; Chaumont; Liancourt. — Segments calicinaux ouverts, non convergents, plus courts que le tube de la corolle.

d. *rubrum.*

e. *roseum.*

T. C. ♃. Mai-juillet; refleurit en automne. — Prés et fossés. Peut servir de fourrage.

DEUXIÈME TRIBU. — LITHOSPERMEÆ, DC.

(*Nom tiré du genre* LITHOSPERMUM.)

Calice quinquépartite; corolle régulière, infundibuliforme, ouverte à la gorge, mais munie, au-dessous du milieu, de cinq petites callosités glabres, à limbe quinquépartite, à tube velu intérieurement à la base; anthères incluses; carpelles 4.

Myosotis, Lin. (gen. n° 180), — **Myosotis. Scorpione. Oreille de souris.**

Etym. — Du grec *mus*, souris, *ous*, *outos*, oreille; allusion à la forme et aux poils des feuilles.

1	Calice couvert de poils appliqués..	2
	Calice couvert de poils crochus étalés........................	3
2	Style égalant presque le calice....	*Myosotis palustris*, With.
	Style plus court que le calice.....	*Myos. lingulata*, Lehm.
3	Calice fructifère à pédicelle beaucoup plus long que lui.........	*Myos. intermedia*, Link.
	Calice fructifère à pédicelle plus court que lui ou à peine égal...	4
4	Corolle bleue....................	5
	Corolle jaune ou au moins dans quelques fleurs................	*Myos. versicolor*, Roth.

5	Calices fructifères fermés; pédicelles dressés..................	*Myos. stricta*, Link.
	Calices fructifères ouverts; pédicelles étalés...................	*Myos. hispida*, Schlect.

PREMIÈRE SECTION. — PALUDOSÆ.

Calices couverts de poils appliqués, non crochus au sommet.

791. ***Myosotis*** *palustris*, With. — *Myosotis des marais*, *Oreille de souris*, *Aimez-moi*, *Gremillet*, *petit Bleu*, *Scorpione des marais*, *Souvenez-vous-de-moi*, *Ne-m'oubliez-pas*, *Forget-me-not* (en anglais), *Plus je-vous-vois*, *Plus-je-vous-aime*, *Vergiss-mein-nicht* (en allemand).

T. C. ♃. Mai-septembre. — Fossés, bords des rivières; les tiges sont radicantes.

a. *palustris* (*Myos. palustris*, Auct.). — *Souche longuement rampante;* tiges couchées-radicantes à la base, robustes, anguleuses; feuilles rapprochées, les supérieures oblongues-lancéolées; *fleurs rapprochées* en grappes assez courtes; corolle assez grande, à lobes émarginés; style atteignant presque l'extrémité des dents du calice; *calice fructifère, étroit à la base, 5-denté,* à dents triangulaires, à pédicelles ordinairement assez courts. — Bords des ruisseaux, fossés.

b. *strigulosa*, Mert. et Koch. — Tige plus grêle, glabre ou munie de quelques poils couchés, non rampante à la base, plus raide, bleuâtre inférieurement; *souche verticale*, courte, tronquée, donnant naissance à un grand nombre de fibres; *fleurs rapprochées*, en grappes allongées; *calice fructifère étroit à la base*, *5-denté*. — Lieux desséchés.

c. *alba*. — Goincourt; Auxmarais (T. R.).

d. *rosea*. — Prairies de Saint-Martin-le-Nœud (R).

e. *repens*, Mert. et Koch. — Tige robuste, longuement rampante à la base, munie de poils étalés.

f. *cœspitosa*, Schultz. — Forêt de Compiègne, route des Citernes.

s. v. *pusilla*. — Pierrefonds, près du carrefour du

Parquet-du-Roi; une mare desséchée, forêt de Compiègne.

Les espèces de ce genre étant difficiles à déterminer, nous indiquerons à chacune d'elles les caractères essentiels de la diagnose. Le *Myosotis palustris* a la souche rampante, la tige anguleuse, hérissée de poils mous étalés.

792. **Myos.** *lingulata*, Lehm. — *Myosotis lingulé.*

T. C. ②. Eté. — Prés humides, bords des ruisseaux, tourbières, lieux inondés pendant l'hiver.

Souche courte, tronquée, non rampante, *verticale* ou *oblique*, à racine fibreuse : quelques poils appliqués sur les tiges cylindriques, dressées, assez grêles, à rameaux diffus; *style* court et presque nul; corolle plus petite, cymes bractéolées; *calice fructifère à base large*, *5-fide*, à divisions oblongues, lancéolées, à pédicelle ordinairement très-long.

DEUXIÈME SECTION. — SYLVATICÆ.

Calices couverts de poils étalés et crochus.

793. **Myos.** *intermedia*, Link. — *Myosotis intermédiaire*, *Oreille de souris.*

Forêt du Parc; Saint-Lucien; mont César, à Bailleul; au Berne, forêt de Compiègne! coteau de Saint-Siméon, près Noyon.

A. R. ① ou ②. Mai-septembre. — Lieux cultivés, clairières des bois, coteaux sablonneux. Il est souvent confondu avec le *Myosotis sylvatica*, Hoff. C'est le *Myosotis arvensis* de beaucoup d'auteurs; nous ne l'avons trouvé qu'une fois dans les champs. — Racine fibrilleuse; feuilles grisâtres plutôt que vertes; *pédoncules beaucoup plus longs que le calice qui est fermé à la maturité.*

b. *nemoralis*, Marcilly. — Carrefour du Gerfault, sur le chemin de Compiègne à Pierrefonds, au sud du mont Saint-Pierre; fossé du chemin de Pierrefonds, vers le poteau kilométrique 1-8; route du pré de l'Ortille, sur les revers des Beaux-Monts — Forme beaucoup plus précoce, plus robuste que le type; elle ne sort jamais des bois, tandis que le type quitte quelquefois la plaine (différent de

un mois pour la floraison); fleurs plus grandes; graines plus grosses. *An umbrata?* Angl.

s. v. *nana*. — Plante de 2-5 centimètres. — Lieux très-arides.

794. ***Myos.*** *hispida*, Schlecht. — *Myosotis hérissé.*

C. ①. Mai-septembre. — Champs, lieux secs, bords des chemins, jachères, lieux caillouteux, rocailleux. — Tige grêle; fleurs petites; corolle comme cachée dans le calice; pédoncules étalés, plus courts que le calice qui est ouvert après la floraison.

795. ***Myos.*** *stricta*, Link. — *Myosotis raide.*

Grandvilliers; Autheuil-en-Valois; Rouville; forêt de Laigue! Senlis; bords de chemins très-secs et très-sablonneux de Choisy à Longueil, et au Plessis-Brion! Thury-en-Valois; rare aux environs de Compiègne; bord sud-est de la route du Moulin; près et au sud-est du layon royal des anciens tirés du Guet-du-Nid; bord de chemins très-sablonneux et très-secs longeant des petits bois aux abords de la forêt de Laigue; Allonne; Saint-Jean-les-Beauvais.

A. R. ①. Mai-juin. — Lieux pierreux incultes, champs sablonneux, vieux murs en chaume, vignes.

Pédoncules dressés, plus courts que les calices, fermés après la floraison; corolle à tube plus court que le calice.

796. ***Myos.*** *versicolor*, Roth. — *Myosotis versicolore.*

Forêt de Hez; bords de la mare du mont du Tremble, forêt de Compiègne; Goincourt.

A. C. ①. Mai-juin. — Champs arides, pelouses montueuses.

b. *Balbisiana*, Jord. — Fleurs jaunes.

Cette variété est peut-être une espèce : elle a le port du *Myosotis versicolor;* mais elle s'en distingue par ses grappes plus courtes, portées sur un pédoncule nu et plus allongé; par ses pédicelles plus fins; par son calice et sa corolle plus petits; par sa tige plus fine et son port plus grêle. Grenier et Godron en ont fait une espèce.

Senéfontaine; Noyon.

c. *pallida*. — Fleurs blanches ou très-légèrement jaunâtres.

Autheuil-en-Valois; Rouville.

d. *elongata.* — Tiges faibles, simples ou peu rameuses; allongées; fleurs jaunâtres, puis rougeâtres; très-petites.

Forêt de Hez; Merlemont.

Feuilles comme opposées dans le haut; pédoncules, plus courts que les calices dont les lobes sont longs, linéaires, *connivents après la floraison*; corolle à tube plus long que le calice.

Lithospermum, Tournef. (Inst. t. 55). — **Grémil.**

Etym. — De *lithos*, pierre, *sperma*, graine, en grec; allusion à la dureté de la graine.

1	Carpelles rudes, ridés, tuberculeux..............	*Lithospermum arvense,* Lin.
	Carpelles lisses...........	2
2	Fleur assez large, d'un beau bleu.....................	*Lith. purpureo-cœruleum*, Lin.
	Fleur petite, blanchâtre...	*Lith. officinale*, Lin.

797. ***Lithospermum*** *officinale*, Lin. — *Grémil officinal, Grémil vrai, Herbe aux perles, Thé, Millet d'amour, Millet perlé, Perlières.*

T. C. ♃. Mai-juillet. — Haies, bords des bois, terrains calcaires, taillis des bois secs et montagneux.

798. ***Lith.*** *arvense*, Lin. — *Grémil des champs.*

T. C. ①. Mai-juillet. — Moissons, champs, jachères. En Sicile, on le trouve dans les bois des montagnes; en Suisse, au bord des chemins; en Angleterre, dans les endroits secs et pierreux; chez nous, cette plante ne se trouve que dans les terrains cultivés; c'est donc une plante introduite, mais non pas indigène: Si de temps en temps on la trouve au bord des chemins, dans les terrains vagues et sablonneux, près des villages, on doit soupçonner une dissémination de graines sorties des terrains cultivés.

b. *cœruleum* (*Lithospermum medium,* Chev.). — Fleurs bleues (T. R.). — Environs de Compiègne (de Marcilly fils).

799. ***Lith.*** *purpureo-cœruleum*, Lin. — *Grémil bleu et pourpre, Grémil violet.*

Forêt de Hez! Lisière du bois de Froidmont, sur le mont de Hermes; bois de Liancourt, de Béthisy, de Donneval, près Orrouy, de Saint-Félix et Thury-sous-Clermont! Agnetz! forêt de Compiègne, au Puits-Dauphin et du côté de Saint-Sauveur! M. Graves l'a trouvé en 1823 à Thury-en-Valois! bosquets depuis Fay-sous-Bois jusqu'au Plessis-Billebaut; Champlieu.

T. C. ♃. Eté. — Lieux incultes et parties élevées et méridionales des forêts et des bois montueux.

Pulmonaria, Tournef. (Inst. t. 55). — **Pulmonaire**.

Etym. — Du latin *pulmo*, poumon; allusion à de prétendues propriétés médicinales, ou plutôt allusion aux taches des feuilles, qui rappellent les tubercules des poumons.

800. ***Pulmonaria** angustifolia*, Lin. — *Pulmonaire à feuilles étroites*, *Herbe aux poumons*, *Herbe du tac*, *Herbe au lait de Notre-Dame*, *grande Pulmonaire*, *Herbe de cœur*, *Pulmonaire des bois*, *Pulmonaire officinale*.

Bois de Rosoy! forêts de Chantilly, de Halatte, de Carlepont, de Compiègne! Rouville! Goincourt; Russy-Montigny! Ormoy-Villers! Lévignen! Aumont; Mortefontaine; Acy; Montagny; Lieuvillers; Fontaine-Saint-Lucien.

T. R. ♃. Printemps. — Coteaux sablonneux.

La variété *Officinalis* est cultivée dans les jardins; l'*Angustifolia* n'en diffère que par les feuilles des pousses de l'année longuement *elliptico-lancéolées atténuées insensiblement en pétiole*.

Dans le genre *Pulmonaria*, de même que dans le genre *Primula*, les étamines sont insérées tantôt à la gorge de la corolle, tantôt sur le tube vers le milieu de sa longueur : dans le premier cas, le style est court, dans le second, il est allongé.

Echium, Lin. (gen. n° 191). — **Vipérine**.

Etym. — Du grec *echion*, vipérine, *echis*, vipère; allusion aux fruits ou à la graine, figurant la tête d'une vipère, ainsi qu'aux piqûres brûlantes occasionnées par les poils dont ces plantes sont couvertes, ou bien encore à la prétendue efficacité des fleurs contre la piqûre de cet animal.

801. ***Echium** vulgare*, Lin. — *Vipérine commune*, *Vipérine*, *Herbe aux vipères*.

a. *cœruleum.* —

b. *rubrum.* — Savignies !

c. *roseum.* — Mothois.

d. *album.* — Chaumont ! Mortefontaine ! Mercière, près la Croix-Saint-Ouen ! coteaux du Meux et de Jaux !

e. *carneum.* — Therdonne.

f. *violaceum.* — Forêt du Parc.

T. C. ②. Eté. — Lieux secs et pierreux, murailles, bords des chemins, pelouses.

TROISIÈME TRIBU. — CYNOGLOSSEÆ, DC.

(*Nom tiré du genre* CYNOGLOSSUM.)

Echinospermum. Swartz. (ex Lehm). — **Echinosperme.**

Etym. — Du grec *echinos*, hérisson, *sperma*, graine ; allusion à la surface du fruit.

802. ***Echinospermum*** *Lappula*, Lehm. — *Echinosperme-Bardanette*, *Bardanette*.

Mont César, près Bresles, vers Froidmont ! Précy-sur-Oise, Saint-Leu-d'Esserent ; Gouvieux ! Boran ! Nanteuil-le-Haudouin ! Crépy-en-Valois ! Noyon.

T. R. ① ou ②. Juillet-septembre. — Plante psammophile ou arénacée. Le fruit est adhérent aux vêtements par les crochets, poils raides crochus couvrant le calice. Ses stations ne sont jamais éloignées des villages. Est-elle native ?

Fruit formé de 4 carpelles uniloculaires, insérés à la colonne centrale dans une étendue plus ou moins grande.

Cynoglossum. Lin. (gen. n° 183.) — **Cynoglosse.**

Etym. — De *kuôn*, *kunos*, chien ; *glossa*, langue, en grec : de la forme des feuilles de quelques espèces.

1	Feuilles pubescentes tomenteuses, grisâtres sur les deux faces.....................	*Cynoglossum officinale*, Lin.
2	Feuilles vertes, luisantes, presque glabres en dessus.	*Cynog. montanum*, Link.

803. **Cynoglossum** *officinale*, Lin. — *Cynoglosse officinale, Langue de chien, Herbe au diable.*

Saint-Jean, près Beauvais; Warluis; marais de Bresles; Choqueuse; Catheux; Ons-en-Bray; marais de Loconville; Saint-Germer; le Pont de Pierre, près Clermont; Filerval; Wariville; Clermont; Creil.

Odeur nauséabonde; odeur de chien, suivant Tragus.

b. *hydridum* (*subscaber*, Mérat). — Bois de Liancourt! Noyers-Saint-Martin!

A. C. ②. Mai-juin. — Lieux pierreux découverts, elle se plaît dans les décombres et dans le voisinage des habitations, bord des chemins.

804. **Cynog.** *montanum*, Link. — *Cynoglosse de montagne.*

Forêt de Compiègne, à La Malmaire, aux Beaux-Monts, entre le carrefour de la Mare-Rouge et celui du Beaurevoir, Saint-Jean-aux-Bois, Vieux-Moulin, Pont des Planchettes, au mont du Tremble, près Saint-Corneille, Saint-Nicolas de Courson, sur les Grands monts, à Vieux-Moulin, au Vivier frère Robert, Saint-Pierre-en-Chastres, route de Maupas, mont Saint-Marc, grands et petits Monts, etc.! Inodore.

T. R. ②. Juin-juillet. — Forêt de Compiègne seulement, sur le penchant des coteaux, d'où il s'étend dans les plaines voisines.

Omphalodes, Tournef. (Inst. t. 58). — **Omphalode**.

Etym. — Du grec *omphalodes*, qui ressemble à l'ombilic; allusion à l'excavation des carpelles.

805. **Omphalodes** *verna*, Mœnch. — *Omphalode printanière, petite Consoude, petite Bourrache.* — Vulgairement et improprement appelée *Myosotis* et *Ne m'oubliez pas.*

T. R. ♃. Mars-avril. — Cette plante, originaire des Alpes piémontaises, est cultivée dans tous les jardins. Elle a été trouvée par M. Questier dans la garenne de Bussy-Montigny; elle doit provenir de l'ancien jardin des religieux. M. Graves l'avait trouvée en 1823 dans les bois de Liancourt, sur les coteaux, en allant vers Mogneville. Elle doit provenir, comme une foule de plantes belles et étrangères, à notre flore trouvées au même lieu, des jardins de la terre de Liancourt, détruite à la révolution!

Asperugo, Tournef. (Inst. t. 54). — **Râpette.**

Etym. — Du latin *asper*, âpre; allusion aux aiguillons qui recouvrent la plante.

806. ***Asperugo** procumbens*, Lin. — *Râpette couchée, Bardanette, Portefeuille.*

Beauvais; Ermenonville (herbier Rousseau); taillis de la forêt de Compiègne! mont César, à Bailleul-sur-Thérain.

T. R. ①. Mai-juin. — Cette plante fugace doit être d'origine étrangère; c'est une espèce que l'homme a pu aisément transporter; elle s'accroche aux vêtements, aux ballots, aux laines, etc., par les poils raides crochus qui couvrent les calices.

Heliotropium, Lin (gen. n° 179). — **Héliotrope.**

Etym. — De *élios*, soleil, *trépô*, je tourne, en grec : des fleurs qui, prétendait-on, suivent le cours du soleil.

807. ***Heliotropium** europæum*, Lin. — *Héliotrope d'Europe, Herbe aux verrues, Herbe de Saint-Fiacre, Tournesol.*

Marissel; Saint-Lucien; Allonne; Voisinlieu! Crépy; La Chapelle-en-Serval; plaine du Point-du-Jour, près Compiègne! Valgenseuse; Senlis! Rozoy! Cavée de Champlieu, à Béthisy-Saint-Martin! Le Plessis-Cornefroy; Rocquemont; Rouville! Betz; trou Saint-Pierre, près Acy; forêt de Pontarmé, au carrefour Saint-Remy! Plailly! Mortefontaine! Thury-en-Valois! Verberie! Chaumont.

R. ①. Eté. — Lieux sablonneux cultivés, vignes. Son fruit ressemble à de petites verrues hérissées à 4 lobes.

L'*Heliotropium Peruvianum*, Lin., est universellement cultivé dans les jardins.

Soixante-septième Famille. — SOLANACÉES, Bartl.

(*Nom tiré du genre* SOLANUM.)

1	Fruit charnu (baie)..................	2
	Fruit sec (capsule)..................	5

2	Calice renflé-vésiculeux enveloppant complétement la baie..............	*Physalis*, Lin.
	Calice non vésiculeux n'enveloppant jamais la baie......................	3
3	Corolle plane en roue................	*Solanum*, Lin.
	Corolle en tube, en entonnoir ou en cloche...........................	4
4	Corolle en tube......................	*Lycium*, Lin.
	Corolle en cloche....................	*Atropa*, Gaernt.
5	Capsule épineuse : corolle plissée.....	*Datura*, Lin.
	Capsule lisse : corolle non plissée....	*Hyoscyamus*, Lin.

Les plantes de cette famille sont en général d'un aspect triste et lugubre à sucs renfermant généralement un alcaloïde-narcotique, vénéneux.

A. ATROPÉES. — *Fruit : une baie molle ou coriace.*

Physalis, Lin. (gen. n° 250). — **Coqueret.**

Etym. — Du grec *phusa*, vessie; allusion au calice qui est renflé à la maturité.

a. *Corolle en roue étalée.*

808. ***Physalis*** *alkekengi*, Lin. — *Coqueret alkékenge, Coquerelle, Herbe à cloques, Baies coqueret, Cerise d'hiver, Alkekenge, Amour en chemise, Amour en cage, Cerise en chambre, Coquerette, Lanterne.*

Vignes à Goincourt ! Saint-Jean; Marissel; Saint-Jacques; Notre-Dame-du-Thil, près Beauvais; Herchies; forêt de Compiègne, aux carrefours d'Actéon, des Plaideurs, au carrefour Antoinette ! montagne de Clairoix; Thury-en-Valois ! pentes du Ganelon, vers Bienville ! Villers-sur-Coudun; Senlis; Méru; Compiègne; Montagny.

A. R. ♃. Fleurit : juin-juillet; fructifie : septembre-octobre. — Vignes, lieux cultivés ombragés et humides, surtout terrains calcaires ou argileux secs et pierreux.

Les baies, infusées tous les jours avec un peu d'écorce de chêne, bonnes contre l'hydropisie.

Solanum, Lin. (gen. n° 251). — **Morelle.**

Etym. — Le nom de *solanum* était donné par les Romains à une Morelle ou à une plante très-voisine.

1	Feuilles pinnatiséquées, à segments assez nombreux; calice à divisions lancéolées-linéaires.	*Solanum tuberosum*, Lin.
	Feuilles entières, sinuées ou divisées en 3 segments; calice à lobes courts triangulaires.....	2
2	Tiges ligneuses; fleurs en corymbes rameux, multiflores, longuement pédonculés......	*Sol. dulcamara*, Lin.
	Tiges herbacées; fleurs réunies en fausses ombelles simples, 3-6 flores, au sommet de pédoncules, souvent plus courts que les pédicelles................	*Sol. nigrum*, Lin.

809. **Solanum** *tuberosum*, Lin. — *Morelle tubéreuse*, *Pomme de terre*, *Patate*, *Parmentière*.

†. ♃. Juin-septembre. — Quelquefois subspontané.

Cette plante, originaire de l'Amérique, est devenue d'une culture générale. Sa découverte est due aux soins de l'amiral Walther Raleigh, vers l'an 1586. C. Bauhin la décrivit le premier en 1590.

810. **Sol.** *dulcamara*, Lin. — *Morelle douce-amère*, *Vigne vierge*, *Vigne de Judée*, *Morelle grimpante*, *Vigne sauvage*, *Herbe à la fièvre*, *Bronde*, *Crève-chien*, *Laque*.

b. *pubescens*. — Forêt de Compiègne, aux Beaux-Monts!
c. *flore albo*.
d. *foliis variegatis*.

T. C. ♃. Eté. — Haies, bords des ruisseaux. Elle cause des vertiges et passe pour guérir l'hydropisie. M. Lenglet, médecin à Beauvais, au commencement du siècle, prétend avoir guéri à l'aide de cette plante nombre de rhumatismes chroniques et de gonflements des articulations. Il l'a employée avec succès dans

les douleurs de poitrine que ressentent les jeunes filles chlorotiques ou mal réglées; il l'indique aussi comme efficace dans l'hydropisie du thorax, dans les cas d'asthmes, comme calmant les douleurs des maladies vénériennes. Il recommande expressément de prendre les tiges fraîches dépouillées de fleurs, de baies et de feuilles, à la dose d'une once, de faire bouillir dans deux litres d'eau jusqu'à réduction de moitié, de diviser le reste en deux parties, dont l'une se prend à jeun avec autant de lait écrémé et l'autre le soir de la même manière. Les affirmations sont consignées avec une telle précision dans son herbier, dont nous sommes possesseur, que nous avons cru devoir les rapporter ici.

811. **Sol.** *nigrum*, Lin. — *Morelle noire*, *Morelle officinale*, *Morette*, *Mourelle*, *Bonbon noir*, *Raisin de loup*, *Crève-chien*, *Herbe aux magiciens*, *Mourette*.

Les feuilles légèrement froissées exhalent une odeur musquée.

a. *vulgare.* — Tiges glabrescentes ou pubescentes à poils arqués, dressés ou étalés; *baies noires.*

T. C. ①. septembre. — Lieux cultivés, pied des murs, décombres; nuisible aux vignobles. Les baies causent aux enfants qui en mangent des symptômes narcotiques très-graves et souvent mortels.

b. *miniatum*, Dun. — Rameaux rudes, pubescents : *baies rouges;* odeur musquée très-prononcée.

Champs, près des jardins; marais de Bretel; Mothois; Liancourt! Noyon! parc d'Offémont!

c. *ochroleucum*, Bast. — Tiges glabrescentes ou pubescentes, à poils dressés, arqués ou étalés; rameaux diffus; feuilles pubescentes; baies *verdâtres* ou *jaunâtres*, un peu transparentes à la maturité.

Forêt de Hez; Beauvais! Chaumont; Crépy! Compiègne! Betz, près le cimetière.

d. *humile*, Bernh. — Tige basse, à angles scabres, peu rameuse; baies d'un *jaune-verdâtre*, forme naine de la variété précédente.

Beauvais; Compiègne; Crépy. — Lieux incultes.

e. *villosum*, Lamk. — *Feuilles pubescentes*, à dents profondes; *baies jaune-safrané* ou un peu *rougeâtres;* fleurs plus grandes que dans le type.

Senlis ! bords de l'Oise, entre Verneuil et Pont-Sainte-Maxence ! Vauchelles.

Champs, souvent parmi les choux.

On cultive dans les jardins potagers, le *Sol. melongena*, Lin. (*Aubergine*, *œuf végétal*), originaire de l'Arabie, le *Lycopersicum esculentum*, Nutl. (*Tomate*), originaire de l'Amérique. Cette dernière espèce se trouve assez souvent subspontanée près des jardins. Nous l'avons vue en cet état plusieurs fois.

b. *Corolle en tube campanulé.*

Atropa, Lin. (gen. n° 249.) — **Atrope.**

Etym. — Du grec *atropos*, une des Parques ; allusion aux propriétés vénéneuses de la plante.

812. **Atropa** *belladona*, Lin. — *Atrope-Belladone, Belle-Dame, Morelle furieuse, Morelle marine, Guignes de côtes, Permenton, Bouton noir.*

Forêts du Parc, de Hez, de Thelle, de la Haute-Pommeraye, de Chantilly, de Compiègne, de Halatte; autour de la fontaine Sylvie, à Chantilly (Tournefort) ; étangs de Chantilly ; bois ou bosquets, au Vauroux; à Beaumont-les-Nonains; à Mesnil-Théribus ; à Jouy-sous-Thelle ; Caisnes ; Salency ; bois du Quesnoy, près Noyon ! Mouchy-le-Châtel; Creil; garenne de Canneville, entre Chantilly et Creil ; Doméliers ! Pont-Sainte-Maxence ; bois des Pérelles, canton d'Auneuil ! parc de Montreuil-sur-Brèche ! marais et bois de Bresles; Bourneville ! Thury-en-Valois ! Corbeilcerf; Fresneaux ; garenne de Pouilly ! bois de Fabry ! Chaumont et Trie-Château ! bois d'Yvors ; Crevecœur; Saint-Germer; Chambors; Dives; Beausseré; bois de Troissereux; bois de Bertichères ; Sainte-Geneviève ; parc d'Achy ; bois de Froidmont ; bois de l'Italienne.

A. R. ♃. Eté. — Bois montueux, fossés, anciennes carrières, clairières, bois rocailleux, marais.

La belladone a joui d'une grande réputation, en Italie, où on employait son eau distillée pour entretenir la fraîcheur de la peau ; de là son nom Bella-dona (*Belle-dame*).

Nous avons trouvé au bois de Saint-Quentin, près Beauvais, une fleur de Belladone, avec un calice à 8 divisions et 2 rudiments

de pistils séparés sans ovules. C'est un cas de soudure de deux fleurs ou partition florale. Les baies sont vénéneuses et il ne se passe guère d'années sans que les journaux enregistrent des cas d'empoisonnement d'enfants qui ont mangé de ces baies. Le contre poison est le vomissement, les solutions de savon, le lait, le café.

Le *Nicandra physalodes*, Lin., importé du Pérou en France en 1760, est quelquefois cultivé dans les jardins d'où il peut s'échapper et se rencontrer subspontané. C'est ainsi que nous l'avons vu à la sablonnière de Bracheux, à Troissereux, à Marissel, et en 1862 à Hermes, près la gare.

Lycium, Lin. (gen. n° 262). — **Lyciet.**

Etym. — Du latin *Lycia*, Lycie, province de l'Asie mineure; allusion à la patrie de la plante.

c. *Corolle en entonnoir.*

813. ***Lycium*** *Barbarum*, Lin. — *Lyciet de Barbarie, Lyciet commun, Jasminoïde.*

Beauvais, à Voisinlieu; Méru; Ermenonville; Thury, dans les haies; le pont d'Ourscamps. Cultivé dans les jardins, se trouve planté dans les haies où il se naturalise. Il est originaire de l'Europe méridionale.

†. ♃. A. R. Mai-septembre.

B. DATURÉES. — *Fruit : une capsule déhiscente.*

a. *Capsule à déhiscence pyxidaire; opercule se détachant circulairement au sommet de la capsule.*

Hyoscyamus, Lin. (gen. n° 247). — **Jusquiame.**

Etym. — Du grec *ûs*, porc, *cuamos*, fève : fruit servant de nourriture aux porcs.

814. ***Hyoscyamus*** *niger*, Lin. — *Jusquiame noire, Jusquiame commune, Potelée, Hanne-Bane, Porcelet, Herbe aux engelures, Mort aux poules, Herbe de Sainte-Appoline, Herbe à la dent, Herbe des chevaux, Tue poule, Careillade.*

Beauvais; Luchy; Largilière, près Fournival; Troissereux; Ravenel; Fontaine-Saint-Lucien; Guignecourt; mont de Hermes; Fouquerolles; Merlemont; Montmille; Janville; Choqueuse; Catheux; Auvillers; Frocourt; Rochy-Condé; Auneuil; Saint-Just-des-Marais; le Fay-Saint-Quentin; Cuigy-en-Bray; Lamécourt; Balagny-sur-Thérain; Wariville; Bulles; Etouy; Fleurines; Ansacq; Hatton; La Tour; Bailleul; Jouy-sous-Thelle; Bresles.

s. v. *pallidus*. — Corolle blanchâtre à veines non-colorées.

Talmontiers; Rotybéquet; Vellennes; Fouquenies; La Villetertre; Senlis; Compiègne.

A. C. ① ou ②. Eté. — Lieux incultes, bords des chemins crayeux; chemins défoncés, routes en construction; elle se montre partout, mais par individus isolés. La décoction des feuilles de cette plante débarrasse la vigne de son scarabée. Cette plante guérit les engelures; et la fumigation de ses graines guérit le mal de dents. Nous le savons par expérience personnelle.

Datura, Lin. (gen. n.° 246) — **Datura.**

Etym. — Altération de *Tatorha*, nom arabe d'une des espèces, ou de *tat*, piquer, dont les Persans ont fait *tatula*, et les Arabes *datora*.

b. *Capsule à déhiscence longitudinale.*

815. **Datura** *Stramonium*, Lin. — *Datura Stramonium*, *Herbe aux taupes*, *Pomme épineuse*, *Endormie*, *Herbe du diable*, *Pomme du diable*, *Herbe aux sorciers*, *Pommette*, *Chasse-Taupe*, *Herbe aux magiciens*, *Stramonium*, *Stramoine*, *Jusquiame du Pérou*, *Pomme du Pérou*, *Trompette du jugement*.

Beauvais! Luchy! Genvry! Chapelle Saint-Médard, de Salency! forêt de Compiègne, à Saint-Corneille! Saint-Germer; Ansauvillers; Rémérangles; Chaumont! Autheuil-en-Valois! Ons-en-Bray; Tillé; Antilly! Courteuil! Saint-Christophe en Halatte! Savignies; Creil; Senlis; Ermenonville; Goincourt; Montagny; Balagny-sur-Thérain; marais de Bresles; Saint-Just-en-Chaussée!

A. R. ①. Eté. — Décombres, lieux cultivés, bords des chemins.

La *Stramoine* a été la plante favorite des peuples superstitieux et des sorciers qui mangeaient ses semences, pour se rendre

propres à lire dans l'avenir, à trouver des trésors ou qui les faisaient prendre aux individus chez lesquels ils voulaient produire des visions fantastiques. Les graines conservent longtemps, comme celles de la Jusquiame, leur faculté de germination. On voit souvent sortir cette plante d'un terrain défoncé qui n'avait pas été semé depuis 100 ans. Cette plante a été naturalisée par les Bohémiens.

Tragus en donne la première indication en Alsace en 1540.

La plante, pilée avec du saindoux, forme un onguent propre à calmer les douleurs des hémorrhoïdes.

On trouve assez souvent subspontanés, près des habitations, le *Nicotiana rustica*, Lin. (tabac jaune), et le *Nicotiana Tabacum*, Lin. (tabac ordinaire). Ils sont cultivés dans beaucoup de jardins. Le tabac est originaire de l'Amérique tropicale; les indigènes en fumaient les feuilles enroulées comme un cigare, ce qui s'appelait Tabaco. Ce fut Jean Nicot, ambassadeur de la cour de France à Lisbonne, qui envoya, en 1559, les premières graines de tabac à Catherine de Médicis.

Soixante-huitième Famille. — VERBASCÉES, Bartl.

(*Nom tiré du genre* VERBASCUM).

La famille des *Verbascées* est purement artificielle : mais ce groupe est exactement intermédiaire entre la famille des *Solanacées* et celle des *Scrophulariacées ;* elle diffère des Solanacées par les anthères uniloculaires (en apparence) soudées dans toute leur longueur avec le filet, et à 2 loges confluentes en une seule; elle diffère des Scrophulariacées par la présence de 5 étamines anthérifères.

Verbascum, Lin. (gen. n° 97). — **Molène.**

Etym. — Nom latin de la *Molène bouillon-blanc*, ou altération de *Barbascum*, barbu; allusion aux étamines barbues.

1	Poils des étamines blancs ou jaunâtres....................	2
	Poils des étamines violets ou purpurins..................	6

2	Feuilles décurrentes dans toute ou presque toute la longueur de l'entre-nœud...........	3
	Feuilles non décurrentes, ou les supérieures décurrentes au plus dans la moitié de la longueur de l'entre-nœud......	5
3	Corolle assez petite, concave; anthères des étamines 4 fois plus courtes que le filet, très-brièvement décurrentes sur le filet......................	*Verbascum Thapsus*, Lin.
	Filets des étamines inférieures 1 à 2 fois plus longs que l'anthère.....................	4
4	Feuilles décurrentes jusqu'à la feuille inférieure...........	*Verb. Thapsiforme*, Shrad.
	Feuilles supérieures à peine décurrentes.................	7
5	Plante à duvet blanc se détachant en flocons...........	*Verb. pulverulentum*, Vil.
	Plante à duvet court, grisâtre, ne se détachant point.......	*Verb. lychnitis*, Lin.
6	Feuilles inférieures longuement pétiolées..................	*Verb. nigrum*, Lin.
	Feuilles inférieures sessiles ou portées sur un court pétiole.	*Verb. blattaria*, Lin.
7	Corolle grande presque plane; filets des étamines longues, glabres; anthères des étamines longues, environ 1-2 fois plus courtes que le filet, longuement décurrentes sur le filet.	*Verb. phlomoïdes*, Lin.
	Corolle concave; étamines toutes à filet chargé d'une laine blanchâtre; anthères des étamines longues 4-5 fois plus courtes que le filet; non décurrentes ou à peine décurrentes sur le filet.	*Verb. montanum*, Shrad.

PREMIÈRE TRIBU. — **THAPSUS,** BENTH.

Espèces légitimes ; capsules fertiles ; 5 étamines anthérifères ; feuilles décurrentes ou semi-décurrentes.

816. **Verbascum** *Thapsus*, Lin. — *Molène bouillon blanc, Queue de leu, Molène, Bonhomme, Bouillon blanc, Herbe de Saint-Fiacre.*

La corolle est petite, concave, jaune pâle; anthères décurrentes, jusqu'au quart supérieur des filets; les étamines inférieures à filets 4 fois plus longs que les anthères. Plante d'un vert jaunâtre, couverte d'un tomentum épais et étoilé.

T. C. ②. Juillet-septembre. — Lieux vagues, incultes, clairières, taillis, bords des chemins.

817. **Verb.** *Thapsiforme*, Shrad. — *Molène faux bouillon blanc, Bouillon blanc, Bonhomme.*

Tige raide, dressée, simple ou rameuse au sommet, ailée; feuilles plus longues et plus étroites ; fleurs en panicule, plus petites et moins sessiles; plante couverte d'un duvet cotonneux, jaunâtre, plus épais que dans le *Verbascum Thapsus*, il diffère du précédent : 1° par une corolle notablement plus *large* de 12 à 18 lignes, parfaitement rotacée, d'un beau jaune, à lobes arrondis, obovales-orbiculaires ; 2° par les anthères des deux étamines inférieures qui sont presque oblongues et deux fois plus grandes que celles des autres étamines. Etamines garnies de poils jaunes; *anthères décurrentes jusqu'aux* 3/5 des filets.

Forêt de Compiègne, à la Faisanderie ! Ribécourt ! Borest et Chaalis ! Noyon ! Varinfroy ! bois de Courcelle, près Bornel !

b. *Thapsoides*, Schrank. — Tige rameuse.

c. *elongatum*, Willd. — Tige élevée ; fleurs blanches.

A. C. ②. Eté. — Terrains sablonneux, mêmes stations.

Les fleurs de ces deux espèces sont pectorales et employées en médecine.

818 **Verb** *phlomoides*, Lin. — *Molène fausse Phlomide.*

Breteuil ! Chaumont ! La Chapelle-en-Serval ; forêt de Chantilly ; Saint-Just-en-Chaussée ; Saint-Remy-en-l'Eau ; Cauvigny ! forêt

de la Haute-Pommeraye ! bois de Bourneville ! Noyon ! Senlis ! Saint-Waast de Longmont !

b. *flore albo.* — Etamines garnies de poils jaunâtres; tige non ailée; feuilles brièvement décurrentes.

A. C. ②. Eté. — Lieux incultes, bords des chemins.

819. **Verb.** *montanum*, Shrad. — *Molène de montagne.*

Nampcel; Cutz; carrefour des Princesses, dans la forêt de Compiègne ! c'est le *Thapso-floccosum*, Gren. et Godr.

T. R. ②. Juillet-septembre. — Bords des chemins, champs en friches, lieux incultes.

Il diffère du *Verbascum Thapsus* par ses feuilles caulinaires *décurrentes sur la tige en deux ailes cunéiformes qui parcourent seulement la moitié du mérithalle et non toute son étendue;* par sa tige plus grêle, moins élevée, moins anguleuse.

DEUXIÈME TRIBU. — **BLATTARIA**, BENTH.

Anthères inégales; celles des étamines longues, insérées latéralement; capsule *globuleuse*; feuilles non décurrentes ou brièvement décurrentes.

820. **Verb.** *Blattaria*, Lin. — *Molène Blattaire, Herbe aux mites.*

Saint-Jacques, près Beauvais; Laversines; Bailleul; Saint-Félix; Saint-Just ! Noyon ! Attichy ! Senlis ! Le Coudray-Saint-Germer; pont du Berne ! Longueil-sous-Thourotte ! Le Buissonnet, près Compiègne ! Le Plessis-sur-Autheuil ! Verberie ! Pontoise ! Cutz ! forêt de Hez; Nogent-les-Vierges.

b. *flore albo.* — Bailleul-sur-Thérain. T. R.

c. *Blattarioides*, Lin. — Feuilles un peu velues; fleurs plus grandes, 2-4 fasciculées, à pédoncules, plus courts que la longueur du calice fructifère; petits poils rares un peu apparents.

Forêt de Compiègne, au carrefour d'Antin ! R.

R. ♃. Eté. — Champs en friche, bords des chemins, terrains argileux.

Le *Verb. phœnicæum*, Lin. ♃., fleurissant mai-juin, est naturalisé dans les parcs et les jardins. Les feuilles inférieures sont pétiolées à limbe ovale-elliptique, légèrement crenelé; feuilles caulinaires sessiles *ovales-oblongues*. Tige et nervure des feuilles *pubescentes;* fleurs en épi lâche et allongé; pédoncules et calices glanduleux pubescents. Corolle *purpurine-violacée*, filets à laine pourpre.

TROISIÈME TRIBU. — **LYCHNITIS,** BENTH.

Anthères ordinairement toutes égales, réniformes, insérées transversalement sur les filets; capsule ovoïde; feuilles non décurrentes ou rarement très-brièvement décurrentes.

821. **Verb.** *nigrum*, Lin. — *Molène noiré*, *Bouillon noir*.

Falaise du Bray, près Auneuil, et Sainte-Geneviève! Enencourt-le-Sec; entre Lamorlaye et Gouvieux; Clairoix! Bulles! Pouilly! Noyon; le Becquet; Nantheuil; Ully-Saint-Georges; forêt de Hez; Hodenc-en-Bray; Glatigny; Le Mesnil-Théribus.

b. *Parisiense*, Thuil. — Panicule rameuse; plante robuste; fleurs en grappe, disposées en panicules rameuses dès la base; poils des étamines rouges.

Coteaux de Liancourt! Talmontiers; Vellennes; L'Italienne; Longavesne; Loueuse; Thérines.

c. *alopecurum*, Thuil. — Feuilles ovales, allongées, non cordiformes à la base, largement crénelées-tomenteuses sur les deux faces.

Senlis; bois de Lamécourt; Maulers.

A. C. ②. Eté. — Lieux stériles, pieds des murs, bords des chemins, terrains calcaires. — Le Bray.

822. **Verb.** *lychnitis*, Lin. — *Molène lychnite*.

a. *album*. — Goincourt; Le Becquet; Noyon.

b. *luteum*. — Therdonne; Goincourt; Beauvais; Le Becquet; Nointel; Royalieu, près Compiègne! carrefour de Bretagne, dans la forêt! cavée de Saintines! Porquéricourt! Noailles; Noyon! Auneuil.

c. *axillare*. — Tige courte, feuillée, jusqu'au sommet;

fleurs axillaires, solitaires, portées sur un long pédicelle. — Saint-Sulpice.

C. ②. Juillet-septembre. — Lieux secs des terrains calcaires.

823. **Verb.** *pulverulentum*, Vil. — *Molène pulvérulente.* Allonne ! Notre-Dame-du-Thil ! Tillard ! Noailles; Warluis; Dieudonne ! Belléglise ! Le Mesnil-Saint-Martin ! Vendeuil ! Boulaine ! Noyon ! Compiègne ! Litz ! Chaumont ! Saint-Just-en-Chaussée ! bois de Mermont, près Saint-Just ! La Neuville-en-Hez ! Avrechy; Clermont; l'Italienne; Le Becquet; Goincourt; Pouilly; Lardières; Paillart. — Plante couverte d'un tomentum blanc, floconneux, caduc.

A. C. ②. Eté. — Lieux arides et pierreux.

Espèces hybrides reconnus dans l'Oise; capsules avortées.

Le *Verbascum spurium*, Koch. (*Verb. Thapso-lychnitis*), a été trouvé au bois du Tillet, canton de Crépy ! feuilles cotonneuses des deux côtés, crénelées, les inférieures atténuées en pétiole; fleurs petites, jaunes, en une longue grappe spiciforme, interrompue; glomérules écartés; filets des étamines blancs; stigmate en tête.

T. R. ①. Eté.

Le *Verbascum ramigerum*, Linck. (*Verb. Thapsiformi-lychnitis*), à feuilles mollement pubescentes, grisâtres, semi-décurrentes, à fleurs de la grandeur du *Verb. Thapsus*, a été trouvé au bois de Bourneville !

T. T. ②· Juin-août.

Nous avons trouvé sur le talus de la côte du Point-du-Jour, au dessus d'Auneuil, le *Verbascum mixtum*, Lois. (*Verb. nigro-lychnitis*); tige droite, pourvue vers le haut de côtes saillantes; feuilles d'un vert obscur, tomenteuses, crénelées; les inférieures *atténuées en pétiole*, lancéolées, largement crénelées, à pubescence laineuse, grisâtre en dessous, rugueuses, vertes en dessus; fleurs jaunes, petites, violettes à la gorge; filets des étamines, tous à poils *violacés*; calice tomenteux. — Il a été trouvé aussi à Noyon.

T. R. ②. Juin-août.

Koch cite un grand nombre d'hybrides de *Verbascum*; des recherches ultérieures amèneront probablement, chez nous, la

découverte de quelques-unes de ces espèces vagues et inconstantes. Nous avons tenu à ne citer ici que les formes bien tranchées reconnues dans l'Oise.

Les *Verbascum* sont sujets à une monstruosité assez fréquente, la virescence de la corolle avec retour des carpelles à l'état foliacé.

Soixante-neuvième Famille. — SCROPHULARIACÉES, R. Br.

(*Nom tiré du genre* SCROPHULARIA.)

1	Corolle presque régulière à limbe 5 fide; plante acaule............	*Limosella*, Lin.
	Corolle irrégulière ou à 4 divisions; plante caulescente.............	3
2	Corolle rotacée; étamines 2.......	*Veronica*, Lin.
	Corolle subcampanulée, bilabiée ou en gueule; étamines 4, dont deux quelquefois stériles par avortement..........................	4
3	Etamines 2 fertiles; calice muni de 2 bractées à la base............	*Gratiola*, Lin.
	Etamines 4 fertiles; calice ne présentant pas 2 bractées à la base...	5
4	Corolle en gueule, à tube, présentant un éperon ou une bosse à la base.	6
	Corolle subcampanulée ou bilabiée, à tube, ne présentant ni bosse ni ni éperon.....................	7
5	Corolle à tube bossu à la base......	*Antirrhinum*, Lin.
	Corolle à tube prolongé à la base en un éperon linéaire-cylindrique...	*Linaria*, Tournef.
6	Calice à 5 lobes ou bilabié; la lèvre supérieure étant bidentée ou entière.	8
	Calice à 4 lobes ou 4 dents par l'absence du lobe ou de la dent supérieure.........................	10

7 { Corolle bilabiée, à lèvre supérieure, en casque comprimée latéralement........................... *Pedicularis*, Lin.
Corolle non bilabiée ou bilabiée, à lèvre supérieure, n'étant jamais en casque et comprimée latéralement.......................... 9

8 { Corolle campanulée ou tubuleuse-ventrue; feuilles alternes........ *Digitalis*, Tournef.
Corolle à tube renflé-subglobuleux, à limbe bilabié; feuilles opposées..... .... *Scrophularia*, Lin.

9 { Calice très-ample, presque vésiculeux; graines comprimées, presque planes, entourées d'une bordure mince.................... *Rhinanthus*, Lin.
Calice tubuleux, non renflé-vésiculeux; graines ovoïdes ou oblongues......................... 11

10 { Capsule acuminée, à loges, ne contenant qu'une ou deux graines... *Melampyrum*, Lin.
Capsule obtuse ou émarginée, à loges polyspermes............. 12

11 { Corolle à lèvre supérieure, bilobée au sommet, à lobes de la lèvre inférieure, émarginés ou bilobés. *Euphrasia*, Lin.
Corolle à lèvre supérieure, entière ou émarginée au sommet; à lobe de la lèvre inférieure entiers..... *Odontites*, Hall.

PREMIÈRE SECTION. — *Capsule à 2 valves parallèles aux cloisons.*
PERSONÉES, DC.

Digitalis, Tournefort. (Inst. t. 73). — **Digitale.**

Etym. — De *digitus*, doigt, d'où *digitale*, dé à coudre en latin, doigt de gant; allusion à la forme de la corolle, rappelant celle d'un doigtier ou d'un dé à coudre.

1 { Corolle d'un rose purpurin; rarement blanche................ *Digitalis purpurea*, Lin.
Corolle d'un jaune pâle......... *Dig. lutea*, Lin.

824. **Digitalis** *purpurea*, Lin. — *Digitale pourprée*, *Clacloué*, *Queue de loup*, *Doigt de la Vierge*, *Gant de Notre-Dame*, *Doigtier* (la fleur a quelque ressemblance avec un dé à coudre), *Gant de bergère*, *Claquet*, *Clochette*, *Gantelée*, *Péterelle*, *Pétrole*, *Gandie*.

> b. *alba*. — Forêt du Parc ! bois d'Allonne; bois du Vivray et de Labrosse ! Montagny et Sérans ! forêt de Hez, au Ponchet ! mont Pagnotte, dans la forêt de Halatte ! Crillon. — Variété assez rare.

Commun dans les forêts et les bois. Les auteurs la disent bisannuelle; nous l'avons observée vivace. Juillet-août.

C'est une des plantes les plus fidèles aux terrains siliceux, essentiellement psammophile, et le plus constamment exclue du sol calcaire (Voir Bor. Fl. cent. 1. p. 21. — Ch. des Moulins, 3e Mémoire, p. 15. — Lecoq et Lamotte, Cat. pl. pl. centr. fr., p. 283. — De même dans l'Allemagne méridionale (Ehrard, Flora, p. 312). — Cependant il est certain qu'en Angleterre elle existe sur le sol calcaire, Conway dans Wats. cyt., p. 216. M. Legall. au Congrès de Rennes 1849, v. 1., p. 61, en cite un exemple pour la Bretagne. On en voit d'assez nombreux exemples sur le calcaire dans la Picardie et sur la craie dans le département de l'Oise. (Voir Alph. DC. Géographie.)

On trouve quelquefois des exemples de soudure de deux fleurs; la fleur présente alors l'apparence de la régularité par son calice à 6 divisions, sa corolle à 6 lobes, à 6 étamines alternes à la corolle et fertiles.

On rencontre, par hasard, des échantillons où presque toutes les fleurs ont avorté et donnent naissance à une petite panicule de fleurs peu formées.

La Digitale est vénéneuse; elle diminue les pulsations du cœur.

825. **Dig.** *lutea*, Lin. — *Digitale jaune*.

Cavée aux pierres, à Saint-Jean, où elle était signalée en abondance dès 1677; Montmille ! forêt du Parc; les Forges, près Milly ! Crillon; Le Coiseaux; bois de Mesnil-Théribus, de Caumont, de Crevecœur, de La Houssoye; bois de La Brosse, près Chaumont; Herchies; Bonnières; Talmontiers; Lardières, près Méru ! Labruyère, près Liancourt ! Montreuil-sur-Brèche! Bulles! forêt de Laigue, au carrefour de Diane! Sainte-Croix d'Offémont! Pouilly!

forêt de Compiègne, au mont Saint-Marc; bois du Tillet, où elle est rare; Lieuvillers; Maignelay; Chaumont; forêt de Halatte.

b. *hirsuta.* — T. R. — Herchies; Lamécourt.

A. R. ♃. Juin-juillet. — Bois montueux et pierreux, craie mise à découvert.

Gratiola, Lin. (gen. n° 29). — **Gratiole.**

Etym. — Du latin *gratia*, grâce à Dieu; allusion aux propriétés médicales purgatives de la plante.

826. **Gratiola** *officinalis*, Lin. — *Gratiole officinale*, *Herbe au pauvre homme*, *Sené des prés*, *Centauroïdes*, *Grâce de Dieu.*

Cueillie par M. Graves, en 1822, au bord de la Thève, dans le parc de Mortefontaine! elle avait été trouvée, en 1806, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la gare de Compiègne! M. Lenglet, médecin de l'hospice de Beauvais, l'avait récoltée, en 1765, à Corbeilcerf, en 1771, à Boury, et en 1774 à la molière de Serans. Elle existait, dit-on, à l'ancien étang de la forêt de Hez. Nous en avons vu, en 1854, dans le marais de Therdonne quelques pieds isolés. Elle semble avoir disparu de toutes ces localités.

Scrofularia, Tournef. (Inst. t. 74). — **Scrofulaire.**

Etym. — Du latin *scrophulæ*, écrouelle; allusion à de prétendues propriétés médicinales.

1	Fleurs en cymes axillaires, rapprochées en une panicule feuillée; tiges velues, presque laineuses..................	*Scrophularia vernalis*, Lin.
	Fleurs en panicule terminale non feuillée................	2
2	Feuilles pinnatiséquées à plusieurs segments............	*Scroph. canina*, Lin.
	Feuilles entières ou crénelées, quelquefois auriculées à la base....	3

3	Calice à lobes presque entièrement herbacés; feuilles aiguës........................	*Scroph. nodosa*, Lin.
	Calice à lobes largement membraneux - blanchâtres aux bords; feuilles obtuses......	*Scroph. aquatica*, Lin.

827. **Scrophularia** *vernalis*, Lin. — *Scrophulaire printanière.*

Toutes les espèces de ce genre ont reçu ce nom parce qu'elles étaient réputées bonnes contre les écrouelles.

Saint-Germer, vieux murs et près de l'église! bois d'Amy et de Beaulieu; Goincourt; Jonquières! bois de Bains et de Boulogne-la-Grasse! forêt de Bouvresse! Canly; Compiègne, à la porte Chapelle et dans un jardin du faubourg Saint-Lazare.

T. R. ♃. Mai-juin. — Bois et haies, toits de chaume. Elle est indigène; elle est cultivée dans beaucoup de jardins et a pu se répandre par les déblais.

828. **Scrop.** *canina*, Lin. — *Scrophulaire canine*, *Rue des chiens*, *Herbe aux écrouelles.*

Vallon d'Autrèche, canton d'Attichy! dans les bois. Odeur fétide.

†. T. R. ②. Juin-septembre. — Bois.

829. **Scrop.** *nodosa*, Lin. — *Scrophulaire noueuse*, *Herbe aux écrouelles, Herbe aux hémorrhoïdes, grande Scrophulaire, Herbe du siége.*

Plante fétide.

b. *triphylla*. — Feuilles ternées. — Forêt du Parc et Saint-Jean, près Beauvais.

T. C. ♃. Eté. — Lieux humides et ombragés.

Des charlatans attribuent à cette plante la propriété de guérir les hémorrhoïdes, propriété fondée sur les propriétés de ses racines, comparées aux boutons hémorrhoïdaux : il suffit, selon eux, de les porter dans sa poche; c'est de là que lui vient probablement le nom d'*Herbe du siége.*

Quelques auteurs prétendent qu'on l'appelle *Herbe du siége*

parce qu'on en fit usage, lors du siége de La Rochelle, pour guérir les plaies.

Cette plante se rencontre *péloriée* quelquefois, et offre aussi, mais rarement, des cas de chloranthie.

830. **Scrop.** *aquatica*, Lin. — *Scrophulaire aquatique*, *Benoite*, *Bètoine d'eau*, *Herbe carrée*, *Herbe du siége*.

Odeur fétide et désagréable.

b. *appendiculata*. — Feuilles munies à la base de deux auricules. — Faubourg Basset, à Beauvais; bois de la Ferme-Rouge, près Beauvais; Montmille; Bulles; Noyon.

c. *Balbisii*, Horn. — Staminode orbiculaire à peine échancré; feuilles inférieures ordinairement échancrées en cœur à la base, et munies d'une ou deux *oreillettes*; corolle d'un brun-pourpre.

Les Scrophulaires annoncent, en général, un sol qui a besoin de drainage.

Thury-en-Valois! Bourneville! T. R.

T. C. ♃. Eté. — Bord des eaux.

Limosella, Lin. (gen. 776). — **Limoselle.**

Etym. — Du latin *limus*, limon; allusion à la localité où croît la plante.

831. ***Limosella*** *aquatica*, Lin. — *Limoselle aquatique*.

Le stigmate est globuleux; la capsule est ovoïde. La plante est stolonifère à la base des feuilles inférieures.

Fossé entre l'Italienne et le Pont-qui-Penche; le Becquet; marais de Troissereux! Jaux, dans la grande rue et au bord de l'Oise! Varesnes; Bouillancy! La Villeneuve-sous-Thury! pont de Vaux! à la rue d'Orroire, près Noyon, lieudit le Joncquoy, et Sempigny, au pied du calvaire! vallon de Vaumoise! une mare à la ferme du Quesneger, canton du Coudray; sablonnière de Condé.

R. ♃. Eté. — Bord des mares, des fossés fangeux, lieux humides où l'eau a séjourné l'hiver.

Antirrhinum, Tournef. (Inst. t. 75). — **Muflier**.

Etym. — De *anti*, comme; *rhin*, museau; en grec; allusion à la forme de la fleur, fleur en mufle.

1 { Calice à divisions plus courtes que la corolle.............. *Antirrhinum majus*, Lin.
Calice à divisions plus longues que la corolle............. *Antirr. orontium*, Lin.

832. ***Antirrhinum** majus*, Lin. — *Muflier majeur, Muflier des jardins, Pantoufle, Tête de mort, Mufle de veau, Gueule de lion, Muflier, Gueule de loup.*

T. C. ②. Eté. — Vieux murs. Cette plante, originaire du Midi, s'est répandue par la dissémination de ses graines hors des jardins; elle s'établit avec persévérance sur les vieux murs, non loin des jardins, sa station primitive. On peut retirer de sa graine une excellente huile que les Russes estiment à l'égal de l'huile d'olive.

b. *flore albo*. — Mêmes stations. — Beauvais; Noyon.

Fréquemment cultivée en nombreuses variétés.

833. ***Antirr.** orontium*, Lin. — *Muflier rubicond, Tête de mort, Mufle de veau sauvage.*

T. C. ①. Eté. — Moissons.

La capsule percée de 3 trous au sommet, à sa maturité, simule une tête de mort en miniature; vénéneuse.

Linaria, Tournef. (Inst. t. 76). — **Linaire**.

Etym. — De *linum*, lin, en latin : de la forme des feuilles, qui ressemblent à celles du lin.

Linné avait réuni les *Linaria* aux *Antirrhinum* : Jussieu les en a séparés.

Le genre *Linaria* ne diffère du genre *Antirrhinum* qu'en ce que, dans ce dernier, la corolle est *à tube bossu à la base.*

1 { Feuilles pétiolées, ovales ou arrondies-lobées........... 2
Feuilles sessiles, linéaires ou lancéolées-linéaires........ 4

2	Feuilles réniformes-lobées à pétiole plus long que le limbe; plante glabre.	*Linaria cymbalaria*, Mill.
	Feuilles ovales orbiculaires ou ovales-hastées, entières ou sinuées; plante poilue......	3
3	Feuilles la plupart ovales-hastées; pédicelles glabres....	*Lin. elatine*, Desf.
	Feuilles oblongues ou suborbiculaires, non hastées; pédicelles très-poilus..........	*Lin. spuria*, Mill.
4	Fleurs longuement pédicellées, disposées en grappes feuillées; corolle à gorge incomplétement fermée par le palais......................	*Lin. minor*, Desf.
	Fleurs brièvement pédicellées, disposées en grappes non feuillées; corolle à gorge complétement fermée par le palais....................	5
5	Plante vivace; fleur en grappe allongée	6
	Plante annuelle; fleur en grappe courte.......... ..	7
6	Feuilles inférieures verticillées par 3-4; graines ovoïdes, trigones à angles égaux......	*Lin. striata*, DC.
	Feuilles toutes éparses, très-rapprochées; graines presque planes................	*Lin. vulgaris*, Mœnch.
7	Feuilles des rejets stériles, oblongues, assez larges; graines bordées de cils noirs.	*Lin. Pelisseriana*, Mill.
	Feuilles toutes linéaires étroites; graines non ciliées....	8
8	Tiges couchées-diffuses; fleurs assez grandes, jaunes......	*Lin. supina*, Desf.
	Tiges dressées; fleurs très-petites, bleuâtres............	*Lin. arvensis*, DC.

A. CHŒNORRHINUM, DC.

Feuilles atténuées à la base; fleurs en grappes terminales feuillées; Corolle à palais plus ou moins déprimé.

834. **Linaria** *minor*, Desf. — *Linaire mineure.*
Bracheux; murs à Lamorlaye; à Creil; Liancourt! Janville! Venette! Margny-les-Compiègne! Lardières, près Méru! Mérard, près Mouy! carrière du Ganelon! Le Long-Mont, au-dessus de Verberie et de Saint-Waast! Beauvais! Saint-Jean et Goincourt, près Beauvais; Trie-Château; Bulles.

Plante un peu visqueuse.

A. R. ①. Eté. — Murs, vignes et moissons, calcaires. Ces stations sont suspectes. Est-il indigène?

B. ELATINOIDES, CHAV.

Feuilles brièvement pétiolées; fleurs axillaires, espacées; corolle à palais saillant à la gorge.

835. **Lin.** *elatine*, Desf. — *Linaire élatine, Velvote vraie, Véronique femelle, Linaire auriculée.*
C. ①. Eté. — Champs sablonneux, vignes, moissons.

836. **Lin.** *spuria*, Mill. — *Linaire bâtarde, Velvote fausse.*
Emolliente et résolutive.

Plus commune que la précédente, ①. Eté. — Toujours dans les terrains cultivés; elle doit avoir été introduite, champs calcaires, après la moisson.

b. *peloria.* — A 9 éperons. — Ully-Saint-Georges; le mont Capron, près Beauvais.

c. *peloria.* — 2 éperons. — Vignes du mont Capron, près Beauvais.

d. *peloria.* — Eperon en hameçon. — Plaine de Nivillers.

e. *peloria.* — 2, 3, 5 éperons. — Champs argileux de Balagny-sur-Thérain.

f. *peloria.* — Corolle à tube coudé à la base. — Champs près Armentières.

g. *peloria.* — Eperon de côté. — Songeons.

C. CYMBALARIA, CHAV.

Feuilles longuement pétiolées; fleurs axillaires, espacées.

837. ***Lin.*** *cymbalaria*, Mill. — *Linaire, Cymbalaire.*
T. C. ♃. Mai-octobre. — Vieux murs où elle se répand facilement et se naturalise promptement. Cette plante a été introduite, car elle manque dans l'Herbier de Tournefort, et il n'en fait pas mention dans son *Histoire des Plantes des environs de Paris.*

D. LINARIASTRUM, CHAV.

Feuilles sessiles; fleurs en épis ou en grappes terminales non feuillées.

838. ***Lin.*** *striata*, DC. — *Linaire striée.*
Ully-Saint-Georges; Laboissière; Petit-Fercourt; Parfondeval; fond Saint-Ladre, au-dessus de Novillers, près Noailles; sables de l'arrondissement de Senlis; Vaudrenpont, dans la forêt de Compiègne! vallée de Salency! Montchavert! Dieudonne! Puiseux, canton de Neuilly! Hénonville! Ponchon; Thury-en-Valois.
b. *foliis confertis, caule simplici.* — Hénonville; Ponchon; sommet de Saint-Christophe.
c. *foliis imis verticillatis, caule ramosa.* — Senlis; Thury; Ponchon.
d. *foliis sparsis, caule ramosa.* — Sables du canton de Neuilly.
A. R. ♃. Juillet-octobre. — Lieux secs et pierreux, sables, bords des chemins.
La *Linaria purpurea*, Mill., a été trouvée à Mortefontaine. Cette plante originaire de la Grèce a dû être échappée des jardins ou semée. Elle ne s'y est pas maintenue.
La *Linaria arenaria*, DC., cueillie par M. Leré, dans la forêt de Compiègne, à la Bréviaire, est une plante des sables maritimes de la Manche; elle a dû être aussi accidentelle.

839. ***Lin.*** *vulgaris*, Mœnch. — *Linaire commune, Muflier linaire, Linaire, Lin sauvage.*

a. *vulgaris.* — T. C. ♃. Eté. — Bords des chemins, murailles, décombres.

b. *angustifolia.* — Noyon! barrage d'Hérant, canton d'Attichy!

c. *flore albo.* — Montagne Saint-Siméon; bois d'Ourscamps.

d. *peloria.* — Corolle régulière, à 5 lobes et à 5 éperons; étamines 5; ovaire stérile. Eperons parfois nuls ou réduits à 2 ou à 3.

Les pélories que nous avons reconnues de cette espèce (qui y est fort sujette, mais moins cependant que le *Linaria spuria*) me semblent appartenir à deux groupes que je classe ici :

PREMIÈRE SECTION.

PELORIA ECALCARATA. — CUCULLATA.

Corolle en éventail ou en cornet.

DEUXIÈME SECTION.

PELORIA ECALCARATA. — PRIMULÆFLORA.

Tube corollin cylindrique.

840. **Lin.** *supina*, Desf. — *Linaire couchée.*

T. C. ①. Eté. — Terrains crayeux, murailles, moissons, collines arides, sablonneuses ou caillouteuses.

b. *bipunctata.* — Il y a des lignes vertes sur les éperons. — Grandvilliers; Boasnes; Auxmarais; forêt du Parc; Miauroy; Goincourt; Bracheux.

841. **Lin.** *arvensis*, Desf. — *Linaire des champs.*

Autheuil-en-Valois, T. R. ! — Le Mesnil-Saint-Firmin! Méru plateau de Saint-Jean, au-dessus de Beauvais! Moyvillers; Senlis Ermenonville; Trie-Château; près le bois du Parc.

T. R. ①. Eté. — Champs; plante du Midi.

842. ***Lin.*** *Pelisseriana*, DC. — *Linaire de Pélissier.*
Hameau de Mont-Grésin, entre La Chapelle-en-Serval et la forêt de Chantilly! Saint-Germer-en-Bray.
T. R. ①. Eté. — Pelouses arides.

NOTA. — On trouve sur plusieurs espèces de Linaires une singulière monstruosité qui change complètement l'apparence des fleurs. Quelquefois toutes les fleurs sont monstrueuses, d'autres fois on trouve sur le même pied des fleurs normales et des fleurs monstrueuses. La *Linaria vulgaris* est la première plante qui ait offert ce singulier phénomène à l'attention des botanistes Suédois. Ceux-ci, croyant avoir découvert un genre nouveau, l'appelèrent *Peloria*; plus tard, on revit le même phénomène sur la *Linaria spuria*, la *Linaria purpurea*. Dans ces fleurs monstrueuses le calice est à 5 divisions, courtes et égales, la corolle est infundibuliforme, à tube cylindrique, aminci vers la base, qui se prolonge en 5 éperons pointus et réguliers, creux dans leur intérieur et presque de la longueur du tube; le limbe de la corolle est ouvert, à 5 divisions obtuses, égales; les étamines sont au nombre de 5 non insérées sur la corolle. Les semences avortent et on ne peut les multiplier que par boutures. Cependant il arrive parfois qu'il y a des graines fertiles et que la plante se reproduit, mais seulement dans un sol fertile, mais non dans un terrain maigre. Ce phénomène est-il dû à une surabondance de sucs? Est-il l'effet d'une fécondation hybride? Les *Linaria vulgaris*, *spuria*, *elatine*, *Antirrhinum majus*, les *Rhinanthus crista-galli*, les *Galeopsis*, quelques Labiées offrent ce phénomène.

Cette monstruosité est probablement commune aux fleurs irrégulières qui, dans ces cas anormaux, retourneraient au type régulier. Quelquefois la Pélorie est sans éperons (*P. anectaria*, Gmel.).

Le genre *Linaria* diffère des vrais Mufliers par la présence d'un éperon, par sa capsule nullement oblique à la base et munie de 2 trous à son sommet; tandis que le genre *Antirrhinum* a la corolle seulement bossue à la base, mais non en éperon. La capsule est oblique à la base et s'ouvre jusqu'au sommet, par 3 trous peu réguliers.

DEUXIÈME SECTION. — RHINANTHÉES.

Capsule à 2 valves opposées à la cloison.

Les espèces de cette section (sauf les Véroniques) ne sont pas susceptibles de culture ni par graine, ni par replants.

Rhinanthus, Lin. (gen. n° 741). — **Rhinanthe. Cocriste. Crête de coq.**

Etym. — Du grec *rhis*, museau, *anthos*, fleur : corolle en museau.

1	Calice glabre ou pubescent sur la carène....................	2
	Calice velu sur toute la surface.	*Rhinanthus hirsuta*, Lamk.
2	Tige tachetée; bractées d'un vert-jaunâtre...............	*Rhin. glabra*, Lamk.
	Tige pourpre-noirâtre; bractées vertes......................	*Rhin. minor*, Ehrh.

843. ***Rhinanthus*** *glabra*, Lamk. — *Rhinanthe glabre*, *Croquette*, *Rougette blanche*, *Cocriste*, *Crête de coq*, *Cocrête*, *Trompe-Cheval.*

b. *simplex.* — Liancourt. — Côtes sèches.

c. *intermedia.* — Fleurs plus petites; calice plus vert, taché de brun, se rapproche du *Rhin. minor*.

T. C. ①. Printemps. — Prairies humides.

844. ***Rhin.*** *hirsuta*, Lamk. — *Rhinanthe velu.*

C'est une rareté dans la vallée du Thérain; Saint-Jacques, près Beauvais; Friancourt; marais de Bresles, de Bailleul-sur-Thérain; vallée de Brèche, à Monceaux et à Bulles! Thury-sous-Clermont! forêt de Hez! Rue-Saint-Pierre! vallée du Matz! Vandélicourt; Rivecourt! Margny-les-Compiègne! Passel! bords de l'Oise, à Attichy! forêt d'Ourscamps! Janville! Méru.

Les fleurs sont d'un jaune moins foncé, la lèvre inférieure est souvent tachée.

R. ①. Printemps. — Prés humides, tourbeux.

845. ***Rhin.* minor**, Ehrh. — *Rhinanthe mineur.*

Forêt de Compiègne, au carrefour d'Aumont, à la fosse moyenne, à Vieux-Moulin !

T. R. ①. Juin. — Plus tardif. Coteaux secs. — Est-il bien différent de l'espèce précédente ?

Les *Crêtes de coq* détruisent et épuisent les Graminées : aussi sont-elles, à juste titre, détestées des propriétaires des prés. Ces plantes sont probablement parasites, pendant une partie de leur végétation, sur les racines des Graminées et ont à la fois des racines libres et adhérentes. Leur parasitisme n'existe probablement que pendant leur germination. C'est la plante des mauvais prés. Dès que la fécondité d'un sol est épuisée, et que les eaux d'irrigation ne sont pas fertilisantes, la *Crête de coq* se multiplie et les bonnes espèces diminuent.

Pedicularis, Tournef. (Inst. t. 77). — **Pédiculaire.**

Etym. — Du latin *pediculus*, pou, à cause des propriétés qu'on attribue à ces plantes.

1	Tige ayant à la base de longs rameaux couchés..............	*Pedicularis sylvatica*, Lin.
	Tige droite, sans rameaux couchés à la base...............	*Pedic. palustris*, Lin.

846. ***Pedicularis* palustris**, Lin. — *Pédiculaire des marais, Pédiculaire commune, Herbe aux poux.*

A. C. ② ou ♃. Mai-juin. — Marais de Belloy; de Froidmont; de Mouy; de l'Italienne, vers Rainvillers; de Bailleul-sur-Thérain; du Grand-Relais, à la Miauroy; de Mareuil; de Russy, etc.; marais tourbeux, prés humides.

b. *flore albo.* — Bailleul-sur-Thérain; Montreuil; Senéfontaine; Grumesnil; marais de Belloy; Troissereux; Vauchelles ! Betz !

847. ***Pedic.* sylvatica**, Lin. — *Pédiculaire des bois.*

Bois de Belloy ! Bongenoult ! Saint-Paul ! L'Italienne; Saint-Germer ! Varenbeaumont ! Monceaux, près Liancourt ! Mortefontaine ! forêt de Laigue ! forêt de Compiègne, route de la Mariolle, étangs de Pierrefonds, Saint-Pierre-en-Chastres ! Le Francport !

Lévignen ! Betz; Plessis-sur-Autheuil; Rouville; Blacourt; Allonne; Goincourt; Auxmarais.

A. R. ② ou ♃. Mai-juillet. — Bois et prés humides.

Les *Pédiculaires* passent pour engendrer les poux chez les troupeaux, ou plutôt le suc, très-âcre, sert à tuer les poux (*inde nomen*) : les bestiaux, d'ailleurs, évitent de les brouter. Elles sont aussi parasites pendant leur germination, ayant à la fois des racines libres et adhérentes, parasites sur les racines des *Cypéracées* et des *Graminées*.

Les *Pédiculaires* sont séparés des *Rhinanthes* par des caractères différentiels fort insuffisants.

Melampyrum. Tournef. (Inst. t. 78). — **Mélampyre**.

Etym. — Du grec *melas*, noir, *puros*, blé ; allusion à la couleur des graines du *Melampyrum arvense*.

1	Fleurs axillaires, disposées par paires......................	*Melampyrum pratense*, Lin.
	Fleurs en épis serrés, accompagnées de bractées.........	2
2	Epis courts, carrés; bractées cordiformes................	*Mel. cristatum*, Lin.
	Epis allongés; bractées ovales-lancéolées..................	*Mel. arvense*, Lin.

848. ***Melampyrum** cristatum*, Lin. — *Mélampyre à crête*, *Queue de renard*.

Bois de Bongenoult, d'Allonne et bois Quéquet; bois de Courcelles-les-Gisors et Serans; Bertichère et Montagny; forêt de La Hérelle; Liancourt; bois d'Ory; Vambez; bois de Belloy; Verberie; forêt de Pontarmé.

Bractées cordiformes, repliées en gouttières, d'un vert pâle ou jaunâtre, dentées-ciliées, enveloppant chacune une fleur dans le pli qu'elles forment.

R. ①. Eté. — Bois sablonneux assis sur la craie.

Cette plante varie par ses bractées vertes, jaunâtres ou rouges.

849. ***Mel.** arvense*, Lin. — *Mélampyre des champs*, *Rougeole*, *Rougette*, *Queue de Renard*, *Blé noir*, *La rouge herbe*, *Herbe à cochon*, *Blé de vache*, *Queue de loup*.

b. *album*. — Breteuil. — Fleurs blanches, bractées blanches.

c. *roseum*. — Grand parc de Compiègne.

C. ①. Eté. — Moissons des terrains calcaires et argilo-calcaires. Cette plante est assez polymorphe; quelquefois les fleurs et les bractées sont d'un blanc-jaunâtre; parfois les fleurs sont pourpre-foncé, ou quelques-unes d'un blanc-jaunâtre, et les autres normales.

850. **Mel.** *pratense*, Lin. — *Mélampyre des prés*, *Brunette*. T. C. ①. Bois plutôt que prés. — Les deux espèces précédentes infestent les moissons des terres fatiguées, quand l'ensemencement a été fait en automne par un temps humide. Les semences, mêlées avec celles du blé, donnent au pain une couleur bleue et en rendent le goût désagréable.

Odontites, Hall. (Pers., syn., p. 150). — **Odontitès**.

Etym. — Du grec *odous*, dent : les anthères sont munies de dents à la base.

1	Corolle d'un beau jaune, à lobes ciliés-barbus; style rejeté vers la lèvre inférieure de la corolle.....	*Odontites lutea*, Rchb.
	Corolle rougeâtre ou d'un jaune rougeâtre, pubescente, à lobes non barbus; style placé sous la lèvre supérieure de la corolle..........	2
2	Feuilles lancéolées, élargies, bractées plus longues que les fleurs...	*Odont. rubra*, Pers.
	Feuilles lancéolées-linéaires; bractées plus courtes que les fleurs...	*Odont. serotina*, Rchb.

851. **Odontites** *lutea*, Rchb. — *Odontitès jaune*. Coteaux de Babeuf, de Salency, de Larbroye, de Béhéricourt, de Saint-Siméon, de Porquéricourt; Noyon; bordure droite de la vallée d'Automne, depuis Orrouy et Champlieu jusqu'à Lamotte; buttes de Cattiau et de Moimont, canton de Liancourt; Verderonne; coteaux d'Elincourt-Sainte-Marguerite, de Chevincourt au mont Crayon; bois de Donneval: Verderonne; Roberval; bois de Remy, près Compiègne.

R. ①. Juillet-août. — Pelouses rares, coteaux secs. — Plante xérophile.

L'*Odontites lutea* est parasite et vit sur les racines des Graminées. Cette plante doit son nom à sa prétendue propriété de guérir les maux de dents.

852. **Odont.** *rubra*, Pers. — *Odontitès rouge*, *Euphraise rouge.*

Rameaux ascendants ou dressés, feuilles lancéolées ou lancéolées-linéaires, fortement dentées; les florales ordinairement plus longues que les fleurs.

b. *flore albo.* — Noyon; Bulles; Montreuil-sur-Thérain.

c. *fasciata.* — Tige fasciée. — Neuilly-en-Thelle.

C. ①. Mai-juillet. — Lieux stériles, moissons, prés, vignes, lieux herbeux, lisière des bois.

853. **Odont.** *serotina*, Rchb. — *Odontitès tardive.*

Rameaux ordinairement étalés; feuilles lancéolées-linéaires, superficiellement dentées; les florales ne dépassant pas les fleurs.

C. ①. Août-octobre. — Pâturages secs, bords des chemins, champs après la moisson, moissons des terrains secs.

b. *flore albo.* -- Nointel.

Euphrasia. Tournef. (Inst. t. 78). — **Euphraise.**

Etym. — Du grec *euphrasia*, joie. On lui attribuait la propriété de guérir les maladies des yeux.

1 { Calice velu, glanduleux........ *Euphrasia officinalis*, Lin.
Calice glabre ou pubérulent, non glanduleux.................. *Euph. nemorosa*, Pers.

854. **Euphrasia** *officinalis*, Lin. — *Euphraise officinale*, *Casse-Lunettes, Euphraise brise-lunettes, Lumînet.*

T. C. ①. Eté. — Prairies, pâturages, pelouses, bords des bois.

b. *grandiflora*, Soy. Will. — Tige haute, rameuse, étalée, velue; corolle blanche, veinée de stries purpurines à gorge et à lèvre inférieures marquées de taches jaunes, large, une fois plus longue que le calice, feuilles ovales profondément dentées; *bractées* à dents aiguës; calice *velu-glan-*

duleux; capsule peu velue, *oblongue-obovée;* graines ovoïdes-oblongues, *grisâtres*, à côtes saillantes, *blanchâtres*, *ruguleuses.*

c. *simplex.* — Tige simple, allongée; feuilles écartées, ovales, à dents arrondies.

855. **Euph.** *nemorosa*, Pers. — *Euphraise des bois.*

Tige à *pubescence* courte, jamais *glanduleuse*, à *rameaux dressés*, feuilles d'un *vert-foncé;* calice *glabre* ou un peu *pubescent*, jamais *glanduleux;* fleurs petites; capsule linéaire-oblongue, étroite.

T. C. ①. Eté. — Pelouses, bois découverts.

b. *minima*, Schleich. — Tige simple, courte; feuilles à dents courtes; fleurs petites, d'un bleu violacé; calice glabre.

c. *gracilis.* — Tiges grêles, très-longues, couvertes d'un duvet court; feuilles petites, très-écartées; corolle petite, à tube une fois plus long que le calice.

L'*Euphraise* (*casse-lunettes*) est considéré chez le peuple comme propre à fortifier la vue, à guérir le larmoiement, l'ophthalmie et même la cataracte. Cette croyance du peuple provient de la ressemblance qu'on a cru trouver entre la fleur de l'Euphraise et l'œil, en raison de la tache jaune qu'elle offre à son milieu.

Veronica, Tournef. (Ins. t. 60). — **Véronique**.

Etym. — En l'honneur de sainte Véronique.

1	Fleurs en grappes terminant des pédoncules axillaires dépourvus de feuilles...............	2
	Fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles ou rapprochées en grappes qui terminent la tige et les rameaux...............	8
2	Calice débordé par la capsule dans tous les sens...........	3
	Calice jamais débordé latéralement par la capsule..........	4

3	Feuilles ovales ou ovales-suborbiculaires longuement pétiolées.	*Veronica montana*, Lin.
	Feuilles lancéolées-linéaires aiguës, sessiles...............	*Ver. scutellata*, Lin.
4	Capsule à peine émarginée, à loges contenant un très-grand nombre de graines ; feuilles glabres.....................	5
	Capsule échancrée au sommet, à loges contenant 5 ou plusieurs graines ; feuilles pubescentes ou velues, sessiles ou à pétiole très-court..................	6
5	Tiges subtétragones ; feuilles sessiles, ovales-aiguës ou lancéolées pointues............	*Ver. Anagallis*, Lin.
	Tiges cylindriques ; feuilles pétiolées, ovales ou oblongues obtuses.....................	*Ver. Beccabunga*, Lin.
6	Tiges couchées, rampantes ; fleurs d'un bleu pâle ; calice à 4 divisions...................	*Ver. officinalis*, Lin.
	Tiges redressées ; fleurs d'un beau bleu ; calice à 5 divisions, la supérieure beaucoup plus courte.	7
7	Tige garnie de 2 rangées de poils ; calice à divisions dépassant la capsule....................	*Ver. Chamœdrys*, Lin.
	Tige velue tout autour.........	*Ver. teucrium*, Lin.
8	Tiges couchées, étalées ; pédicelles fructifères, courbés-réfléchis au sommet...........	9
	Tiges droites ou redressées ; pédicelles fructifères, jamais courbés, réfléchis au sommet.	12
9	Calice à divisions cordées à la base.......................	*Ver. hederæfolia*, Lin.
	Calice à divisions oblongues ou lancéolées..................	10

10	Pédicelles plus longs que les feuilles ; capsule à lobes comprimés divergents...........	*Ver. Persica*, Poir.
	Pédicelles plus courts que les feuilles; capsule à lobes plus ou moins renflés, non divergents.......................	11
11	Fleurs pâles, striées de bleu ; calice à lobes peu nerviés....	*Ver. agrestis*, Lin.
	Fleurs d'un bleu vif; calice à lobes fortement nerviés.......	*Ver. didyma*, Ténor.
12	Feuilles digitées ou pinnatifides.	13
	Feuilles entières, dentées ou crénelées......................	14
13	Feuilles pinnatifides ; graines jaunâtres....................	*Ver. verna*, Lin.
	Feuilles digitées; graines noires.	*Ver. triphyllos*, Lin.
14	Fleurs en épi serré, terminal, non foliacé.................	*Ver. spicata*, Lin.
	Fleurs en grappe feuillée.......	15
15	Pédicelles plus courts que le calice.........................	*Ver. arvensis*, Lin.
	Pédicelles au moins aussi longs que le calice	16
16	Feuilles fortement dentées ou crénelées....................	*Ver. præcox*, All.
	Feuilles peu dentées...........	17
17	Plante annuelle; fleurs bleues..	*Ver. acinifolia*, Lin.
	Plante vivace; fleurs d'un bleu très-pâle....................	*Ver. serpyllifolia*, Lin.

PREMIÈRE SECTION.

Véroniques à un axe central terminé par un épi ou une grappe.

a. *Epi dense, conique, vers le commencement de la floraison; bractées très-petites.*

856. ***Veronica*** *spicata*, Lin. — *Véronique en épi.*
Mont Bénard, à Savignies! lisière du bois d'En-Haut, près

Troissereux, où nous l'avons vue, en 1861, assez abondante; bois Hubert, près Saint-Just-en-Chaussée! Thiers; Senlis; gorge du Han; Mortefontaine; Fleurines; Lamorlaye; Tracy-le-Mont; forêts de Laigue, de Chantilly, d'Ermenonville, de Compiègne, de Pontarmé! mont Ganelon; Macquelines; Betz! Lévignen; Rouville; Noyon! bois de Mogneville! collines du Catiau et de Moimont! butte d'Aumont, près Creil! Cuise-Lamotte; Amblainville; Cinqueux (bois).

On rencontre cette plante ça et là, mais en abondance, dans les gazons des carrefours et des avenues de la forêt de Compiègne. Le terrain est partout sablonneux et mélangé de fragments de silex de la craie. Serait-ce une habitation exclusive?

T. R. ♃. Juillet-août. — Dans l'arrondissement de Beauvais où on n'en connait que deux stations; manque dans le nord du département! commun sur les sols sablonneux du sud et de l'est!

b. *spica bifida*. — Bois d'Amblainville!

c. *polystachya*. — Bois d'En-Haut, près Troissereux; forêt de Compiègne, à Saint-Corneille, aux Carnois, etc.!

Tiges donnant naissance dans leur partie supérieure à plusieurs rameaux florifères.

d. *rubra*, R. — Forêt de Compiègne, aux usages de Cuise!

e. *triphylla*. — Feuilles ternées.

On trouve quelquefois, près des habitations, des échantillons de la *Veronica longifolia*, Lin. Elle est alors subspontanée, échappée des jardins.

b. *Fleurs en épi lâche ou en grappe; bractées entières plus petites et plus étroites que les feuilles de végétation.*

857. **Ver.** *serpyllifolia*, Lin. — *Véronique à feuilles de serpolet*.

Seule espèce vivace de cette division.

b. *humifusa*. — Allonne; forêt du Parc; Troissereux! Saint-Paul! champ au-dessous du bois de Saint-Quentin; bois Hubert, près Saint-Just-en-Chaussée! Liancourt! Le Berne! champs, après les moissons.

Plus petite, plus rampante; feuilles plus arrondies.

T. C. ♃. Mai-septembre. — Lieux frais, champs en friche, bords des fossés, moissons.

858. **Ver.** *acinifolia*, Lin. — *Vénonique à feuilles d'acinos.*
Autrefois dans le jardin de l'Evêché, à Beauvais; Warluis; Allonne! Troissereux! Bongenoult, dans les moissons; Fay, près Chaumont; forêt du Parc! Breteuil! Catenoy! La Poterie! Thury-en-Valois; La Villeneuve; Cuvergnon; Autheuil-en-Valois; Betz; Méru; Nivillers; bois de Mont; Jouy-sous-Thelle; Goincourt.
R. ①. Avril-mai. — Lieux cultivés, moissons, jachères, champs argileux et calcaires, vaseux.

859. **Ver.** *præcox*, All. — *Véronique précoce.*
Allonne; camp de César, près Gouvieux! Ville! Crisolle! Royalieu! Châvres; Jaux; Venette; Le Berval; Collinance! Marcuil-sur-Ourcq! Rouville! Thury-en-Valois! Cuvergnon! Autheuil-en-Valois! Verberie! Crépy! Besmont; Chantilly; Compiègne; Saint-Crépin-aux-Bois; Noyon.

b. *ocymifolia*, Thuill. — Pédicelles égalant à peine les feuilles. — Méru; Grandvilliers; champs.

c. *alba*. — Noyon.

A. R. ①. Mars-mai. — Vieux murs, coteaux pierreux, champs sablonneux.

860. **Ver.** *arvensis*, Lin. — *Véronique des champs.*
T. C. ①. Mars-avril. — Champs, jachères, vignes.

b. *polyanthos*, Thuill. — Tiges allongées portant des fleurs à l'aisselle même des feuilles inférieures. — Beauvais; Liancourt.

c. *nana*.

Les crénelures des feuilles sont au moins au nombre de cinq.

861. **Ver.** *verna*, Lin. — *Véronique printanière.*
Bongenoult! Gouvieux, près Creil! Mont-Grésin! forêt de Compiègne, route de Humières, dans les avenues! forêt de Compiègne, route du Marché-Dupuis et route du Moulin, au droit des anciens tirés, et aux Beaux-Monts; forêt de Laigue; chemin de Choisy, au Plessis-Brion! Autheuil-en-Valois; Yvors; Lévignen; Vauciennes; Saint-Jean-aux-Bois; Mortefontaine; Chantilly; Thury-en-Valois; Pierrefonds.

A. R. ①. Mars-avril. — Sables arides, lieux rocailleux. Plante psammophile.

862. **Ver.** *triphyllos*, Lin. — *Véronique à 3 feuilles.*

Marissel sur les toits de chaume et vignes! Tillé; Noyon! Remy! Labruyère et Rozoy! Creil! Compiègne! Mortefontaine! Thury-en-Valois! Litz; Rue-Saint-Pierre.

A. C. ①. Mars-août. — Champs incultes, moissons sablonneuses et siliceuses, toits de chaume.

c. *Grappes très-lâches et très-allongées; bractées semblables aux feuilles de végétation, et pédoncules au moins aussi longs que les bractées.*

863. **Ver.** *hederæfolia*, Lin. — *Véronique à feuilles de lierre*, *Meuron.*

T. C. ①. — Février-mai; souvent dès l'automne. — Champs cultivés et incultes, jardins.

864. **Ver.** *agrestis*, Lin. — *Véronique rustique*, *Herboyelle, Mouron gras.*

a. *vulgaris.*

b. *pulchella*, *flore albo.* — Bois de l'Italienne; Ons-en-Bray; Remy, canton d'Estrées.

T. C. ① Mars-juin. — Lieux cultivés, moissons, jardins.

Les crénelures des feuilles, assez petites, quoique bien marquées surpassent le nombre de cinq.

865. **Ver.** *didyma*, Ténor. — *Véronique didyme.*

Calice à lobes aigus, fortement nerviés, glabrescents; corolle d'un bleu plus vif; capsule plus ventrue, pubescente et renfermant dans chaque loge 8-10 graines. Le style fait saillie hors de l'échancrure de la capsule.

C. ①. Mars-juin. — Lieux cultivés.

866. **Ver.** *Persica*, Poir. — *Véronique de Perse.*

Boulevard de la porte d'Amiens, à Beauvais, dans les décombres, le long de la haie, sur les gazons du boulevard; faubourg Basset, à Beauvais; Saint-Lucien; Tillé; Mouy.

T. R. ①. Mai-juin, refleurit en automne. — Gazons, lieux cultivés, jardins.

Cette espèce est bien voisine des deux précédentes; elle est plus grande, plus robuste; les feuilles profondément *incisées-crénelées;* pédoncules fructifères *filiformes*, courbés encore vers le sommet. Capsule à deux lobes divergents, sous un angle obtus, 5-8 graines chagrinées, profondément creusées vers le hile. Cette plante, originaire de la Perse, a été introduite en France vers le commencement de ce siècle. Elle est connue, en Angleterre, depuis 1829 seulement. Chez nous, elle a fait son apparition en 1852, et depuis elle gagne insensiblement en prenant la direction nord-est.

DEUXIÈME SECTION.

Véroniques à axe central indéterminé; c'est-à-dire, non terminé par une inflorescence; épis axillaires à des feuilles de l'axe primaire.

a. *Calice à 5 segments, le postérieur plus petit que les quatre autres.*

867. **Ver.** *teucrium*, Lin. — *Véronique teucriette, Véronique-Germandrée, Véronique des bois, Véronique femelle.*

a. *latifolia.* — Feuilles ovales ou ovales-orbiculaires; tiges ascendantes ou presque dressées; feuilles un peu cordées à la base.

b. *prostrata*, Lin. — Tiges plus petites, plus couchées, dures; feuilles linéaires à bords révolutés, les unes entières, les autres quelquefois dentelées; grappes courtes; calice à lobes glabres; fleurs plus petites, variant du bleu au violet; graines membraneuses; capsule glabre, obcordée à loges polyspermes.

C'est une forme mineure, angustifoliée.

Le Metz, près Frocourt; Beauvais; mont César; garenne d'Hondainville! polygone de Compiègne! Pierrefonds! mont Saint-Siméon; Bailleul-sur-Thérain; Hermes, le long du bois de Froidmont; Nointel; côte du Point-du-Jour; Gouvieux! Ganelon! Sénéfontaine; Béthisy-Saint-Martin; Bonneuil; Bulles; Lévignen; Cuvergnon; Antilly; Yvors; Montagny; commun dans le canton de Betz où le type paraît manquer; Chantilly.

c. *rosea.* — Hondainville ! bois de Houssoye.

d. *alba.* — Verberie !

e. *intermedia*, T. R. — Bois des Brays, à Rouville.

Tiges ascendantes ou presque dressées; feuilles oblongues lancéolées, ou lancéolées ou atténuées à la base, fortement dentées ou incisées.

T. C. Variétés assez rares. ♃. — Pâturages arides et caillouteux, pelouses sèches, coteaux secs des terrains calcaires.

b. *Calice à 4 segments* (Le cinquième ou postérieur avortant).

868. **Ver.** *scutellata*, Lin. — *Véronique en écusson.*

Le Becquet; bois de l'Italienne; Saint-Paul; Hondainville; Saint-Germer; La Chapelle-aux-Pots; pâturages de Senéfontaine, sur la lisière du bois d'Argile; entre l'Italienne et le Pont-qui-Penche; Saint-Germain-la-Poterie; La Mare-Quéhenne; Saint-Léger-en-Bray ! forêts de Compiègne, de Laigue ! Senlis; Choisy-au-Bac ! Rouville ! vallée d'Automne, depuis Pontdron jusqu'à Verberie ! vallée de l'Aisne, à la Mothe-Blin; au Berne, en face de Bitry ! vallée de Thève, à Mortefontaine; Thiers ! marais de Bretel.

b. *pubescens.* — Senlis; Saint-Germer. R.

Plante couverte de poils articulés, étalés et glanduleux.

A. C. ♃. Eté. — Marais, fossés, prés humides, tourbières.

869. **Ver.** *Anagallis*, Lin. — *Véronique mouron.*

a. *vulgaris.*

b. *nodis inferioribus radicantibus.* — Saint-Jean ; Saint-Just et pré Martinet, près Beauvais ; Voisinlieu ; Goincourt ; marais de Belloy ; Saint-Léger-en-Bray.

c. *foliis caulinis ternatis.* — Sacy-le-Grand ; Ons-en-Bray ; Saint-Léger-en-Bray.

d. *pauciflora.* — Tige petite, 8-10 cent., rouge du bas ; feuilles dressées. — Fosses desséchés ; Auneuil.

C. ♃. Eté. — Bords des eaux, rivières, fossés ; moins commune que la suivante.

870. **Ver.** *Beccabunga*, Lin. — *Véronique beccabunga, Cresson de chien ou de cheval, Salade chouette, Véronique aquatique, Véronique cressonnée.*

a. *vulgaris.*

b. *longifolia.* — Senéfontaine; Collinance, dans la vallée de Grivette !

c. *bracteata.* — Bractées plus longues que les pédoncules.

T. C. ♃. Eté. — Lieux humides, bords des eaux.

Plante vivace, s'allongeant par une extrémité et si détruisant par l'autre, comme la plupart des *Veronica* à souche radicante.

871. **Ver.** *Chamædrys*, Lin. — *Véronique petit chêne*, *Herbe Thérèse*, *Petit chêne*, *Véronique Germandrée*, *Véronique femelle.*

b. *petiolata.* — Feuilles assez longuement pétiolées. — Nointel.

c. *pilosa.* — Tige pubescente sur toute la surface, avec deux rangées plus saillantes de poils.

T. C. ♃. Mai-juin. — Prés, haies, bords des chemins.

872. **Ver.** *officinalis*, Lin. — *Véronique officinale, Véronique mâle*, *Thé d'Europe.*

b. *procumbens*, *floribus albis.* — Beauvais; bois de l'Italienne.

T. C. ♃. Mai-août. — Bois, champs en friches, collines sèches.

873. **Ver.** *montana* , Lin. — *Véronique de montagne.*

Forêts de Malmifait, de Beaupré, de Hez , de Compiègne, aux Beaux-Monts, au mont du Tremble, sur les pentes du mont Saint-Marc, autour de la Bréviaire, Saint-Jean-aux-Bois, aux Grands-Monts, à la garenne du Roi ! bois de Collinance ! de Fulaisne, de Neufchelles ; garenne de Pont-l'Abbé, à Vaumoise ; parc du Plessis-sur-Autheuil ! bois de Bourneville ! forêt du Parc.

R. ♃. Juin-juilet. — Bois ombragés, sous la futaie des hêtres.

Les Véroniques sont très-sujettes à des anomalies monstrueuses; les épis peuvent se ramifier, il peut y avoir virescence, etc.

(Ce travail sera continué.)

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Pendant l'année 1870.

Président................................	M. DANJOU (O. ✻).
Vice-Président pour la section d'Archéologie	M. HAMEL.
Vice-Président pour la section des Sciences naturelles..........................	M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel......................	M. QUESNOT.
Secrétaire pour la section d'Archéologie...	M. CH. DELACOUR.
Secrétaire pour la section des Sciences naturelles..........................	M. AUG. FLOURY.
Trésorier................................	M. AL. DELAHERCHE
Bibliothécaire-Archiviste..................	M. DAMIENS.
Bibliothécaire-adjoint....................	M. AUG. FLOURY.
Conservateur du Musée..................	M. AL. DELAHERCHE
Conservateurs-adjoints..................	M. MATHON. M. ALF. LEHEC.

MEMBRES ADMIS PENDANT L'ANNÉE.

M. GEORGES MENEUST, à Beauvais.
M. FRANÇOIS FERDINAND, à Méru.

TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

PLACEMENT DES PLANCHES.
